



● Haute école
des arts du Rhin



Guide des études

Édito

La HEAR — école plurielle, école d'un fleuve, école habitée

Si vous avez ce *Guide des études* entre les mains c'est que vous commencez une nouvelle année de votre parcours d'étudiant·e à la HEAR – alors soyez les bienvenu·es ! Cette école est la vôtre, elle existe pour que vous y forgiez les outils que vos futurs appellent, et cela quelles que soient vos trajectoires dans l'époque incertaine et troublée qui est la nôtre.

En parcourant ce guide, vous trouverez des renseignements concrets concernant votre cursus (éléments administratifs, horaires, référent·es...), mais vous verrez aussi quelles formes pédagogiques sont pratiquées, quelle place occupe la mobilité internationale, quels sont les dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation, les éléments concernant la vie étudiante et son économie, la mobilisation de l'école contre toute forme de discriminations et pour, collectivement, prendre soin les un·es des autres... Tous ces éléments forment la base à laquelle nous nous référons pour bien fonctionner et j'espère que vous y verrez les signes de l'attention et de l'engagement qui sont les nôtres – à la direction de l'école (avec mes collègues des Arts visuels, Christine Ritzenthaler, de la Musique, Alexandre Jung, et de l'Administration, Marc Ruhlmann), et plus largement avec toute l'équipe de la HEAR.

Mais vous verrez aussi, sûrement, qu'il y a de nombreuses parties de l'école dont vous n'avez pas idée. Cela peut paraître étrange car vous, les étudiant·es, n'êtes que 750 – soit l'équivalent des habitant·es d'un village dans lequel on dirait sûrement que « tout le monde se connaît »... Mais c'est que la HEAR est une structure relativement complexe et morcelée : vingt départements, diplômes ou groupes pédagogiques, trois sites, deux villes, six bâtiments, une multitude de personnes y intervenant de manière plus ou moins permanente, des dizaines de partenaires en France et à l'étranger, des alli·es et des complices avec qui des centaines de projets s'inventent... Le réflexe premier d'un·e nouvel·le étudiant·e pourrait donc être de ne se préoccuper que de l'endroit où iel se trouve – dans sa discipline, sa classe ou son atelier – et éventuellement, par coup d'œil au voisinage, voir apparaître la silhouette du « village »... Mais ce serait manquer ce qui fait de la HEAR une « haute école » littéralement exceptionnelle.

En effet, la HEAR est exceptionnelle car elle est un de ces rares lieux, en Europe, où coexistent autant de pratiques artistiques, toutes portées à un très haut niveau d'exigence et d'ambition. Et si cette exceptionnalité permet d'envisager d'emblée des croisements, des hybridations, des formes inédites, elle n'empêche pas des ancrages affirmés dans nos spécialités respectives. Dit autrement, nous sommes une école qui soutient et stimule une permaculture artistique (avec, comme dans un jardin, la cohabitation d'espèces différentes dont la coexistence stimule le développement de chacune), cela plutôt qu'une monoculture intensive et cloisonnée.

Sa situation géographique continue d'en faire une école exceptionnelle : installée dans deux villes à forte personnalité et jouxtant deux frontières européennes, connectée par les cours d'eau qui irriguent la plaine d'Alsace, bordée par des massifs et forêts...

La HEAR, son nom l'affirme, est littéralement l'école d'un fleuve – et elle trouve dans cet attachement, métaphoriquement et concrètement, un potentiel qui soutient la singularité et la qualité de ses études. De cela aussi nous espérons que vous saurez profiter !

Enfin, la HEAR est exceptionnelle grâce à son équipe plurielle, constituée d'enseignant·es, d'assistant·es, de technicien·nes et autres personnels, toutes et tous engagé·es à la fois pour la discrète maintenance de ce dont nous héritons et qu'il nous faut transmettre, mais aussi pour l'affirmation de formes inédites qui correspondent aux urgences de l'époque – à vos côtés, avec vous, pour aider à faire advenir ce que vous portez.

École plurielle, école d'un fleuve, école habitée - nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble cette année. Bienvenue à la HEAR !

Stéphane Sauzedde

Directeur général

Sommaire

- 7 Nous sommes là pour vous
- 26 Organisation des instances
- 29 Délégué-es des étudiant-es
- 32 Manifeste pour l'égalité, l'équité et le respect d'autrui
- 40 Transversalité

Art - Design - Communication

- 44 Règlement des études**
 - Diplôme National d'Art
 - Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
 - Stages
- 64 Organisation de la formation**
 - Options et mentions
 - Enseignements théoriques
 - Parcours Nomade
 - Ateliers
 - Plateforme Sonorités
- 92 Workshops**
- 93 Le mémoire**
- 95 La recherche**
- 96 Professionnalisation**

Musique

- 104 Règlement des études**
- 105 Disciplines dominantes**
 - Accompagnement - Bois - Claviers - Composition et musiques électroniques - Cordes - Cuivres - Direction d'ensembles - Jazz et musique improvisée - Musique ancienne - Musique de chambre - Percussion - Voix - Accompagnement des classes
- 107 Diplômes d'interprétation**
 - Licence-DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien) Composition et Interprétation musicale / Master Composition et Interprétation musicale / Doctorat
- 125 Concerts-examens**
- 127 Orchestres et ensembles**
- 132 La musique de chambre**
- 133 Diplômes de pédagogie**
 - Diplôme d'Etat / Master de pédagogie MEEF
- 145 Master classes**
- 146 Professionnalisation**
- 148 Bourses et prix**
- 150 Cité de la musique et de la danse**

Mobilité internationale

- 156 Vos contacts
- 157 Partir pendant votre cursus en Musique
- 159 Partir pendant votre cursus en Arts
- 164 Partir après le diplôme
- 169 Construire votre projet de mobilité
- 177 Constituer votre dossier de candidature
- 185 Financer votre mobilité
- 193 Suivre une préparation linguistique
- 197 Démarches à effectuer
- 203 Annexes

Informations pratiques

- 214 Vie étudiante
- 220 Vie à la HEAR
- 227 Programmation culturelle
- 229 Dates-clés
- 230 Notes

**Nous sommes
là pour vous**

7-25

Art et Design — Mulhouse

Équipe administrative*

Stéphane Sauzedde

Directeur de la HEAR

T. + 33 (0)3 69 06 37 64

Christine Ritzenthaler

Directrice adjointe

Directrice des études d'arts plastiques

T. +33 (0)3 69 06 37 83

Marc Ruhlmann

Administrateur général

T. + 33 (0)3 69 06 37 63

Noémi Baeumler-Peyre

Coordinatrice générale du site
d'arts plastiques de Mulhouse

T. + 33 (0)3 69 76 61 03

**Pour les questions liées à votre scolarité ;
les démarches administratives, le paiement des droits
de scolarité, l'obtention d'attestations, de certificats...**

Rosalie Behra

Responsable Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 02

Carine Becker

Assistante Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 13

Alicia Bernardi

Assistante Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 07

Sophie Lafage

Assistante Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 05

Pour le suivi de vos mobilités internationales

Sophie Lafage

Assistante Mobilité internationale

T. + 33 (0)3 69 76 61 05

**Pour vous accompagner dans vos recherches
et emprunts de documents**

Claire Griot

Responsable Bibliothèque

T. + 33 (0)3 69 76 61 09

Pour les questions d'ordre informatique

Antoine Mignon

Assistant Informatique

T. +33 (0)3 69 76 61 08

Pour réserver un espace d'accrochage

Olivier Létang

Enseignant, chargé de la gestion
des espaces d'exposition

✉ olivier.letang@hear.fr

Pour la communication des événements

Anaïs Jean

Assistante Communication

T. + 33 (0)3 69 76 61 06

Pour les partenariats avec les entreprises

Josy Coutret

Responsable Communication et développement

T. + 33 (0)3 69 06 37 74

**Pour les questions concernant
la professionnalisation**

Grégory Jérôme

Responsable Formation continue

T. + 33 (0)3 69 06 37 89

**Pour les réservations et le retrait de clés de salles,
les questions relatives à l'hygiène et la sécurité**

Sarah Jacob-Schoch

Responsable technique et prévention

T. +33 (0)6 23 88 64 36

Philippe Boyer

Référent technique

T. +33 (0)6 16 31 03 28

Billal Mimouni

Agent technique

T. +33 (0)6 34 54 79 84

*Les adresses email de l'ensemble du personnel de la Haute école des arts du Rhin s'établissent sous la forme : prenom.nom@hear.fr ou prenom.nom-compose@hear.fr



Noémi Baumler-Peyre
Coordnatrice générale
du site



Carine Becker
Assistante administrative
et Scolarité



Rosalie Behra
Responsable Scolarité



Alicia Bernardi
Assistante Scolarité



Philippe Boyer
Réfèrent technique
et concierge



Josy Coutret
Responsable
Communication
et développement



Claire Griot
Responsable
Bibliothèque



Corinne Hajosi
Assistante RH et finances



Sarah Jacob-Schoch
Responsable technique
et prévention



Anaïs Jean
Assistante
Communication



Grégory Jérôme
Responsable
Formation continue



Sophie Lafage
Assistante Scolarité et
mobilité internationale



Olivier Létang
Enseignant
Chargé de la gestion des
espaces d'exposition



Antoine Mignon
Assistant Informatique



Billal Mimouni
Agent technique



Christine Ritzenthaler
Directrice adjointe
Directrice des études
en arts plastiques



Marc Ruhlmann
Administrateur général



Stéphane Sauzedde
Directeur général

Équipe pédagogique

Professeur·es d'enseignement artistique



Thierry Ballmer
Typographie
Design et Design textile



Louidgi Beltrame
Vidéo
Art-Le Plateau



Servin Bergeret
Histoire de l'art
Art, Design et Design textile



Édouard Boyer
Art et espace, exposition
Art



Pierre Doze
Culture du design
Design et Design textile



Fred Dupuis
Design graphique
Design et Design textile



Jean-Nicolas Ertzscheid
Dessin construit
Design



Yvan Etienne
Multimédia, arts sonores
Art-Le Plateau



Ivan Fayard
Peinture
Art-Le Plateau



Thomas Gluckin
Théorie
Design et Design textile



Anne Immelé
Théorie/photographie
Art-Le Plateau



Zoé Inch
Practice in English
Art-Le Plateau et Design



Christelle Le Déan
Design textile
Design textile



Bertrand Lemonnier
Volume et logiciel 3D
Art et Design



Nathalia Moutinho
Design
Design



Fred Rieffel
Design
Design



Mirjam Spoolder
Design textile
Design textile



Chen Ni Yu
Dessin
Art



Recrutement en cours
Esthétique de l'art
Art, Design et Design textile



Recrutement en cours
Impression(s)
Art-Le Plateau et Design

Assistant·es d'enseignement artistique



Arnaud Finix
Atelier bois
Art, Design et Design textile



Colline Guinchart
Infographie, découpe et gravure laser
Art, Design et Design textile



Cléo Huet
Design
Design



Brice Jeannin
Son
Art



Olivier Létang
Atelier volume
Art



Claire Morel
Sérigraphie et édition
Art, Design et Design textile



Christian Savioz
Sérigraphie et édition
Art, Design et Design textile



Gilles Toutevoix
Vidéo
Art



Émilie Vialet
Photographie
Art, Design et Design textile



Recrutement en cours
Design textile
Design textile

Art et Communication — Strasbourg

Équipe administrative*

Stéphane Sauzedde
Directeur de la HEAR
T. + 33 (0)3 69 06 37 64

Christine Ritzenthaler
Directrice adjointe
Directrice des études en arts plastiques
T. + 33 (0)3 69 06 37 83

Marc Ruhlmann
Administrateur général
T. + 33 (0)3 69 06 37 63

Virginie Duran
Assistante de direction
T. + 33 (0)3 69 06 37 64

Pour les questions liées à votre scolarité ; pour les réservations de salles, les démarches administratives, le paiement des droits de scolarité, l'obtention d'attestations, de certificats...

Lucile Favet
Responsable Scolarité
et mobilité internationale
T. + 33 (0)3 69 06 37 84

Marie-Cécile Floderer
Assistante Scolarité
Référente : Années 1
T. + 33 (0)3 69 06 37 68

Julie Gigout
Assistante Scolarité
Référente : Art, Art-Objet et Scénographie
T. + 33 (0)3 69 06 37 85

Kay-Uwe May
Assistant Scolarité
Réfèrent : Communication graphique,
Didactique visuelle et Illustration
T. + 33 (0)3 69 06 37 86

Pour le suivi de vos mobilités internationales

Anaïs Menrath
Chargée de mobilité étudiante
T. +33 (0)3 69 09 37 71
✉ international@hear.fr

Pour vous accompagner dans vos recherches et emprunts de documents

Muriel Boulier
Responsable Bibliothèque
T. + 33 (0)3 69 06 37 96
+ 33 (0)3 69 06 37 98

Gaëlle Walter
Assistante Bibliothèque
T. + 33 (0)3 69 06 37 97
+ 33 (0)3 69 06 37 98

Pour le magasin général

Arnaud Léonard
Responsable Magasin général
✉ arnaud.leonard@hear.fr

Pour les questions d'ordre informatique

Cédric Faivre
Responsable Informatique
T. +33 (0)3 69 06 37 95

Pour les questions liées aux expositions

Antoine Lejolivet
Responsable des expositions
T. + 33 (0)3 69 06 37 79

Pour la communication des événements

D'abord : Agathe Perrenoud
Coordnatrice Communication
T. + 33 (0)3 69 06 37 78

Puis : Marc Senny-Palany
Assistant Communication
T. + 33 (0)3 69 06 37 76

Pour les partenariats avec les entreprises

Josy Coutret

Responsable Communication et développement

T. + 33 (0)3 69 06 37 74

Pour les questions concernant la professionnalisation

Grégory Jérôme

Responsable Formation continue

T. + 33 (0)3 69 06 37 89

Pour les réservations et le retrait de clés de salles, les questions relatives à l'hygiène et la sécurité

Sarah Jacob-Schoch

Responsable technique et prévention

T. +33 (0)6 23 88 64 36

Jacqui Heydel

Référent technique

T. +33 (0)6 71 96 01 18

Amandine Durr

Agent d'accueil

T. +33 (0)3 69 06 37 77

Ali Kilic

Agent technique

T. + 33 (0)6 74 03 65 79

Ahmet Koksal

Agent technique

T. + 33 (0)7 69 57 71 84



Muriel Boulier
Responsable
Bibliothèque



Josy Coutret
Responsable
Communication
et développement



Virginie Duran
Assistante de direction



Amandine Durr
Agent d'accueil



Cédric Faivre
Responsable
Informatique



Lucile Favet
Responsable Scolarité
et mobilité internationale



**Marie-Cécile
Floderer**
Assistante Scolarité



Julie Gigout
Assistante Scolarité



Jacqui Heydel
Référent technique



Sarah Jacob-Schoch
Responsable technique
et prévention



Grégory Jérôme
Responsable
Formation continue



Ali Kilic
Agent technique



Ahmet Koksal
Agent technique



Antoine Lejolivet
Responsable Expositions



Arnaud Léonard
Responsable Magasin
général et assistant
informatique



Kay-Uwe May
Assistant Scolarité



Anaïs Menrath
Chargée de mobilité
étudiante



Anne-Camille Pauli
Assistante Finance



Agathe Perrenoud
Coordinatrice
Communication



Christine Ritzenthaler
Directrice adjointe
Directrice des études
en arts plastiques



Marc Ruhlmann
Administrateur général



Stéphane Sauzedde
Directeur général



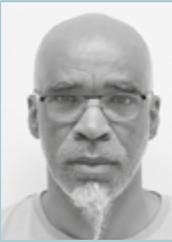
Marc Senny-Palany
Assistant
Communication



Gaëlle Walter
Assistante Bibliothèque

Équipe pédagogique

Professeur-es d'enseignement artistique



Yvan Alagbé
Illustration, édition
Illustration



Nadine Bahi
Psychologie de l'enfant
Didactique visuelle



Anne Bertrand
Histoire des arts
Art



André Bihler
Illustration, numérique
Didactique visuelle



Mathieu Boisadan
Peinture
Art groupe Peinture(s)



Camille Bonnefoi
Photographie
Année 1, Art et Communication



Cyrille Bret
Histoire de l'art
Art groupe No Name, Communication



Emmanuelle Castellan
Dessin / peinture
Art groupe Peinture(s)



Fabrice Cazenave
Dessin
Art et communication



Guillaume Chauchat
Illustration, dessin de presse
Illustration



Vincent Chevillon
Volume
Année 1



Marie-Jo Daloz
Volume
Année 1



Alexandra David
Practice in English, graphisme
Art et Communication



Alain Della Negra
Vidéo
Art groupe No Name



Olivier Deloignon
Histoire de la typographie et de l'art
Communication



Kevin Donnot
Design graphique et culture numérique
Communication graphique



François Duconseille
Scénographies plasticienne et urbaine
Scénographie



Louise Duneton
Illustration
Illustration



Nicolas Fourgeaud
Histoire de l'art
Art groupe No Name, Communication



Samuel François
Couleur, projet
Art



Alexandre Früh
Muséographie
Scénographie



Aurélie Gasche
Graphisme
Didactique visuelle



Claude Gretillat
Communication
graphique



**Joseph Griesmar
(dit Béhé)**
Illustration, BD
Illustration



Sophie Hanagarth
Bijou
Art-Objet atelier Bijou



Sandrine Israël-Jost
Esthétique
Art groupes La Fabrique
et Narraction,
Communication



Didier Kiefer
Impression(s)
Art et Communication



Ju-Young Kim
Livre
Art-Objet atelier Livre



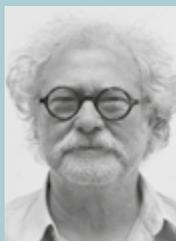
Yeun-Kyung Kim
Verre
Art-Objet atelier Verre



Franck Knoery
Histoire de l'art
Communication
graphique



Anne Laforet
Science de l'information
et communication
Art groupe Hors-Format



Stéphane Lallemand
Volume
Art-Objet atelier Bois



**Jean-Christophe
Lanquetin**
Scénographies
plasticienne et urbaine
Scénographie



Oh Eun Lee
Animation
Art groupe Narraction
Communication



Florence Lehmann
Bijou
Art-Objet atelier Bijou



Elena-Laura Lemaître
Communication médiacale
Didactique visuelle



Isabelle Le Minh
Photographie
Communication



Philippe Lepout
Art sonore, voix
Art et son



Konrad Loder
Métal
Art-Objet atelier Métal



Claire Malrieux
Dessin construit
Art-Objet
et Scénographie



Joachim Montessuis
Art sonore
Art et son



Olivier-Marc Nadel
Illustration, dessin
Didactique visuelle



Éloïsa Pérez
Graphisme
Année 1



Olivier Poncer
Illustration, dessin
Didactique visuelle



Lidwine Prolonge
Écriture, performance
Art groupe Hors-Format



Salomé Risler
Graphisme
Illustration



Francisco Ruiz de Infante
Multimédia
Art groupe Hors-Format



Jérôme Saint-Loubert Bié
Graphisme, édition
Communication graphique



Marie-Luce Schaller
Illustration
Illustration



Gérard Starck
Volume
Art



Nina Støttrup Larsen
Graphisme
Communication graphique



Jérôme Thomas
Vidéo
Art groupe Narraction
Communication



Clémence van Lunen
Terre/Céramique
Art-objet atelier Terre/
Céramique



Clotilde Viannay
Art
Groupe No Name



Thomas Voltzenlogel
Histoire de l'art
et dramaturgie
Scénographie



Pierre-André Weitz
Scénographie de théâtre
et opéra
Scénographie



Recrutement en cours
Photographie
Art groupe Hors-Format



Recrutement en cours
Vidéo
Art groupe Narraction



Recrutement en cours
Practice in English
Art et Scénographie



Recrutement en cours
Volume
Art-Objet

Assistant-es d'enseignement artistique



Olivier Beiger
Prépresse, sérigraphie
et façonnage
Année 1, Art
et Communication



Bernard Bleny
Prépresse, sérigraphie
et façonnage
Année 1, Art
et Communication



**Dominique
Brau-Arnauty**
Bois
Art-Objet atelier Bois



François Briand
Verre
Art-Objet atelier Verre



Charlie Chabrier
Vidéo et son
Art et Communication



Christin Georgel
Impression(s)
Art et Communication



**Léa Hussenot-
Desenonges**
Livre
Art-Objet atelier Livre



Sophie Irwin
Terre/Céramique
Art-Objet atelier Terre/
Céramique



Nasser Khelifi
Atelier léger
Année 1, Art, Art-Objet,
Scénographie



Odile Liger
Impression(s)
Communication



Michel Ravey
Atelier numérique
Art et Communication



Benjamin Schlunk
Métal
Art-Objet atelier Métal



Nicolas Schneider
Atelier moulage
Année 1, Art
et Communication



Soufia Souaï
Intervenante FLE



Pierre Speich
Atelier numérique
Art et Communication



Grégoire Zabé
3D
Art-Objet et Scénographie



Recrutement en cours
Bijou
Art-Objet atelier Bijou

Musique — Strasbourg

Équipe administrative

Stéphane Sauzedde
 Directeur de la HEAR
 T. + 33 (0)3 69 06 37 64

Alexandre Jung
 Directeur adjoint de la HEAR
 Directeur de l'Académie
 T. + 33 (0)3 68 98 61 00

Pour les questions d'ordre général, pour les démarches administratives, le paiement des droits de scolarité, l'obtention d'attestations, de certificats

D'abord :
Thibaut Gindensperger
 Assistant administratif
 T. +33 (0)3 68 98 60 73
 ✉ thibaut.gindensperger@hear.fr

Puis :
Anne Guyonnet
 Administratrice
 T. +33 (0)3 68 98 61 07
 ✉ anne.guyonnet@hear.fr

Pour vos études, votre parcours pédagogique, votre avenir ou l'action culturelle

Elizabeth Vinciguerra
 Conseillère aux études supérieures en DNSPM,
 Master CIM et Doctorat
 Référente Relations internationales
 Responsable de l'action culturelle
 T. +33 (0)3 68 98 60 72
 ✉ elizabeth.vinciguerra@hear.fr

Recrutement en cours
 Conseiller-e aux études supérieures
 pour la formation au Diplôme d'État
 et au Master de Pédagogie

Julie Mellard
 Assistante Scolarité et action culturelle
 T. +33 (0)3 68 98 67 74
 ✉ julie.mellard@hear.fr

Pour le suivi de vos mobilités internationales

Anais Menrath
 Chargée de mobilité étudiante
 T. +33 (0)3 69 09 37 71
 ✉ international@hear.fr

Pour la communication des évènements

Marc Senny-Palany
 Assistant Communication
 T. + 33 (0)3 69 06 37 74
 ✉ marc.senny-palany@hear.fr

Pour les questions relatives aux traitements des données personnelles

Mathieu Abboud
 Délégué à la protection des données personnelles
 ✉ dpo@hear.fr

Pour la réservation de salle sur le site arts plastiques

Kay-Uwe May
 Assistant Scolarité (site arts plastiques Strasbourg)
 T. +33 (0)3 69 06 37 86
 ✉ kay-uwe.may@hear.fr



Mathieu Abboud
Délégué à la protection
des données person-
nelles



Josy Coutret
Responsable
Communication
et développement



**Thibaut
Gindensperger**
Assistant administratif
Académie



Anne Guyonnet
Administratrice Académie



Alexandre Jung
Directeur adjoint
de la HEAR
Directeur de l'Académie



Kay-Uwe May
Assistant Scolarité
(site d'arts plastiques
de Strasbourg)



Julie Mellard
Assistante Scolarité
et action culturelle



Anaïs Menrath
Chargée de mobilité
étudiante



Stéphane Sauzedde
Directeur général



Marc Senny-Palany
Assistant
Communication



**Elizabeth
Vinciguerra**
Conseillère aux études
supérieures musicales
(DNSPM, Master, Doctorat,
Erasmus), Action culturelle



Recrutement en cours
Conseiller-e aux études
supérieures pour la
formation au Diplôme
d'État et en Master de
Pédagogie

Équipe pédagogique



Alain Acabo
Musique de chambre



Michaël Alizon
Saxophone Jazz



Armand Angster
Musique de chambre



Philippe Aubry
Saxophone jazz



Christophe Béreau
Contrebasse



Alban Beunache
Cor



Jean-Philippe Billmann
Direction d'ensemble vocal



Patrick Blanc
Flûte à bec, traverso



Thomas Bloch
Ondes Martenot



Catherine Bolzinger
Musique de chambre (voix)



Benjamin Boura
Alto et musique de chambre



Patrick Cancellier
Trompette



Mario Caroli
Flûte traversière



Jean-Philippe Chavey
Cor



Micaël Cortone d'Amore
Tuba



Daniel D'Adamo
Composition



Brian Damide
Trombone basse



Jean-Christophe Dassonville
Basson



Renata Duarte
Flûte à bec, hautbois baroque



Miguel Etchegoncelay
Direction d'orchestre



Franziska Finckh
Viole de gambe



Jean-Marc Foltz
Clarinette



Stephan Fougeroux
Percussion



Sandrine François
Flûte traversière



Michel Gaechter
Piano



Luigi Gaggero
Cymbalum



Jean-Christophe Garzia
Alto



Quito Gato
Luth et guitare baroque



Philippe Geiss
Saxophone



Fabien Genthialon
Violoncelle



Vincent Gillig
Trompette



Sébastien Giot
Hautbois



Keiko Gomi
Violoncelle baroque



Craig Goodman
Musique de chambre



Valérie Graschaire-Agulhon
Chant jazz



Théodor Guschlbauer
Direction d'orchestre



Jean-Daniel Hégé
Contrebasse jazz



Christine Héraud
Accompagnatrice
clavecin



Samika Honda
Violon et musique
de chambre



Luc Iseemann
Batterie jazz



Akiko Iwase
Accompagnatrice piano



Francis Jacob
Orgue



Marie-Andrée Joerger
Accordéon



Anne-Catherine Kaiser
Accompagnatrice piano



Hedy Kerpitchian-Garzia
Violon



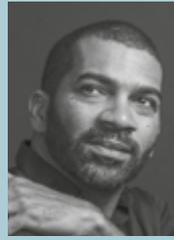
Marie Kobayashi
Chant



Sébastien Koebel
Clarinette



Françoise Kubler
Chant



Wilhem Latchoumia
Piano



Mélanie Laurent
Harpe



Sébastien Lentz
Cor



Amy Lin
Piano



Philippe Lindecker
Violon



Rui Lopes
Fagott



Raquel Magalhaes
Flûte traversière (MEEF)



Valentin Mansard
Accompagnateur piano



Kotoko Matsuda
Accompagnatrice piano



Monika Mauch
Chant baroque



Daniel Maurer
Orgue



Tom Mays
Création et interprétation électroacoustique



Mélanie Moussay
Chant



Nicolas Moutier
Trombone



Alexis Mzurakis
Guitare classique



Christine Ott
Ondes Martenot



Stéphanie Pfister
Violon baroque



Susana Prieto
Guitare classique



Michèle Renoul
Piano



Ana Reverdito-Haas
Violon



Denis Riedinger
Percussion



Viktor Rud
Chant



Christian Schmitt
Hautbois



Emmanuel Séjourné
Percussion



Claudia Solal
Chant jazz



Paul Staicu
Piano jazz



Benjamin Steens
Clavecin et clavicorde



Sébastien Stein
Euphonium



Marie Stoecklé
Accompagnatrice piano



Marie-Ève Thallinger
Piano (MEEF)



Silvana Torto
Chant



Daniela Tsekova
Accompagnatrice piano



**Marc-Didier
Thirault**
Violoncelle



Eva Valtová
Accompagnatrice
clavecin



Johann Vexo
Orgue



**Pierre-Michel
Vigneau**
Harpe



Benjamin Velle
Guitare jazz



**Anne
Vonau-Spannagel**
Harpe



Stephan Werner
Contrebasse



**Jean-Philippe
Wurtz**
Direction d'ensemble
et d'orchestre en
musique contemporaine



Sarah Zajtmann
Accompagnatrice piano



Nacer Zerfaoui
Accompagnateur piano



Aline Zylberajch
Clavecin



Recrutement en cours
Accompagnement
au piano

Organisation des instances

26 – 28

La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle dont les membres fondateurs et les principaux contributeurs sont l'État – ministère de la Culture, la ville et l'Euro-métropole de Strasbourg et la ville de Mulhouse. Elle reçoit le soutien du conseil régional Grand Est. Dans le cadre du contrat de site alsacien d'enseignement supérieur et de recherche, la HEAR s'est engagée en tant qu'établissement associé

aux côtés de l'Unistra, l'UHA, la BNU, l'Enges et l'Ensas. La gouvernance de la Haute école des arts du Rhin est composée d'instances pédagogiques, administratives et délibératives. L'activité pédagogique de l'école est organisée au moyen de plusieurs instances réglementaires comportant des membres de droit et des représentant-es élu-es des enseignant-es, des étudiant-es et du personnel.

Conseil d'administration

Composé de 29 membres, le conseil d'administration se réunit quatre à cinq fois par an pour adopter les délibérations qui déterminent les grandes orientations de l'établissement et mettent en œuvre le projet d'établissement. Ainsi l'adoption du budget traduit les orientations prises pour le développement de la HEAR.

Composé de représentant-es des collectivités publiques fondatrices, de personnalités qualifiées, de représentant-es élu-es du personnel – enseignant-es et agents administratifs et techniques – et des étudiant-es, il est également le lieu de présentation des projets importants qui animent la HEAR.

Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique de la HEAR réunit des représentant-es de musique et des arts plastiques. Il a vocation à qualifier et à traiter des projets d'intérêt général relatifs à la pédagogie pour l'ensemble des enseignements dispensés au sein de la HEAR. Il veille à l'harmonisation des cursus de manière à garantir l'équité des études entre les sites et entre les disciplines. Il s'attache à étendre à l'ensemble de la HEAR les pratiques améliorant la qualité et le confort des études.

Enfin, le conseil pédagogique traite spécialement des projets favorisant la mobilité des étudiant-es entre art, communication, design et musique, et entre les différentes disciplines enseignées. Pour cela, il encourage la possibilité pour les étudiant-es de personnaliser leur formation à travers l'offre globale d'enseignement. Il se réunit au maximum trois fois par an, dont une fois en compagnie du conseil artistique et scientifique.

Commissions pédagogiques de site

Elles assurent la coordination des activités pédagogiques menées au sein de chacun des trois sites. Les commissions pédagogiques de site sont compétentes pour les questions relatives aux études dispensées sur les sites et mobilisant les moyens de chaque site.

La commission pédagogique de site comprend : la direction de l'établissement, la direction des études, le/la représentant-e de l'administration générale, les coordinateur-rices des enseignant-es, un-e représentant-e de la scolarité, un-e représentant-e de la bibliothèque, 3 représentant-es des étudiant-es désigné-es parmi les délégué-es.

Commissions de vie étudiante

Trois fois par an, en plus de leur présence lors des commissions pédagogiques, les délégué-es des étudiant-es se réunissent avec la direction sur chacun des trois sites pour aborder les questions touchant au déroulement des études. Rassemblé-es au sein de la commission de la vie étudiante, iels portent la voix de chacun. Certain-es des délégué-es sont représentant-es pour l'ensemble du groupe et des élèves à chaque réunion des instances de la HEAR (conseil d'administration, commission pédagogique de site, conseil pédagogique).

La commission de vie étudiante de l'Académie supérieure de musique comprend : la direction générale de l'école, le/la directeur-riche et l'administrateur-riche

du site, le/la représentant-e des étudiant-es au conseil d'administration et son/sa suppléant-e, ainsi que deux délégué-es étudiant-es.

La commission de vie étudiante du site d'arts de Mulhouse comprend : la direction générale, la direction des études, l'administrateur-riche du site, un-e représentant-e de la scolarité, les 8 délégué-es des étudiant-es élu-es par mention et par année.

La commission de vie étudiante du site d'arts de Strasbourg comprend : la direction générale, la direction des études, l'administrateur-riche général-e, un-e représentant-e de la scolarité, les 16 délégué-es des étudiant-es élu-es par mention et par année.

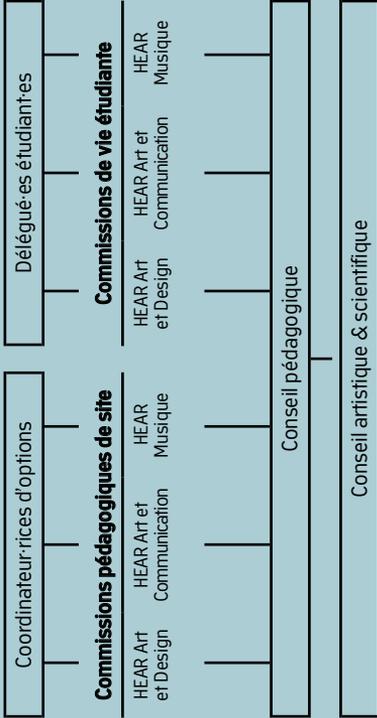
Conseil artistique et scientifique

Il a pour objet d'accompagner les orientations de la politique de développement de la HEAR, au niveau national et international, notamment

dans les relations entre les différentes disciplines artistiques (arts visuels, musique, scène) et avec d'autres champs du savoir.

 **Retrouvez la composition des instances de gouvernance de la HEAR sur :**
www.hear.fr/la-hear/presentation

Ressources humaines		Commande publique
CST	5 représentant-es du personnel 5 représentant-es de l'établissement	CAO ou CCM
F3SCT	3 représentant-es du personnel 3 représentant-es de l'établissement	5 membres désignés par le CA



Gouvernance générale

Direction générale

2 directeur-rices adjointes | Directeur-rice générale | Administrateur-rice générale

Conseil d'administration

29 membres

- 2 représentant-es de l'État
- 5 représentant-es de la ville de Mulhouse élus pour 6 ans
- 5 représentant-es de la ville de Strasbourg élus pour 6 ans
- 3 représentant-es de l'Eurométropole de Strasbourg élus pour 6 ans
- 1 représentant-e de la Région Alsace élu-e pour 6 ans
- 4 personnalités qualifiées désignées pour 3 ans par le CA
- 6 représentant-es du personnel élus pour 3 ans
- 3 représentant-es des étudiant-es élus pour 1 an

Délégué·es des étudiant·es

29 – 30

Iels sont élu·es, en début d'année, au sein des options de chaque site. L'ensemble des délégué·es compose la commission de la vie étudiante qui se réunit quatre fois par an. Au sein de cette commission, trois représentant·es sont désigné·es pour assister aux conseils pédagogiques de site.

Musique Strasbourg : 3 étudiant·es

Arts Mulhouse : 8 étudiant·es

2 étudiant·es représentant·es de l'année 1 ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Design ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Design textile ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Design et 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Design textile.

Arts Strasbourg : 16 étudiant·es

4 étudiant·es représentant·es de l'année 1 ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art-Objet ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Scénographie ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art-Objet ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Scénographie ;
1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Communication graphique ;
1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Didactique visuelle ;
1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Illustration ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Communication graphique ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Didactique visuelle ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 à 5 Illustration.

Les délégué·es contribuent à diffuser l'information, notamment les nouveautés et les changements éventuels, à l'ensemble des étudiant·es, en parallèle aux informations dispensées par les enseignant·es et par la direction. Iels communiquent avec leurs pair·es par voie de mail ou d'affichage. Iels font également part des questions, des avis et des requêtes diverses auprès des personnes et des instances de la HEAR (coordinateur·rices d'options, conseil pédagogique de site, commission de la vie étudiante, direction).

Les représentant·es des étudiant·es au conseil d'administration sont désigné·es par une élection spécifique, dont la date est communiquée en début d'année par voie d'affichage et email.

Cette élection donne aux étudiant·es la possibilité de prendre part de façon active à la vie de l'établissement, notamment sur les orientations générales de la politique de la HEAR, l'organisation de l'établissement, son règlement des études et l'organisation de la scolarité, le budget, la création/modification de postes, les contrats... Prenez part à la vie de votre école, soit en votant pour vos représentant·es, soit en candidatant !
Renseignements :

✉ academie.strasbourg@hear.fr

✉ scolarite.mulhouse@hear.fr

✉ scolarite.strasbourg@hear.fr

Élection des représentant·es des étudiant·es au conseil d'administration

Rôle des représentant·es des étudiant·es au CA

Élu·es par les étudiant·es, les représentant·es participent aux délibérations du conseil d'administration, lesquelles déterminent les orientations générales de la politique de l'établissement, structurent l'organisation de l'établissement, arrêtent le budget, fixent les droits d'inscription et de scolarité ou le règlement intérieur. La durée du mandat des représentant·es des étudiant·es est fixée à un an.

Élection

Listes électorales

Deux listes électorales sont composées, une pour les étudiant·es en arts plastiques et une pour les étudiant·es en musique : les étudiant·es en arts plastiques des deux sites votent pour le/la représentant·e et son/sa suppléant·e « arts plastiques », les étudiant·es de l'Académie supérieure de musique votent pour le/la représentant·e et son/sa suppléant·e « musique ». Sont électeur·rices et éligibles tous les étudiant·es régulièrement inscrit·es.

Suffrage

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Les candidat·es ayant obtenu le maximum de voix sont élu·es.

Candidatures

Tout·e étudiant·e à jour de ses droits d'inscription peut se porter candidat·e en déposant sa candidature auprès du service de la scolarité de son site. Le dépôt des candidatures doit se faire au plus tard 10 jours avant la date du scrutin. Chaque candidat·e se présente avec un·e suppléant·e pour former un binôme.

La date du scrutin est fixée au 19 octobre 2023.

Les déclarations de candidatures doivent être signées et accompagnées d'une photocopie de la carte d'étudiant·e ou du certificat de scolarité, ainsi que d'une profession de foi. Les candidatures et professions de foi seront affichées et envoyées par mail. Le dépouillement des résultats est public.

Délégué·es étudiant·es

Concomitamment à l'élection des représentant·es au conseil d'administration (un·e représentant·e et un·e suppléant·e), les étudiant·es élisent des délégué·es qui siègent aux commissions pédagogiques de site et commissions de vie étudiante.

Délégué·es au conseil pédagogique

Les représentant·es des étudiant·es au conseil d'administration sont membres à part entière du conseil pédagogique.

Délégué·es à la commission pédagogique de site

Les représentant·es des étudiant·es au conseil d'administration sont membres à part entière de la commission pédagogique de site, ainsi que les délégué·es élu·es.

Délégué·es à la commission de vie étudiante

Les représentant·es des étudiant·es au conseil d'administration sont membres à part entière de la commission de vie étudiante, ainsi que les délégué·es élu·es.

Chiffres clés *

25 000
m² de bâtiments utiles



Site d'arts
de Strasbourg
11 600 m²



Site d'arts
de Mulhouse
4 500 m²



Académie supérieure
de musique de Strasbourg
9 000 m²

3
sites

185
enseignant-es



Étudiant-es
Art-Communication
Strasbourg



Étudiant-es
Art-Design
Mulhouse



Étudiant-es
Musique
Strasbourg

765
étudiant-es



Étudiant-es
en Art



Étudiant-es en
Communication



Étudiant-es
en Design



Étudiant-es
Musique



Étudiant-es
Arts en année 1

Plus de

100

étudiant-es parti-es ou
accueilli-es en échange

Plus de

30

nationalités représentées
parmi les étudiant-es

Plus de

100

établissements supérieurs
internationaux partenaires

Manifeste pour l'égalité, l'équité et le respect d'autrui

32 – 39

Préambule

Nous avons le privilège de travailler, transmettre, apprendre, et vivre dans une école d'art. Nous voulons que ce lieu nous permette de trouver notre place dans le monde, quels que soient notre position et notre statut dans l'école. Nous voulons qu'il soit sûr et qu'il prévienne de toute violence.

Nous prenons en compte que les conditions d'apprentissage, de recherche et de création des étudiant-es dévoilent la personnalité, l'histoire, la sensibilité et les goûts personnels. Les pratiques artistiques telles que la musique, le design et les arts plastiques et appliqués, exposent l'individu et peuvent ainsi le rendre vulnérable.

Prenant acte de cela, il est nécessaire de reconnaître les positions de chacune au sein des rapports pédagogiques et administratifs avec une grande vigilance à toute forme de discrimination et aux formes combinées d'asymétrie de pouvoir.

Ce Manifeste a été co-élaboré par un groupe d'étudiant-es, enseignant-es, personnels administratifs volontaires pour affirmer notre attachement à la liberté et l'égalité, l'équité et la diversité. Il a fait l'objet de plusieurs réunions de travail (dont 4 sur le site d'arts de Strasbourg, 3 sur le site d'arts de Mulhouse, 2 à l'Académie supérieure de musique de Strasbourg et de plus de 80 commentaires sur le document publié en ligne. Nous voulons protéger les personnes, présentes et à venir, de toute forme de discrimination ou de harcèlement tel qu'énoncé dans l'article 225-1 du Code pénal, et de diffamation.

Nous voulons bannir toute attaque et violence volontaires. Nous constatons aussi que des discriminations et des violences peuvent être involontaires : nous pouvons nuire à l'autre en ne remettant pas en question nos préjugés et nos privilèges par habitude ou confort. Certaines violences peuvent aussi rester cachées, le système hiérarchique d'une école peut rendre l'expression d'une souffrance individuelle difficile.

Visible ou non et sous toutes ses formes, la violence est inacceptable. Il est donc essentiel de favoriser l'expression de toute situation vécue comme anormale ou déstabilisante. Nous nous devons d'accueillir cette parole avec bienveillance et d'être prêt·es à remettre en question nos comportements sans l'appréhender immédiatement comme une attaque personnelle.

Nous considérons qu'un lieu d'enseignement, d'art et de culture doit être ouvert et exemplaire. À ce titre, nous devons faire preuve d'intelligence relationnelle et émotionnelle : de savoir-vivre, de bienveillance et d'empathie.

Principes

Un espace responsable

La Haute école des arts du Rhin est un lieu de travail et d'acquisition de connaissances ainsi qu'un lieu de vie où nous jouissons d'une réelle autonomie. Cet espace de création a tout intérêt à valoriser la diversité de ses membres sans que cela soit source de mise à l'écart. Nous nous engageons donc à défendre l'égalité et l'équité de tou·tes pour que chacun·e puisse y travailler dans les meilleures conditions et s'y épanouir.

La HEAR comme espace social

La Haute école des arts du Rhin n'est pas exempte des oppressions systémiques présentes au sein de notre société : racisme, sexisme, validisme, LGBTI-phobies, classisme, âgisme. Il est important d'en tenir compte au sein de l'établissement, dans tous les rapports de subordination, et plus largement dans tous les rapports professionnels et non professionnels qui s'y développent.

La HEAR comme espace pédagogique

La prévention de toute forme de violence ou de harcèlement doit traverser chaque dialogue entre les étudiant·es, les enseignant·es, le personnel administratif et la direction. Au-delà des liens explicites de subordination entre la direction et les

personnels de l'établissement, il convient de développer une vigilance spécifique dans les situations de travail pédagogique quotidien. En effet, les enseignant·es, la direction et les personnes de l'administration sont amené·es, individuellement ou en groupe, à évaluer des étudiant·es, à siéger dans des jurys, à faire passer des bilans, et autres instances de décision ou consultatives, et malgré la liberté qui est accordée aux étudiant·es dans leur démarche créative, il est important de veiller à ce que la considération de la parole soit équitable, et que toute forme de mépris, de dénigrement, d'humiliation, de stigmatisation soit relevée et combattue.

Dans certaines situations de travail et de recherche, des informations personnelles peuvent être échangées, et nous devons tou·tes en avoir conscience et respecter la vie privée et les limites personnelles de chacun·e.

L'héritage et l'actualité théorique, artistique et politique qui irriguent notre école doivent contribuer activement à exposer la réalité et à analyser la complexité des situations de discriminations. Cette attention enrichit et doit actualiser nos outils critiques pour que la culture de l'égalité accompagne la construction des savoirs.

Un devoir d'attention

À la Haute école des arts du Rhin, tout le monde doit être soutenu. Tou·tes ses membres ont un devoir de vigilance. Vigilance envers soi-même, envers ses comportements : sont-ils inappropriés ? Sont-ils rabaisants ? Risquent-ils de

heurter les limites et la sensibilité de l'autre en prenant en compte sa situation ? Mais aussi vigilance envers les autres, par une attention à des signes de mal-être ou de détresse.

La diversité encouragée

Dans une société fondamentalement inégalitaire qui s'exprime également dans les milieux de l'art, les étudiant-es doivent être accompagné-es dans une réflexion critique les aidant à développer des stratégies adaptées à des carrières incertaines pour tou-tes, dans lesquelles les mécanismes discriminants limitent d'autant plus les chances d'insertion. La prise en compte des stéréotypes et plus largement de toutes formes d'asymétrie de pouvoir à l'œuvre dans des milieux professionnels devra être renforcée dans des modules pédagogiques et des rencontres permettant de les repérer et d'élaborer des outils adaptés. Ces cadres de réflexion sur les enjeux de l'insertion professionnelle devront être ouverts à tou-tes.

Le respect d'autrui

Le respect d'autrui et de la diversité est une valeur essentielle de la Haute école des arts du Rhin en tant que lieu d'enseignement et de culture. Il crée un espace sécurisant et de confiance mutuelle. Il incite à la curiosité et à la découverte. Il s'exprime par la politesse, l'ouverture à l'autre et la bienveillance.

Inspirer, protéger et accompagner au quotidien

Pour que ce Manifeste s'ancre dans la réalité de la vie à la Haute école des arts du Rhin, les actions suivantes sont mises en place :

Informer et engager chacun-e

- Le Manifeste est rappelé chaque début d'année aux enseignant-es, personnels administratifs, étudiant-es et équipe de direction, au cours de points dédiés, au cours des conseils d'administration, commissions de vie étudiante, commissions pédagogiques de site, comité social territorial et formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.
- Il est intégré au kit interne et au guide des études.

Actualiser le manifeste

Il fait annuellement l'objet d'actualisations à la faveur des propositions des différentes instances institutionnelles et des cercles de parole. Il intégrera notamment des statistiques genrées. Un bilan annuel sera présenté dans le rapport d'activités de l'école.

Établir un cadre garantissant la liberté, l'équité et le respect d'autrui

- Faire preuve d'inclusivité dans les concours de recrutement d'étudiant-es et des personnels de la Haute école des arts du Rhin.

- Élaborer des contenus, sujets et énoncés d'examens et d'évaluations attentifs à dépasser les stéréotypes discriminants (cisgenre, hétérosexuel, blanc, aisé, valide...).
- Viser la diversité et la parité dans la constitution des jurys d'examens et de bilans.
- À la demande de la personne, l'école s'engage à mettre à jour le mail, le logiciel de scolarité, et les formulaires, pour prendre en compte la diversité de genre, et rendre visible le prénom d'usage.
- Assurer la mixité de jury de recrutement, la transparence et l'objectivation des procédures de recrutement, de gestion et de suivi de carrières des ressources humaines.
- Garantir l'égalité et l'équité de traitement dans le recrutement, la gestion, la rémunération et le déroulement des carrières des personnels administratifs et enseignant-es.

Accompagner et protéger

- Mise à disposition d'un-e référent-e extérieur-e, tiers indépendant, pour accueillir la ou les personnes en demande de parole ou en souffrance.
- Expérimentation de cercles de dialogue ouverts et interdisciplinaires, dans chaque établissement, sur des sujets touchant la discrimination, le harcèlement ou la diffamation. Ces cercles sont ouverts à toute personne désireuse de débattre, de partager une intention, une idée de projet, ou une difficulté à surmonter. Ils ne font pas l'objet de liste de présence et de compte rendu, mais d'un simple relevé de décisions utiles à l'actualisation du Manifeste.

Former et cultiver

L'ensemble des membres de la Haute école des arts du Rhin doit savoir repérer ce qui relève de la discrimination, du harcèlement ou de l'asymétrie de pouvoir, et disposer d'outils pour savoir comment réagir :

- Renforcement, au-delà de ceux qui existent, des cours de philosophie, de sociologie, d'histoire des cultures et des religions ouverts à toutes et à tous, contribuant activement à exposer la réalité et la complexité des situations de discriminations et permettant d'aborder la thématique du genre.
- Proposition de sensibilisations, séminaires ou formations aux enseignant-es, personnels administratifs, étudiant-es en apprentissage de transmission (DE, CHAAP, CFPI), et étudiant-es : à l'intelligence relationnelle, aux mécanismes de stéréotypes, de stigmatisation et de discriminations, à la pédagogie non discriminante, à la communication non violente, à l'écoute active, au coaching, etc. La

HEAR s'appuiera notamment sur les formations à la prévention et la lutte contre les violences et le

harcèlement sexistes et sexuel·les mises en place par le ministère de la Culture.

Nos engagements

- Nous reconnaissons notre responsabilité dans le respect d'autrui pour une ambiance de vie et de travail à l'école agréable pour tou·tes.
- Nous respectons l'intimité, la différence et l'inté-grité d'autrui dans nos paroles et nos comporte-ments quotidiens.
- Nous veillons à prendre en compte les difficultés personnelles de l'autre pour l'intégrer le mieux possible dans la vie de l'école et du groupe.
- Nous faisons les efforts nécessaires pour nous adapter à la vie et au travail à l'école.
- Nous nous engageons à assister toute personne qui se trouverait en situation de danger causé par une situation de discrimination, de harcèle-ment, de violence, de diffamation ou d'abus de pouvoir.
- Nous nous engageons à signaler toute situation de discrimination, de harcèlement, de violence, de diffamation ou d'abus de pouvoir.

Annexes

Le cadre réglementaire

La discrimination, le harcèlement ou la violence sont punis par la loi. Ils font l'objet d'une obligation de signalement.

Les textes de référence

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses mesures d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations
- Code pénal : articles 222-33, 225-1 à 225-4 et 432-7 relatifs au harcèlement sexuel et aux discriminations
- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits
- Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 8 mars 2013
- Protocole Égalité professionnelle du ministère de la Culture du 22 novembre 2018

Les discriminations prohibées par la loi et l'obligation de signalement

- Article 6, loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leur patro-nyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur apparte-nance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.» (...) «Les dispositions du présent article sont applicables aux agents non titulaires de droit public.»
- Article 6 bis «Aucune distinction, directe ou indi-recte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.»
- Article 225-1, Code pénal «Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse,

de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

La discrimination inclut tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subie par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

- Article 40 du code de procédure pénale : « Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Les violences sexistes

Art. L. 1142-2-1 du Code du travail : « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Le harcèlement sexuel

Article 222-33 du Code pénal créé par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 – art. 1

« I. — Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. — Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »

La diffamation

La diffamation est une notion juridique qui désigne le fait de tenir des propos attentatoires à l'honneur et à la dignité d'une personne de manière intentionnelle. La personne visée peut être une personne physique (un individu) ou bien une personne morale (une entreprise, une association, un journal...). La loi du 29 juillet 1881 : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. »

La dénonciation calomnieuse

La dénonciation calomnieuse est un délit défini dans les articles 226-10 à 226-12 du Code pénal. Ce délit consiste à dénoncer une personne pour un fait que l'on sait inexact – au moins partiellement. Pour être qualifiée de « dénonciation calomnieuse », la dénonciation doit porter sur un fait passible de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires.

L'article 226-10 du Code pénal dispose :

« La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact. »

Où consulter les documents réglementaires de la HEAR ?

L'ensemble des documents réglementaires de la Haute école des arts du Rhin est accessible sur la plateforme Microsoft Office 365 One Drive via ce lien : bit.ly/3aWgxoA

Annuaire des référents et organismes d'aide

Qui saisir en priorité à l'école sur tous les sujets soulevés dans le Manifeste ?

Pour les agent-es :

Matthieu Ramey

Responsable des ressources humaines

✉ matthieu.ramey@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 87

Pour les étudiant-es :

Anne Guyonnet

Académie supérieure de musique

✉ anne.guyonnet@hear.fr

T. +33 (0)3 68 98 61 07

Lucile Favet

Site d'arts plastiques de Strasbourg

✉ lucile.favet@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 84

Rosalie Behra

Site d'arts plastiques de Mulhouse

✉ rosalie.behra@hear.fr

T. +33 (0)3 69 76 61 02

À qui s'adresser quand on ne souhaite pas saisir les référents de l'école ?

Les deux associations compétentes référencées par la HEAR pour toutes les questions soulevées dans le Manifeste (accompagnement psychologique et juridique)

À Strasbourg :

SOS Aide aux habitants

36 allée Reuss, 67100 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 79 79 30

✉ secretariat@sos-aide-aux-habitants.fr

À Mulhouse :

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

9A Rue Schlumberger, 68200 Mulhouse

T. +33 (0)3 89 60 45 43

✉ violences@cidff68.fr

Autres services de ressources locales et nationales

À côté des référents internes et externes identifiés par l'école, vous pouvez également saisir les organismes suivants :

Accompagnement psychologique et juridique :

Allodiscrim/Allosexism

Le ministère de la Culture met à disposition de tou-tes les agent-es et de tou-tes les étudiant-es, un accompagnement juridique et, pour les personnes se déclarant victimes de violence ou de harcèlement à caractère sexuel ou sexiste, un accompagnement psychologique.

T. +33 (0)8 00 10 27 46

(Appel gratuit depuis la France)

✉ culture.allodiscrim@orange.fr

ou ✉ culture.allosexism@orange.fr

www.allodiscrim.fr

Code entité : 1959

AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail)

T. +33 (0)1 45 84 24 24

Accompagnement psychologique et médical :

SSU (Service de santé universitaire)

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 68 85 50 24

✉ ssu@unistra.fr

www.sante.unistra.fr

📘 [sante.unistra](https://www.facebook.com/sante.unistra)

CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique Universitaire de Strasbourg)

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 52 15 51

✉ camus@unistra.fr

www.camus67.fr

CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

1 quai du Maire Dietrich, 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 21 28 48

✉ secretariat.social@crous-strasbourg.fr

www.crous-strasbourg.fr/aides-sociales/

[rencontrez-assistante-sociale](http://www.crous-strasbourg.fr/aides-sociales/rencontrez-assistante-sociale)

Planning familial

13 rue du 22 Novembre
 (entrée rue Hannong), 67000 Strasbourg
 T. +33 (0)3 88 32 28 28
 ✉ mfpf67@wanadoo.fr
www.planning-familial.org

Accompagnement juridique :

HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité)
www.defenseurdesdroits.fr

Lexique

A

Âgisme : forme de discrimination, de ségrégation, de mépris fondés sur l'âge.

Asymétrie de pouvoir : absence d'équité dans la relation entre deux personnes. Un rapport de domination peut conditionner une relation interpersonnelle ou surdéterminer une catégorie sur une autre.

Autisme : la personne avec un trouble du spectre de l'autisme présente des particularités dans son fonctionnement au quotidien. Ces particularités peuvent entraîner des difficultés dans certains domaines, notamment la communication pour comprendre et se faire comprendre et la socialisation pour entrer en relation et comprendre les situations sociales. Ces difficultés ne sont pas forcément visibles. Ces particularités peuvent aussi représenter des forces à valoriser, notamment l'intégrité, la fiabilité ou la pensée originale. Pour plus d'information : www.cra-alsace.fr

C

Classisme : discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une classe sociale, souvent basée sur des critères économiques.

Cisgenre : type d'identité de genre où le genre ressenti d'une personne correspond à son sexe biologique, assigné à sa naissance.

D

Diffamation : allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.

Discrimination : fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un

ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.

Disqualification : comportement interactif de négation d'un lien dans lequel est engagée une personne. La disqualification est un procédé psychologique qui consiste à déclarer une personne inapte à faire quelque chose, à penser à propos d'un sujet, etc. ou à faire croire qu'elle ne peut pas le faire ou que son avis ne doit pas être pris en compte. Elle peut avoir pour but de détruire la confiance en soi de la personne ou de l'humilier vis-à-vis des autres.

Diversité : ensemble des personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socioculturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc., et qui constituent la communauté à laquelle elles appartiennent.

E

Égalité : absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits.

Équité : notion de justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. Vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste.

H

Harcèlement : Action de soumettre une personne ou un groupe à d'incessantes pressions et attaques.

L

LGBTIphobie : hostilité, explicite ou implicite, mais violente et agressive envers des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexes.

M

Manifeste : Proclamation destinée à attirer l'attention du public, à l'alerter sur quelque chose. Un manifeste artistique est une déclaration publique sur les intentions, motivations ou opinions d'un artiste ou d'un mouvement artistique.

O

Objectivation : Action de transformer en réalité mesurable.

P

Politesse : Ensemble des règles, des usages qui régissent le comportement, le langage à adopter dans une civilisation et un groupe social donnés; le fait de connaître et d'observer les usages.

Prénom d'usage : Prénom utilisé par une personne dans la vie courante, distinct de son prénom de naissance.

R

Race : Catégorie de classement de l'espèce humaine selon des critères morphologiques ou culturels, sans aucune base scientifique et dont l'emploi est au fondement des divers racismes et de leurs pratiques. Face à la diversité humaine, une classification sur les critères les plus immédiatement apparents [couleur de la peau surtout] a été mise en place et a prévalu tout au long du XIX^e siècle. Les progrès de la génétique conduisent aujourd'hui à rejeter toute tentative de classification raciale chez les êtres humains.

Racisme systémique : Discriminations récurrentes renforcées par des inégalités de pouvoir et de statut qui sont inscrites dans l'organisation sociale, bien que souvent faites par des individus, puisque des facteurs sociologiques tels que les normes sociales, la position sociale, l'autorité, les privilèges vont influencer.

S

Stéréotypes : Caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine.

T

Transidentité : Identité sexuelle psychique en discordance avec le sexe biologique et assigné à la naissance.

V

Validisme : forme de discrimination, de préjugé ou de traitement défavorable contre les personnes vivant un handicap (paraplégie, tétraplégie, amputation, malformation, mais aussi dyspraxie, schizophrénie, autisme, etc.).

Autres lexiques :

Les courants du féminisme

<http://www.relais-femmes.qc.ca/FADAFEM/html/module3/courant/cour1.html>

Définitions pour les jeunes lesbiennes, gays, bi, trans et curieux

<https://cestcommeca.net/lgbt-def/>

Lexique LGBTQI+

<https://drapeau-lgbt.fr/lexique-communaute-lgbt/>

Transversalité

40 – 41

La Haute école des arts du Rhin prend sa source dans l'école des Arts décoratifs de Strasbourg, les enseignements supérieurs du Conservatoire de musique et l'école des Beaux-Arts de Mulhouse - fusionnés en 2011. Notre école se vit donc comme une véritable confluence ! Préparant chaque année quelque 750 étudiant-es à des diplômes de grade licence, master et doctorat dans 20 spécialités en Art, Design, Communication et Musique, elle offre à chacun-e l'opportunité d'explorations transversales au fil de son cursus. Évènement de rentrée, workshops transdisciplinaires, pédagogie hybridée, l'année est ponctuée d'occasions de porosité et culmine avec le Week-end festival des diplômés en juin ! Quelques repères.

Les enseignements d'histoire de l'art

Les enseignements théoriques dispensés chaque semestre, par des théoricien-nes et historien-nes de l'art, sémiologues, esthéticien-nes, sur le site d'arts de Strasbourg sont ouverts aux étudiant-es de musique.

Les cours commencent début octobre. Ces cours peuvent être notés si les étudiant-es souhaitent les valoriser dans le cadre de leur UE 7.

Les étudiant-es ont la possibilité d'y participer seulement pour approfondir leur culture.

Pour toutes les modalités pratiques, d'horaires, de salles, de contenus et d'inscriptions, vous pouvez contacter le service Scolarité et mobilité internationale, site d'arts de Strasbourg :

✉ lucile.favet@hear.fr

Speed-dating étudiant-es

Chaque année, l'Académie supérieure de musique organise un temps d'échanges entre les étudiant-es et enseignant-es musicien-nes, compositeur-rices et artistes des trois sites de la HEAR.

Ces rencontres favorisent les coopérations et créations interdisciplinaires. Compositeur-rices et musicien-nes, compositeur-rices et artistes,

musicien-nes et artistes, et toutes autres combinaisons seront encouragées ! Il est nécessaire d'apporter matériels audios et/ou visuels afin de partager, faire l'inventaire et la cartographie des projets proposés.

Judi 12 octobre 2023, de 14h à 16h, salle 30, Cité de la musique et de la danse.

Semaine Hors limites

Du 29 janvier au 1^{er} février 2024, la semaine Hors limites bouleverse le quotidien de l'école. Pendant cette semaine, l'emploi du temps habituel n'a plus cours et laisse place à un programme de workshops de deux à cinq jours qui permettent aux étudiant-es des trois sites de la Haute école des arts du Rhin, toutes années et toutes options

confondues, de se confronter en continu aux problématiques qu'ils ont choisies. Le principe est de développer en priorité des projets qui ne pourraient être envisagés dans l'organisation habituelle des enseignements dispensés. Les workshops programmés dans le cadre de Hors limites peuvent se dérouler sur les sites d'arts

de Mulhouse et de Strasbourg, sur le site de l'Académie de musique, mais aussi en des lieux extérieurs. Le programme des workshops est

détaillé sur hear.fr, ainsi que toutes les précisions nécessaires pour les inscriptions qui se déroulent au service de scolarité des sites respectifs.

QUAI# : soirées de clôture des sessions de workshops à Mulhouse

Deux fois par an, le site d'arts à Mulhouse invite artistes et designers professionnels pour 4 jours de workshops avec les étudiant-es. En clôture, les soirées QUAI# accueillent le public pour un temps de restitution festif. Expo, performances, créations sonores... : l'occasion pour les étudiant-es plasticien-es de présenter leurs travaux issus du workshop. Les étudiant-es de l'Académie de musique sont invité-es à y proposer des formes musicales (25 min environ).

Workshops : du lundi 6 au jeudi 9 novembre 2023 et du lundi 25 au jeudi 28 mars 2024.

Les dates des événements QUAI# seront communiquées ultérieurement.

Contact :

Anaïs Jean

Assistante Communication

✉ anaïs.jean@hear.fr

Week-end Festival des Diplômes 2024 à Strasbourg

Présentation des travaux des étudiant-es de DNSEP/master Art, Art-Objet, Communication graphique, Design, Design textile, Didactique visuelle, Illustration et Scénographie.

Propositions musicales, concerts et formes hybrides par les étudiant-es de la HEAR Musique invité-es à se produire.

Du vendredi 28 au dimanche 30 juin 2024

- **Art - Design -
Communication**

Musique

Mobilité

internationale

Règlement des études

44 – 63

Le règlement des études précise l'ensemble des dispositions réglementaires auxquelles la HEAR est soumise en vertu de son inscription dans le système de l'enseignement supérieur européen et de son rattachement pédagogique au ministère de la Culture.

Il précise les conditions d'application du décret n° 2014-817 du 17 juillet 2014 relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques – création du diplôme national d'art, du décret n° 2018-231 du 29 mars 2018 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme national d'art délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques, et de l'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.

Il organise le cadre national de l'enseignement supérieur artistique au regard également du projet d'établissement de la HEAR et du programme défini par les équipes pédagogiques par option des sites d'arts plastiques de Mulhouse et de Strasbourg. Le règlement des études régit l'organisation générale du parcours de l'étudiant·e au sein de l'établissement.

Voté par le conseil d'administration en date du 5 juin 2018 et après concertation au sein des différentes instances de l'établissement, en commission pédagogique de site et en commission de la vie étudiante, il a valeur réglementaire et est opposable à tous.

Le présent document est mis en application par le directeur général de la HEAR. Chaque étudiant·e en prend connaissance à son entrée à l'école.

Dispositions générales

La Haute école des arts du Rhin est un établissement de coopération culturelle, dont le fonctionnement des différentes instances pédagogiques (conseil pédagogique de la HEAR, commission pédagogique de site et commission de la vie étudiante) est défini dans le règlement intérieur et les statuts de l'établissement. Les différentes instances sont décrites [page 26](#) de ce guide.

La Haute école des arts du Rhin, membre de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (ANdÉA), adhère pleinement à la Charte contre les discriminations portées par l'association et au Manifeste pour l'égalité, l'équité et le respect d'autrui de la HEAR.

Les diplômes

Art			Communication			Design		DNSEP
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	5 ^e année
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	4 ^e année

Art			Communication			Design		DNA
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	3 ^e année
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	2 ^e année
Année 1								1 ^{re} année

- Mention disponible sur les deux sites
- Mentions disponibles sur le site de Strasbourg
- Mentions disponibles sur le site de Mulhouse

Organisation générale des études

La Haute école des arts du Rhin regroupe des enseignements supérieurs dans les champs des arts plastiques, de la communication visuelle, du design et de la musique. Implantée sur trois sites dont deux dédiés aux arts plastiques à Mulhouse et à Strasbourg, elle prépare ses étudiant·es à devenir des créateur·rices, auteur·rices, musicien·nes, autonomes et responsables.

La Haute école des arts du Rhin sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication dispense, pour les arts plastiques, les trois grandes options art, communication et design, réparties sur les sites d'arts plastiques de Mulhouse et Strasbourg.

Le Guide des études, distribué au moment de la rentrée universitaire à tous les étudiant·es, permet de prendre connaissance des grandes orientations pédagogiques de l'établissement.

Les études en arts plastiques

Elles sont organisées en deux cycles :

1. Le premier cycle — dit phase Programme — comprend 6 semestres ; il permet à l'étudiant·e de se positionner dans une option et son éventuelle mention. Ces trois premières années permettent l'acquisition des apprentissages fondamentaux tout en ouvrant sur une pratique personnelle. Ce premier cycle est validé par

le diplôme national d'art, DNA, valant grade de licence depuis 2018.

2. Le second cycle — dit phase Projet — comprend 4 semestres. Il permet d'engager une spécialisation et un projet de recherche plastique soutenu par un travail théorique à travers le mémoire. Ce cycle est validé par le diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP, valant grade de master depuis 2011.

Pour chacun de ces deux niveaux de diplômes, un supplément de diplôme est délivré par l'établissement.

L'offre de formation

Elle se décline en différentes options — art, design et communication — et des mentions. L'option art est dispensée sur les sites de Mulhouse et Strasbourg.

À Strasbourg, l'option art comprend la mention Art-Objet et la mention Scénographie. L'option design est dispensée uniquement sur le site de Mulhouse et comprend la mention textile. L'option communication est dispensée uniquement sur le site de Strasbourg et comprend les mentions Communication graphique, Didactique visuelle et Illustration.

Les admissions

Admission en année 1

L'entrée en année 1 se fait par voie d'examen d'entrée.

Conditions d'accès en 1^{re} année :

- Être titulaire du baccalauréat (général, technique ou professionnel) ou candidat à la session de l'année en cours. Les candidats titulaires d'un diplôme artistique supérieur au bac ou ayant obtenu au minimum 60 crédits ECTS ou plus dans un cursus artistique devront se présenter à la commission d'équivalence ;
- Être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger ;

Des dérogations peuvent être accordées à des candidats non bacheliers, ayant quitté le cursus scolaire et justifiant d'une motivation et d'une pratique artistique. Ces dérogations sont accordées

par la direction des études pour une présentation du candidat à l'examen d'entrée.

L'examen d'entrée se décompose en deux temps : un dossier pour l'admissibilité et des épreuves pour l'admission. L'examen d'entrée est organisé conjointement sur les deux sites d'arts plastiques, Mulhouse et Strasbourg.

Épreuves de l'examen d'entrée

Les modalités de l'examen d'entrée sont fixées chaque année par les commissions pédagogiques de sites selon la réglementation en vigueur prévue par l'arrêté des études du 16 juillet 2013 et sont publiées sur le site internet de l'école au début de chaque année civile.

L'examen d'entrée se déroule en deux parties :

- Une étape d'admissibilité sur dossier ;

- Puis une étape d'admission avec des épreuves écrites et un entretien de motivation avec un jury composé d'enseignant-es de l'établissement. Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue de ses membres. La décision du jury est notifiée au/à la candidat-e par la direction des études. La décision de refus est motivée. Les résultats sont publiés sur le site internet de l'établissement.

Admission en cours de cursus, par voie d'équivalence

Chaque année, la direction de l'établissement, après consultation de la commission pédagogique du site concerné, se réserve la possibilité de fermer à l'admission par voie d'équivalence une option, une mention ou une année en fonction des places disponibles. Cette voie d'admission en cours de cursus (en années 2, 3 et 4) est étudiée par une commission d'équivalence. Cette commission est ouverte aux candidat-es qui peuvent justifier d'un diplôme en art ou d'un nombre de crédits équivalents validés dans un cursus artistique : 60 crédits ECTS pour entrer en année 2, 120 crédits ECTS pour entrer en année 3 et 180 crédits ECTS pour entrer en année 4. Des dérogations sont accordées par la direction des études pour une présentation à la commission d'équivalence pour les candidat-es justifiant d'une expérience professionnelle artistique. Les modalités d'entrée sont fixées chaque année par l'équipe pédagogique selon la réglementation en vigueur prévue par l'arrêté des études du 16 juillet 2013 et publiées sur site de l'école en début de l'année civile. Un tableau des diplômes est publié chaque année permettant de connaître le niveau d'intégration en cours de cursus.

Commission d'équivalence pour les années 2 et 3
L'admission en année 2 est subordonnée à l'obtention de 60 crédits ECTS et l'admission en année 3 à l'obtention de 120 crédits ECTS.

La commission d'équivalence comporte deux étapes : une étape d'admissibilité sur dossier et une étape d'admission avec entretien de motivation avec le jury de l'option ou de la mention choisie.

L'admission est conditionnée par la décision favorable du jury composé de deux enseignant-es minimum de l'option ou de la mention choisie, nommé-es par la direction des études. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction des études. La décision de refus doit être motivée.

Commission d'admission en année 4

L'admission en année 4 est subordonnée à l'obtention du DNA ou à la validation de 180 crédits ECTS et à l'avis de la commission d'admission. La commission d'admission comporte deux étapes : une étape d'admissibilité sur dossier et une étape d'admission avec entretien de motivation avec la commission d'admission.

La décision d'admission est prononcée par une commission qui comprend trois professeures et professeurs nommés par la direction des études. L'un-e des professeur-es est titulaire d'un doctorat. Le/la président-e de la commission est désigné-e par la direction des études parmi ses membres. La décision est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction des études. La décision de refus doit être motivée.

Après l'épreuve d'admissibilité, le document suivant sera à remettre à la commission :

Document écrit de deux pages minimum comportant les axes de recherches du projet plastique ainsi que la délimitation du territoire de recherche et les intentions du mémoire avec des éléments bibliographiques.

Les formalités administratives

L'inscription administrative est annuelle. Pour la valider définitivement, les étudiant-es doivent avoir rempli les formalités d'inscription sur le logiciel Taïga (etudiants.hear.fr) et s'être acquitté-es des droits de scolarité.

L'inscription administrative

Elle donne droit à la délivrance d'une carte d'étudiant-e qui accorde le statut étudiant. L'étudiant-e doit être à jour de son inscription ou avoir engagé une procédure de paiement échelonnée au plus tard le 30 septembre. Un titre de recette

pourra être émis à l'encontre de l'étudiant-e si l'étudiant-e ne s'est pas acquitté-e de la totalité des droits d'inscription avant le 31 décembre.

Aucun remboursement des frais de scolarité n'est possible sauf dans le cas d'un-e candidat-e reçu-e à l'examen d'entrée qui n'aurait pas été admis-e au baccalauréat, de notification tardive de bourse sur critères sociaux du CROUS ou de décision d'exonération partielle des droits d'inscription par la commission constituée à cet effet.

En cas de notification de bourse sur critères sociaux du CROUS qui serait proratisée en fonction du nombre de mois restant dans l'année scolaire en cours, la HEAR appliquera le même mode de calcul et remboursera l'étudiant-e à hauteur du nombre de mois restant dans l'année scolaire.

Une attestation de responsabilité civile et dommage aux biens, à ce jour, qui couvre les éventuels dommages aux matériels prêtés par l'établissement est obligatoire et doit être remise à la scolarité.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription peuvent être réglés en ligne ou par virement bancaire, ou faire l'objet d'un paiement en ligne échelonné en 4 échéances maximum.

Les frais d'inscription droits de scolarité sont fixés par le conseil d'administration de la HEAR.

Les nouveaux-elles étudiant-es (années 1 et équivalences) des sites d'arts plastiques doivent s'acquitter d'une partie des droits d'inscription égale au tarif boursier le plus bas pour confirmer leur place à l'issue de la publication des résultats. Le solde est versé à l'occasion de l'inscription définitive.

Sécurité sociale : Le régime étudiant de sécurité sociale n'existe plus depuis 2019 et la cotisation est supprimée.

Les étudiant-es qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (régime général, MSA...).

Les étudiant-es ayant une activité salariée (dès la 1^{re} heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère d'activité professionnelle. Les démarches doivent être faites auprès de la CPAM du lieu de résidence.

Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : offre des services qui bénéficient à tous, elle inclut notamment la carte culture et l'accès

aux services de médecine préventive (SUMPS). Son montant est de 100 €. Les étudiant-es boursier-es sont exonérés du paiement. C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à la HEAR.

Étudiant-es boursiers-ères

Les étudiant-es ont accès aux bourses sur critères sociaux et aides d'urgence annuelles attribuées par l'État.

Il est appliqué des droits de scolarité différenciés en fonction des niveaux de bourse du CROUS y compris pour les bénéficiaires de l'Aide spécifique annuelle culture (ASAAC).

Exonération partielle des frais d'inscription

Les étudiant-es non boursiers-ères rencontrant des difficultés financières importantes peuvent solliciter une exonération partielle de leur frais d'inscription en déposant un dossier avant le 7 octobre de l'année scolaire. Après examen du dossier déposé et des pièces justificatives sollicitées par un travailleur social mandaté par la HEAR, une commission ad hoc présidée par le/la président-e du conseil d'administration ou son/sa représentant-e et composée du directeur et de la directrice adjointe de l'établissement, ou leur représentant-e, l'administrateur de la HEAR ou son/sa représentant-e statue sur la demande.

L'exonération éventuellement accordée ne portera que sur les droits de scolarité versés à la HEAR (à l'exclusion des droits versés à l'Université pour les étudiantes et étudiants musiciens, de la sécurité sociale, de la médecine préventive et d'autres cotisations facultatives) et ne pourra pas conduire à laisser à la charge de l'étudiant-e des droits de scolarité inférieurs au tarif boursier le plus bas.

La messagerie étudiante

Tout au long de leurs études, les étudiant-es disposent d'une adresse électronique @hear.fr, qui leur est communiquée au moment de leur inscription administrative.

L'administration de la HEAR transmet uniquement sur cette adresse électronique toutes les informations d'ordre pédagogiques et administratives.

Les formalités pédagogiques

L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique doit être effectuée en ligne, sur le logiciel Taiga, dès la première année. Cette inscription donne lieu à un contrat d'études semestriel, qui permet à l'étudiant-e, à partir de la 2^e année, de construire, au sein d'un ensemble d'unité d'enseignement, son parcours en fonction des obligations pédagogiques établies et validées par le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent de l'option choisie. Il inscrit les 30 crédits nécessaires à la validation du semestre et permet de retracer le parcours de l'étudiant-e tout le long de son cursus. L'inscription pédagogique, sur le site de Strasbourg, consiste à formaliser, en ligne sur Taiga, le choix des parcours et des enseignements qui est validé par le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent. Elle a lieu au cours du premier mois de la rentrée universitaire. Sur le site de Mulhouse, un planning à l'attention des étudiant-es d'une année et d'une option donnée engage l'étudiant-e à suivre le cursus dédié.

Les absences et l'assiduité

Les étudiant-es sont tenu-es de respecter les horaires de cours et de les suivre avec assiduité. Après avis du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent et suite à deux avertissements écrits, les absences non justifiées et répétées peuvent entraîner l'exclusion définitive de l'étudiant-e de l'établissement.

Cette exclusion est décidée de manière collégiale, puis validée par la direction des études. En cas d'absence – maladie ou difficulté particulière – l'étudiant-e est tenu d'en informer le service de la scolarité et les enseignant-es concernés. À son retour, il est tenu d'apporter les justificatifs adaptés au service de la scolarité.

Le changement d'option et de site

Changement d'option ou de mention

Le changement d'option ou de mention peut se faire au plus tard dans le mois suivant la rentrée des semestres 3, 4 et 5.

L'étudiant-e remplit un document qui énonce les raisons de ce changement. Il doit s'assurer de l'accord préalable du/de la coordinateur-riche ou professeur-e référent de l'option d'origine et de l'option souhaitée. La direction des études valide définitivement le changement. L'étudiant-e sera donc évalué pour le bilan dans l'option ou la mention dans lequel il est nouvellement inscrit. Le formulaire est à retirer, puis à remettre une fois renseigné, au service de la scolarité.

Changement de site

Le changement de site au cours d'un même cycle est possible. Lorsque l'étudiant-e souhaite changer de site d'étude, il doit se manifester préalablement auprès du coordinateur ou de la coordinatrice de l'option d'origine, qui émet un avis, et du service de la scolarité de son site. L'étudiant-e sera automatiquement reçu par un jury de l'option ou de la mention demandée lors des commissions d'équivalence. Il présente un dossier artistique et les motivations qui le/la conduisent à souhaiter changer de site et d'orientation. Le dossier doit être fourni trois semaines avant la rencontre avec le jury.

En fonction de son projet artistique, de sa motivation et des places disponibles, son changement est validé par le jury. Son entrée est rendue effective à la rentrée scolaire, à condition que tous les crédits ECTS soient bien acquis sur le site d'origine.

Le système de validation des études

Les crédits ECTS

Les directives adoptées en 1989 et en 1992 (89/48 CEE et 92/51 CEE) ainsi que la directive 2005/36/CE du 7 mai 2005, instituent un système général de reconnaissance des diplômes et consolident le dispositif juridique de reconnaissance des qualifications professionnelles

pour l'exercice des professions réglementées dans l'Union européenne. Ce cadre réglementaire permet de poser un certain nombre de principes de manière à œuvrer pour une lisibilité des formations. C'est dans ce cadre que le système des crédits ECTS est mis en place.

L'ECTS est un système d'accumulation et de transfert de crédits centré sur l'étudiant-e, qui repose sur la transparence des résultats et processus d'apprentissage. Il vise à faciliter la planification, la délivrance, l'évaluation, la reconnaissance et la validation des diplômes et des unités d'apprentissage ainsi que la mobilité des étudiant-es.

1 ECTS repose sur un volume de 25 à 30 heures semestrielles de travail, comprenant la présence en cours et le travail personnel. Les enseignements sont regroupés en unité d'enseignement (UE) qui sont constituées de plusieurs enseignements. Une année universitaire est répartie en deux semestres de 14 semaines et comprend 60 crédits soit 30 crédits semestriels. Les crédits sont attribués par les enseignant-es de manière individuelle ou de manière collégiale lors du bilan semestriel. Ils ne s'obtiennent qu'après achèvement du travail complet en fonction des compétences et des connaissances requises. La participation aux colloques, workshops, séminaires, voyages fait partie du cursus de la formation, permet de nourrir le projet de l'étudiant-e et donne lieu à l'attribution de crédits ECTS.

Le contenu de chaque cours avec son mode d'évaluation, la bibliographie et les informations pratiques sont accessibles sur la plateforme Taiga.

Le système de notation

Le relevé de notes est un document semestriel rempli par les enseignant-es qui rend compte du cursus de formation de l'étudiant-e avec l'ensemble des cours suivis, les crédits affectés et les appréciations des enseignant-es.

Les crédits alloués aux différents cours ne sont pas fractionnables.

- A (Excellent) correspond aux notes de 16 à 20/20
- B (Très bien) correspond aux notes de 14 ou 15/20
- C (Bien) correspond aux notes de 12 ou 13/20
- D (Assez bien) correspond à la note de 11/20
- E (Passable) correspond à la note de 10/20
- FX (échec/travail supplémentaire nécessaire) correspond aux notes de 8 ou 9/20
- F (Échec, très insuffisant) correspond aux notes de 0 à 7/20

Une appréciation minimum de E (équivalent de la moyenne) est requise pour l'obtention des crédits concernés, avec la mention « passable ».

Dans le cas d'une appréciation Fx, le ou les crédits peuvent être rattrapés selon les modalités prévues à l'article 3 relatives aux rattrapages de crédits.

Les rattrapages de crédits

Tout crédit obtenu est un crédit acquis. Le nombre maximum de crédits ECTS pouvant être obtenu pour chacun des semestres est de 30.

Le passage de l'étudiant-e au semestre suivant est subordonné à l'obtention d'au moins 24 crédits ECTS, à l'exception : du passage au semestre 3, qui nécessite l'obtention de 60 crédits ECTS, du passage au semestre 6, qui nécessite l'obtention de 150 crédits ECTS, et du passage au semestre 10, qui nécessite l'obtention de 270 crédits ECTS.

Il est à noter que les rattrapages ne sont pas automatiques; ils sont soumis à l'appréciation du collègue d'enseignant-es et à la validation du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent, en particulier en cas d'absences répétées ou de longues durées sans justificatif.

Chaque enseignant-e met en œuvre, selon un calendrier précis, les modalités de rattrapage.

Tout rattrapage de crédit doit être effectué le mois suivant. Une date limite de rattrapage sera indiquée en début d'année pour chaque semestre.

À défaut de crédits rattrapés, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à passer au semestre suivant, voire à passer son diplôme en année diplômante.

Les évaluations

Les évaluations sont inscrites dans le temps pédagogique semestriel et selon un calendrier défini et diffusé à la rentrée scolaire. Chaque étudiant-e est évalué-e chaque semestre selon deux principes :

- une évaluation individuelle par enseignant-e qui attribue des crédits selon des modalités qu'il définit en début de semestre (contrôle continu, devoir sur table, exposé, participation...);
- le bilan : une évaluation collective semestrielle par un groupe d'enseignant-es situé en fin de semestre.

Les bilans se formalisent par un accrochage ou une présentation orale de travaux réalisés durant le semestre devant un collègue d'enseignant-es, suivis d'une réunion bilan qui attribue les crédits.

Le redoublement

L'année 1 ne peut être redoublée sauf pour raisons médicales ou personnelles justifiées par un certificat médical, après avis du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent et validation de la direction des études.

Un seul redoublement est autorisé par cycle après avis favorable du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent et validation de la direction des études.

Dans le cas d'un redoublement et sauf dérogation pour projet validé par le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent et la direction des études, une présence assidue et active est impérative

Le conseil de discipline

Composition

Le conseil de discipline est présidé par le directeur de la HEAR ou de son/sa représentant-e (direction adjointe arts plastiques ou musique), de la direction des études ou de son/sa représentant-e, de l'administrateur général de la HEAR ou de son/sa représentant-e, de deux enseignant-es membres de la commission pédagogique du site concerné et d'un-e étudiant-e délégué-e.

Les membres du conseil de discipline sont soumis au devoir de réserve.

Pouvoir disciplinaire et rôle du conseil de discipline

Le pouvoir disciplinaire relève du directeur de l'école. Il peut exercer ce pouvoir dès lors qu'il a connaissance de faits de nature à porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement et aux règles communément admises de la vie en société.

En fonction du niveau des sanctions qu'il envisage de prendre, le directeur devra saisir le conseil de discipline.

C'est ainsi que le conseil de discipline donnera obligatoirement un avis au directeur sur les cas pouvant justifier une exclusion temporaire ou définitive d'un-e étudiant-e.

Fonctionnement du conseil de discipline

Le conseil de discipline est convoqué par le directeur et peut entendre toute personne dont il souhaite connaître les observations.

L'étudiant-e présenté-e devant le conseil peut se faire assister de la personne de son choix.

Les décisions du conseil de discipline sont prises à la majorité simple des membres présents, soit la moitié des membres présents. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil propose au directeur les sanctions prévues (exclusion temporaire ou définitive) et le directeur arrête les mesures disciplinaires à prendre.

Le directeur peut être amené à prononcer, à titre conservatoire, l'exclusion d'un-e étudiant-e sans recueillir l'avis préalable du conseil de discipline. Ce dernier sera informé par tous moyens et dans les meilleurs délais, des faits ayant entraîné la décision d'exclusion.

Sanctions

Les sanctions disciplinaires sont l'avertissement, l'exclusion temporaire à durée déterminée, l'exclusion définitive de la HEAR.

L'avertissement est prononcé par le directeur de la HEAR.

La décision d'exclusion temporaire ou définitive sera prise par le directeur, au vu de l'avis rendu par le conseil de discipline.

La décision doit être motivée et notifiée à l'étudiant-e sous huit jours.

Lorsque l'étudiant-e est mineur-e, les sanctions disciplinaires sont notifiées à ses parents ou à son/sa tuteur-riche.

En cas d'exclusion définitive, l'intégralité des droits d'inscription de l'année en cours reste acquise à l'établissement.

Voies de recours

L'étudiant-e à l'encontre de qui la décision a été rendue et le directeur de la HEAR peuvent contester la décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de notification de la décision.

Voyages pédagogiques

L'initiative des voyages pédagogiques est du ressort exclusif des enseignant-es. Chaque voyage est soumis à la validation de la direction des études.

Les voyages font partie du cursus de l'étudiant-e et peuvent faire l'objet en fonction de l'année et de l'option d'une obtention de crédits ECTS.

À l'exclusion des frais de repas, la prise en charge par l'école du transport peut être totale ou partielle. Des participations pourront être demandées aux

étudiant·es sur la base des tarifs fixés par voie de délibération au conseil d'administration de la HEAR.

Déplacements intersites Mulhouse et Strasbourg

Au moment de workshops intersites ou de conférences, les déplacements des étudiant·es peuvent être pris en charge par la HEAR dans la limite d'un aller-retour par étudiant·e par évènement. À l'occasion de certains évènements publics (concerts, expositions, etc.), l'école peut encourager la mobilité intersites en proposant

la mise à disposition d'un moyen de transport sous condition d'un seuil de participation. En dehors de ces temps, l'étudiant·e doit remplir un formulaire pour indiquer l'objet de son déplacement qui doit être validé préalablement par un·e enseignant·e de chaque site et par la direction des études.

Premier cycle

Le premier cycle comprend 6 semestres valant 180 crédits ECTS. Il permet à l'étudiant·e de se positionner dans une option et son éventuelle mention. Ces trois premières années permettent

l'acquisition des apprentissages fondamentaux tout en ouvrant sur une pratique personnelle. Ce premier cycle est validé par un diplôme national d'art (DNA).

Année 1

La première année est une année pluridisciplinaire avec des enseignements obligatoires et optionnels qui visent à donner l'ouverture la plus vaste sur les domaines de la création et les bases d'une formation culturelle solide et autonome. Les enseignements plastiques visent à mettre progressivement en place les conditions d'un choix d'option en fin de semestre 2.

Le parcours de l'étudiant·e à la HEAR se dessine dès son entrée en année 1 et le choix du site d'entrée est déterminant. Les approches pédagogiques particulières à chaque option ou mention sont présentées au cours de l'année.

L'étudiant·e effectue un choix comportant deux vœux au moment du bilan du semestre 2 qui sera validé définitivement par la commission d'orientation composée des enseignant·es des options en fonction de ses aptitudes et du nombre de places dans l'option ou la mention. Chaque année, la commission pédagogique en accord avec la direction des études définit pour chaque option/mention, un nombre de places en année 2.

- À Mulhouse : Art, Design et Design textile
- À Strasbourg : Art, Art-Objet, Scénographie, Communication graphique, Didactique visuelle, Illustration.

Années 2 et 3

Les années 2 et 3 se caractérisent par un passage progressif d'une phase d'initiation, d'expérimentation jusqu'à la mise en œuvre de propositions plastiques personnelles. Elle se structure autour d'apprentissages et de méthodologies de travail (conduite de projet, recherche d'œuvres de référence, développement d'un regard critique,

connaissance historique et des enjeux du monde contemporain, etc.).

Les années 2 et 3 consistent également en l'acquisition de connaissances pratiques et d'outils techniques, conceptuels et plastiques. Ce premier cycle peut se définir comme une initiation aux fondamentaux de l'option. Il permet d'acquérir tant les diverses

pratiques artistiques que la capacité à conceptualiser, en connaissance des outils, des matériaux et dans l'expression formelle et critique des propositions. L'étudiant-e décline notamment des savoirs en histoire de l'art et art contemporain, en philosophie,

en théorie de l'art, en culture de médias, mais aussi une sensibilité à l'analyse de l'image, à la lecture critique et une capacité d'écriture. C'est enfin un moment où l'étudiant-e est amené-e à se confronter au milieu professionnel par le biais d'un stage.

La présentation au diplôme – DNA

Le diplôme national d'art (DNA) sanctionne une étape dans un processus continu dans l'école ouvrant sur le développement d'une recherche personnelle.

La présentation de l'étudiant-e à l'épreuve du diplôme national d'art est subordonnée à l'obtention de 165 crédits ECTS lors du bilan de fin de semestre 6. Tous les crédits européens correspondant au premier cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme doivent être obligatoirement validés avant la présentation au diplôme. Cette dernière épreuve donne lieu à l'attribution de 15 crédits ECTS. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme. Les étudiant-es qui ne disposent pas de 165 crédits ECTS peuvent redoubler à raison d'une seule fois dans l'option et après avis favorable du/de la coordinateur-riche ou professeur-e référent et validation de la direction des études.

Selon l'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les éta-

blissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, l'épreuve du diplôme national d'art, d'une durée de trente minutes, prend la forme d'un entretien avec le jury comprenant la présentation par l'étudiant-e d'un projet plastique constitué d'une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6.

À l'issue de ces épreuves, le jury délibère sur l'attribution du diplôme national d'art et attribue les 15 crédits ECTS correspondants. À l'issue du DNA, l'étudiant-e a obtenu 180 crédits ECTS, iel est donc titulaire du DNA. Dans le cas d'un échec au diplôme, l'étudiant-e, avec l'avis favorable du/de la coordinateur-riche ou professeur-e référent et la validation de la direction des études, est autorisé-e au redoublement. Les crédits obtenus restent acquis l'année suivante.

Sauf dérogation pour projet validé par la direction des études et le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent, une présence assidue et active est impérative.

Le document écrit

Le document écrit, dont la forme est volontairement libre, est consulté au moment de la présentation du travail plastique. Il révèle la capacité de l'étudiant-e à mettre en perspective sa pratique artistique avec un environnement théorique et

plastique. Il invite l'étudiant-e à étayer ou à élargir son travail par une réflexion nourrie d'exemples et à développer une famille d'affinités. Il esquisse le projet personnel.

Le jury du DNA

Le jury du diplôme national d'art est nommé par la direction des études sur proposition des coordinateur-rices d'option. Il comprend trois membres : deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement et un-e enseignant-e de l'établissement choisi dans le cursus considéré.

Le président du jury est désigné parmi les personnalités qualifiées sur proposition du/de la coordinateur-riche et validé par la direction des études. Des suppléant-es sont nommé-es dans les mêmes conditions.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

La commission d'admission en second cycle

L'admission en semestre 7 est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'art et à une décision favorable de la direction des études, sur proposition de la commission d'admission sur la présentation de projets et recherches envisagées par l'étudiant-e.

Cette commission comprend trois professeurs et professeurs nommés par la direction des études. L'un-e des professeur-es est titulaire d'un doctorat. Le/la président-e de la commission est désigné-e par la direction des études parmi ses membres. La décision est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres.

La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction des études. La décision de refus doit être motivée. Les documents au format PDF à remettre à la commission d'admission sont :

- un document écrit de deux pages minimum comportant les axes de recherche du projet plastique ainsi que la délimitation du territoire de recherche et les intentions du mémoire avec des éléments bibliographiques; ce document écrit, en fonction de sa construction, peut être également présenté pour le DNA;
- les projets d'échanges Erasmus, de mobilité et de stage long à l'étranger et/ou en France;
- un dossier des travaux réalisés.

Second cycle

L'admission au semestre 7 est subordonnée à :

- l'obtention du DNA et des 180 crédits ECTS;
- l'avis favorable de la commission d'admission en second cycle.

Le second cycle se conclut en cinquième année par le passage du DNSEP art, design ou communication. Ce diplôme conférant au grade de Master est inscrit au niveau I de la certification professionnelle. Le second cycle comprend 4 semestres valant 120 crédits ECTS. Les années 4 et 5 permettent d'affirmer une recherche personnelle. Ces deux années de spécialisation structurent un projet plastique soutenu par un travail théorique à travers l'écriture du mémoire. Le travail personnel s'enrichit et se confronte à des contributions extérieures (expositions, publications, mises en

situation, appels à projets, etc.). Il se nourrit également de séminaires de recherche, de participation à des colloques et des activités de recherche, voyages d'études, workshops et cycle de professionnalisation. L'apport de connaissances de la part des enseignant-es se présente sous la forme d'un suivi personnalisé, d'un accompagnement en atelier, d'un dialogue et de savoirs spécifiques nécessaires à l'élaboration du projet artistique de l'étudiant-e.

Au début du semestre 7, l'étudiant-e doit choisir un-e tuteur-riche pour son mémoire avec lequel/laquelle iel élabore sa problématique en lien également avec un-e enseignant-e référent-e de son travail plastique.

Le mémoire

Le mémoire se prépare dès le semestre 7 et est soutenu devant un jury au courant du semestre 10. Il est obligatoire dans le cursus du DNSEP. Il a pour fonction de rendre lisibles les constructions conceptuelles et référentielles qui soutiennent la démarche et la recherche artistique de l'étudiant. La forme prise par le mémoire doit être en adéquation avec le propos. Pour autant, il doit témoigner d'une rigueur et d'une méthodologie accompa-

gnée d'une bibliographie et/ou d'une sitographie et le cas échéant d'une iconographie. Un cahier des charges peut être précisé et communiqué par le/la coordinateur-riche ou tuteur-riche en fonction des options ou des mentions.

Le jury de soutenance est composé de deux membres – un-e représentant-e de l'école (plasticien ou théoricien) et une personnalité extérieure titulaire d'un doctorat –, lesquels membres siègent

également à la soutenance plastique.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux autres membres du jury lors de la soutenance plastique du DNSEP.

L'évaluation du mémoire porte notamment sur la pertinence du choix du sujet, la capacité du candidat à adopter un point de vue critique, la justesse des références bibliographiques et de leurs articulations au projet, la qualité du travail rédactionnel et celle de l'entretien avec le jury. Il correspond à 5 crédits sur 30 crédits.

Chaque option ou mention peut préciser les exigences concernant la préparation, la méthode,

le volume attendu et le calendrier précis d'élaboration du mémoire. Le rendu des mémoires se fait auprès du service de la scolarité en fin du semestre 9 ou au début du semestre 10. Il est demandé à chaque étudiant·e trois versions papier du mémoire, ainsi qu'une version PDF, ainsi réparties : une pour le/la tuteur·rice du mémoire, une seconde pour le/la président·e du jury, la troisième en dépôt à la bibliothèque du site de scolarité de l'étudiant·e. Le fichier PDF pourra être envoyé aux autres membres de jury pour consultation et cette version numérisée sera également conservée pour consultation à la bibliothèque.

La présentation au diplôme – DNSEP

L'obtention d'un minimum de 240 crédits ECTS est obligatoire pour le passage en semestre 9. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 9. La présentation de l'étudiant·e au DNSEP est subordonnée à l'obtention de 270 crédits ECTS.

Il est possible à plusieurs étudiant·es de se présenter collectivement à l'épreuve d'attribution du diplôme. Le jury peut apprécier la part personnelle de chaque candidat par son mémoire, ou, si nécessaire, par la rédaction d'un texte individuel que chaque candidat·e lui présente individuellement.

Le diplôme est constitué de deux épreuves : la soutenance du mémoire au semestre 10 – d'une durée de 20 minutes – qui donne lieu à 5 crédits ECTS et la présentation des travaux plastiques –

d'une durée de 40 minutes – qui donne lieu à 25 crédits ECTS. L'attribution des 5 ECTS et des 25 ECTS est indissociable. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

L'attribution des crédits ECTS du mémoire doit intervenir au moment du jury final, afin de tenir compte de la collégialité dans la délivrance du DNSEP. En effet, l'arrêté ne prévoit pas que le jury de mémoire délivre les crédits ECTS à l'issue de la soutenance du mémoire.

Il établit seulement un rapport. Seul le jury de DNSEP composé de cinq personnes est souverain pour attribuer tous les crédits ECTS.

Le jury du DNSEP

Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique est nommé par la direction des études sur proposition du/de la coordinateur·rice. Il est composé de cinq membres : un·e enseignant·e de l'établissement choisi parmi les enseignant·es et quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement.

Le/la président·e du jury est désigné·e parmi les personnalités qualifiées sur proposition du/de la coordinateur·rice et validé par la direction des études.

Des suppléant·es sont nommé·es dans les mêmes conditions. Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue. Les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire, dont l'un·e est titulaire d'un diplôme de doctorat, sont l'enseignant·e de l'établissement et l'une des quatre personnalités qualifiées.

Stages

L'organisation des stages est prévue par le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et par l'arrêté du 29 novembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur. Tout stage doit faire l'objet d'une validation, au moins un mois à l'avance par l'enseignant-e coordinateur-riche ou référent-e de l'étudiant-e.

La demande s'effectue par formulaire qui définit l'objet du stage, sa durée et l'identité de l'organisme et doit être validée par le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent. Une convention de stage sera ensuite rédigée par le service de la scolarité et signée par la direction des études en arts plastiques, l'organisme d'accueil et l'étudiant-e.

Stage au premier cycle

Un stage, en France ou à l'étranger, d'une durée minimum de 2 semaines est obligatoire au cours du premier cycle et fait l'objet d'une validation de 2 crédits ECTS au semestre 6, avant le passage du diplôme. En fonction des options et des mentions, ce stage peut se faire par anticipation et de façon fragmentée. Il est vivement conseillé de l'effectuer pendant les périodes de vacances scolaires. L'objectif de ce stage court est d'inscrire les

étudiant-es dans une réalité professionnelle dès le premier cycle. Un rapport de stage d'une page minimum doit être remis au/à la coordinateur-riche ou professeur-e référent de l'option ou de la mention et au service de la scolarité, afin de permettre la validation du stage et l'obtention des 2 crédits ECTS. L'organisme d'accueil doit également envoyer à la scolarité un rapport d'évaluation à l'issue du stage.

Stage au second cycle

La durée minimum obligatoire du stage au second cycle est d'un mois et équivaut à 4 ECTS. Ce stage court doit être complété par des enseignements suivis au sein de l'école pour valider le semestre. Cependant, l'école encourage la réalisation d'un stage long (3 mois minimum – 6 mois maximum) validant 30 ECTS.

La durée du stage est déterminée et validée en lien avec le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent de l'option ou de la mention choisie.

Les étudiant-es entré-es en équivalence sont encouragé-es à suivre leur cursus dans l'établissement de manière à bénéficier d'encadrements

plus approfondis au sein de l'option.

Tout stage doit donner lieu à un rendu qui permet sa validation. Ce rendu peut prendre plusieurs formes : un rapport de stage, un livret, accompagnés ou non d'une présentation à l'oral.

Tout stage fait l'objet d'une évaluation à l'issue du semestre, ou à défaut avant la fin de l'année scolaire. Aucun passage en 5^e année ne peut être acté sans cette évaluation.

Le stage peut exceptionnellement être remplacé par une expérience professionnalisante significative, à déterminer avec le/la coordinateur-riche ou professeur-e référent de l'option ou de la mention.

Année de césure

La période dite « de césure » permet à l'étudiant-e de suspendre temporairement sa formation d'enseignement supérieur pour acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France

ou à l'étranger. Elle peut prendre la forme d'une césure en milieu professionnel en France ou à l'étranger, dans le cadre d'un engagement (service civique, volontariat...), d'une césure dans une autre formation, ou d'un projet personnel hors du terri-

toire français. Une convention de stage peut être délivrée par la HEAR, pour une durée maximum de 6 mois dans le cadre d'une année de césure conformément à la réglementation en vigueur de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014.

L'année de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant-e et elle ne comporte pas un caractère obligatoire. Elle ne donne pas droit à l'acquisition de crédits ECTS, et si l'étudiant-e en obtient lors de son année de césure (année de formation au sein d'un autre établissement), ils ne sont pas capitalisés dans le cadre du cursus à la HEAR. L'année de césure se fait hors de l'établissement. Elle ne peut se faire qu'après la troisième ou la quatrième année. L'étudiant-e conserve sa place pour l'année scolaire suivante dans l'option et la mention selon les règles ci-dessous énoncées.

La procédure d'acceptation de la période de césure

L'étudiant-e doit informer son responsable de mention/atelier/groupe pédagogique de sa décision de prendre une année de césure. La période de césure, si elle respecte les conditions posées, ne pourra pas être refusée.

L'étudiant-e doit remettre le contrat d'acceptation rempli et signé aux services de la scolarité à télécharger dans TAÏGA, au plus tard un mois avant

les commissions d'équivalence de l'année scolaire en cours, pour une année de césure lors de l'année scolaire N+1. L'acceptation de l'année de césure entre l'année 3 et l'année 4 est conditionnée à l'obtention du DNA et au passage en année 4.

Le contrat est transmis à la direction des études pour signature et remis à l'étudiant-e en juin. Pour valider sa réinscription à la HEAR après sa période de césure, l'étudiant-e doit impérativement informer les services de la scolarité de son retour au plus tard un mois avant les commissions d'équivalence de l'année scolaire en cours.

Droits d'inscription

L'étudiant-e reste inscrit-e à la HEAR, paye des frais d'inscription adaptés et garde le bénéfice de la sécurité sociale étudiante sauf dans le cas où iel est inscrit-e dans une autre formation, auquel cas, iel est redevable des droits d'inscription dans cet établissement.

L'étudiant-e boursier-ère peut conserver son droit à bourse s'iel le souhaite. Iel lui revient de faire les démarches auprès du CROUS et iel doit en informer le service de la scolarité. S'il est possible d'effectuer des stages à l'étranger avec le statut étudiant pendant la césure, les échanges avec les écoles partenaires de la HEAR ne sont pas autorisés.

Mobilité internationale

Voir la partie dédiée dans ce guide, [page 155](#)

Ressources pédagogiques

Les bibliothèques

Les bibliothèques de la HEAR mettent à disposition une collection totale de 50 000 documents répartis sur les sites de Strasbourg et Mulhouse : livres, revues, DVD, tous empruntables à l'exception des documents précisés ci-après. Des fonds particuliers, tels que les mémoires de DNSEP et du Centre de formation des plasticien-nés intervenant-es (CFPI), la réserve d'art et le fonds ancien à Strasbourg,

ainsi que le dernier numéro de chaque revue, sont uniquement consultables sur place. Des ressources numériques sont également proposées. Ces collections ont pour finalité d'accompagner les étudiant-es dans leurs recherches et travaux en proposant des références actualisées en lien étroit avec les processus créatifs des différentes options.

Tout·e étudiant·e de la HEAR peut emprunter dans les deux bibliothèques de l'école. Son Pass campus lui donne également accès à toutes les bibliothèques de l'Université de Strasbourg (Unistra), de l'Université de Haute Alsace (UHA), à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU). L'inscription à la bibliothèque HEAR-Mulhouse lui donne de plus la possibilité d'emprunter dans tout le réseau de la ville.

Les emprunts sont effectués sur présentation du Pass campus, dans la limite de 10 documents simultanément. La durée du prêt est de 4 semaines, renouvelable une fois sur demande et si le document n'est pas réservé. Des rappels réguliers sont adressés en cas de retard pour régulariser le plus rapidement possible la situation. En cas de non-restitution des documents, certaines démarches administratives (inscription, remise des attestations de diplôme, etc.) seront suspendues jusqu'à régularisation. En cas de perte ou de détérioration

de documents empruntés, le/la lecteur·rice sera tenu·e de les remplacer en procédant à l'acquisition d'un exemplaire identique. Faute de remplacement, les documents non restitués seront facturés à l'étudiant·e sur la valeur de remplacement à neuf (délibération du Conseil d'administration n°538-2022, du 14 octobre 2022).

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte de chacune des bibliothèques, et peuvent être adaptés en périodes de vacances scolaires et en cas de réunions. Chaque étudiant·e est responsable de ses effets personnels. Les bibliothèques sont inaccessibles en dehors des horaires d'ouverture et en l'absence des bibliothécaires. Tout emprunt ou retour de document doit être effectué en présence du personnel de la bibliothèque pour enregistrement.

Consultation des catalogues des collections :

 www.hear.fr/la-hear/bibliotheques

Les ateliers techniques

L'accès et l'utilisation des ateliers techniques sont organisés par les enseignant·es, technicien·nes ou assistant·es d'enseignement artistique. En leur absence et en fonction des ateliers, des moniteur·rices ou des référent·es dûment formé·es peuvent encadrer l'accès. Des règles particulières peuvent être édictées pour certains locaux ou

ateliers, en fonction du matériel utilisé ou des risques de l'activité pratiquée. Ces conditions d'accès spécifiques doivent être scrupuleusement respectées.

Le non-respect des règles définies peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'atelier par le responsable de l'atelier.

Le prêt du matériel

L'établissement peut mettre à disposition du matériel pour les projets pédagogiques dont les conditions sont définies dans chaque atelier. Au moment de l'inscription administrative, l'étudiant·e doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile, à jour, garantissant les dommages aux biens, pour emprunter le matériel. Dans le cas de détérioration ou de perte de matériel prêté et d'absence d'intervention de

l'assurance de l'étudiant·e, un titre de recettes correspondant au montant de la valeur comptable du bien sera émis à l'encontre de l'étudiant·e. Les conditions de participation des étudiant·es aux fournitures et consommables (papiers, terre, bois, encre, etc.) sont fixées par délibération du Conseil d'administration.

Droit d'auteur

Clause relative à l'utilisation et au stockage des travaux

La HEAR n'est investie d'aucune obligation de garde et/ou de conservation des œuvres qui sont stockées dans ses locaux. À ce titre, l'étudiant-e est seul-e responsable de la garde et de la bonne conservation de ses travaux durant toute la durée

de leur stockage au sein de l'établissement. Il s'engage à les déplacer à l'extérieur de l'établissement, sur demande de l'équipe technique et administrative, et au plus tard à la fin de l'année scolaire.

Respect du droit d'auteur

En application de l'article 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, il est rappelé que ni le droit de citation ni l'exception relative à l'enseignement et à la recherche ne sont applicables aux œuvres graphiques et plastiques.

Afin de respecter la législation française, l'étudiant-e qui souhaite intégrer des citations iconographiques dans un mémoire destiné à une diffusion au public, notamment via internet, devra :

1. soit reproduire des œuvres appartenant au domaine public (c'est-à-dire des œuvres dont les auteur-rices sont décédés depuis plus de

70 ans) et indiquer le nom de l'auteur-riche ;
 2. soit obtenir une autorisation de la part de l'auteur-riche de l'œuvre reproduite, ou de ses ayants droit, ou de la société de gestion collective gérant les droits de l'artiste (ADAGP, SAIF, SCAM, etc.) et indiquer le nom de l'auteur-riche ;
 3. soit supprimer la reproduction de l'œuvre reproduite dans les exemplaires destinés à une diffusion au public, notamment via internet, si l'étudiant-e ne se trouve pas dans les deux situations ci-dessus (1 et 2).

Respect des mentions légales

Tout au long de sa scolarité au sein de la HEAR, l'étudiant-e sera amené-e à participer à divers projets (expositions, performances, festivals, etc.), personnels ou collectifs. Ces actions mettant en scène la HEAR devront être communiquées auprès du service Communication qui pourra ainsi s'en faire le relais sur les outils de communication interne et externe de l'établissement.

Toute action devra mentionner le cadre pédagogique dans lequel elle s'inscrit naturellement :

- les vidéos réalisées avec tout ou partie des moyens humains et matériels de l'école devront comporter en générique final la mention suivante « Haute école des arts du Rhin (éventuellement le nom de la mention et la ville) » ou le logo de l'école ;
- les documents imprimés avec tout ou partie des moyens humains et matériels de l'école devront comporter la mention « Imprimé à la Haute école des arts du Rhin » et le logo de l'école ;
- les travaux réalisés dans les ateliers d'impressions (gravure, sérigraphie, photographie, etc.) doivent

porter la mention de la Haute école des arts du Rhin sous la forme d'un gaufrage ;

- pour toute autre action impliquant un-e ou des étudiant-es, leur appartenance à l'école devra être clairement mentionnée dans toute légende accompagnant le cas échéant la diffusion de l'œuvre (prénom + nom + « Haute école des arts du Rhin » [obligatoire] + « nom de la mention, ville » [facultative]).

- Dans tous les cas, le logo de l'école devra être positionné en qualité de partenaire de l'action / la manifestation.

Les logotypes de la HEAR sont disponibles au téléchargement depuis le site www.hear.fr, menu d'accueil > identité visuelle. Toute utilisation officielle doit être systématiquement validée auprès du service Communication par email :

✉ communication@hear.fr

Grilles de crédits Mulhouse

Année 1 – Semestres 1 & 2

	S1	S2
UE 1 : Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques	18	16
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	10	10
UE 3 : Bilan du travail plastique et théorique	2	4

Année 2 – Semestres 3 & 4 (Art)

	S3	S4
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	16	14
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
UE 3 : Recherche et expérimentations	2	4
UE 4 : Bilan	4	4

Année 2 – Semestres 3 & 4 (Design et Design textile)

	S3	S4
UE 1 : Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre	16	14
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
UE 3 : Recherche et expérimentations	2	4
UE 4 : Bilan	4	4

Année 3 – Semestres 5 & 6 (Art)

	S5	S6
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	12	4
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
UE 3 : Recherches personnelles plastiques	6	4
UE 4 : Bilan (semestre 5), stage (semestre 6)	4	2
UE 5 : Passage et obtention du DNA		15

Année 3 – Semestres 5 & 6 (Design et Design textile)	S5	S6
UE 1 : Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre	12	4
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
UE 3 : Recherche et expérimentations personnelles	6	4
UE 4 : Bilan (semestre 5), stage, expérimentation des milieux de création et de production (semestre 6)	4	2
UE 5 : Passage et obtention du DNA		15
Année 4 – Semestres 7 & 8 (toutes mentions)	S7	S8
UE 1 : Initiation de la recherche Suivi du mémoire, séminaire mémoire, actualités de l'art et du design, mobilité (semestre 8)	9	9
UE 2 : Projet plastique Mise en forme et suivi de projets, prospective, méthodologie, production Mobilité (semestre 8), professionnalisation, médiation, stage, workshop	20	20
UE 3 : Langue étrangère	1	1
OU		
S8 : mobilité d'un semestre Échange, stage ou projet personnel avec soutenance du rapport et/ou restitution		30
Année 5 – Semestres 9 & 10 (toutes mentions)	S9	S10
UE 1 : Méthodologie de la recherche Suivi du mémoire, séminaire mémoire, actualités de l'art et du design	20	
Passage et obtention du DNSEP		30
Mémoire (soutenance)		5
Épreuve plastique		25
UE 2 : Mise en forme du projet personnel	10	

Grilles de crédits Strasbourg

Année 1 – Semestres 1 & 2

	S1	S2
UE 1 : Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques	18	16
Cours pratiques obligatoires	8	6
Modules	8	8
Initiation & perfectionnement technique (S1)	2	
Mise en œuvre des acquis techniques (S2)		2
<hr/>		
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	10	10
<hr/>		
UE 3 : Bilan du travail plastique et théorique	2	4

Année 2 – Semestres 3 & 4 (Toutes mentions)

	S3	S4
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	16	14
Travail en atelier – Workshop		
Initiations		
Plateformes – dessin et autres		
<hr/>		
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
<hr/>		
UE 3 : Recherche et expérimentations	2	4
Recherches personnelles adossées aux pratiques plastiques et théoriques		
<hr/>		
UE 4 : Bilan	4	4

Année 3 – Semestres 5 & 6 (Toutes mentions)

	S5	S6
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	12	4
Travail en atelier – Workshop		
Initiations (Semestre 5)		
Plateformes – dessin et autres (Semestre 5)		
<hr/>		
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
<hr/>		
UE 3 : Stage		2
<hr/>		
UE 4 : Recherches personnelles plastiques	6	4
<hr/>		
UE 5 : Bilan (semestre 5), passage et obtention du DNA (semestre 6)	4	15

Année 4 – Semestres 7 & 8 (toutes mentions)	S7	S8
UE 1 : Initiation de la recherche	9	9
Suivi du mémoire, séminaires, philosophie, histoire des arts Langue		
UE 2 : Projet plastique	20	20
Prospective, méthodologie, production Groupe de recherche et initiations Workshops Stage, professionnalisation, CHAAP		
UE 3 : Langue étrangère	1	1
OU		
S7 ou S8 : mobilité d'un semestre	30	30
Échange, stage ou projet personnel avec soutenance du rapport et/ou restitution		
Année 5 – Semestres 9 & 10 (toutes mentions)	S9	S10
UE 1 : Méthodologie de la recherche	20	
Suivi du mémoire	15	
Séminaire-mémoire ou autre séminaire	5	
Passage et obtention du DNSEP :		30
Mémoire (soutenance)		5
Épreuve plastique		25
UE 2 : Mise en forme du projet personnel	10	

Organisation de la formation

64 – 91

La formation se décline en différentes options – art, design et communication – et mentions. L'option Art est dispensée sur les sites de Mulhouse et Strasbourg. À Strasbourg, l'option Art comprend la mention Art-Objet et la mention Scénographie. L'option Design est dispensée uniquement sur le site de Mulhouse et comprend la mention textile. L'option Communication est dispensée uniquement sur le site de

Strasbourg et comprend les mentions Communication graphique, Didactique visuelle et Illustration. Pratiques ou théoriques, les enseignements dispensés à la HEAR visent à faire émerger une démarche d'auteur·rice dans des champs aussi divers que ceux de l'art contemporain, des formes du design, de la scénographie, du graphisme, de l'illustration, de la performance, du son...

Année 1 – Mulhouse et Strasbourg

Mulhouse : Louidgi Belframe, Servin Bergeret, Jean-Nicolas Ertzscheid, Arnaud Finix, Colline Guinchard, Cléo Huet, Zoé Inch, Anne Immelé, Brice Jeannin, Olivier Létang, Claire Morel, Christian Savioz, Gilles Tutevoix, Émilie Vialet et Chen Ni Yu.

Strasbourg : Olivier Beiger, Bernard Bleny, Camille Bonnefoi, Fabrice Cazenave, Guillaume Chauchat, Vincent Chevillon, Marie-Jo Daloz, Alexandra David, Jérémy De Barros, Alain Della Negra, Nicolas Fourgeaud, Samuel François, Christin Georgel, Léa Hussonot Desenonges, Sandrine Israël-Jost, Nasser Khelifi, Didier Kiefer, Philippe Lepeut, Odile Liger, Claire Malrieux, Joachim Montessuis, Éloïsa Perez, Nicolas Schneider et Pierre Speich.

Période de découverte et d'adaptation, la première année est pluridisciplinaire. Elle requiert de l'étudiant·e beaucoup d'engagement. Devenir auteur·rice ou créateur·rice constitue une attitude de vie.

La formation en année 1, au-delà de l'assimilation de nombreuses connaissances fondamentales, doit se vivre comme le début de la construction d'un champ de recherches, personnel et autonome, et comme l'apprentissage d'un engagement de soi au quotidien.

Le parcours de l'étudiant·e à la HEAR se dessine dès son entrée en année 1 et le choix de site d'entrée est déterminant. L'étudiant·e effectue un choix d'orientation avant le bilan du semestre 2 qui sera validé définitivement par une commission composée des coordinateur·rices, des enseignant·es des options en fonction de ses aptitudes et du nombre de places dans l'option ou la mention.

Art – Mulhouse et Strasbourg

•
Strasbourg – Hors-Format : Anne Laforet et Francisco Ruiz de Infante | La Fabrique : Yvan Etienne, Stéphane Lallemand, Nicolas Schneider et Gérard Starck | Narraction : Sandrine Israël-Jost et Oh Eun Lee | No Name : Alain Della Negra, Clotilde Viannay et Thomas Voltzenlogel | Peinture Partout : Mathieu Boisadan | Peinture Flow in and out : Emmanuelle Castellan | Enseignant-es transversaux à Strasbourg : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Alexandra David, Nicolas Fourgeaud, Didier Kiefer, Philippe Lepeut, Joachim Montessuis, Lidwine Prolonge, Jérôme Thomas et Thomas Voltzenlogel.

•
Mulhouse – Le Plateau : Loudigi Belframe, Servin Bergeret, Édouard Boyer, Yvan Etienne, Ivan Fayard, Arnaud Finix, Anne Immelé, Zoé Inch, Brice Jeannin, Bertrand Lemonnier, Olivier Létang, Claire Morel, Christian Savioz, Gilles Toutevoix, Émilie Vialet et Chen Ni Yu.

Hors-Format, La Fabrique, Narraction, No Name, Peinture(s) à Strasbourg et **Le Plateau** à Mulhouse représentent les **groupes pédagogiques** formant l'option Art de la HEAR. Plasticien-nes et théoricien-nes y développent des approches différenciées de l'art soutenues par des pratiques approfondies de divers médiums, techniques et matériaux. Cet éventail des possibles permet l'invention de territoires expérimentaux ouverts et personnalisés, où les étudiant-es orga-

nisent leur parcours en fonction de leurs pratiques et de leur projet. Parallèlement à ce temps d'expérimentation et de recherche plastique, un tronc commun (apprentissages techniques, workshops, plateformes, cours transversaux, etc.) enrichit le projet de l'étudiant-e. Aussi, les cours théoriques dispensés dans une très grande diversité d'approches (historiques, thématiques, transversales) constituent un enseignement à part entière qui nourrit l'ensemble du cursus de l'étudiant-e.

Hors-Format

Le groupe Hors-Format est composé d'artistes-professeur-es, de théoricien-nes, d'artistes invité-es et d'étudiant-es. Ensemble, iels analysent et construisent des manifestations artistiques qui ne sont pas véritablement immatérielles, mais sont difficilement mesurables en cm ou en kg. Ce groupe se construit, se déconstruit et se reconstruit chaque année depuis plus de quinze ans pour expérimenter des modes de création, de transmission et d'analyse de l'instabilité. Il questionne de manière pratique la notion d'auteur-riche (unique, pluriel-le) et est intéressé

à l'invention et mise en place de formules de création et transmission collectives.

Dans les arts Hors-Format, le temps, l'espace, l'image, le texte, le son, le corps et les rapports à la technologie sont pris comme des matériaux malléables.

Mots clés : réseau(x), arts contextuels, arts processuels, dispositif de collectif, spectateur, événement, arts du temps (son, vidéo, performance, danse, texte, etc.).

 [HorsFormatHear](#)

La Fabrique

Sculpture ?

Depuis quelques années, La Fabrique s'est développée autour d'une notion élargie de sculpture, dépassant l'idée de volume au profit de tout phénomène artistique « enveloppant ». La sculpture à La Fabrique définit des attitudes de conception et de fabrication attentives à la plénitude du lieu accueillant la plénitude de la forme.

Dessins multiples

L'ouverture par le dessin traverse l'approche du volume et de de l'espace, à la fois comme condition du regard et pour ses équivalences avec la forme matérielle.

Plus largement, les exigences portées aux processus, aux gestes et aux matériaux ouvrent un champ de dessins multiples que génèrent

de manière dynamique les formes dans le lieu.

Regarder, écouter

Par glissement ou renvoi naturel, cette notion ouverte du dessin incarne une attention à l'échelle de ce qui est vu et répond à une écoute de ce qui est entendu.

La résonance des formes dans l'espace et dans le temps définit une perception multifactorielle (vue, ouïe, mouvement, toucher...) émancipée des médiums auxquels on affine généralement les sens. Ces combinatoires perceptives recombinent librement dans l'atelier les démarches qui s'appuient sur l'action et la performance avec celles qui s'approprient la matière ou l'objet. La profondeur relative des phénomènes qui se répondent dans l'espace définit ainsi un éventail de percepts à saisir avec leur physicalité, leur dynamique et leurs croisements de références.

Ces dernières années, une série de workshops transversaux, séminaires et recherches (avec en particulier la classe de composition de l'Académie de musique) ont ouvert le répertoire des mises en situations spatio-temporelles, assumant une pluralité d'expérimentations qui floute les typologies des médiums.

Interférences complices

En tant que cadre artistique de recherche, La Fabrique est avant tout constituée par les étudiant-es qui y travaillent. Dans des espaces diversifiés et dans des cadres temporels définis, la diversité des approches se conjugue au partage amical et critique des enjeux, quel que soit le qualificatif des pratiques : dessin, composition, assemblages, empreintes, performances, œuvres à protocoles, dispositifs narratifs, constructions éphémères...

Le Plateau

À Mulhouse, Le Plateau articule différents enseignements autour d'un projet commun, pour auto-riser et favoriser les projets singuliers de chaque étudiant-e. En effet, si aucune spécialisation technique ni aucun médium particulier n'est privilégié, la photographie, la peinture, la sculpture, l'inter-média, les arts sonores, la vidéo, la scénographie

et les pratiques de l'exposition ont en commun l'expérimentation des espaces comme enjeu de l'art. Cette recherche est développée au sein d'un dispositif original qui déploie une série d'espaces appropriés, dont un grand plateau, des cimaises mobiles et un matériel spécifique.

 [hear_leplateau](#)

Narration

Narration est un groupe dédié à l'image en mouvement et qui explore les nouvelles formes de l'image et des récits contemporains. Il s'agira de problématiser les tensions entre récit de soi et histoires

collectives, à envisager les enjeux liés à l'environnement, à explorer des formes narratives à travers le médium audiovisuel et l'animation, mais aussi le dessin, le volume, l'installation, la performance, etc.

No Name

Le groupe No Name place la question de l'enquête au cœur de son enseignement ; un processus d'explorations à la fois théoriques et pratiques qui précède toute production artistique et d'où émergent les formes. Il s'agit de penser l'art comme une articulation constante entre la théorie en tant que pratique (comment regarde-t-on et imagine-t-on le monde ? Le social ? Le politique ? etc.) et la pratique en tant qu'elle porte et engendre elle-même des théories (la poétique, les formes artistiques, configurent des manières de regarder, d'imaginer et de penser). La pédagogie du groupe s'articule autour de trois

temps constitutifs du processus :

- la question des méthodes et des méthodologies : du choix du sujet et du (des) objet(s) au plan de travail du projet ;
- la question de l'investigation et de l'investissement : la recherche, les entretiens, la mise à l'épreuve des méthodes sur le terrain, le travail réel sur la matière réelle ;
- la question des formes artistiques et des modes de restitution : quelle(s) forme(s) pour quel-les spectateur-rices (films, vidéos, installations, livres, revues, objets hybrides...).

Du plan de travail à la forme, c'est l'ensemble des maillons de la chaîne de création qui est mis à l'épreuve du travail d'enquête. L'enquête est une expérience du réel. Cette expérience, à la fois intime

et concrète, fait naître des approches subjectives et singulières du réel, en empruntant des chemins peu balisés, des outils et des méthodes plus personnelles, sensibles et politiques.

Peinture(s)

Atelier Peinture Partout

Peinture Partout se construit autour du savoir-faire du peintre : gestes, compositions, couleurs... Régime du laboratoire atelier où porosité, dialogues, pensées engagent réflexions picturales plastiques et conceptuelles. L'atelier en est sa matrice ; lieu de la pensée du faire des étudiant-es où iels produisent des images qui édifient des regards critiques et des lieux de recherches au-delà de l'objet peinture. Matérialité ou incarnation visuelle se déploient dans une modernité où la rencontre constitue probablement un écueil ou une aporie malgré la certitude de sa vitalité : autant de problématiques sur lesquelles l'atelier résonne...

Atelier Flow in & out

Flow in & out définit sa pluralité à travers une approche du médium peinture ouverte sur le monde contemporain, traversée par ses questionnements et ses transformations (identités, genres, territoires, narrations, etc.). L'atelier s'organise selon le mode de l'atelier collectif : son rythme, ses discussions, ses échanges et ses réflexions, ainsi que les explorations techniques accompagnant ses productions diverses. Expérimenter, apprendre et mesurer de quoi est faite la grammaire de la peinture, mais aussi quelles nouvelles identités elle peut définir, nourrissent la vie de l'atelier.

Art-Objet – Strasbourg

Atelier Bijou : Sophie Hanagarth, Florence Lehmann | Atelier Bois : Stéphane Lallemand et Dominique Brau-Arnauty | Atelier Livre : Ju-Young Kim et Léa Hussenot Desenonges | Atelier Métal : Konrad Loder et Benjamin Schlunk | Atelier Terre/céramique : Clémence van Lunen et Sophie Irwin | Atelier Verre : Yeun-Kyung Kim et François Briand | Enseignant-es transversaux : recrutements en cours | Enseignant-es transversaux associé-es : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Fabrice Cazenave, Nicolas Fourgeaud, Sandrine Israël-Jost, Anne Laforet, Claire Malrieux, Grégoire Zabé.

L'option Art-Objet regroupe six ateliers - chacun nommé soit par le matériau, soit par l'expression plastique qui y prédomine - autour d'objectifs pédagogiques similaires et complémentaires. Les étudiant-es sont encouragés à une transversalité réelle au sein de ces six ateliers, mais également avec les autres groupes pédagogiques de l'école. Il ne s'agit pas de butiner ou d'effectuer un zapping entre les différentes propositions offertes, mais bien de maîtriser l'ensemble des phases permettant la concrétisation d'un projet personnel : sa réalisation aussi bien que le processus du devenir d'un projet (que ce soit sa monstration ou sa médiatisation, mais également son inscription culturelle et sociale). Les pratiques sont clairement orientées vers l'art

contemporain sous toutes ses formes. Les étudiant-es font de l'art avec les outils de l'artisanat qu'ils apprennent à utiliser. Chacun-e va acquérir les bases techniques nécessaires et suffisantes pour la mise en œuvre de son projet. Au cours de la réalisation, l'analyse du résultat, mais également des découvertes effectuées lors du processus de mise en œuvre, et qui peuvent être fortuites, vont permettre d'affiner le projet ou de l'infléchir vers d'autres solutions formelles ou conceptuelles. C'est donc bien le processus de matérialisation et d'expérimentation qui nourrit le projet, qui dès lors peut bénéficier d'un accompagnement théorique plus académique (qui va trouver à s'exprimer dans la rédaction du mémoire). Le but n'est pas de viser à la seule

maîtrise technique, mais d'interroger l'ensemble des paramètres intervenant dans les différentes phases de la production d'un "Objet". Cette approche permet de nourrir et d'enrichir le projet en l'inscrivant dans un des nombreux champs de la création contemporaine et dans de réels enjeux sociétaux.

Le suivi régulier du travail des étudiant-es, que ce soit sous la forme de rendez-vous individuels ou à l'occasion des différents temps transversaux (bilans, diplômes blancs, expositions du jeudi ou expositions extérieures) permet un accompagnement de

l'étudiant-e dans toutes les phases de sa formation. Le travail en atelier est certes prédominant, mais il ne peut se suffire à lui-même. Il est donc important que les étudiant-es suivent les autres cours (dont certains sont obligatoires) pour ne pas être mis en défaut par manque de crédits au moment du passage des diplômes.

Chaque jeudi, un accrochage est proposé à un public élargi :  [lexpodujeudi](#)

Équipements de protection individuels et matériel

Un équipement spécifique à chaque atelier sera précisé à la rentrée.

Atelier Bijou

Du bijou à l'objet manipulable. Qu'il soit objet de pouvoir ou objet d'art populaire, le bijou, petite parcelle de matérialité est un art transportable, dont le lieu est le corps. Les étudiant-es inscrits-es au sein de cet atelier **interrogent des notions propres au bijou** : sa relation au corps, son langage symbolique, sa préciosité, voire sa fonction décorative. Par l'acquisition de techniques spécifiques au bijou, les étudiant-es sont amenés à se constituer une palette d'expérimentations qui serviront l'expression de leur production : l'objet prendra forme en s'appuyant sur l'expérience. Par l'utilisation de divers matériaux, de différents

savoir-faire passés ou actuels, iels développent et fabriquent des réponses formelles à l'échelle du corps, inscrites dans le champ du bijou ou de l'art. Les étudiant-es de l'atelier sont régulièrement invités à participer à des concours, expositions en lien avec des écoles partenaires européennes ou des acteurs du champ du bijou contemporain. Demande de rendez-vous: atelier.bijou@hear.fr

Lieu : Bâtiment principal, Salles 22 et 23
 [HEARBijou](#)  [hear_bijou](#)

Atelier Bois

L'atelier Bois participe et contribue à la pédagogie engagée au sein de l'option Art-Objet. Pour des raisons évidentes de sécurité et de place disponible, l'atelier Bois ne permet pas d'accueillir un nombre trop important d'étudiant-es. Les cours y sont dispensés sous la forme d'une **approche technique** visant à une information des matériaux et de leur mise en œuvre, mais également par une **approche plus conceptuelle liée à la nature spécifique du matériau** proche du vivant et de son inscription culturelle, sous la forme de rendez-vous individuels assurés par le responsable d'atelier. La pédagogie mise en place vise à accompagner les étudiant-es dans leur démarche personnelle, en leur apportant les éléments qui contribueront à leur **donner une réelle autonomie**, gage de leur

future indépendance d'auteur-riche ou d'artiste. S'il est convenu que le matériau privilégié reste le bois, dans l'ensemble de ses approches possibles, il est également envisagé d'utiliser d'autres matériaux ou d'autres moyens d'expression, sans aucune restriction, et ce, en fonction des différents projets qui sont apportés par les étudiant-es. Un contrat d'études est établi en début de semestre pour valider les choix d'enseignements obligatoires ou optionnels, dans et hors atelier.

Lieu : Bâtiment principal, RDC, atelier Bois

Atelier Livre

L'atelier Livre est un **lieu de recherche, d'expérimentation** et d'enseignement spécifique autour du livre, des objets éditoriaux et de leurs corollaires, s'inscrivant délibérément dans le champ de l'art contemporain.

L'atelier Livre amène ses étudiant·es résident·es à **explorer le livre dans ses dimensions conceptuelles et matérielles**, ses divers statuts et supports, à interroger son histoire, ses développements et évolutions jusqu'aux expérimentations les plus actuelles.

Confrontant savoirs et savoir-faire traditionnels aux enjeux de la création contemporaine,

l'atelier Livre envisage le livre comme **médium d'expression artistique à part entière**, ayant ses spécificités, son histoire, ses théoricien·nes et critiques, ses lieux et circuits de diffusion, galeries, librairies, ses centres d'art et institutions spécialisées, son public, ses collectionneurs.

L'atelier Livre fait en outre partie des Ateliers Associés, qui développent un programme de cours permettant d'accéder au savoir-faire de chaque atelier.

Demande de rendez-vous: atelierlivre@hear.fr

Lieu : Bâtiment principal, Salles 2o et 21
atelierlivre.hear.fr

Atelier Métal

L'atelier Métal est un lieu de réflexion et de production. Basé sur un ensemble d'enseignements transmis en années 2 et 3, l'étudiant·e est amené·e à y gérer un projet personnel en autonomie.

Le croisement de différentes réflexions comme les aspects socioculturels, économiques, écologiques, etc., engagent l'étudiant·e dans un **débat créatif en créant des passerelles entre les différentes disciplines**.

L'outil informatique, de plus en plus imbriqué dans la création contemporaine, est intégré dans les enseignements dispensés par l'atelier.

Les métaux avec toutes leurs propriétés spécifiques (conductivité, conductibilité, malléabilité, ductilité, extensibilité, capacité de charge, etc.) sont un point de départ d'un développement

plastique. Dans une expérimentation libre avec une diversité de matériaux, l'étudiant·e est guidé·e vers une démarche d'ouverture et de curiosité.

Une expression personnelle et rigoureuse, attentive à l'actualité artistique, est la condition pour mener à bien tous projets. Le développement des objets manipulables qui confrontent le spectateur avec la structure d'une forme, sa fonction dans l'espace ou son contexte social est une dimension (non exclusive) qui traverse l'atelier. Les objets se déploient **entre un langage formel et une expression personnelle**.

Lieu : Bâtiment principal, RDC, ateliers Métal et Métal-Forge

Atelier Terre/Céramique

La pédagogie vise à permettre à chacun·e de trouver son langage propre en favorisant l'expérimentation avec le matériau terre dans ses nombreuses possibilités : sculptures, installations, craft, performances, etc. ; ceci dans une cohérence entre le sens et forme.

Cette recherche s'appuiera sur de solides connaissances acquises durant le premier cycle sur les terres

et glaçures, cuissons, procédés, histoire de la céramique et sculpture. L'atelier favorise les réflexions en lien avec les divers ateliers du pôle Art-Objet, ainsi qu'avec les partenaires internationaux.

Lieu : Bâtiment principal, RDC, atelier Terre/Céramique

Atelier Verre

L'atelier Verre, espace de recherche et de production, permet à l'étudiant·e de développer un travail à travers des approches tant techniques que

théoriques, d'en comprendre les origines et de le situer dans le champ de la création contemporaine, avec un recul critique. L'étudiant·e analyse

et approfondit son travail **à partir d'une réflexion globale sur la matière**, en inscrivant l'usage du verre comme n'importe quel médium dans une production plastique singulière, fonctionnelle ou poétique. L'expérimentation directe est le moteur du projet personnel de chacun·e.

L'acquisition de savoirs fondamentaux (références artistiques, sciences physiques, sciences humaines, etc.) est nécessaire à l'obtention d'une autonomie de réflexion et de production.

Des séquences hebdomadaires de **discussions collectives** s'articuleront avec le suivi de projets et de réalisations, en alternance avec l'un·e ou

l'autre enseignant·e.

Un travail individuel et régulier de recherche théorique (en bibliothèque) et d'expérimentation est demandé pour nourrir le travail d'atelier. Il est indispensable de participer aux journées d'étude organisées par l'atelier (visite de sites partenaires, manifestations, etc.). Le travail dans l'atelier doit être articulé avec les autres unités d'enseignements (dessin, volume, apports théoriques, etc.).

Lieu : Bâtiment principal, RDC, salle des fours et atelier Verre
atelierverre.hear.fr

Communication graphique – Strasbourg

Enseignant·es : So-Hyun Bae, Philippe Delangle, Kévin Donnot, Claude Gréfillat, Jérôme Saint-Loubert Bié, Nina Støttrup Larsen | **Enseignant·es transversaux** : Camille Bonnefoi, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Alexandra David, Aurélie Gasche, Oh Eun Lee, Odile Liger, Isabelle Le Minh, Jérôme Thomas ;
Intervenant·es extérieur·es : Mohamed Bentotoche.

Les années 2 et 3 constituent un parcours cohérent et permettent l'obtention d'un DNA mention Graphisme. Elles posent les bases de la communication graphique dans toutes ses dimensions sous forme de cours théoriques, d'ateliers pratiques et techniques, de workshops, dans lesquels sont abordés de nombreux champs et médias.

Pour le 2^e cycle, le DNSEP est devenu le Master Graphic [···] Languages. Ce programme en deux ans vise à rassembler un groupe international et diversifié d'étudiant·es pour explorer et développer un discours critique à partir de toutes les formes de langages écrits, informatiques, graphiques et performés, dans le domaine élargi du design graphique. À travers une pratique spéculative, conceptuelle et critique du design graphique, les étudiant·es sont encouragé·es à développer leur travail personnel et des projets collectifs à travers

divers médias, imprimés et numériques, en portant une attention particulière à l'interactivité, y compris le code et le design génératif. Les questions théoriques abordent les problèmes les plus contemporains dans les domaines des études visuelles, des arts et du design, notamment leurs aspects politiques et sociétaux, en gardant à l'esprit l'évolution constante des outils, des médias et des connaissances – et de leur utilisation – à l'ère du numérique et des réseaux. Depuis la rentrée 2023, un double diplôme Graphic [···] Languages / Environnements Numériques avec l'université de Strasbourg (Unistra) permet aux étudiant·es inscrit·es de suivre un parcours complémentaire.

comgraph.hear.fr
graphic-languages.hear.fr

Horaires et conditions d'accès aux ateliers Art-Objet pour les étudiant·es non-résident·es

Les étudiant·es qui ne sont pas résident·es de l'atelier précisé peuvent toutefois y avoir accès aux horaires et **sous condition de rendez-vous pris par mail ou sur place avec les enseignant·es, afin de valider leur projet nécessitant l'usage de l'atelier.**

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun·e étudiant·e non-résident·e n'est autorisé·e à travailler seul·e.

Prérequis : un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant·e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

	Bijou	Bois	Livre	Métal	Terre/ Céramique	Verre
Lundi	/	/	/	8h30 – 18h Benjamin Schlunk	/	/
Mardi	15h – 21h recrutement en cours	9h – 18h Dominique Brau-Arnauty	9h – 12h 14h – 18h Léa Hussebot Desenonges	8h30 – 18h Benjamin Schlunk	9h – 12h 14h – 18h Sophie Irwin	9h – 12h 14h – 18h François Briand
Mercredi	9h – 12h 13h – 17h recrutement en cours	9h – 18h Dominique Brau-Arnauty	(S2 uniquement 9h – 12h 14h – 18h Léa Hussebot Desenonges)	/	9h – 12h 14h – 18h Sophie Irwin	9h – 12h 14h – 18h François Briand
Jeudi	9h – 12h 14h – 18h Sophie Hanagarth ou Florence Lehmann *	9h – 18h Stéphane Lallemand Brau-Arnauty	9h – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussebot Desenonges	8h30 – 18h Konrad Loder Benjamin Schlunk	9h – 12h 14h – 18h Clémence van Lunen	9h – 12h 14h – 18h Yeun – Kyung Kim
Vendredi	9h – 18h Sophie Hanagarth ou Florence Lehmann *	9h – 18h Stéphane Lallemand	9h – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim (S1 uniquement Léa Hussebot Desenonges)	8h30 – 18h Konrad Loder	9h – 12h 14h – 18h Clémence van Lunen	9h – 12h 14h – 18h Yeun – Kyung Kim

* Présence en alternance une semaine sur deux

Design réhabitant – Mulhouse

Enseignant-es : Thierry Ballmer, Servin Bergeret, Edouard Boyer, Pierre Doze, Fred Dupuis, Jean-Nicolas Ertzscheid, Arnaud Finix, Thomas Gluckin, Cléo Huet, Zoé Inch, Christelle Le Déan, Bertrand Lemonnier, Nathalia Moutinho, Fred Rieffel, Émilie Vialet.

La notion de « réhabitation » vient du biorégionalisme et propose de promouvoir des manières de manger, construire, se déplacer, gouverner, produire, s'habiller, etc., prenant en compte l'ensemble du vivant et donc la soutenabilité locale de l'activité.

Issue des théories associées à « l'écologie profonde », elle a déjà une histoire politique et artistique très riche. En France, c'est dans le domaine de l'architecture que ce sujet est le plus débattu, entre autres depuis la parution des ouvrages de Matthias Rollot. Un premier cycle généraliste Design (années 2 et 3) permet aux étudiant-es de se familiariser avec les différents champs disciplinaires et plastiques du design, avec une ouverture vers les problématiques de transition. Pour cela, une pédagogie de projets est déployée en lien avec le territoire, reprenant et amplifiant l'expérience de projets menés en partenariat et en transversalité.

Les contenus pédagogiques sont articulés autour de cours théoriques, d'enseignements pratiques dans le cadre de projets et d'acquisitions techniques. Des conférences, modules transversaux, workshops et stages viennent compléter la proposition.

Le deuxième cycle s'articule autour du master Design réhabitant sur les deux années du cursus en permettant aux étudiant-es de balayer les différents champs disciplinaires et plastiques contenus dans la thématique de la biorégion, en s'appuyant sur le territoire et sur l'expérience du parcours Nomade.

La pratique plastique et les projets collectifs et personnels pourront s'articuler autour d'une dizaine de thématiques dont celle de l'objet, du déplacement, du vivant, du corps, des espaces naturels, ou encore de la technologie ou du fooding.

 [hear_design](#)

Design textile – Mulhouse

Enseignant-es : Thierry Ballmer, Servin Bergeret, Edouard Boyer, Pierre Doze, Fred Dupuis, Thomas Gluckin, Christelle Le Déan, Mirjam Spoolder, Émilie Vialet.

La mention Design textile de la HEAR se définit à travers une pluridisciplinarité de positionnement artistique en proposant une version ouverte du métier de designer textile. Elle aborde les thématiques contemporaines autour de l'usage, des méthodes, des techniques et des cultures dans une approche holistique intégrant les enjeux économiques, éthiques et environnementaux. Les étudiant-es y acquièrent les principes fondamentaux du design textile (tissage, maille, teinture, impression, pratique du dessin textile) qui leur permettent de comprendre les attentes, contraintes et besoins des entreprises et milieux et d'envisager des champs d'exploration interdisciplinaires qui croisent autant l'art que l'artisanat ou les process industriels. Les étudiant-es

enrichissent leur pratique tout au long de leurs études en expérimentant des techniques supplémentaires grâce aux différents ateliers de gravure, sérigraphie, bois, photographie, informatique, son, vidéo et céramique.

La pédagogie entrelace la pratique et la théorie, la production et la réflexion critique. Elle s'appuie sur des thèmes textiles essentiels tels que les matériaux, les filières et les écosystèmes en proposant aux futurs designers d'expérimenter à échelle 1 avec des partenaires régionaux, nationaux, ou encore internationaux, dans un objectif de design d'action et de développement évolutif. Ainsi, il s'agit d'accompagner des créateur-rices en prise avec l'époque et qui, artistiquement, affirment leur position au cœur

des grands débats contemporains tout en s'inscrivant dans les différents réseaux professionnels de création, de production et de diffusion textile. Ces dernières années, l'atelier a pu collaborer avec Garnier-Thiebaut, Mitwill, le groupe Philéa, la ferme des merisiers à Linthal, Made in Town, le parc du Haut-Languedoc, la filature Albouy, Texworld, Julius

Holland, AICL Ghana... La mention Design textile renforce sa dynamique d'ouverture par la généralisation de l'enseignement en langue anglaise assurée par des artistes et designers anglophones intégrées à l'option.

 [hear.textile](https://www.instagram.com/hear.textile)

Didactique visuelle – Strasbourg

Enseignant-es : Nadine Bahi, Aurélie Gasche, Éléna-Laura Lemaitre, Étienne Mineur, Olivier-Marc Nadel, Éloïsa Pérez, Olivier Poncer | Enseignant-es transversaux : André Bihler, Camille Bonnefoi, Cyrille Bret, Charlie Chabrier, Alexandra David, Olivier Deloignon, Didier Kiefer, Oh Eun Lee, Isabelle Le Minh, Odile Liger et Jérôme Thomas.

L'atelier de Didactique visuelle de la Haute école des arts du Rhin est unique en France. Il forme sur un cursus de quatre années des étudiant-es à la pédagogie par l'image, à la transmission des sciences, des savoirs et de la culture par les arts visuels et numériques. L'enseignement tient un équilibre entre maîtrise du dessin, identité de sa facture graphique et de ses usages, et processus du design, méthodologie et adresse aux publics; autant qu'à leurs évolutions technologiques (production et diffusion). Il met en œuvre les approches théoriques des sciences cognitives comme des sciences de l'éducation.

C'est pourquoi l'atelier n'a pas de pratique exclusive, il favorise, selon les contextes, les approches croisées des différents médias, les langages de

médiation et d'expression... Les étudiant-es sont amenés à devenir des auteur-rices à part entière partageant et participant à une lecture sensible et critique du monde; des créateur-rices qui communiquent par le visuel un point de vue, un témoignage, une analyse, une mise en scène du réel. L'atelier de Didactique visuelle porte un programme de recherche transdisciplinaire : Didactique tangible. Ce programme implique des partenaires français et étrangers, il concerne l'étude des convergences et des interactions entre arts et sciences.

didactiquevisuelle.hear.fr  [didvis](https://www.instagram.com/didvis)
didactiquetangible.hear.fr  [didactiquevisuelle](https://www.facebook.com/didactiquevisuelle)

Illustration – Strasbourg

Enseignant-es : Yvan Alagbé, Guillaume Chauchat, Olivier Deloignon, Louise Duneton, Joseph Griesmar (dit Béhé), Salomé Rislér et Marie-Luce Schaller |

Enseignant-es transversaux : André Bihler, Camille Bonnefoi, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellán, Alexandra David, Nicolas Fourgeaud, Isabelle Le Minh, Odile Liger.

L'atelier d'illustration est né en 1974 et occupe une place à part parmi les écoles d'art françaises. Il développe le langage de l'image narrative et son rapport au texte.

Ce langage, complexe, produit une lecture accessible au plus grand nombre. La spécificité de l'atelier d'illustration est d'accompagner les étudiant-es dans un processus de création

autonome et singulier, les amener à développer un travail d'auteur et faire éclore la personnalité de chacun-e en préservant son authenticité. Construire un univers, le nourrir et lui permettre de s'épanouir puis rencontrer le public à travers des supports multiples, que ce soient ceux de l'édition (livre, presse, bande dessinée, édition numérique) ou, par extension, ceux des arts

voisins (des arts plastiques aux médias interactifs, en passant par l'écriture ou le jeu), c'est bien là le défi perpétuel que se propose de relever l'atelier d'illustration.

L'atelier est doté du laboratoire de recherche « De traits et d'esprit : formes, fonctions et histoires de l'illustration imprimée ».

Scénographie – Strasbourg

Enseignant-es : Emmanuelle Bischoff, François Duconseille, Alexandre Früh, Jean-Christophe Lanquetin, Thomas Voltzenlogel, Pierre-André Weitz | Enseignant-es transversaux : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Fabrice Cazenave, Nicolas Fourgeaud, Nasser Khélifi, Claire Malrieux, Anne Laforet, Sandrine Israël-Jost, Grégoire Zabé.

L'atelier Scénographie interroge la manière dont les questions d'espace et de (re)présentation traversent les différents champs de la création contemporaine. Si le théâtre reste l'axe structurant des enseignements, les étudiant-es sortent souvent des espaces scéniques conventionnels pour interroger et pratiquer ce qui dans les espaces urbains, virtuels, mais aussi dans l'art contemporain et la muséographie constitue un champ actif de théâtralité. Par son inscription au sein d'une

école d'art, l'enseignement de la scénographie à la HEAR est transdisciplinaire, en interaction régulière avec d'autres pratiques plastiques et musicales. L'atelier développe ainsi des points de vue d'auteur-rices, singulier-ères, voire atypiques. Le diplôme de fin d'études est alors une occasion rare d'initier des projets sortant des codes de (re) présentation préétablis et d'expérimenter librement des questions d'espaces et de fiction.

Enseignements théoriques – Mulhouse et Strasbourg

Enseignant-es Mulhouse : Servin Bergeret, Édouard Boyer, Pierre Doze, Thomas Gluckin, Anne Immelé | **Enseignant-es Strasbourg : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Alexandra David, Olivier Deloignon, Nicolas Fourgeaud, Sandrine Israël-Jost, Anne Laforet, Thomas Voltzenlogel.**

Les cours théoriques dispensés par des enseignant-es spécialistes constituent un enseignement à part entière qui nourrit l'ensemble du cursus de l'étudiant-e. Ces cours proposent une approche variée aussi bien dans les contenus

(historiques, thématiques, transversaux) que dans les disciplines (histoire de l'art, sémiologie, philosophie, anthropologie, etc.) et l'histoire spécifique aux médiums (photographie, vidéo, graphisme, design, typographie, etc.).

Dans le contexte multiculturel de l'école, certains cours sont entièrement tenus en anglais, ou tout au moins en bilingue, par une équipe enseignante constituée d'artistes ou théoricien·nes anglophones. Les étudiant·es apprennent l'écriture créative, se confrontent à des présentations de

leur travail en anglais et sont accompagné·es dans la préparation de leur portfolio en anglais. Les étudiant·es étranger·ères souhaitant améliorer leur niveau de français (écrit et oral) ont la possibilité de suivre des cours de français langue étrangère.

Parcours Nomade – Mulhouse

Enseignant·es : **Nathalia Moutinho (Design)**, **Didier Kiefer et Bertrand Lemonnier (Art)**.

L'urgence sociale et climatique intègre nos quotidiens et nos projets, questionnant ainsi les pratiques des artistes et designers. En quoi ces questions d'ordre social, d'écologie et d'environnement viennent transformer ces pratiques ? Comment ? Pourquoi ?

Le parcours Nomade embrasse la nécessité d'expérimenter ces nouveaux enjeux de création et d'innovation plus respectueux du vivant dans les pratiques des étudiant·es de la HEAR. Questionnant la transition socio-écologique, le parcours Nomade vise à décroïsonner les savoirs et les pratiques ; à concevoir avec le vivant ; à travailler à l'échelle d'un territoire et de ses acteurs en croisant recherche d'autonomie, de recyclage, d'écologie, de transversalité et de partenariats. Les étudiant·es qui choisissent de s'inscrire dans ce

parcours intègrent les débats environnementaux comme des enjeux fondamentaux de leur diplôme. Le parcours Nomade est proposé sur le site d'arts plastiques de Mulhouse, et s'organise autour d'un groupe de recherche en deuxième cycle.

Programme pédagogique

L'année scolaire s'articule entre des temps de travail hebdomadaire, des workshops, des temps de travail technique, des rencontres avec des acteurs institutionnels, économiques et professionnels ainsi que des temps collectifs.

Des cours sont proposés aux étudiant·es de niveau master en parallèle de journées d'étude obligatoires, de reportages et workshops.

Plus d'informations sur : nomade.hear.fr

Ateliers à Mulhouse

Ateliers Découpe et gravure laser et Infographie : Colline Guinchard ;

Atelier IMPRESSION(S) : recrutement en cours ; Atelier Maquette : Cléo Huet ; Atelier Bois : Arnaud Finix ;

Atelier Photographie : Anne Immelé et Emilie Vialet ; Atelier Sérigraphie : Claire Morel et Christian Savioz ;

Atelier Son : Yvan Etienne et Brice Jeannin ; Atelier Vidéo : Loudigi Belframe et Gilles Tutevoix ;

Atelier Volume et métal : Bertrand Lemonnier et Olivier Létang ; Atelier Textile : recrutement en cours.

Les ateliers sont accessibles dans les horaires proposés et sous la responsabilité d'un·e assistant·e d'enseignement ou d'un·e enseignant·e. Ils sont le lieu d'apprentissage technique et d'adéquation entre un projet et des moyens. À la fin de chaque journée il est demandé aux étudiant·es

de remettre les outils à leur place, de nettoyer les espaces de travail, de ranger et stocker les matériaux. Outre du petit matériel tel des clous, de la colle, des vis, de l'adhésif, etc., les étudiant·es doivent apporter un minimum de matériel.

Équipements de protection individuels et matériel

Afin d'éviter le partage de matériel, il est demandé d'apporter à la rentrée les fournitures suivantes, sans lesquelles il n'est pas possible d'accéder aux ateliers. Un équipement spécifique à chaque atelier sera précisé à la rentrée.

Matériel obligatoire : 1 marteau ; 1 jeu de tournevis ; 1 pince coupante ; 1 pince universelle ;

1 tenaille ; 1 cutter avec recharges de lame ; 1 mètre à ruban ; 1 paire de ciseaux.

Matériel conseillé : 1 petite spatule (couteau de peintre n° 4 ou 6) ; 1 règle de 50 cm ou + ; 1 jeu de pinceau brosse ; 1 équerre. Ce matériel se montre très utile pour les cours ou lors des périodes de production ou d'examen.

Bois

L'atelier Bois est un atelier d'accompagnement et de conseil pour les projets des étudiant-es (dialogue, dessin, fabrication d'objet, de maquette, projets à échelle 1/100), un lieu d'apprentissage des techniques (découpage, assemblage, collage...), un terrain de recherche et de questionnement autour du matériau bois mais aussi d'autres matériaux, un lieu d'autonomisation et de responsabilité, un lieu de rencontre entre étudiant-es. Il intervient en appui de la pédagogie enseignée dans les différentes options.

Lieu : Salle 18

Matériel : L'espace est équipé de machines stationnaires (scie à ruban, scie à format, scie à onglet,

dégauchisseuse raboteuse, toupie, tour à bois, perceuse à colonne, ponceuse), de machines électroportatives (lamelleuse, scie circulaire plongeante, ponceuse, défonceuse, perceuse) et d'outillage manuel.

Attention : pas d'emprunt de matériel possible.

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Condition d'accès : Ouvert à tou-ttes en présence du responsable d'atelier. Sous condition d'avoir validé les prérequis et d'être inscrit-e sur la liste d'accès, vous pourrez travailler en autonomie dans l'atelier.

Découpe et gravure laser

Graver et/ou découper le bois, l'acrylique, la matière plastique, le verre, le marbre, le métal revêtu...

Lieu : Salle 25

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Utilisation par les étudiant-es en présence d'un-e responsable et sur demande préalable avec présentation de leur projet. Il est demandé de suivre scrupuleusement les conditions de manipulation, d'hygiène et de sécurité liées à l'emploi de cet outil.

Attention : pas d'emprunt de matériel possible.

IMPRESSION(s)

L'atelier IMPRESSION(s) s'adresse, en premier comme en second cycle à des étudiant-es artistes, sensibles aux enjeux du domaine élargi des arts imprimés, issus de toutes les options de l'école. Ils auront le désir et l'ambition d'explorer plus en avant le remarquable potentiel qu'offre cet univers, aussi bien dans les formes qu'il engendre, que les contenus qu'il peut véhiculer. L'axe principal de cette pratique ayant pour objet

la création de formes nouvelles liées à cette discipline. L'atelier est un lieu de transmission, d'échange, de diversité. Il favorise les rencontres, mais aussi la confrontation des approches et des savoir-faire. C'est l'endroit où les étudiant-es se familiarisent avec les concepts du domaine, sans limites formelles ou conceptuelles. L'empreinte à la fois processus et paradigme est au centre des réflexions. Sont expérimentées les notions de

trace, d’empreinte, de marquage, d’impression, la question de l’original, du multiple, du sériel, etc. Toutes les formes de l’édition sont possibles : estampes, livres, flip book, marquages de sites, installations, etc. Le premier cycle sera le temps de l’expérimentation plastique, de l’acquisition des moyens techniques nécessaires à la mise en place des fondations du projet artistique. Durant le second cycle, la mise en forme du projet artistique se fera avec exigence et un sens aigu des enjeux contemporains et du contexte de la diffusion.

Un lien étroit lie les ateliers IMPRESSION(s) de Strasbourg et Mulhouse qui proposent des workshops intersites, voyages pédagogiques et des visites d’expositions, de musées et d’ateliers.

Lieu : Salle 25

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l’accès des ateliers sera affiché dans l’école et disponible sur www.hear.fr

Infographie

L’atelier infographie se compose de deux salles où les étudiant-es pourront suivre différents enseignements nécessitant l’utilisation de l’outil informatique (cours d’infographie, cours de photographie numérique, cours de 3D...).

Lieu : Salles 37a et 37b

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres

prérequis à l’accès des ateliers sera affiché dans l’école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d’accès : L’utilisation des ordinateurs, d’internet, ainsi que des différentes imprimantes est en libre accès en dehors des horaires de cours. Chaque étudiant-e dispose de sa session individuelle accessible sur tous les postes (stockage des documents en réseau).

Maquette

L’atelier maquette est un lieu de production et de réflexion tourné vers les outils numériques. L’enseignement s’articule autour d’exercices qui visent à traverser tous les outils disponibles et en comprendre les enjeux de production (impression 3D, découpe laser, maquettage papier, thermoformage...). L’atelier est un lieu de partage, de transmission, d’échange et de confrontation des approches et des savoir-faire.

Lieu : Salle 20a

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l’accès des ateliers sera affiché dans l’école et disponible sur www.hear.fr

Condition d’accès : En l’absence de personnel enseignant ou technique dans l’atelier, il est possible pour les étudiant-es des années 3 à 5 de venir y travailler en demandant une clé à l’accueil. Dans ce cas l’étudiant-e est responsable de l’endroit et du matériel qui s’y trouve jusqu’à ce qu’il remette la clé. Attention : pas d’emprunt de matériel possible.

Photographie

L’enseignement propose une approche ouverte de la photographie dans le contexte des pratiques artistiques contemporaines. L’étudiant-e découvre différentes techniques de production (numériques, argentiques, techniques anciennes) et modes de diffusion (projection, édition, web) et réalise des images dans différents contextes et registres comme le documentaire, la fiction, la mise en scène, etc. L’apprentissage comprend les techniques de prise de vue, de traitement de

l’image, de tirage en chambre noire. Il se poursuit avec un travail de sélection des images, d’editing ou de mise en séquence. Les cours sont complétés par des workshops et conférences.

Photographie argentique et techniques hybrides, Anne Immelé

Articulant théorie et pratique, ce cours a pour but de permettre aux étudiant-es d’expérimenter la photographie sous différentes formes.

En introduction, la photographie argentique sera considérée dans sa dimension auratique, en tant que captation de traces, d'empreintes lumineuses. Les cours permettront de découvrir la chambre noire et de s'interroger sur un médium en constante mutation. La technique argentique n'est pas une fin en soi, elle est appréhendée comme point de départ ou comme contrepoint d'autres modes de production dans l'ère du tout numérique. Ouverture du laboratoire argentique les jeudis, sur inscription pour les étudiant-es ayant déjà suivi le cours de techniques argentiques.

Lieu : Sous-sol, Salle 63

Atelier Photo, Émilie Vialet

L'atelier photo est un espace de recherche et de production permettant à l'étudiant-e de développer un travail à la fois personnel autour du médium argentique ou numérique, mais aussi de chercher des moyens adaptés pour photographier et restituer visuellement ses projets.

L'atelier se divise en trois espaces distincts : le studio de prises de vue (RDC, salle 15), l'atelier numérique (RDC, salle 4o) et le laboratoire argentique (au sous-sol) mis à disposition des étudiant-es

selon un calendrier communiqué à la rentrée et sur inscription préalable. L'atelier propose également des initiations pour permettre à l'étudiant-e d'acquérir les bases techniques nécessaires à son autonomie sur les différents outils.

Il est possible d'emprunter des appareils photos numériques ou argentiques chaque semaine, pour une durée de trois jours renouvelable une fois. Une permanence est assurée deux fois par semaine pour retirer ou restituer le matériel.

Le studio photo met à disposition un espace dédié à la prise de vue en lumière artificielle aux flashes aussi bien pour des prises de vue de grande dimension que pour des petites pièces ou des reproductions. Il est accessible sur réservation un après-midi par semaine.

Le laboratoire argentique met à disposition une fois par semaine des agrandisseurs et tout le matériel nécessaire au traitement des films noir et blanc. L'atelier numérique est dédié à la finalisation des projets allant de la numérisation de vos négatifs, à la retouche puis aux tirages grands formats. Ce matériel est réservé aux étudiant-es ayant choisi de mener à bien un projet photographique dans le cadre du cours photo, ou inscrit-es en module photo.

Sérigraphie et édition

Lieu de réflexion et de production, l'atelier de sérigraphie permet l'expérimentation de supports variés et une prise en charge des projets individuels, ou de groupe, dans le cadre d'une mise en forme graphique, où priment le visuel et la cohérence entre l'objectif recherché et son rendu final. La production est centralisée dans l'espace sérigraphie, qui regroupe un large éventail d'outils (informatique, impression, finition).

Lieu : Salles 05 et 32

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Condition d'accès : L'utilisation du matériel reprographique se fait sur rendez-vous avec l'aval des enseignant-es concerné-es.

 [ministere_de_l_impression](#)

Son

L'atelier son offre aux étudiant-es qui le souhaitent de pratiquer, s'initier ou se perfectionner au travail du son, avec des outils simples ou plus complexes selon leurs besoins, leurs projets et leur niveau de compétence technique. Ce lieu permet tout autant de concevoir une bande-son pour une vidéo, une installation sonore, électronique et/ou interactive, d'imaginer une performance ou un concert avec des instruments et un système de sonorisation adapté, d'aborder les techniques de prise de son,

de mixage, de synthèse... Un studio équipé d'une station de mixage/montage professionnelle et d'un système d'écoute performant est à la disposition des étudiant-es qui souhaitent élaborer ou finaliser un projet sonore dans des conditions optimales.

Lieu : Salles 47 et 50

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans

l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : En l'absence de personnel enseignant ou technique dans l'atelier, il est possible pour les étudiant-es des années 3 à 5 de venir y travailler en demandant une clé à l'accueil. Dans ce cas l'étudiant-e est responsable de l'endroit et du matériel qui s'y trouve jusqu'à ce qu'il remette la clé.

Fonctionnement : Une partie du matériel de prise de son peut être empruntée pendant quelques jours pour travailler à l'extérieur. Cet emprunt se fait sous condition d'un usage soigneux et responsable du matériel ainsi que du respect de la date de retour indiquée sur la fiche de prêt, de manière à ne pénaliser personne.

Textile

L'atelier textile propose des cours, un soutien et des conseils sur un large éventail de projets textiles dans les domaines de l'art, du design et de la création textile. Les étudiant-es y apprennent différentes techniques (bases du tissage et du tricot) et ont accès à une large gamme de machines à coudre, à feutrer et à tuffer. L'atelier textile est un lieu d'expérimentation avec les divers tissus, matériaux et fibres de la matériauthèque, qui permet de questionner les techniques anciennes et nouvelles. C'est également un lieu de partage, d'échange et d'exploration.

Lieu : Salles 47 et 50

Matériel : Métiers à tisser, métiers de table, machine à tricoter, machines à tuffer, machines à coudre, machines à coudre industrielles, machines à surjeter, machines à filer, cuisine de teinture naturelle, fers à repasser / étuves, matériauthèque et mannequins.

Conditions d'accès : Ouvert à tou-tes en présence d'une enseignante de l'atelier. Certains équipements ne peuvent être utilisés que sur rendez-vous et avec l'accord des professeurs concernées. En l'absence d'enseignante dans l'atelier, les étudiant-es n'ont accès aux équipements qu'avec l'accord des professeurs concernées en demandant la clé à l'accueil; iel est alors responsable du matériel ou de l'outil utilisé jusqu'à ce qu'iel rende la clé.

Vidéo

L'atelier vidéo permet aux étudiant-es de s'initier ou de se perfectionner dans la maîtrise des outils depuis le tournage à la projection de vidéos, en passant par la capture des supports d'enregistrement et l'édition sur les postes de montage vidéo.

Lieu : Salles 34 et 35

Matériel : 4 stations de montage vidéo en accès libre en semaine

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Fonctionnement : L'atelier vidéo se compose de deux salles. Le bureau du prêt avec le matériel stocké est accessible aux heures d'ouverture,

et la salle de montage où les étudiant-es pourront visionner des films, développer une réflexion sur la pratique de la vidéo numérique, et produire des projets de réalisation individuels ou collectifs.

Condition d'accès : L'accès au matériel se fait auprès de Gilles Toutevoix aux horaires d'ouverture du bureau vidéo. Lors de l'emprunt, une fiche de prêt doit être remplie et signée, engageant la responsabilité de l'emprunteur en cas de dommages occasionnés au matériel. Il est vivement conseillé d'anticiper les besoins, accrochages et tournages d'une semaine à l'autre pour obtenir le matériel nécessaire. En stock sont disponibles des caméscopes ; des moniteurs, écrans plats HD ; lecteurs vidéo multimédias sur clé USB, vidéoprojecteurs.

Volume et métal

L'enseignement du volume vise à donner aux étudiant-es une autonomie en matière

de production de formes. Il s'articule en deux phases : une première année d'apprentissage

dédiée à la construction des formes par la production de maquettes, le travail du métal et la mise en œuvre des matériaux plâtre et terre ; une deuxième année d'approfondissement consacrée à l'étude et à la manipulation d'autres matériaux (bois, aciers et composites).

En parallèle à ces cours permettant la découverte et l'expérimentation, des plages horaires sont aménagées dès l'année 2 sous forme d'ensembles, de rendez-vous ou d'ouvertures d'ateliers afin d'accompagner les projets des étudiant·es.

Lieu : Salle 2o

Matériel : Poste à souder à l'arc et à l'acétylène, forge, matériel de perçage, matériel de découpe,

cintreuse à tube, plieuse, visseuses, tronçonneuse, disquieuses, meuleuses.

En salle Volume : marteaux, scies, limes et beaucoup d'autres, ainsi qu'un certain nombre de consommables (tôle, baguette à souder, etc.).

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Sur demande préalable avec présentation de projet.

Fonctionnement : Des outils à mains et des machines électroportatives sont mis à la disposition des étudiant·es (toutes années) pour travailler au sein de l'atelier. Le matériel emprunté devra impérativement être rangé à sa place à la fin de chaque journée.

Salle de Peinture

Espace de pratique libre, la salle de peinture favorise l'épanouissement d'un processus de création conscient et éclairé, adapté à la personnalité de chaque étudiant·e. La pratique de la peinture passe ici par l'expérimentation sous toutes ses formes et n'entend rien négliger ni hiérarchiser.

« L'Écran » consiste en une imposante surface murale détournée de 336×900 cm qui accueille chaque mois ou presque, sur invitation, une nouvelle œuvre réalisée par un·e étudiant·e. Par son imposant format horizontal, panoramique, quasi cinématographique, « L'Écran » prolonge ainsi les recherches picturales déjà abordées.

Atelier partenaire : LabHidouille à KMØ

La HEAR a établi un partenariat avec le fablab LabHidouille, situé dans les locaux de KMØ. LabHidouille met à disposition des étudiant·es des équipements tels qu'imprimantes et scanners 3D, thermoformeuse, scies, perceuse, fraiseuse, caméra thermique, etc. (liste exhaustive à cette adresse : fablab.labhidouille.fr).

La HEAR a adhéré à ce fablab pour permettre à ses étudiant·es d'utiliser ces machines à moindre coût. En effet, ils peuvent créer un compte sur la plateforme dédiée en spécifiant « Partenariat HEAR » dans le menu « Profil utilisateur » afin de bénéficier des tarifs partenaires. Ils peuvent ensuite réserver une machine sur l'un des créneaux disponibles. L'utilisation de la plupart des machines est

gratuite ; seuls certains équipements requérant des fournitures spécifiques (thermoformeuse et imprimantes 3D) nécessitent de payer 1€/h d'utilisation.

À noter : Une formation (quelques heures maximum) est indispensable pour pouvoir manipuler certaines machines dangereuses. L'école peut prendre en charge son financement.

Pour les modalités se renseigner auprès de Bertrand Lemonnier.

✉ bertrand.lemonnier@hear.fr

Plus d'informations sur : www.labhidouille.fr

Horaires et conditions d'accès aux ateliers à Mulhouse

En-dehors de leur utilisation lors de cours, les ateliers sont accessibles aux étudiant-es aux horaires et conditions suivants. Les emplois du temps sont également affichés près de la porte de chaque atelier.

Lors des travaux en autonomie, l'étudiant-e est responsable du local et matériel qui s'y trouve.

	Maquette	Volume & Métal	Bois	IMPRESSION(s)	Infographie + Découpe & gravure laser
Lundi	/	/	8h30-12h30 14h-18h Arnaud Finix 1 semaine sur 2	/	/
Mardi	/	/	/	/	8h30-12h30 14h-18h Colline Guinchart 1 semaine sur 2
Mercredi	/	/	/	/	/
Jeudi	8h30-12h30 14h-18h Cléo Huet	8h30-12h30 14h-18h Olivier Létang	8h30-12h30 14h-18h Arnaud Finix	8h30 - 12h30 14h - 18h N.N.	8h30-12h30 14h-18h Colline Guinchart
Vendredi	8h30-12h30 Cléo Huet	8h30-12h30 Olivier Létang	8h30-12h30 14h-18h Arnaud Finix	8h30 - 12h30 14h - 18h N.N.	8h30-12h30 14h-18h Colline Guinchart

À savoir : les adresses email des professeur-es de la Haute école des arts du Rhin s'établissent sous la forme : prenom.nom@hear.fr ou prenom.nom-compose@hear.fr

	Sérigraphie & Édition	Vidéo & Prêt de matériel	Prêt de matériel photographique	Laboratoire argentique & studio photo	Textile	Son
Lundi	/	/	/	/	/	/
Mardi	/	/	13h45 - 14h Émilie Vialet	/	/	/
Mercredi	8h30-12h30 14h-18h Christian Savioz	8h30-12h30 14h-18h Gilles Toutevoix 1 semaine sur 2	/	/	8h30-12h30 14h-18h N.N.	8h30-12h30 14h-18h Brice Jeannin
Jeudi	8h30-12h30 14h-18h Claire Morel	/	13h45 - 14h Émilie Vialet	8h30-12h30 14h-18h Émilie Vialet (Matin : Labo A.-M. : Studio)	8h30-12h30 14h-18h N.N.	8h30-12h30 14h-18h Brice Jeannin
Vendredi	/	/	/	8h30-12h30 14h-18h Émilie Vialet 1 semaine sur 2	/	/

Ateliers Associés à Strasbourg

**Atelier Photographie : Camille Bonnefoi ; Atelier Numérique : Michel Ravey et Pierre Speich ;
Atelier IMPRESSION(S) : Christin Georgel, Didier Kiefer et Odile Liger ; Ateliers Prépresse/Sérigraphie/Façonnage :
Olivier Beiger et Bernard Bleny ; Atelier Livre : Léa Hussenot Desenonges.**

Présentation

Les Ateliers Associés « AA » (gravure, lithographie, prépresse, sérigraphie, façonnage, impression numérique, web, livre, photo) sont un regroupement de sept espaces de production dont le lien principal est l'image imprimée. Ce groupe développe un programme de cours permettant d'accéder au savoir-faire de chaque atelier et est ouvert à toutes les étudiant-es ayant suivi les prérequis (initiations, *Pif*, etc.). Transversaux par définition, les « AA » fonctionnent sur un principe de mise en commun et d'interconnexion des savoirs. Ils sont à la fois des lieux de formation liés à la pédagogie des options et des lieux de pratiques expérimentales individuelles et collectives. Espaces charnières dans l'école, différents points de vue et approches s'y croisent, l'émulation en est le moteur principal.

Objectifs

- Permettre l'accès aux ateliers à toutes les étudiant-es par des formations initiales, modules et perfectionnements.
- Donner des cours spécifiques, organiser des ateliers de « recherche créative » et des workshops. Participer à des enseignements d'options. Favoriser l'expérimentation et la finalisation des projets des étudiant-es de toutes les options et années.
- Organiser l'année pour permettre à toutes les étudiant-es de bénéficier de temps suffisant pour mener à bien leurs projets artistiques.

Organisation

Les rendez-vous individuels, établis entre étudiant-es et enseignant-es, sont de deux natures :

- Les suivis permettent aux enseignant-es de comprendre le projet initial, de préparer la réalisation plastique, de travailler les références et le développement théorique.
- Les rendez-vous de réalisation permettent aux étudiant-es, après avoir réservé des créneaux de travail sur les machines, de travailler leurs projets en autonomie et/ou avec l'aide des enseignant-es et/ou moniteur-rices de l'atelier.

Les moniteur-rices sont d'anciens élèves ayant passé leur DNSEP l'année précédente qui sont engagé-es pour l'année pour seconder les enseignant-es.

Les étudiant-es référent-es (uniquement en ateliers « PSF », IMPRESSION(S) et Photo) bénéficient d'un accès en autonomie à l'atelier et la permission d'accueillir d'autres étudiant-es non référent-es pendant leur présence au sein de l'atelier même en cas d'absence des enseignant-es et des moniteur-rices. Ils apprennent à travailler seul-es et prodiguent des conseils aux étudiant-es moins autonomes ce qui participe à une prise de confiance dans leurs savoir-faire.

Crédits ECTS

Les initiations et les pratiques donnent lieu à la délivrance de crédits.

Équipements de protection individuels et matériel

Afin d'éviter le partage de matériel, il est demandé d'apporter à la rentrée les fournitures suivantes, sans lesquelles il n'est pas possible d'accéder aux Ateliers Associés. De plus, un équipement spécifique à chaque atelier sera précisé à la rentrée.

Matériel obligatoire : Tenue de travail (blouse/ tablier/combinaison), crayon de papier et gomme, feutre pointe fine permanent, cutter, masques, gel hydroalcoolique.

Cursus Pif

Le cursus *Pif* – Prépresse, Impression, Façonnage – est un parcours-découverte très complet impliquant six ateliers. Il se déroule sur huit séances : une en atelier photo, deux en atelier prépresse, une en atelier numérique, une en atelier sérigraphie, une en atelier façonnage, une en atelier litho et une en atelier livre.

Destiné aux primo-arrivant-es à la HEAR du site de Strasbourg, ce cursus donne lieu à l'édition d'un livret de 72 pages. La réalisation du livret *Pif*

constitue un exemple de chaîne graphique possible. Presqu'entièrement réalisé par les étudiant-es en Année 1, il constitue un support de cours des plus utiles lors de la fréquentation des six ateliers.

Le cursus *Pif* fait office de pré-requis à l'accès des étudiant-es aux ateliers Prépresse, Sérigraphie, Façonnage, Impressions et Photo (studios de prise de vue).

ateliers-associes.hear.fr

Photographie

Espace de production d'images et de réflexion autour du médium photographique, l'atelier est ouvert à l'ensemble des pratiques photographiques.

Lieu : Bâtiment Annexe, 3^e étage.

Matériel : L'atelier de photographie regroupe plusieurs espaces de travail : deux studios équipés de lumière artificielle continue et flash ; un laboratoire de développement film noir et blanc ; un laboratoire de tirage noir et blanc avec onze postes de travail ; un laboratoire de techniques expérimentales équipé d'une lampe UV ; une salle de reproduction avec un banc de reproduction

numérique pour les formats 50x70 cm et trois scanners à transparent du petit au grand format ; un espace impression doté d'un traceur photo grand format et une imprimante A3 jet d'encre dédiée à l'impression de photographies uniquement sur validation de projet.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder aux studios de prise de vue et le cours de photo argentique est le prérequis pour accéder aux laboratoires.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera présenté à la rentrée et par mail sur demande. La liste des cours est disponible sur Taïga.

Numérique

L'atelier numérique est ouvert à tout-e étudiant-e à travers des enseignements prérequis sous la forme d'initiations donnant accès à son matériel, notamment aux impressions numériques en couleur. Il propose également un ensemble d'enseignements techniques en lien avec les équipes pédagogiques des différentes années et options sur les outils et la méthodologie de l'édition PAO et Webdesign, et fonctionne sur la base de suivis de projets en rendez-vous individuels ou groupés pour accompagner les étudiant-es dans leurs réalisations de l'année 1 au DNSEP.

Lieu : Bâtiment principal, Salles 15, 16, 17, 19

Matériel : Chaque station est équipée de logiciels PAO (Adobe Photoshop, Illustrator, InDesign, Acrobat Pro), web (MAMP, Sublime Text, Sketch) et autres (Open Office...). La salle 17 est également

équipée avec Windows 7, Autodesk Éducation Master Suite (Autocad et 3DS Max), Solid Works, Rhino. 2 salles informatiques de 11 ordinateurs (iMac) et 1 vidéoprojecteur et écran.

Prépresse et impression numérique : 1 station d'impression noir et blanc Lexmark A3, A4 recto verso en accès libre ; 4 stations équipées d'écrans calibrés Eizo reliés à des scanners A4, A3, opaque et transparent ; 6 stations de travail (MacPro et écrans calibrés Eizo) ; 2 imprimantes Laser couleurs Canon et Xerox.

Prérequis : Formations aux bases techniques pour accéder à l'atelier. Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr
Conditions d'accès : En plus des prérequis (en phase Programme, ouverts à tous en rattrapage

et à destination des équivalences), l'atelier numérique propose un ensemble d'enseignements techniques en phase programme sur les outils et la méthodologie de l'édition PAO et web, et fonc-

tionne sur la base de suivis de projets en rendez-vous individuels ou groupés pour accompagner les étudiant-es dans leurs réalisations.

IMPRESSION(s)

L'atelier transversal IMPRESSION(s) s'adresse, en premier comme en second cycle à des étudiant-es artistes, sensibles aux enjeux du domaine élargi des arts imprimés, issus de toutes les options de l'école. Iels auront le désir et l'ambition d'explorer plus en avant le remarquable potentiel qu'offre cet univers, aussi bien dans les formes qu'il engendre, que les contenus qu'il peut véhiculer. L'axe principal de cette pratique ayant pour objet la création de formes nouvelles liées à cette discipline. L'atelier est un lieu de transmission, d'échange, de diversité. Il favorise les rencontres, mais aussi la confrontation des approches et des savoir-faire. C'est l'endroit où les étudiant-es se familiarisent avec les concepts du domaine, sans limites formelles ou conceptuelles. L'empreinte à la fois processus et paradigme est au centre des réflexions. Sont expérimentées les notions de trace, d'empreinte, de marquage, d'impression, la question de l'original, du multiple, du sériel, etc.

Toutes les formes de l'édition sont possibles : estampes, livres, flip book, marquages de sites, installations, etc. Le premier cycle sera le temps

de l'expérimentation plastique, de l'acquisition des moyens techniques nécessaires à la mise en place des fondations du projet artistique. Durant le second cycle, la mise en forme du projet artistique se fera avec exigence et un sens aigu des enjeux contemporains et du contexte de la diffusion. Un lien étroit lie les ateliers IMPRESSION(s) de Strasbourg et Mulhouse qui proposent des workshops intersites, voyages pédagogiques et des visites d'expositions, de musées et d'ateliers.

Lieu : Bâtiment principal, Salles o2 et o3

Matériel : 3 presses taille douce ; grande presse ; 2 presses litho (électrique et manuelle) ; encre ; rouleaux ; spatules ; produits chimiques de base ; pierres litho.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Inscription aux workshops ou sur rendez-vous après présentation du projet.

Prépresse

Lieu de travail et de réflexion, l'atelier Prépresse permet la réalisation de typons manuels utilisant des outils traditionnels de dessins, sur tables lumineuses. Cet atelier équipé d'un scanner et d'imprimantes grand format permet également le traitement et la production de typons numériques destinés à la réalisation d'écrans de sérigraphie.

Lieu : Bâtiment principal, Salle o1

Matériel : 2 traceurs noir et blanc film, laize 110 cm et laize 42 cm ; 3 postes informatiques avec les logiciels de PAO ; 1 écran EIZO ; 1 scanner, format A3 ; 3 tables lumineuses, 100x133 cm ; 1 clicheuse polymère, format A4.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : L'atelier est inaccessible lors des cours de formations et des workshops, un planning sera affiché à la rentrée.

Fonctionnement : Un espace de travail analogique est accessible aux étudiant-es pendant les horaires d'ouvertures, ainsi qu'un espace de numérisation et de traitement d'image.

Sérigraphie

Lieu essentiel d'impression, l'atelier de sérigraphie permet l'expérimentation sur des supports variés par une prise en charge des projets individuels, ou de groupe, dans le cadre d'une mise en forme graphique, où priment le visuel et la cohérence entre l'objectif recherché et son rendu final.

Lieu : Bâtiment principal, Salles 07, 08

Matériel : 1 tourniquet textile 4 couleurs, 35×45 cm; 4 machines manuelles, 35×45 cm; 1 machine de main, 85×125 cm; 2 séchoirs, 60×80 cm; 1 tunnel UV, entrée 110 cm; 1 insoleuse; 1 bac de lavage-dégravage; etc.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Un planning sera affiché à la rentrée. Le système des « étudiant-es référent-es » sera reconduit cette année. Des créneaux seront mis en place pour la présentation des projets et la réservation des machines via un calendrier partagé sur le Drive de l'école. Le lien de celui-ci sera envoyé via un mail en début d'année.

L'atelier est inaccessible lors des cours de formations et des workshops.

Fonctionnement : Chaque projet devra être argumenté par la présentation de documents. Après présentation du projet et ayant obtenu un accord de faisabilité pédagogique et technique, le projet sera réalisé par l'étudiant-e, en suivi par les enseignant-es. Chaque réalisation donnera lieu à la remise d'un tirage pour les archives de l'école, et servira à son évaluation pour l'obtention des crédits ECTS.

Façonnage

L'atelier Façonnage permet de couper grands et petits formats papier, et, en pressant, collant et agrafant, de relier toute sorte d'éditions. Il est également le lieu de stockage des différents papiers destinés à l'impression sérigraphie. Un laboratoire de prises de vues se trouve aussi dans cet atelier sous forme de chambre noire ainsi qu'une clicieuse polymère.

Lieu : Bâtiment principal, Salle 05

Matériel : 1 massicot de 132×133 cm; 2 agrafeuses à chevalet, format A4; 1 relieuse plastique; 1 sabre 250 cm; 1 presse; 1 raineuse, etc.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Condition d'accès : L'atelier est inaccessible lors des cours de formations et des workshops, un planning sera affiché à la rentrée.

Fonctionnement : L'école met à disposition 5 feuilles de papier de qualité pour chaque projet validé, les supports supplémentaires ou différents seront fournis par l'étudiant-e.

Livre

L'atelier Livre, un des ateliers de l'option Art-Objet, est un laboratoire pour expérimenter le livre dans sa globalité et les différentes formes de l'objet-livre. Du livre d'artiste au livre objet en passant par des revues expérimentales ou des objets éditoriaux, les résidents de l'atelier comme les étudiant-es sont invité-es à réfléchir à la relation entre le contenu et le contenant, en questionnant la pertinence de ce dialogue. L'objet final est réalisé au sein de l'atelier avec les techniques de reliure le plus approprié en fonction du projet.

Lieu : Bâtiment principal, Salles 20, 21

Matériel : Presse à percussion, cisaille, massicot, rainureuse, dorure à chaud, petit outillage de reliure

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Inscription sur projet avec

prise de rendez-vous par mail ou présentiel auprès des enseignant-es de l'atelier. Le projet doit être validé par un-e enseignant-e référent-e.

Fonctionnement : L'atelier accueille les étudiant-es ayant un projet personnel ou collectif autour du « Livre », au sens large du terme, de préférence validé par un-e enseignant-e référent-e. Nous étudierons ensemble le projet et sa faisabilité

(technique, choix des matériaux, adéquation entre le contenant et le contenu). Nous envisagerons, si possible, sa mise en forme de manière professionnelle avec les moyens de l'atelier.

Les matériaux sont à la charge de l'étudiant-e, à l'exception de certains fongibles (colle, fils...). L'atelier donnera à l'étudiant-e toutes les informations nécessaires quant à l'acquisition des matériaux.

Ateliers audiovisuels à Strasbourg

•
Atelier Cinéma d'animation : Oh Eun Lee ; Atelier Vidéo : Charlie Chabrier et Jérôme Thomas ;
Magasin général : Arnaud Léonard.
 •

Deux ateliers liés au médium audiovisuel permettent la pratique à 360° de toutes les techniques de réalisation et production audiovisuelles : Cinéma d'animation et Vidéo.

Des workshops, formations et cours y sont délivrés : écriture filmique, prise de son, mixage audio, montage, effets spéciaux, prise de vues, étalonnage, techniques d'animation (traditionnelle via

dessin, à plat ou volume, l'animation numérique 2D et 3D, etc.) et techniques hybrides.

Les équipements dédiés d'un plateau de tournage, d'un studio d'enregistrement, de banc-titres pour stop motion, de salles de montages et de postes de travail sont disponibles pour les projets des étudiant-es.

Cinéma d'animation

L'atelier de cinéma d'animation à la HEAR a pour but de nourrir la réflexion propre de ce médium pour « raconter autrement », ainsi que d'accompagner pour bien mener les projets des étudiant-es. À travers des formes originales, avec les techniques propres à chaque auteur-e, nous essayons de maximiser l'autonomie des étudiant-es pour qu'ils s'approprient l'outil de création (animation traditionnelle via dessin, à plat ou volume, animation numérique 2D et 3D...)

Lieu : Bâtiment annexe, RDC

Matériel : Deux salles noires de stop motion avec banc-titre et les postes de tournage avec le logiciel Dragonframe, 4 postes informatiques (PC et Mac) avec les suites d'Adobe, TVPaint, Blender, etc.

Autres équipements en animation (perforatrice de papier animation, table lumineuse, tablette graphique, etc.).

Prérequis : RDV avec l'enseignante pour validation du projet de l'étudiant-e au sein de l'atelier.

Conditions d'accès : Cours sur inscription (années 2 à 5) par semestre ; rendez-vous individuels toute l'année ; les étudiant-es peuvent tourner le projet d'animation dans la salle en prenant rendez-vous avec le/la moniteur-riche ou l'enseignante.

Renseignements et inscriptions :

✉ oh-eun.lee@hear.fr

Fonctionnement : Le matériel et l'équipement technique ne sortent pas de l'atelier sauf avec l'accord exceptionnel de l'enseignante.

Vidéo

L'atelier vidéo/son de la HEAR est un lieu d'enseignement, de recherche et de création qui se consacre aux formes vidéo novatrices et actuelles.

Ce pôle d'excellence, lieu de travail transversal inter-options, accompagne l'exploration d'écritures et d'esthétiques plurielles, favorisant l'hybridation

entre les genres et encourageant notamment le dialogue avec l'art contemporain. Les étudiant·es apprennent à maîtriser les outils et techniques de la vidéo contemporaine et s'initient aux nouveaux modes de production et de diffusion.

Lieu : Bâtiment annexe, RDC

Matériel : Studio de tournage, studio d'enregistrement et de mixage audio, salles de formations, caméras, éclairage, stations de montage virtuel et colorimétrie, steadycam, grue, travelling, fond d'incrustation, etc.

Prérequis : Avoir défini un projet individuel, d'atelier ou de groupe pédagogique en lien avec l'équipe enseignante de l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant·e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Validation du projet de l'étudiant·e par un enseignant·e.

Fonctionnement : Respect du règlement intérieur de l'atelier garantissant les bonnes pratiques.

Prêt de matériel audiovisuel

Le magasin général est un service de prêt de matériel vidéo, son et photo ouvert à tou·tes.

Lieu : Bâtiment annexe, RDC (dans l'atelier vidéo)

Matériel : Vidéoprojecteurs & moniteurs HD, passerelles multimédia, caméras, steadycam, micros, tables de mixages, enceintes, trépieds, appareils photo numériques et argentiques...

Conditions du prêt : Les conditions de prêt sont établies en fonction des protocoles définis par chaque atelier.

Ouverture : Lundi, mardi, et vendredi, de 9h à 17h.

Contact : ✉ arnaud.leonard@hear.fr

Ateliers transversaux à Strasbourg

•
Atelier léger : Nasser Khelifi ; Moulage : Nicolas Schneider.
•

Atelier léger

Atelier transversal ouvert à toutes les options de la 1^{re} à la 5^e année, il permet aux étudiant·es d'expérimenter différents matériaux (plastique, bois, métal, etc.), de développer et réaliser leurs travaux pour les bilans et les diplômes avec tout un équipement, notamment une commande numérique.

La commande numérique par strato-conception permet de décomposer un objet en une série de strates. Ces strates sont ensuite assemblées entre elles avec l'aide d'éléments de positionnement pour obtenir une pièce précise et résistante.

Lieu : Bâtiment principal, salle o4

Matériel : Scie circulaire, raboteuse, dégauchisseuse, toupie, thermoformeuse, tour à métaux, électroportatifs, commande numérique à strato-conception...

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant·e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Ouvert à tou·tes les étudiant·es. Pour le suivi pédagogique et la réalisation des travaux (et des diplômes), un planning sera mis en place (rendez-vous pour faisabilité, choix des matériaux, coût...).

Moulage

Atelier transversal ouvert à toutes les options de la 2^e à la 5^e année, il permet aux étudiant-es de découvrir différents matériaux spécifiques au moulage et autres. Le moulage bon creux, creux perdu, élastomère sur tous les volumes et tous les matériaux constitue le cœur de l'atelier. C'est un atelier où l'on peut expérimenter. Conseils et informations sur

rendez-vous pris par mail ou en présentiel.

Lieu : Bâtiment principal, atelier fabrique

Pré requis : Des sessions d'initiation seront proposées tout au long de l'année. Un calendrier sera mis en place à la rentrée.

Plateforme Sonorités – Strasbourg

« Sonorités » est une plateforme de travail dédiée aux pratiques sonores et performatives dans leur plus grande diversité. Cette plateforme orientée son se veut transdisciplinaire et intermédia (selon le terme de Dick Higgins). Dans « Sonorités » le son n'est pas envisagé seulement pour lui-même, mais également pris dans des stratégies de combinaisons avec d'autres médiums, d'autres pratiques. La voix, l'écriture, l'art action, la performance, le bruit, le son enregistré, fabriqué, composé, la musique, le concert (live), la radiophonie (FM, streaming, podcast), l'installation, le son mis en scène, le son pensé comme un espace ou un volume, le son et l'image (synchronisé ou non, illustratif ou décalé, etc.) sont autant de lieux où la transdisciplinarité trouvera à s'exprimer et à s'expérimenter. Les enseignements s'appuient sur des enseignements théoriques, des cours techniques en atelier, des événements performatifs « live » ou des « ateliers déplacés ».

Cette plateforme est ouverte à l'ensemble des étudiant-es de la HEAR, quel que soit le site, l'option, la mention ou l'année d'étude. Les cours sont assurés par Philippe Lepeut et Joachim Montessuis :

- *Suivi de projet et assistance techniques*, les lundis de 10 h à 13 h sur rdv
 - *Processus techniques et conceptuels du son*, les mardis de 10 h à 13 h
 - *A vocce, de la voix pneumatique à la voix électrique*, les mardis de 14 h à 18 h
- D'autres cours plus spécifiques sont organisés en relation avec les mentions.

À savoir : Le magasin général est un service de prêt de matériel vidéo, son et photo ouvert à tou-tes.

Partenariat : Les Ateliers éclairés

La HEAR a établi un partenariat avec le fablab Les Ateliers éclairés, situé rue de la Coopérative. Les Ateliers éclairés mettent à disposition des étudiant-es des équipements tels qu'imprimantes et scanners 3D, fraiseuse, caméra thermique, thermoformeuse, etc., leur permettant de la sorte de bénéficier de machines dont le site de Strasbourg ne dispose pas. L'établissement offre ainsi de nouveaux moyens à ses étudiant-es, en lien avec leur cursus de formation et leurs projets. Après validation du projet de l'étudiant-e, l'école pourra prendre en charge son adhésion. L'utilisation de la plupart des machines sera alors

gratuite (seuls certains équipements nécessitant des fournitures spécifiques nécessiteront de payer 1€/h d'utilisation).

À noter : une courte formation de présentation sera proposée par le fablab pour pouvoir manipuler certaines machines dangereuses.

Renseignements et inscription auprès de Grégoire Zabé ✉ gregoire.zabe@hear.fr

Plus d'informations sur : www.lesatelierseclairés.com

Horaires et conditions d'accès aux ateliers à Strasbourg

En-dehors de leur utilisation lors de cours, les ateliers sont accessibles aux étudiant-es, sous condition de rendez-vous pris par mail ou sur

place avec les enseignant-es, afin de valider tout projet nécessitant l'usage de l'atelier ou de son matériel.

	Atelier photo	Atelier numérique ¹	IMPRESSION(s)	Prépresse Sérigraphie Façonnage
Résa	Studios : par mail	À l'atelier	À l'atelier	2
Lundi	Semaines paires et impaires 9h-18h Camille Bonnefoi, Isabelle Le Minh, Lucas Filizetti	9h-17h30 Michel Ravey	9h-18h Odile Liger 9h-12h30 A2 com (sur RDV au 2 ^e sem.) 14h-17h30 A3 com (inscription le 4 octobre à 9h)	7h30-21h Ouvert jusqu'aux vacances d'hiver 9h-12h Moniteur-riche Flashage typons
Mardi	Semaine paire 9h-18h Semaine impaire 9h-12h	9h-17h30 Michel Ravey Pierre Speich	9h-17h Christin Georgel	7h30-21h Olivier Beiger Bernard Bleny 9h-12h Olivier Beiger Flashage typons
Mercredi	Semaine paire 9h-18h Semaine impaire Fermé	16h-20h Moniteur-riche	9h-12h30 sur RDV Odile Liger 7h30-21h Didier Kiefer	7h30-21h Fermé jusqu'au 06 décembre ; ouvert aux A5 puis A3 au semestre 2
Jeudi	Semaine paire 9h-18h Semaine impaire Fermé	9h-17h30 Pierre Speich	9h-18h Didier Kiefer	7h30-21h Olivier Beiger Bernard Bleny
Vendredi	Semaine paire 9h-18h Semaine impaire 9h-17h	9h-17h30 Pierre Speich Michel Ravey	9h-18h Didier Kiefer	7h30-18h Olivier Beiger Bernard Bleny

¹ Les salles 17 et 19 sont en libre accès toute la semaine, en dehors des cours. Les scanners et l'imprimante noir & blanc situés en salle 15 sont utilisables sans rendez-vous préalable.

² Réservation via un calendrier partagé sur le Drive de l'école.

À savoir : les adresses email des professeur-es de la Haute école des arts du Rhin s'établissent sous la forme : prenom.nom@hear.fr ou prenom.nom-compose@hear.fr

	Livre	Cinéma d'animation	Vidéo ³	Atelier léger	Atelier moulage
Résa	À l'atelier & par mail	Par mail	Studios : par mail		À l'atelier & par mail
Lundi	/	9h – 17h Oh Eun Lee 1 semaine sur 2 + Ouvert sur réservation	9h – 17h	/	/
Mardi	9h – 12h 14h – 18h Léa Hussenot Desenonges	9h30 – 12h Moniteur-riche + Ouvert sur réservation	9h – 17h	8h – 11h45 14h – 17h Nasser Khelifi	9h – 17h Nicolas Schneider
Mercredi	/	Ouvert sur réservation	/	/	/
Jeudi	8h30 – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussenot Desenonges	9h – 17h Oh Eun Lee 1 semaine sur 2 11h30 – 14h Moniteur-riche + Ouvert sur réservation	9h – 17h	8h – 11h45 14h – 17h Nasser Khelifi	9h – 17h Nicolas Schneider
Vendredi	8h30 – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussenot Desenonges	9h – 17h Oh Eun Lee 1 semaine sur 2 + Ouvert sur réservation	9h – 17h	8h – 11h45 14h – 17h Nasser Khelifi	14h – 17h Nicolas Schneider (sur RDV)

³ Des initiations internes à l'atelier sont prévues et permettent l'accès à l'atelier le mardi matin.

Workshops

La HEAR offre à ses étudiant-es de nombreuses mises en situation professionnelle tout au long de leur cursus, en stimulant et en accompagnant les initiatives et projets collectifs des étudiant-es ainsi qu'en mettant à leur disposition un ensemble

de conférences et d'espaces d'expositions. Des workshops - en session ou isolés, intersites ou transdisciplinaires - sont régulièrement proposés aux étudiant-es des différents sites de la HEAR.

Hors limites

Du 29 janvier au 1^{er} février 2024, la semaine Hors limites bouleverse le quotidien de l'école. Pendant cette semaine, l'emploi du temps habituel n'a plus cours et laisse place à un programme de workshops de deux à cinq jours qui permettent aux étudiant-es des trois sites de la Haute école des arts du Rhin, toutes années et toutes options confondues, de se confronter en continu aux problématiques qu'ils ont choisies. Le principe est de développer, en priorité, des projets qui ne pourraient être envisagés dans

l'organisation habituelle des enseignements dispensés. Les workshops programmés dans le cadre de Hors limites peuvent se dérouler sur les sites d'arts plastiques de Mulhouse et de Strasbourg, sur le site de l'Académie, mais aussi sur des lieux extérieurs. L'ensemble des descriptifs des workshops est affiché sur le site de la HEAR, ainsi que toutes les précisions nécessaires pour les inscriptions qui se dérouleront au service de scolarité des sites respectifs.

Workshops à Mulhouse

Le site d'arts de Mulhouse invite deux fois par an des artistes et designers professionnels pour des sessions de workshops thématiques. Pendant 4 jours, les étudiant-es bousculent leurs pratiques et découvrent des univers artistiques différents.

- **Du lundi 6 au jeudi 9 novembre 2023**
- **Du lundi 25 au jeudi 28 mars 2024**

En clôture de ces sessions, les soirées QUAI # accueillent le public pour une restitution festive des workshops. Expositions, concerts, performances, créations sonores... : l'occasion pour les étudiant-es de présenter leurs travaux. Les dates de ces soirées seront communiquées ultérieurement.

Le mémoire

93 – 94

Obligatoire dans le cursus de DNSEP, le mémoire est un acte de langage. Il a pour fonction de rendre lisibles les constructions conceptuelles et référentielles qui soutiennent les démarches et la recherche artistique de chaque étudiant-e. Il s'agit pour l'étudiant-e de compléter et d'éclairer son projet plastique, de montrer qu'il est capable d'évaluer les enjeux à l'œuvre dans sa production et de les discuter. Il convient aussi de rechercher, d'articuler et de mettre en perspective des connaissances selon une méthode organisée, afin de mener une analyse critique, et d'exprimer un propos autonome.

La forme prise par le mémoire doit être en adéquation avec le propos : si elle peut garder une certaine liberté formelle, elle doit cependant témoigner d'une rigueur et d'une exigence constantes. Elle devra ainsi comprendre certains repères élémentaires, tels qu'un plan structuré, des légendes complètes pour l'iconographie, et une bibliographie. La forme écrite du mémoire engage à intégrer un ensemble de conventions orthotypographiques et linguistiques, ainsi que d'usages, littéraires et énonciatifs, sur l'art et la manière de produire et de transmettre des connaissances.

La conception et l'écriture du mémoire commencent au semestre 7, et s'achèvent avec la présentation du DNSEP au semestre 10*. Sa soutenance se déroule devant un jury, conformément aux instructions ministérielles. Le mémoire est suivi par un/une tuteur-riche choisi-e par l'étudiant-e parmi les enseignant-es de l'école.

Le jury de soutenance est composé de deux membres – un-e représentant-e de l'école (plasticien-ne ou théoricien-ne) et une personnalité extérieure titulaire d'un doctorat, lesquels siègent également lors de la soutenance plastique. À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres du jury de DNSEP.

Critères choisis pour l'évaluation :

- pertinence du choix du sujet ;
- qualité du travail rédactionnel et/ou de la réalisation ;
- justesse des références bibliographiques et leur articulation au projet ;
- capacité de l'étudiant-e à adopter un point de vue critique ;
- qualité de l'entretien avec le jury.

Chaque option précise ses exigences concernant la préparation, la méthode, le volume attendu et le rythme d'élaboration du mémoire. La soutenance du mémoire est organisée plusieurs mois avant celle du diplôme. Le calendrier est précisé ci-après.

Quelles que soient ces dispositions, l'étudiant-e est préparé à la recherche documentaire et à l'exercice d'écriture dès la première année et doit respecter à son entrée en second cycle l'ordre suivant :

- choix d'un directeur de mémoire
- choix d'un sujet ;
- choix de la forme du mémoire ;
- rencontre régulière avec le directeur et d'autres enseignant-es ;
- respect des délais de rendu des écrits ;
- entraînement à la soutenance orale.

L'étudiant-e trouvera des ressources auprès des enseignant-es.

Il obtiendra également des conseils de méthode auprès du personnel des bibliothèques : méthodologie de la recherche bibliographique, évaluation des sources sur internet, connaissance et utilisation des revues et présentation d'une bibliographie sont expliquées sur rendez-vous.

D'autre part, les bibliothèques organisent l'accès aux mémoires présentés les années précédentes grâce à une indexation par mots-clés, ainsi que le fléchage des meilleurs d'entre eux.

À noter : il est demandé à chaque étudiant-e de transmettre conjointement aux exemplaires papier, la version numérique de leur mémoire au service Scolarité.

	Choix du tuteur/ de la tutrice (pour les actuels 4 ^e années)	Remise du mémoire (pour les actuels 5 ^e années)	Soutenance (pour les actuels 5 ^e années)	
Art	Mulhouse	Semestre 7	20 décembre 2023	22 février 2024
	Strasbourg	Semestre 6**	20 décembre 2023	7 et 8 février 2024
Art-Objet	Semestre 7	15 décembre 2023	15 février 2024	
Scénographie	Semestre 8	10 janvier 2024	13 ou 14 mars 2024	
Design	Semestre 7	20 décembre 2023	Semaine du 22 janvier 2024	
Design textile	Semestre 7	20 décembre 2023	Semaine du 22 janvier 2024	
Didactique visuelle	Semestre 7 *	11 décembre 2023	25 et 26 janvier 2024	
Illustration	Semestre 7 *	8 décembre 2023	1 ^{er} et 2 février 2024	
Communication graphique	Semestre 7 *	13 novembre 2023	24 et 25 janvier 2024	

* pour les étudiant-es qui partent en mobilité au semestre 7, le choix sera communiqué au service de la scolarité avant leur départ

** semestre 7 pour les étudiant-es entrant en 4^e année par commission d'équivalence

Tuteurs et tutrices de mémoire

Strasbourg : Yvan Alagbé, Joseph Béhé, Anne Bertrand, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Guillaume Chauchat, Alexandra David, Alain Della Negra, Olivier Deloignon, Kévin Donnot, François Duconseille, Louise Duneton, Nicolas Fourgeaud, Samuel François, Aurélie Gasche, Sandrine Israel-Jost, Franck Knoery, Anne Laforet, Jean-Christophe Lanquetin, Oh Eun Lee, Philippe Lepeut, Joachim Montessuis, Olivier-Marc Nadel, Olivier Poncer, Lidwine Prolonge, Salomé Risler, Francisco Ruiz de Infante, Jérôme Saint Loubert-Bié, Nina Støttrup Larsen, Clémence van Lunen, Thomas Voltzenlogel.

Mulhouse : Thierry Ballmer, Servin Bergeret, Édouard Boyer, Louidgi Beltrame, Pierre Doze, Frédéric Dupuis, Yvan Etienne, Ivan Fayard, Thomas Gluckin, Anne Immelé, Christelle Le Déan, Bertrand Lemonnier, Nathalia Moutinho.

 **Retrouvez en ligne la liste des tuteurs et tutrices de mémoire, leurs champs de recherche respectifs, le nombre de mémoires suivis et les options/mentions concernées : memoire.hear.fr**

La recherche

La recherche à la HEAR partage avec les autres champs disciplinaires les questions de la production et du développement de formes et de connaissances, et celles de la diffusion et du partage des résultats. Sa charte de valeurs lui a permis de signifier son attachement au rôle de la recherche comme moteur de la création.

Pluridisciplinaire et génératrice de nouveaux territoires, notre recherche est menée en lien avec les projets des enseignant-es artistes et théoricien-nes, des étudiant-es, des artistes et chercheur-ses invité-es.

La reconnaissance des projets de recherche par le ministère de la Culture depuis 2012, encouragée par l'habilitation des diplômés au grade de master par le HCERES témoignant de leur qualité et de leur richesse, a incité la HEAR à structurer les grandes lignes de la recherche. C'est également dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Strasbourg et l'université de Haute-Alsace que la HEAR a rendu plus visible son engagement sur le territoire alsacien de l'enseignement supérieur.

De longue date, plusieurs groupes pédagogiques se sont construits autour de liens étroits entre recherche et pratique plastique, qui constituent un espace de réflexion théorique et de production et qui nourrit leur travail individuel et collectif.

Les formats de la recherche à la HEAR sont très variés, s'appuyant sur la capacité des champs de l'art, de la communication et du design à produire des formes, choisies en fonction des projets, et à relayer des nouveaux savoirs. En plus d'un soutien aux projets éditoriaux, le groupe des enseignant-es en théorie engage chaque année une intense programmation de conférences.

La HEAR structure sa recherche autour de deux unités et un programme de recherche.

Les unités de recherche :

1. Unité de recherche Communication visuelle, portée par l'option communication, qui comprend deux axes :

- Didactique tangible
- De traits et d'esprit

2. Unité de recherche Faire-Mondes, portée par l'option Art (mentions Art, Art-Objet et Scénographie) et qui comprend trois axes :

- Pratiques artistiques et urbanités contemporaines Play>Urban
- Écologie des récits visuels à l'ère globale
- Biographie sociale des objets

Le programme de recherche Espaces sonores, articulé autour des questions du son dans la création artistique, est porté par plusieurs équipes des sites de Mulhouse et Strasbourg.

Si ces thématiques englobent plusieurs programmes identifiés, elles laissent aussi la place à des initiatives de recherches autonomes de durée et d'envergure plus restreintes.

 **Plus d'informations sur le site :**
www.hear.fr/la-hear/recherche

Profession- nalisation

96 – 101

En cours de cursus

Aide à projets - Étudiant·es

Soutien méthodologique et financier (entre 500 € et 1000 € dans la limite de 50% du budget global) accordé par la HEAR à un·e étudiant·e pour un projet individuel ou collectif donnant lieu à une diffusion publique (exposition, livre, film, concert, etc.) dans un cadre professionnel (galerie, salle de spectacle, théâtre, concert, musée, etc.). L'aide est destinée principalement à conforter l'inscription

du travail de l'étudiant·e dans le champ professionnel. Ainsi, sont privilégiés les projets se déroulant hors les murs et impliquant un partenariat.

Les modalités d'organisation de l'appel à candidature des aides à projets - Étudiant·es 2023-2024 seront communiquées en cours d'année.

Alsace Tech

Le réseau Alsace Tech regroupe 14 grandes écoles d'ingénieurs, architecture, art, design et management d'Alsace. L'appartenance de la HEAR au réseau permet d'offrir à ses étudiant·es de nombreuses actions interécoles. Grâce à ces liens, étudier dans l'une de ces écoles du réseau Alsace Tech est un réel plus et une ouverture indispensable à l'avenir des diplômé·es.

Concours « Entrepreneons ensemble »

Ouvert à tous·tes les étudiant·es. Pour expérimenter l'intelligence collective, développer son esprit d'entrepreneur et des compétences utiles à son futur projet professionnel... en s'associant à un projet réel ! 5 mois d'aventure en équipe pluridisciplinaire, coachés par des professionnels.

Dates : du 6 octobre 2023 au 28 mars 2024

Forum Alsace Tech et Université de Strasbourg pour être accompagné·e dans son projet professionnel et décrocher son stage/1^{er} emploi

Faites-vous accompagner dans votre projet professionnel (correction de CV en FR/DE/EN, coaching, infos sur les VIE/VIA, VSI), assistez à des conférences (rechercher un stage/emploi dans les pays anglophones et au Canada, être étudiant·e entrepreneur·e, etc.) et rencontrez des entreprises qui recrutent (3MA Group, etc.) !

Dates : jeudi 19 octobre 2023 en présentiel et du 20 au 27 octobre 2023 en ligne

Plus d'infos :

www.alsacetech.org

Josy Coutret

✉ josy.coutret@hear.fr

Classes CHAAP

Les ateliers CHAAP (classes à horaires aménagés en arts plastiques) s'adressent aux étudiant·es inscrits·es en année 2, 3, 4 et 5, sur les sites de Mulhouse et Strasbourg. Accompagné·es de professeur·es, les étudiant·es réalisent un projet d'intervention issu de leurs préoccupations artistiques s'articulant avec le programme scolaire des collèges Kennedy (Mulhouse) ou Pasteur (Strasbourg).

Outre l'expérience d'un travail de médiation, les bénéfices pour les étudiant·es sont multiples : familiarisation et responsabilisation dans l'organisation et dans la gestion des ateliers, approche de la pédagogie, apprentissage de la communication avec un public spécifique, travail d'équipe. Pour les collégien·nes c'est l'opportunité de découvrir des univers plastiques contemporains, d'acquérir une ouverture sur le monde de l'art, et de découvrir le patrimoine et les institutions culturelles en Alsace. Ce travail leur permet d'élaborer un projet issu de leur démarche plastique et à le mettre en œuvre jusqu'au terme de l'exposition, encadrée par le/la

coordinateur·rice CHAAP issu·e de la HEAR et du/de la professeur·e d'arts plastiques du collège.

CHAAP à Strasbourg

Chaque intervention est réalisée à la HEAR en 4 séances de 3 heures sur l'année, d'octobre à mai, programmée sur le mardi ou le jeudi de 14h à 17h.

En mai, une exposition dans le hall du collège montre l'ensemble des travaux de toutes les interventions en dialogue avec le travail que les collégien·nes ont réalisé dans leur classe.

Coordinatrice : Marie-Jo Daloz

CHAAP à Mulhouse

Projet professionnalisant destiné aux étudiant·es en année 2, 3 ou 4 Art, Design ou Design textile.

Au second semestre, après une visite de l'école, les séances se dérouleront au collège Kennedy avec les élèves en 4^e et 3^e.

Coordinateur : Arnaud Finix

La Compagnie des lundis – Strasbourg

La Compagnie des lundis est un groupe qui se réunit pour penser, faire et interroger la professionnalisation avec les étudiant·es, les enseignant·es, les administrateur·rices et les invité·es. Elle organise des moments qui sont l'occasion d'initier des réflexions pour penser le(s) futur(s) possible(s), les différentes positions et façons d'être artiste, les contextes et les milieux dans lesquels il est possible de s'inscrire et les manières d'être, professionnelles ou non. On y discute d'argent, de rapport à l'économie, de pra-

tiques, de structures juridiques, de formes d'organisations, de rapports de pouvoir, des mondes de l'art et de beaucoup d'autres mondes, de militantisme et, en définitive, d'une nécessaire (re)politisation de sujets et d'enjeux cruciaux qui traversent la société contemporaine. Le groupe est composé des étudiant·es et enseignant·es volontaires et accompagné par Grégory Jérôme, responsable de la formation continue et de l'information juridique pour les artistes.

Les espaces d'exposition

Sous la responsabilité d'un·e enseignant·e, les étudiant·es peuvent expérimenter l'accrochage de leurs travaux dans un espace à Mulhouse, la Galerie (salle 31), le Hall, le Plateau (salle 21), la Boite noire (salle 63) et à Strasbourg (le Patio, le Passage, l'Atelier d'artiste et le Cube), tous quatre situés dans le bâtiment principal.

À ces occasions, l'équipe chargée des expositions propose un accompagnement professionnalisant sur les divers aspects techniques de l'accrochage, du mouvement d'œuvre, de la sécurité, de la régie d'une exposition en général.

Pour réserver un espace d'accrochage

à Mulhouse :

- La faisabilité des projets d'expositions et le planning des espaces d'expositions sont gérés par Olivier Létang (régie des expositions), en lien avec le référent technique Philippe Boyer ;
- Avec l'accord de l'enseignant-e coordinateur-riche, faire une demande avec présentation de son projet à Olivier Létang au minimum 15 jours avant la date de mon projet ;
- Quand l'autorisation est délivrée, récupérer les clés à l'accueil ;
- Transmettre un texte et un visuel au service Communication (✉ communication@hear.fr), qui pourra annoncer le projet ;
- En amont et au moment de l'installation/accrochage, et à la demande de l'étudiant-e, Olivier Létang accompagne et conseille ;
- Pour développer le travail de scénographie et faciliter la mise en espace des travaux, un ensemble de cimaises est mis à disposition. Le mouvement de ces outils doit être impérativement supervisé par Olivier Létang, un-e professeur-e ou un membre de l'équipe technique ;
- Tout projet d'installation en dehors des espaces réservés aux expositions doit faire l'objet d'une demande spécifique à Olivier Létang, en copie à Philippe Boyer ;
- Après l'accrochage, remettre l'espace en état et rendre immédiatement les clés à l'accueil.

Contact

Olivier Létang

✉ olivier.letang@hear.fr

Pour réserver un espace d'accrochage

à Strasbourg :

- Se rendre au bureau du service scolarité aux horaires d'ouverture pour connaître les disponibilités des salles et effectuer la réservation ;
- Une fois la réservation effectuée, une autorisation de remise des clés vous est donnée permettant de récupérer les clés de la salle auprès de l'équipe de la loge d'accueil/régie.
- Transmettre un texte et un visuel au service Communication (✉ communication@hear.fr) qui pourra annoncer le projet ;
- Au moment de l'installation et de l'accrochage, Antoine Lejolviv (✉ antoine.lejolviv@hear.fr), du service Exposition, peut vous conseiller ;
- Après l'accrochage, remettre l'espace en état et rendre immédiatement les clés à la loge/régie.

La Chaufferie

Galerie d'exposition de la Haute école des arts du Rhin à Strasbourg, La Chaufferie accueille tout au long de l'année des artistes et des événements artistiques en lien étroit avec les différentes options de l'école. Au travers de workshops avec les étudiant-es, de conférences et de productions d'œuvres, sa programmation est intimement liée à la pédagogie de l'école.

🗨 **Le programme d'exposition est disponible sur lachaufferie.hear.fr**

Contact

Antoine Lejolviv

✉ antoine.lejolviv@hear.fr

Après diplôme

Porté-es par des plasticien-nes, designers ou théoricien-nes, les enseignements à la Haute école des arts du Rhin inscrivent naturellement les étudiant-es dans les réseaux artistiques et professionnels que leurs professeur-es peuvent tisser.

Avec le souhait d'accompagner ses diplômé-es dans leur insertion professionnelle, la HEAR a mis en place différents dispositifs, seule ou en lien avec ses partenaires.

Aide à projets - Diplômé-es

Cette aide est accordée aux diplômé-es, jusqu'à 5 ans après l'obtention du diplôme pour un projet

individuel ou collectif, donnant lieu à une diffusion publique (exposition, livre, film, concert, master

classe, etc.), ce dans un cadre professionnel (galerie, salle de spectacle, théâtre, musée, etc.). Un appel à projets est lancé chaque année

au printemps. Le soutien consiste en une aide méthodologique et/ou financière, pouvant aller jusqu'à 3000 €.

Bourses et prix

La HEAR initie ou accompagne par ailleurs des dispositifs de soutien aux jeunes diplômé-es.

La bourse du multiple Louise Desrosiers : une bourse annuelle de soutien à la production. 3000€ pour soutenir un-e jeune diplômé-e.

Les Talents Sati, un concours mettant en lice les étudiant-es et diplômé-es des écoles supérieures d'art et de design du Grand Est, de Suisse, d'Allemagne et de Belgique. 1^{er} édition en 2024.

Plus d'infos : Josy Coutret
✉ josy.coutret@hear.fr

Central Vapeur

L'association strasbourgeoise Central Vapeur diffuse l'information, favorise le conseil et l'accompagnement des créateurs de l'illustration et des arts graphiques. Pour cela, elle met en œuvre un ensemble d'outils qui ont pour ambition d'apporter des réponses (juridique, gestion, information, ressources...) en lien avec leurs activités professionnelles. Grâce aux soutiens de ses donateurs privés,

la HEAR est en mesure d'offrir une adhésion d'un an au service Central Vapeur Pro aux jeunes diplômé-es d'un DNSEP en Communication graphique, didactique visuelle et Illustration intéressés. Depuis cette année, l'accès est étendu aux étudiant-es Art-Objet, atelier Livre.
Plus d'infos : Kay Uwe-May
✉ kay-uwe.may@hear.fr

Collaboration avec des entreprises

La HEAR développe des relations avec les entreprises locales et régionales. Des projets sont menés en partenariat, auxquels d'ancien-nes

étudiant-es sont le plus souvent associé-es.
Plus d'infos : Josy Coutret
✉ josy.coutret@hear.fr

Commandes publiques

Dans le respect de l'obligation des marchés publics, la HEAR lance des commandes graphiques auprès de ses diplômé-es, notamment pour la communication de l'évènement des Diplômes

ou pour la carte de vœux de l'établissement.
Plus d'infos :
Service Communication
✉ communication@hear.fr

Emplois de moniteurs·rices à Strasbourg

Chaque année, la HEAR emploie plusieurs moniteurs et monitrices pour une période d'une année sur le site d'arts plastiques de Strasbourg.

Plus d'infos :
✉ ressources.humaines@hear.fr
✉ scolarite.strasbourg@hear.fr

Formation continue

La HEAR prolonge ses missions dans le champ de l'enseignement supérieur artistique en s'engageant sur le terrain de la formation continue : l'objectif est de permettre à chaque artiste de poursuivre son processus de formation tout au long de sa vie professionnelle. Des formations courtes articulant pratique et théorie sont propo-

sées dans l'ensemble des champs couverts par l'école : scénographie, illustration, communication graphique, art, design, etc. La mise en place du fonds de formation des artistes-auteurs permet, selon les situations, de prendre en charge les coûts d'inscription.

Plus d'infos : www.hear.fr/formation-continue

Interventions ateliers publics

Afin d'alimenter les propositions d'ateliers de pratique artistique pour les amateurs, la HEAR diffuse chaque année en priorité à ses anciennes étudiant-es des offres d'emploi.

Plus d'infos : Noémi Baeumler-Peyre

✉ noemi.baeumler-peyre@hear.fr

Incubateur Fluxus

Afin de faciliter l'émergence de projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines culturels et artistiques sur le territoire du Grand Est, la DRAC Grand Est – ministère de la Culture a mis en œuvre l'incubateur Fluxus, dispositif alliant formation collective et coaching individuel. Il permet d'accompagner pendant un an et de manière intensive des

porteurs de projets artistiques et culturels dans le processus de création d'une activité économique viable et durable.

Plus d'infos : www.fluxus-incubateur.fr

Josy Coutret

✉ josy.coutret@hear.fr

Mise à disposition d'ateliers à Mulhouse

Un dispositif permet à nos diplômé-es (option Art) de bénéficier d'un atelier au sein de Motoco, pépi-

nière artistique à Mulhouse.

Plus d'infos : ✉ atelier.motoco@hear.fr

Permanence juridique

Parce qu'elle les confronte aux enjeux complexes du devenir artiste, à la nécessité permanente de renouveler et de repenser les pratiques, les approches et les usages, d'élargir le spectre des savoir-faire et des dispositions afin de s'ajuster à un environnement mouvant, de mieux appréhender des points de droit auxquels un projet les confronte (fiscal, social, propriété littéraire et artistique,...), la HEAR a fait le choix d'installer une permanence juridique au sein de l'école :

si les étudiant-es ou diplômé-es viennent surtout y chercher des réponses opérationnelles à des questions pratiques (déclaration d'un revenu, démarches administratives, cotisations sociales, questions sur un contrat,...), il arrive fréquemment qu'ils y trouvent des réponses à des questions qu'ils ne s'étaient pas (encore) posées.

Plus d'infos : Grégory Jérôme

✉ gregory.jerome@hear.fr

Plateforme de ressources Plan d'Est

Le Pôle arts visuels Grand Est (Plan d'Est) est engagé dans le développement d'une plateforme gratuite de ressources à destination des professionnels des arts visuels.

Depuis juillet 2022, une version plus élaborée de la plateforme est en ligne, à destination de tous les professionnels des arts visuels.

Elle permet un accès gratuit et en ligne à des informations utiles aux artistes-auteurs ainsi qu'un forum modéré par Mathilde Ehret-Zoghi de Maze conseils.

Plus d'infos : ressources.plandest.org

Grégory Jérôme

✉ gregory.jerome@hear.fr

Visibilité professionnelle

En présentant les travaux d'artistes diplômé-es sur des événements nationaux ou internationaux, la HEAR leur permet d'accélérer leur carrière en leur offrant une visibilité et l'opportunité de rencontres avec des professionnels.

Exemples récents : Biennale des métiers d'art et création Révélation à Paris, Fit to print à New York, Salon des métiers d'art Résonances à Strasbourg, Heimtextil à Francfort, Foire du livre à Francfort, Multiple Art Days à Paris, Neu Now à Amsterdam, etc.

Newsletter Diplômé-es

Appels à projets, résidences, formations post-diplômes, et autres opportunités, la newsletter mensuelle Diplômé-es recense des informations professionnalisantes à destination des jeunes diplômé-es de la HEAR, musicien-nes, artistes, créateur-rices et designers.

Pour s'abonner : www.hear.fr/newsletters/

Art - Design - Communication

- **Musique**

Mobilité
internationale

Règlement des études

L'Académie supérieure de musique de Strasbourg est une composante de la Haute école des arts du Rhin. Le règlement des études précise l'ensemble des dispositions réglementaires auxquelles la HEAR est soumise en vertu de son inscription dans le système de l'enseignement supérieur européen et de son rattachement pédagogique au ministère de la Culture.

 **Retrouvez le règlement des études
sur la page Musique > Pédagogie du site internet de l'école
ou en scannant le QR code suivant :**



Disciplines dominantes

105 – 106

Accompagnement

Recrutement en cours

Bois

Basson

Jean-Christophe Dassonville

Clarinete

Jean-Marc Foltz
Sébastien Koebel

Fagott

Rui Lopes

Flûte traversière

Mario Caroli
Sandrine François
Raquel Magalhaes (MEEF)

Hautbois

Sébastien Giot
Christian Schmitt

Saxophone

Philippe Geiss

Claviers

Accordéon

Marie-Andrée Joerger

Ondes Martenot

Thomas Bloch
Christine Ott

Orgue

Francis Jacob
Daniel Maurer
Johann Vexo

Piano

Wilhem Latchoumia
Amy Lin
Michèle Renoul
Marie-Eve Thallinger (MEEF)

Pianoforte

Michel Gaechter

Composition et musiques électroniques

Composition

Daniel d'Adamo

Création et interprétation électroacoustique

Tom Mays

Cordes

Alto

Benjamin Boura
Jean-Christophe Garzia

Contrebasse

Christophe Béreau
Stephan Werner

Guitare classique

Alexis Muzurakis
Susana Prieto

Harpe

Mélanie Laurent
Pierre-Michel Vigneau
Anne Vonau-Spannagel

Violon

Samika Honda
Hédy Kerpitchian-Garzia
Philippe Lindecker
Ana Reverdito-Haas

Violoncelle

Fabien Genthialon
Marc-Didier Thirault

Cuivres

Cor

Alban Beunache
Jean-Philippe Chavey
Sébastien Lentz

Euphonium

Sébastien Stein

Trombone

Nicolas Moutier

Trombone basse

Brian Damide

Trompette

Patrick Carceller
Vincent Gillig

Tuba

Micaël Cortone d'Amore

Direction d'ensembles

Direction d'ensemble vocal

Jean-Philippe Billmann

Direction d'orchestre

Miguel Etchegoncelay
Ariane Matiakh (cheffe invitée)

Direction d'ensemble et d'orchestre en musique contemporaine

Jean-Philippe Wurtz

Jazz et musique improvisée

Batterie jazz

Luc Isenmann

Chant jazz

Valérie Graschaire-Agulhon
Claudia Solal

Contrebasse jazz

Jean-Daniel Hégé

Guitare jazz

Benjamin Velle

Piano jazz

Paul Staïcu

Saxophone jazz

Michaël Alizon
Philippe Aubry

Musique ancienne

Chant baroque

Monika Mauch

Clavecin

Aline Zylberajch

Clavecin et clavicorde

Benjamin Steens

Flûte à bec

Patrick Blanc
Renata Duarte

Hautbois baroque

Renata Duarte

Luth et guitare baroque

Quito Gato

Traverso

Patrick Blanc

Viole de gambe

Franziska Finckh

Violon baroque

Stéphanie Pfister-Reymann

Violoncelle baroque

Keiko Gomi

Musique de chambre

Alain Acabo
Armand Angster
Catherine Bolzinger (voix)
Benjamin Boura
Craig Goodman
Samika Honda

Percussion

Cymbalum

Luigi Gaggero

Percussion

Stephan Fougeroux
Denis Riedinger
Emmanuel Séjourné

Voix

Chant

Marie Kobayashi
Françoise Kubler
Mélanie Moussay
Viktor Rud
Silvana Torto

Accompagnement des classes

Christine Héraud, clavecin
Akiko Iwase, piano
Anne-Catherine Kaiser, piano
Valentin Mansard, piano
Kotoko Matsuda, piano
Marie Stoecklé, piano
Daniela Tsekova, piano
Eva Valtová, clavecin
Sarah Zajtmann, piano
Nacer Zerfaoui, piano

Diplômes d'interprétation

107 – 124

Licence/DNSPM Composition et interprétation musicale

108 – 116

Chaque semestre, le parcours intégré se construit en 7 unités d'enseignements dont les modules sont répartis entre l'université de Strasbourg et l'Académie supérieure de musique.

•
Responsable de la formation pour l'Académie : Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études
Responsable de la formation pour l'université de Strasbourg : Carola Hertel, maître de conférences
•

Objectif

La licence/DNSPM est une formation basée sur l'excellence et la pratique quotidienne de sa spécialité. Elle a pour objectif de former des musicien-nés de haut niveau complets et professionnel-les. C'est pourquoi toute l'attention

est portée non seulement sur la pratique individuelle, mais aussi sur la maîtrise de la théorie et de la culture musicale, des pratiques d'ensembles, des traits d'orchestre, de la musique de chambre et de l'ouverture vers d'autres arts.

Comment fonctionne la licence/DNSPM ?

La licence et le DNSPM sont construits autour de 7 unités d'enseignement (UE) comprenant chacune un ou plusieurs modules.

Chaque UE s'obtient avec une moyenne au moins égale à 10/20.

Chaque UE obtenue permet de collecter des crédits ECTS (30 par semestre).

180 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir la licence/DNSPM (30 ECTS x 6 semestres).

Les étudiant·es ayant déjà obtenu une licence de musicologie sont dispensés des cours de licence. Tout·e étudiant·e n'ayant pas déjà validé une licence de musicologie doit impérativement et obligatoirement être inscrit à l'université de Stras-

bourg pour obtenir la licence « Composition et interprétation musicale ».

Un·e étudiant·e ayant obtenu une licence de musicologie partielle doit terminer sa licence à l'université de Strasbourg en licence « Composition et interprétation musicale ».

Les décalages d'années entre la licence et le DNSPM sont impossibles.

Ex. : licence 1 – DNSPM 1 = OUI
licence 2 – DNSPM 2 = OUI
licence 1 – DNSPM 2 = NON
licence 2 – DNSPM 1 = NON, etc.

L'obtention du DNSPM est conditionnée à l'obtention de la licence.

Les concerts-examens

Voir la rubrique dédiée [page 125](#)

L'UE 7, une UE d'ouverture

L'UE 7 du parcours licence/DNSPM est destinée à ouvrir les étudiant·es à la nouveauté ou à la complémentarité. Les étudiant·es peuvent en profiter pour commencer un instrument, bénéficier d'un renfort... Ci-dessous sont détaillés quelques exemples de possibilités offertes tant par l'université de Strasbourg que par l'Académie supérieure de musique.

À l'Université

- Langues vivantes au Centre de ressources et d'apprentissage des langues (CRAL)

Renseignements et informations :

Secrétariat – bureau 52-29

T. +33 (0)3 68 85 65 37

✉ lansad-contact@unistra.fr

Attention : n'utilisez que votre adresse unistra.fr pour communiquer avec le CRAL

- Sport...

À l'Académie

Pour toutes les dominantes :

- Alto complémentaire
- Alto baroque
- Analyse
- Atelier scénique (chanteurs)
- Basse continue
- Basson
- Basse continue pour violoncellistes
- Basse électrique
- Chanson française
- Chant grégorien
- Chant jazz complémentaire
- Cimbasso
- Clarinette complémentaire
- Clarinette basse
- Clavecin complémentaire
- Composition dans les styles
- Contrebasse complémentaire
- Cor complémentaire
- Cor anglais
- Cymbalum complémentaire
- Diminutions et ornements
- Direction d'orchestre
- Direction de chœur
- Ensemble de musique contemporaine
- Écriture
- Écriture jazz
- Euphonium complémentaire
- Fagott complémentaire
- Flûte complémentaire
- Formation au DE
- Gravure musicale
- Guitare électrique pour les guitaristes
- Harmonie au clavier
- Harpe ancienne
- Histoire de l'art (site arts plastiques);
- Histoire de l'opéra
- Improvisation jazz
- Improvisation au clavier

- Initiation à la musique médiévale
- Initiation à la pédagogie
- Initiation au chant
- Mixte/musiques électroniques projet
- Hautbois baroque
- Langages baroques
- Luth
- Musique à l'image
- Ondes Martenot
- Ornementation baroque
- Orchestration
- Orgue complémentaire
- Piano complémentaire
- Pianoforte
- Piano jazz
- Piccolo
- Polyphonie médiévale
- Relevés de solo jazz
- Répertoire jazz
- Sacqueboute
- Saxhorn
- Saxophone soprano, alto, ténor, basse, contrebasse
- Saxophone complémentaire
- Saxophone jazz complémentaire
- Traverso
- Trombone alto
- Trombone basse
- Trompette complémentaire
- Tuba
- Vièle de gambe
- Violon baroque
- Violoncelle baroque
- Violoncelle complémentaire

Liste non exhaustive

Pour toute demande particulière, les étudiant-es sont invité-es à en parler à Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études.

Le parcours général

Licence-DNSPM 1 / Semestre 1			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
	Méthodologie		
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique savante moderne et contemporaine	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	Gravure musicale ou Technique studio / Initiation musique électronique		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 1 / Semestre 2			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique romantique	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	Gravure musicale ou Technique studio / Initiation musique électronique		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 2 / Semestre 3			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique classique	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	Technique studio / Initiation musique électronique ou Gravure musicale		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 2 / Semestre 4			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle (concert-examen + contrôle continu)	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique de la Renaissance	6	4
	Ecriture ou Analyse ou Orchestration		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
	Technique studio / Initiation musique électronique ou Gravure musicale		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 3 / Semestre 5			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique baroque	6	4
	Patrimoines musicaux (thématiques musicologiques)		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Licence-DNSPM 3 / Semestre 6			
UE	Contenus des enseignements	ECTS Licence	ECTS DNSPM
UE 1 : Langues vivantes	Langue vivante étrangère	3	2
UE 2 : Disciplines fondamentales	Ensemble dirigé ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante (accompagnement, basse continue, direction d'orchestre, électroacoustique et informatique musicale...)	3	3
UE 3 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle (concert-examen + contrôle continu)	6	12
UE 4 : Disciplines historico-techniques	Histoire de la musique du Moyen-Âge	6	4
	Patrimoines musicaux (thématiques musicologiques)		
UE 5 : Disciplines spécialisées	Musique de chambre ou discipline en lien avec la spécificité de la dominante	3	3
UE 6 : Professionnalisation	Discipline 1 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : traits d'orchestre, improvisation, harmonie au clavier...)	6	4
	Discipline 2 en lien avec la spécificité de la dominante (ex. : clarinette basse, piccolo, trombone basse, style baroque sur instrument moderne...) ou formation au DE		
UE 7 : Option	1 cours au choix à l'Université ou à l'Académie (ex. : instrument complémentaire)	3	2
TOTAL		30	30

Master Composition et interprétation musicale

117 – 122

Le cursus de master CIM est le fruit du partenariat entre l'université de Strasbourg et l'Académie supérieure de musique. Si les enseignements sont partagés entre les deux institutions, le diplôme est délivré par l'université.

•
Responsable de la formation pour l'Académie : Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études
Responsable de la formation pour l'université de Strasbourg : Carola Hertel, maître de conférences
•

Objectif

Le master CIM associe à une pratique d'excellence artistique et de haut degré de virtuosité, une formation axée sur un approfondissement des connaissances musicales, théoriques, historiques, esthétiques et analytiques conduisant à un travail de recherche. La combinaison d'un important travail de pratique musicale et de réflexions permet de construire des identités artistiques fortes.

Comment fonctionne-t-il ?

Le master se construit autour de 5 unités d'enseignement (UE) comprenant chacune un ou plusieurs modules. Les UE se compensent entre elles. Le semestre est obtenu avec une moyenne générale du semestre au moins égale à 10/20. Il est obligatoire, cependant, d'obtenir au moins 10/20 à l'UE2 de semestre 10 (dernier semestre

de master) pour obtenir le master. Chaque UE obtenue permet de collecter des crédits ECTS (30 par semestre). Il est obligatoire d'obtenir 60 crédits ECTS en master 1 pour passer en master 2. 120 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir le master (30 ECTS x 4 semestres).

Le mémoire et le concert-examen

Au cours du master et selon son projet post-master, l'étudiant-e a la possibilité de donner une place plus importante au récital, ou de placer le mémoire et le récital au même niveau :

Formule n° 1 : l'étudiant-e souhaite accorder la même place à la recherche et à l'interprétation/création. Il produit alors, en fin de Master 2, un récital d'une durée de 60 minutes (musique + installations) et un mémoire de 80 000 signes au moins (environ 40 pages*). L'épreuve dure 45 minutes pour la spécialité Métiers de la création musicale (musique + installations + entretien), 45 minutes pour la spécialité Chefs d'ensembles instrumentaux ou vocaux.

Formule n° 2 : l'étudiant-e souhaite privilégier l'interprétation/création sur la recherche, du fait de son projet post-Master. Il produit alors, en fin de

Master 2, un récital d'une durée d'1h15 (musique + installations) et un mémoire de 45 000 signes au moins (environ 20 pages*). L'épreuve dure 55 minutes pour la spécialité Métiers de la création musicale (musique + installations + entretien), 55 minutes pour la spécialité Chefs d'ensembles instrumentaux ou vocaux.

** les pages avec des marges normales à un peu plus larges, en caractère 12, espace 1.5, comprennent 30 lignes/page, soit environ 2250 signes par page. Le document remis fera apparaître explicitement le nombre de caractères.*

Quel que soit le choix de l'étudiant-e, la nature du Master CIM implique qu'interprétation/création et recherche se nourrissent pour faire germer des idées nouvelles et l'identité propre de l'étudiant-e.

Le concert-examen de contrôle et le récital

Voir la rubrique dédiée [page 125](#)

Les stages

Les étudiant·es en Master doivent réaliser un stage de 70 heures en Master 1 et de 140 heures en Master 2.

Peuvent être retenus comme stage de Master 1 :

- Les tutorats réalisés en formation au DE
- Les cours dispensés dans la discipline dominante ou en formation musicale dans une structure d'enseignement, sur présentation du contrat de travail
- Les concerts donnés, sur présentation d'un contrat ou, au moins, d'une affiche mentionnant le nom de l'étudiant·e. Un concert = 12 heures du stage.

Peuvent être retenus comme stage de Master 2 :

- Les stages réalisés dans tout type d'institution culturelle, de préférence en lien avec la musique
- Les cours dispensés dans la discipline dominante ou en formation musicale dans une structure d'enseignement, sur présentation du contrat de travail
- Les concerts donnés, sur présentation d'un contrat (maximum 72h, soit 6 concerts)
- Le travail réalisé dans tout type de structure culturelle, sur présentation d'un contrat de travail (chargé·e de communication, de production, etc.)
- Les enregistrements professionnels réalisés et publiés, sur présentation d'un contrat. Un cachet = 12 heures du stage.

Validation des stages de Master 1 et de Master 2 :

- Remise obligatoire d'un rapport de stage au plus tard le **31 mai 2024**, en version numérique, à Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études
- Le rapport doit notamment contenir les justificatifs des heures réalisées (contrats, fiches de paie, affiches...)
- Le rapport de stage doit être construit et développé : il doit présenter le projet suivi, l'institution d'accueil, les missions et les découvertes réalisées, les problèmes éventuellement rencontrés, les bénéfiques professionnels et humains obtenus...
- Le rapport de stage ne doit pas être bâclé : c'est une étape importante de votre professionnalisation

Pour toute question relative aux stages, contacter Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études.

Le parcours général

Master 1/Semestre 1		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Outils	Langue vivante étrangère (anglais musicologie, allemand musicologie, français langue étrangère)	3
	Méthodologie de la recherche	
UE 2 : Disciplines fondamentales	Pratique musicale individuelle	12
	Mémoire : définition du sujet de mémoire et élaboration de la bibliographie	
UE 3 : Professionalisation	Didactique générale	6
	Didactique appliquée	
UE 4 : Séminaire transversal de musicologie	Séminaire historique ou séminaire analytique	6
	Histoire et théorie de l'interprétation	
UE 5 : Pratique musicale complémentaire	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre)/discipline complémentaire (pour les autres instruments)	3
TOTAL		30

Master 1/Semestre 2		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Outils	Langue vivante étrangère (anglais musicologie, allemand musicologie, français langue étrangère)	3
UE 2 : Disciplines fondamentales	Pratique musicale individuelle (concert-examen + contrôle continu)	12
	Mémoire	
UE 3 : Professionalisation	Stage d'observation (70h)	6
	Didactique appliquée	
UE 4 : Séminaire transversal de musicologie	Séminaire historique ou séminaire analytique	6
	Histoire et théorie de l'interprétation	
UE 5 : Pratique musicale complémentaire	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre)/discipline complémentaire (pour les autres instruments)	3
TOTAL		30

Master 2/Semestre 3		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Outils	Langue vivante étrangère (anglais musicologie, allemand musicologie, français langue étrangère)	3
	Histoire et épistémologie de la recherche	
UE 2 : Disciplines fondamentales	Pratique musicale individuelle	12
	Mémoire	
UE 3 : Professionalisation	Stage (140h)	6
	Didactique appliquée	
UE 4 : Séminaire transversal de musicologie	Patrimoines musicaux ou théorie de l'analyse musicale	6
	Esthétique de la musique	
UE 5 : Pratique musicale complémentaire	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre)/discipline complémentaire (pour les autres instruments)	3
TOTAL		30

Master 2/Semestre 4		
UE	Contenus des enseignements	ECTS
UE 1 : Pratique musicale	Pratique musicale individuelle	9
	Orchestre (pour les instruments de l'orchestre)/discipline complémentaire (pour les autres instruments)	
UE 2 : Mémoire et récital	Récital	21
	Mémoire (soutenance)	
TOTAL		30

Doctorat Interprétation et création musicales

123 – 124

Le cursus de doctorat est le fruit du partenariat entre l'université de Strasbourg, l'Académie supérieure de musique et la Musikhochschule de Freiburg im Breisgau. Si les enseignements sont partagés entre les trois institutions, le diplôme est délivré par l'université.

•
Responsable de la formation pour l'Académie : Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études
Responsable de la formation pour l'université de Strasbourg : Fabrice Marsac, directeur de l'ED520

•

Objectif

Le doctorat ICM repose sur une double démarche :

- L'élaboration et la rédaction d'un travail scientifique de haut niveau (thèse), répondant à une problématique originale autour de l'interprétation ou de la création musicales.
- Une démarche d'expérimentation artistique pratique dans les domaines de l'interprétation ou de la création musicales, qui prend la forme d'une prestation artistique de fin d'études (ou « récital »), de très haut niveau.

Les deux démarches s'articulent et se nourrissent l'une l'autre, notamment par le double encadrement du/de la doctorant-e par un-e directeur-riche de thèse, enseignant-e-chercheur-se de l'université, et un-e directeur-riche artistique, enseignant-e de l'Académie.

Plus d'informations : cde-icm.unistra.fr

Comment fonctionne le doctorat ?

Le doctorat se déroule en 3 ans; une dérogation peut être sollicitée pour le prolonger, mais l'enseignement artistique ne peut dépasser cette durée. Le doctorat est obtenu après réussite de l'épreuve

pratique de fin d'études («récital») en lien avec le sujet de thèse, ainsi qu'après la rédaction, le dépôt et la soutenance de la thèse sur tout ou partie du programme interprété au récital.

La formation doctorale

Le/la doctorant-e bénéficie d'une formation de haut niveau comprenant :

- des séminaires méthodologiques, éthiques et d'insertion professionnelle à hauteur de 54h pour la durée du doctorat;
- des séminaires disciplinaires, à hauteur de 90h sur la durée du doctorat;
- des masterclasses d'une durée d'une journée, à hauteur de deux par an et par discipline;
- des rendez-vous réguliers avec le/la directeur-riche de thèse;

- des enseignements de pratique musicale auprès du ou de la directeur-riche artistique, à hauteur de 90h sur la durée du doctorat;
- un projet personnel à visée professionnelle, qui peut prendre la forme d'une mission dans une structure artistique (4 à 6 semaines) ou d'un projet artistique (programme de concert en tournée...). Ce projet est organisé par le doctorant.

Le récital

La prestation artistique de fin d'études («récital») est organisée à l'Académie supérieure de musique. L'étudiant-e doit convenir de la date de son récital avec son/sa directeur-riche de thèse et son/sa directeur-riche artistique, et transmettre

au moins deux mois à l'avance le programme et les modalités pratiques. Il peut solliciter l'accompagnement de musicien·nes extérieur·es à l'institution sur demande adressée au directeur de l'Académie.

La thèse

La soutenance de la thèse a lieu après dépôt de celle-ci sur la plateforme dédiée de l'université de Strasbourg, et après obtention d'une autorisation de soutenance délivrée par le président de l'université de Strasbourg, qui sollicite l'avis du directeur de la HEAR.

L'étudiant-e doit convenir de la date de soutenance de sa thèse avec son/sa directeur-riche de thèse et son/sa directeur-riche artistique. Il doit impérativement suivre la procédure imposée telle que décrite à cette adresse : ed.humanites.unistra.fr/soutenance-de-these/procedure

Concerts- examens

125 – 126

Durée des épreuves

En DNSPM 2, le programme du concert-examen ne doit pas excéder 30 minutes, tout compris (musique + installations) pour les disciplines dominantes instrumentistes-chanteurs. L'épreuve dure 35 minutes pour la spécialité "Métier de la création musicale" (musique + installations + entretien), 30 minutes pour la spécialité "Chefs d'ensemble instrumentaux ou vocaux".

En DNSPM 3 et Master 1, le programme du concert-examen ne doit pas excéder 45 minutes, tout compris (musique + installations) pour les disciplines dominantes instrumentistes-chanteurs. L'épreuve dure 40 minutes pour la spécialité "Métier de la création musicale" (musique +

installations + entretien), 45 pour la spécialité "Chefs d'ensemble instrumentaux ou vocaux".

En Master 2, la durée d'épreuve est fixée selon la formule choisie par l'étudiant-e (voir le Règlement des études).

Merci d'apporter obligatoirement deux jeux de partitions au jury de DNSPM, trois jeux au jury de Master (conducteurs exclusivement).

Il est strictement interdit d'enregistrer les concerts-examens en audio ou en vidéo. Les photographies sont également interdites.

Programme et accompagnement

Le programme des concerts-examens peut comprendre jusqu'à 1/3 de musique de chambre (ne sont pas comprises dans la musique de chambre les pièces jouées en soliste avec l'accompagnateur-riche de la classe).

Si un-e étudiant-e souhaite être accompagné-e par un-e autre étudiant-e en lieu et place de l'accompagnateur-riche de la classe, l'étudiant-e doit demander l'autorisation de l'accompagnateur-riche de la classe.

Les étudiant-es peuvent être accompagné-es par des étudiant-es actuellement inscrit-es à l'Académie ou au CRR de Strasbourg.

els peuvent également être accompagné-es par d'ancien-nes étudiant-es de l'Académie. Il est de la responsabilité de l'étudiant-e qui passe son concert-examen de demander une dérogation au directeur de l'Académie pour la présence d'un-e ancien-ne étudiant-e de l'Académie dans son groupe.

Pour les besoins d'instrumentistes « plus rares » comme le basson, le fagott, l'alto et la contrebasse, les étudiant-es peuvent solliciter, uniquement pour ces disciplines, des intervenant-es extérieur-es au CRR et à l'Académie. Charge aux étudiant-es de veiller au niveau de ces intervenants, d'organiser les répétitions avec ces personnes, d'assurer leur présence aux concerts-examens.

L'Académie n'organisera pas les répétitions, ou quoi que ce soit, lié à ces intervenant-es extérieur-es. De la même façon, l'Académie ne les prendra pas en charge financièrement, d'aucune façon. Il est de la responsabilité de l'étudiant-e qui passe son concert-examen de demander une dérogation au directeur de l'Académie pour la présence d'un intervenant-e extérieur-e dans son groupe.

Les professeur-es ne peuvent pas accompagner les étudiant-es. La haute qualité de la prestation constitue une partie de l'appréciation du jury. Il est également recommandé de jouer une ou plusieurs pièces en solo, sans accompagnement d'aucune sorte.

Pour l'année 2023-2024, les programmes seront à rendre par mail pour **le 30 avril 2024** à l'adresse academie.strasbourg@hear.fr

Remplir une fiche technique

Il est obligatoire que chaque étudiant-e remplisse la fiche technique de son concert-examen, même sans besoin de matériel, afin d'éviter tout oubli. Cette fiche permettra de préciser les besoins techniques et le plan de scène.

Elle sera transmise par mail en temps et en heure, et également disponible en version papier au bureau de l'Académie.

Pour l'année 2023-2024, les programmes seront à rendre par mail pour **le 30 avril 2024**.

Orchestres et ensembles

127 – 131

Objectifs de ces ensembles

L'Orchestre symphonique, l'Orchestre d'harmonie et l'Ensemble de musique contemporaine de l'Académie et du conservatoire de Strasbourg sont des ensembles d'excellence destinés à favoriser l'expérience professionnelle de chacun des musicien·nes qui les composent et à donner une première expérience de grandes œuvres du répertoire.

Placés sous la direction de chef·fes invité·es ou issus des institutions, ces ensembles sont aussi les vitrines de deux institutions de référence dans l'enseignement artistique de très haut niveau, tant sur le plan national qu'international.

Les ensembles font l'objet de plusieurs sessions sur l'année qui débouchent sur des concerts au sein de la Cité de la musique et de la danse, en salle d'orchestre ou à l'auditorium, ou bien à l'extérieur dans d'autres salles à Strasbourg ou environs.

Principes fondamentaux

Le collectif nécessite l'engagement de tou·tes. La défection de certains démobilité l'ensemble. Réalisée par le/la chef·fe, l'évaluation de cette pratique est continue.

Règles à respecter

Les effectifs de ces ensembles sont établis par l'équipe pédagogique et administrative. Chaque étudiant·e figurant dans l'effectif est considéré·e comme titulaire de son poste. Les effectifs sont affichés en temps et en heure sur le panneau «Orchestres» à proximité de la salle 30.

La présence des étudiant·es est obligatoire à chaque répétition et partiel de l'ensemble concerné. Les étudiant·es doivent arriver en avance pour être prêt·es à jouer à l'heure de début de la répétition. L'absentéisme et les retards ne sont pas admis. Toute absence devra être justifiée par un document officiel : certificat médical, attestation de participation à un concours... Dès la première absence non justifiée, un avertissement pourra être prononcé. À compter de la troisième absence non justifiée, l'étudiant·e est convoqué·e devant le Conseil de discipline. Une exclusion pourra être prononcée.

Les étudiant·es doivent signer la feuille d'émarquage dès leur arrivée : toute signature oubliée ou toute croix apposée à défaut d'une signature seront considérées comme des absences. Les étudiant·es doivent travailler leurs partitions et veiller à leur bon état.

Les étudiant·es ne doivent pas accepter d'autres répétitions ou concerts lors des répétitions et des concerts de ces ensembles.

Récupérer ses partitions à la bibliothèque du Conservatoire

La bibliothèque du Conservatoire fournit les partitions pour les différents orchestres. Il suffit aux étudiant·es de s'y présenter pour les récupérer. Attention : il appartient aux étudiant·es de veiller à leur bon état et de les rapporter à la bibliothèque après le concert.

L'orchestre symphonique

L'orchestre symphonique de l'Académie est un ensemble d'excellence constitué des étudiant-es en DNSPM et en Master à l'Académie. L'orchestre symphonique est destiné à favoriser l'expérience professionnelle des étudiant-es et à les confronter aux grandes œuvres du répertoire.

Placé sous la direction de cheffes invité-es, cet orchestre regroupe pas moins de 15 nationalités différentes (Europe, Asie, Moyen-Orient, Amérique du Sud).

Session 1

Du 16 au 20 octobre 2023 et concert le 28 octobre

Direction : étudiant-es de la classe de chef d'ensembles instrumentaux

Direction : Miguel Etchegoncelay

Programme :

- Mozart : Concerto pour hautbois (0200/2000.

cordes) soliste Ramon Ortega Quero

- Gustave Vogt : Solo de concert pour cor anglais

et orchestre, (1022/2230.timb.cordes) soliste

Martin Frutiger

- Johann Brandl : Symphonie concertante pour

deux bassons, (1200/2200.timb.cordes) solistes

Gilbert Audin et Julien Hardy

-Efrain Oscher : Danzas latinas pour basson et

contrebasson (cordes.piano.percussion), solistes

Matthias Racz et Hans Agreda

Répétitions :

Avec les étudiant-es pour les parties solistes

Lundi 16 octobre : 13h-16h et 16h30-19h30

Du mardi 17 octobre au vendredi 20 octobre :

9h30-12h30 et 14h-17h

Vendredi 20 à 18h restitution publique

Avec les solistes

Vendredi 27 octobre : 14h-17h

Samedi 28 octobre : 9h-12h

Concert le 28 octobre à 20h à l'Auditorium de la

Cité de la musique et de la danse.

Session 2

Du 27 novembre au 2 décembre 2023 et concerts

Direction : Ariane Matiakh

Programme :

- Kaija Saariaho - Ciel d'hiver

(2.picc.222(Cbsn)/4331.timb.Perc(2).harpe.

célesta.piano.cordes)

- Moussorky/Ravel - Tableaux d'une Exposition,

(3(2picc).2.ca.2.Clb.2.Cfg.AltoSax/4331.timb.

Perc(5).harpe(2).célesta.cordes)

Airs d'opéra avec la classe de chant.

Répétitions : Lundi 27 novembre : 13h-16h et 16h30-19h30

Du mardi 28 novembre : 9h30-12h30 et 14h-17h

Mercredi 29 et jeudi 30 novembre 11h30-13h,

14h30-17h30 et 18h-19h30

Vendredi 1^{er} décembre, générale à 9h30 + concert

à 19h, et samedi 2 décembre, raccord à 17h30 +

concert à 19h, à l'Auditorium de la Cité

de la musique et de la danse.

Session 3

Du 11 au 16 mars 2024 et concert au Palais des

Fêtes de Strasbourg

Direction : Manuel Mendoza

Programme :

Gustav Mahler - 4e Symphonie

Répétitions au Palais des fêtes (sous réserve) :

Lundi 11 mars : 13h-16h et 16h30-19h30

Du mardi 12 mars au jeudi 14 mars : 9h30-12h30

et 14h-17h

Vendredi 15 mars : générale à 9h30 et concert à 19h

Samedi 16 mars : raccord à 17h30 et concert à 19h

Session 4, semaine de la direction

Du 8 au 13 avril 2024

Programme :

Beethoven : 7e Symphonie, Op.92 La majeur

(2222/2200.timb.cordes)

Bartók : Four Orchestral Pieces Op.12

(4344/4441.timb.perc(2).harpe(2).piano.célesta.

cordes)

1- création pour orchestre

Heinz Werner Henze : Ragtimes and Habaneras

pour Brass Band

1-2 pièces pour l'ensemble de musique contem-

poraine

Répétitions (sous réserve) :

Lundi 8 avril : 13h-16h et 16h30-19h30

Du mardi 9 avril au jeudi 11 avril : 9h30-12h30 et

14h-17h

Vendredi 12 avril : générale à 9h30 et concert à 19h

Samedi 13 avril : générale à 9h30 et concert en deux

parties (17h et 19h), Cité de la musique et de la danse.

Séances de lecture d'œuvres symphoniques

Direction : Theodor Guschlbauer, les étudiants

en chef d'ensembles instrumentaux

Séance 1 : Mardi 14 novembre, 17h – 20h, salle 30

Séance 2 : Mardi 23 janvier, 17h – 20h, salle 30

Séance 3 : Mardi 20 février, 17h – 20h, en salle 20

L'ensemble de musique contemporaine

L'ensemble de musique contemporaine est un ensemble d'excellence constitué des étudiant-es en DNSPM et en Master à l'Académie. L'ensemble de musique contemporaine est destiné à favoriser l'expérience professionnelle des étudiant-es et à les confronter aux grandes œuvres de la création contemporaine, en petite ou grande formation. Placé sous la direction d'Armand Angster, Jean-Philippe Wurtz, ainsi que des étudiant-es en direction d'ensembles instrumentaux, cet ensemble a aussi pour vocation de créer certaines œuvres composées par les étudiant-es de la classe de composition de l'Académie.

Session 1

Du 25 janvier au 1^{er} février 2024

Direction : Jean-Philippe Wurtz

Programme :

Gérard Grisey - Partiels :

1 fl en sol, 1 fl alto, 1 fl piccolo, htb (aussi cor angl.),

2 clar. sib (aussi 1 clar. la, 1 clar. mib), clar. b. [sib] (aussi clar. cb. [sib]), 2 cors, trb. complet [muni des sourdines Plunger, Bol (Robinson), Wawa et Velvet], 2 perc, 1 acc. [avec basses chromatiques], 2 vln, 2 alt, vlc, cb.

Philippe Hurel - Pour l'image :

fl, htb, clar, sax. alto, cor, trp, trb, 2 perc, 2vln, alt, vlc, cb

Répétitions :

Jeudi 25, vendredi 26 et lundi 29 janvier :

9h30-12h30, 14h-17h

Mardi 30 janvier 9h30-12h30

Jeudi 1^{er} février : 9h30 générale

Concert : jeudi 1^{er} février 2024, à 19h en salle 30, Cité de la musique et de la danse.

Session 2

Du 8 au 13 avril 2024

Programme à définir au sein de la Semaine de la direction.

Le Brass Band

Le Brass Band de l'Académie supérieure de musique regroupe une trentaine d'étudiant-es des classes de cuivres et de percussions. Cet ensemble est destiné à favoriser l'expérience professionnelle des étudiant-es et à les confronter aux grandes œuvres écrites ou adaptées pour cette formation.

Il offre, en outre, la possibilité à certain-es élèves de se produire en soliste, ainsi qu'aux étudiant-es de la classe de direction de prendre en charge répétitions et concerts.

Session 1

Direction : Miguel Etchegoncelay

Programme : Bernstein (Candide Suite), Van der Roost (Excalibur) Hodel (A lenda do Curupira).

Répétitions : du jeudi 11 au samedi 13 janvier,

9h30-12h, 13h-15h

Lundi 15 janvier : générale 10h-12h, concert à 19h

Session 2

Semaine de la direction et récitals-examens des étudiant-es en classe de chef-fes d'ensembles

Programme : Hans Werner Henze (Ragtimes and Habaneras)

Direction : étudiant-es en classe de chef-fes d'ensembles

Répétitions :

Lundi 8 avril : 13h-16h et 16h30-19h30

Du mardi 9 au jeudi 11 avril : 9h30-12h30 et 14h-17h

Vendredi 12 avril : générale à 9h30 et concert à 19h

Samedi 13 avril : générale à 9h30, concert en deux parties (17h et à 19h)

Les ateliers de jazz

Les ateliers jazz sont un rendez-vous hebdomadaire où différents styles et époques du jazz sont abordés selon les effectifs et les professeur-es. De la maîtrise du bee-bop et du langage traditionnel du jazz, jusqu'aux musiques et improvisations plus

libres et plus expérimentales, les effectifs varient entre 3 et 10 musicien-nes et sont ouverts à tous les instruments. Les étudiant-es abordent des artistes majeurs comme John Coltrane, Thelonious Monk, Wayne Shorter...

Les ateliers font partie des différents projets construits chaque année par le département Jazz et Musiques improvisées. Ils aboutissent à des concerts, comme celui du 23 novembre 2023 en partenariat avec Jazzdor, pendant le festival

"les musiques en chantier", mais également à des concerts à la Cité de la musique et de la danse, à la Péniche Mécanique ou au Blue Note Café. Les effectifs et horaires sont fixés à la rentrée avec les professeur-es.

Le Big Band

Le Big Band est une pratique collective, avec une répétition hebdomadaire -les jeudi 19h-21h. L'effectif est classique : chant, quatre trompettes, quatre trombones, cinq saxophones et une section rythmique avec piano, guitare, contrebasse et batterie. Sous la baguette de Michael Alizon, les étudiant-es abordent une partie du répertoire historique et pédagogique des grands orchestres

de jazz (Duke Ellington, Count Basie, Charlie Mingus...), mais aussi des répertoires plus ouverts et actuels.

Répétitions : les jeudis de 19h à 21h

Concert :

Samedi 11 mai 2024 à l'Auditorium de la Cité de la musique et de la danse

L'Orchestre baroque

Lors de trois sessions par année, les étudiant-es du département de Musique ancienne du Conservatoire et de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg – HEAR se réunissent en formation étendue pour élaborer en un temps limité, mais de manière intensive, l'interprétation d'œuvres marquantes du répertoire baroque.

Toutes les classes du département sont concernées (chanteurs, cordes baroques, violes de gambe, hautbois, traversos, flûtes à bec, cors naturels, théorbes, clavecin, orgue).

Les étudiant-es sont encadré-es par des professeur-es et l'ensemble est dirigé par Martin Gester ou des chef-fes invité-es.

Le répertoire étudié permet d'aborder les œuvres phares du répertoire orchestral baroque de Corelli à la musique préclassique (*Passion selon Saint Marc* de Bach/Keiser, *Les Indes galantes* de Rameau, *L'Ode pastorale* de Haendel...).

Ces sessions s'achèvent sur des concerts donnés à la Cité de la musique et de la danse ou dans les lieux de diffusion partenaires : église Sainte-Aurélie à Strasbourg, église protestante de Haguenau, Heures musicales d'Ebersmunster.

Session 1

Du vendredi 24 au dimanche 26 novembre 2023

Direction : Stéphanie Pfister, Martin Gester

Répétitions : vendredi 24 et samedi 25 novembre

Concert : dimanche 26 novembre à 17h à l'église Sainte-Aurélie, Strasbourg

Session 2

Du vendredi 19 au dimanche 21 janvier 2024

Direction : Stéphanie Pfister, Martin Gester

Répétitions : vendredi 19 et samedi 20 janvier

Concert : dimanche 21 janvier à 17h à l'église Sainte-Aurélie, Strasbourg

Session 3

Du jeudi 6 au dimanche 9 juin 2024

Direction : Stéphanie Pfister, Martin Gester

Répétitions : jeudi 6 et vendredi 7 juin

Concerts : samedi 8 et dimanche 9 juin ; lieux et horaires à définir

Stages de danse baroque

Le département de Musique ancienne organise trois week-ends dédiés à la danse baroque.

Les étudiant-es apprennent les pas de danse pour mieux les reconnaître et les interpréter ensuite à l'instrument. Ces stages font partie du cours de « Langage baroque », mais peuvent être aussi suivis indépendamment.

Intervenante : Cécilia Gracio Moura

- Samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023
- Samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024
- Samedi 24 et dimanche 25 février 2024

Horaires : les samedis de 11h à 14h et de 15h à 18h, les dimanches de 10h à 13h et de 14h à 17h

Voyages de la musique ancienne

Le département de Musique ancienne présente trois concerts au long de l'année scolaire dédiés à trois villes différentes. Ces concerts incitent les étudiant-es à rechercher des pièces composées ou jouées dans ces lieux tout en mettant en valeur le patrimoine musical de ces villes.

Concerts :

à 12h30, en salle du grand orgue, à la Cité de la musique et de la danse à Strasbourg

- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 6 février 2024
- Vendredi 5 avril 2024

La musique de chambre

Parce que les étudiant-es l'exerceront beaucoup dans leur carrière professionnelle, la musique de chambre est une discipline essentielle de leur parcours à l'Académie. Ce cours est destiné à l'exploration la plus vaste et à l'approfondissement du répertoire de musique de chambre.

Le travail effectué avec les professeur-es aboutit aux «Midis de la musique de chambre» au sein desquels les étudiant-es doivent se produire chaque année.

Midis de la musique de chambre

- Vendredi 24 novembre, salle 20
- Jeudi 21 décembre, salle 30
- Vendredi 19 janvier, salle 20
- Jeudi 08 février, salle 30
- Vendredi 22 mars, salle 20
- Jeudi 18 avril, salle 21

Examens (ouverts au public) :

- Jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 mai 2024
- Chaque groupe présentera un programme de 15 minutes, composé de minimum deux œuvres ou extraits d'œuvres (1 mouvement d'une œuvre, par exemple) de styles différents.

Répétitions : mardi 21 et mercredi 22 mai 2024

Rappel de quelques règles

Le cours de musique de chambre n'est pas facultatif. Il doit faire l'objet d'un suivi quotidien, comme le cours individuel de la dominante. Les étudiant-es doivent signer la fiche d'émargement à chaque cours.

Si un-e étudiant-e souhaite participer à plusieurs groupes de musique de chambre, le/elle doit s'engager à suivre plusieurs groupes toute l'année et à ne pas se désister.

Chaque groupe de musique de chambre doit participer à un «Midi de la musique de chambre» par année.

La tenue lors des concerts de musique de chambre doit être correcte et adaptée.

Diplômes de pédagogie 133 – 144

Diplôme d'État de professeur·e de musique

134 – 138

La formation au diplôme d'État de professeur de musique (DE) est ouverte uniquement aux étudiant·es admis en cursus DNSPM/licence au moment de l'entrée à l'Académie ou au cours de la première année du cursus DNSPM/licence. Un examen d'entrée est organisé suite aux résultats d'admission en DNSPM/licence. Les étudiant·es intégrant la formation doivent prendre conscience de l'accès à un triple cursus : DE – DNSPM – licence. Une formation réussie nécessite rigueur, organisation, régularité et... enthousiasme !

•
Responsable de la formation : recrutement en cours
•

Objectif

Cette formation s'adresse à des musicien·nes souhaitant mener et nourrir réciproquement une activité d'interprète et d'enseignant·e. Elle leur propose d'acquérir la connaissance des concepts fondamentaux des didactiques, d'approfondir une grande variété de disciplines musicales et de pratiques pédagogiques connexes, la connaissance du fonctionnement et des enjeux territoriaux de l'enseignement artistique, et une ouverture vers

de nouvelles pratiques artistiques et de nouveaux publics, dans le but de former des artistes – enseignant·es aptes à développer tout au long de leur carrière une pensée critique et créative.

Le diplôme d'État de professeur de musique est le titre requis pour passer le concours d'assistant·e d'enseignement artistique principal de 2^e classe.

Comment fonctionne cette formation ?

La formation au DE se construit sur 6 semestres, comprenant chacun 5 unités d'enseignement (UE). Chaque UE comprend un ou plusieurs modules. Chaque semestre est validé par contrôle continu, effectué par les formateur·rices (assiduité, évaluations écrites, évaluations intermédiaires...). L'étudiant·e capitalise 30 crédits ECTS par semestre validé (note supérieure ou égale à 10/20). 180 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir le Diplôme d'État de professeur de musique (30 ECTS x 6 semestres).

La mise en situation pédagogique est une composante essentielle de la formation : observations de cours (instrument de la dominante, autres instruments, pratiques collectives) et practicum (cours individuel, pédagogie de groupe, musique de chambre, orchestre à l'école...).

Ces practicum permettent à l'étudiant·e de disposer de nombreux outils de transmission dans des situations variées.

Outre des stages ou séminaires, la présence à 3 heures de cours hebdomadaires est obligatoire (veiller à ne pas fixer de répétition, participation à

des master classes... sur les créneaux des cours DE).

Les cours ont lieu le lundi et le mardi, des stages ou séminaires peuvent également être organisés pendant les congés.

Les stages de pédagogie pratique (tutorats)

Les compétences acquises lors des practicum sont développées lors de deux stages de pédagogie pratique, appelés aussi « tutorats ».

Premier tutorat : au sein du Conservatoire de Strasbourg

D'une durée de 40 heures minimum, il s'étale sur 4 à 6 mois. Il se déroule au sein du Conservatoire de Strasbourg, entre le semestre 2 et le semestre 4 de la formation au DE.

Second tutorat : dans une structure d'enseignement artistique extérieure

D'une durée de 40 heures minimum, il s'étale sur 4 à 6 mois. Il se déroule dans une école de musique ou un conservatoire au cours du semestre 5.

Mise en place des tutorats : la convention

Le choix du conseiller ou de la conseillère pédagogique du tutorat, ou tuteur·rice, se fait en accord avec le/la conseiller·e aux études DE.

Ce tutorat fait l'objet d'une convention signée entre la structure d'accueil et l'Académie. Cette convention est réalisée par l'administrateur·rice de l'Académie, avant le démarrage du tutorat.

L'étudiant·e est partie prenante dans le déroulement de son tutorat et doit veiller personnellement à l'avancement de sa mise en place. Les délais administratifs de mise en place de la convention nécessitent une anticipation du choix de l'établissement d'accueil.

Des documents importants à valider

Une fois la convention signée, l'administrateur-riche vous adressera par mail, ainsi qu'à votre tuteur-riche, trois documents :

- **Un dossier pédagogique** qui définit les missions des conseillers/conseillères pédagogiques (tuteur-rices) à lire, à compléter (votre nom et celui du tuteur-riche), à signer, **à faire signer à votre tuteur-riche et à déposer au bureau de Julie Mellard, assistante scolarité de l'Académie, dès que possible.**
- **Un planning** dans lequel vous inscrirez les dates et nombres d'heures tout au long de votre stage. Dès la fin du stage, il faudra le rapporter, signé, à l'administrateur-riche.
- **Un livret des stages de pédagogie pratique (version électronique inscriptible)** à remplir par le tuteur-riche et l'étudiant-e selon les indications et à renvoyer à Julie Mellard dès la fin du tutorat. Il vous accompagnera durant vos deux stages.

Le projet pédagogique et musical

Référent : Emmanuel Séjourné

Dans le cadre des études pédagogiques pour l'obtention du DE, les étudiant-es doivent élaborer un projet pédagogique et musical qui a pour but d'apprendre à travailler en équipe, de concevoir, réaliser et organiser en autonomie un projet artistique et pédagogique, de développer la capacité à porter un projet sur un territoire. Il est de forme et contenu libre (stages, sessions, concerts, spectacles, etc.) et peut être élaboré par un-e ou plusieurs étudiant-es.

Le projet pédagogique et musical dépasse la simple audition de classe ou audition interclasses et nécessite imagination et sens de l'organisation. Les étudiant-es doivent trouver par eux-mêmes toutes les partenaires nécessaires à la réalisation de leur projet : participant-es, lieux, collaborations, moyens techniques, etc.

Les étudiant-es sont libres de collaborer avec tous milieux (scolaires, associatifs, hôpitaux, maisons

de retraite, milieu carcéral, institutions spécialisées, etc.), ainsi que toute structure et établissement culturel à vocation ou non pédagogique (y compris les écoles de musique où les étudiant-es concerné-es enseignent déjà).

Les étudiant-es doivent s'assurer de l'accord de tous les partenaires et veiller à la bonne marche du projet de la mise en œuvre jusqu'à la restitution finale (salles, matériel, autorisations diverses, logistique...).

Le projet pédagogique comporte 3 étapes

La réalisation du projet pédagogique est encadrée par les formateurs et, en particulier, par Emmanuel Séjourné. Une méthodologie est apportée pour aider à la structuration du projet et à sa mise en place. Régulièrement, l'étudiant-e devra faire état de l'évolution de son projet. La notation de ce projet fait partie des épreuves terminales de la formation au Diplôme d'État.

Le portfolio d'artiste-enseignant·e

La rédaction du portfolio est encadrée par Mesdames Giacco et Denami, enseignantes-chercheuses, lors de cours collectifs (de la fin du semestre 3 au semestre 5). Un suivi individualisé

est proposé en semestre 5 et 6. La rédaction est un travail de longue haleine. Les étudiant·es sont invité·es à y travailler régulièrement.

Les épreuves terminales

À l'issue de la formation, l'étudiant·e devra attester de compétences professionnelles acquises, évaluées lors des trois épreuves ci-dessous :

Épreuve pédagogique (fin du semestre 5)

Évaluation des compétences pédagogiques lors de deux séquences d'enseignement d'une demi-heure chacune, s'adressant à des élèves de différents niveaux (1^{er} cycle à COA).

Projet pédagogique et musical (semestre 4 et semestre 5)

L'évaluation est établie sur la moyenne de deux notes : l'évaluation de la réalisation publique, sur site, effectuée par le/la professeur·e référent·e ou son/sa représentant·e, et l'évaluation du rapport rédigé à l'issue du projet.

Évaluation orale : soutenance et entretien (fin du semestre 6)

Soutenance d'un dossier argumenté et illustrant la démarche artistique et pédagogique du·de la candidat·e, le portfolio d'artiste-enseignant·e. L'entretien porte à la fois sur les travaux écrits et toute question de culture musicale et générale.

Important : Une note inférieure à 10/20 à l'une de ces épreuves est considérée comme éliminatoire pour l'obtention du Diplôme d'État. Les candidat·es non reçu·es pourront bénéficier d'une année supplémentaire après avis du directeur de l'Académie.

NB : L'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique est conditionnée à l'obtention du Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), elle-même conditionnée à l'obtention de la licence mention Musicologie, parcours Composition et interprétation musicale.

Calendrier prévisionnel

Épreuves pédagogiques : entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2024 (congés compris)

Épreuves terminales, portfolio et oral :

- Rendu du portfolio le 27 mai 2024 17h (dernier délai), ainsi que le compte rendu du projet pédagogique pour ceux qui ne l'auraient pas encore rendu 1 version PDF et 1 version papier reliée pour le portfolio, 1 version PDF pour le CR du projet
- Oral : 3, 4 et 5 juillet 2024

Le parcours général

UE 1 Pratique et culture musicale : validation des acquis antérieurs (VAA) du cursus DNSPM/licence

UE 2 Pratique pédagogique et culture pédagogique

Repères en sciences cognitives, psychologie, méthodes actives et autres domaines transversaux
Développement de pratiques pédagogiques diversifiées
Développement d'outils pédagogiques permettant de se confronter à un public diversifié et varié
Développement d'outils favorisant l'inventivité, la créativité et la pratique collective
Mises en situation avec construction de démarches pédagogiques, analyse, auto-évaluation, bilan
Connaissance et prévention des troubles musculo-squelettiques dans l'enseignement instrumental

UE 3 Formalisation de la réflexion pédagogique

Développer une attitude de recherche
Développer des outils de réflexion permettant à l'étudiant-e de mettre en regard sa pratique artistique et sa pratique pédagogique
Développer des capacités de distanciation et de réflexion pédagogique
Apprendre à construire un projet pédagogique
Développer des capacités de communication écrite

UE 4 Réalisation de projets

Apprendre à travailler en équipe pédagogique
Concevoir, réaliser et organiser en autonomie un projet artistique et pédagogique
Développer la capacité à porter un projet sur un territoire
Partenariat avec des établissements d'enseignement spécialisé, avec l'Éducation nationale, avec des associations culturelles ou sociales et autres institutions éducatives

UE 5 Environnement territorial et professionnel

Enjeux, missions des établissements d'enseignement spécialisé et territoires
Insertion professionnelle
Organisation de la fonction publique territoriale
Panorama des industries culturelles et créatives
Développer des capacités de communication orale

Master de Pédagogie (MEEF) 139 – 144

Le cursus de master MEEF parcours « Pédagogie musicale et enseignement » (option « Enseignement artistique spécialisé/Professeur d'enseignement artistique ») est le fruit du partenariat entre l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Strasbourg, le département musique de l'université de Strasbourg et l'Académie supérieure de musique (HEAR). Si les enseignements sont partagés entre les trois institutions, le diplôme est délivré par l'université.

•
Responsable de la formation pour l'Académie : recrutement en cours
Responsable de la formation pour l'INSPÉ de Strasbourg : Grazia Giacco
 •

Objectif

Le Master MEEF, option « Enseignement artistique spécialisé » associe à une pratique d'excellence artistique une formation axée sur le développement de la recherche en pratique et pédagogie artistiques, qui vise plus spécifiquement l'identité de l'artiste-enseignant et de la médiation artistique et culturelle, profitant ainsi des recherches issues du champ de la recherche-crédation (UR 34o2 ACCRA,

« Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques »). Il pourra être possible de postuler au concours de la fonction publique territoriale au grade de Professeur d'Enseignement Artistique, sous réserve de l'obtention d'une REP-RED délivrée par la Commission d'Équivalence des Diplômes.

Comment fonctionne-t-il ?

Ce cursus s'étale sur deux années organisées en 4 semestres. Chaque semestre est constitué de 4 puis 3 Unités d'Enseignements (UE) comprenant chacune un ou plusieurs modules telles que :

- À l'INSPÉ : les langues, la culture musicale et artistique, la recherche en pédagogie et en art.
- À l'Académie : la didactique, la pédagogie de l'enseignement artistique, la mise en situation professionnelle, la pratique musicale individuelle et la pratique collective, la professionnalisation.

Chaque UE s'obtient avec une moyenne au moins égale à 10/20. Chaque UE obtenue permet de collecter des crédits ECTS (30 par semestre). 120 crédits ECTS sont nécessaires pour obtenir le Master.

Le cursus s'achève par un concert public, des épreuves pédagogiques et par la soutenance d'un mémoire de recherche.

Les stages

Les étudiant-es en Master de Pédagogie réalisent un nombre important de stages :

En M1/S1

- Stage d'observation dans une administration d'un établissement ens.art, CRI, CRC (évent.CRD, CRR)
- Stage d'observation dans la discipline dominante

En M1/S2

- Stage d'observation en musique de chambre et pratiques collectives

En M2/S3

- Stage de pédagogie pratique dans un établissement d'enseignement artistique (CRR, CRD)

En M2/S4

- Stage d'observation « autres disciplines »
- Stage d'observation dans un établissement culturel

Chaque stage donnera lieu à un rapport de stage évalué dans le cadre des évaluations semestrielles. Le rapport devra présenter l'institution d'accueil, les missions et les découvertes réalisées, les problèmes éventuellement rencontrés, les bénéfices professionnels et humains obtenus...

Les épreuves terminales

À l'issue de la formation, l'étudiant-e devra attester de compétences professionnelles acquises, évaluées lors des trois épreuves ci-dessous :

Calendrier prévisionnel

Concert de fin de Master :

Concert organisé par les étudiants en deuxième année de Master de pédagogie MEEF
Le 14 mai 2024 à 19h à l'Auditorium

Épreuves pédagogiques :

Entre le 21 et le 31 mai 2024

Épreuves orales :

Du 3 au 7 juin 2024

Mémoires :

Rendu des mémoires début mai 2024

Soutenance début juin 2024

Le parcours général

UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Matière	Composante responsable pédagogique de la matière	Heures
UE 1.1	10	Didactique, pédagogie de l'enseignement artistique spécialisé et mise en situation professionnelle	Stage administration établissement ens.art, CRI, CRC (évent.CRD, CRR)	HEAR	40
			Stage d'observation dans la discipline dominante	HEAR	30
			Pédagogie et didactique spécialisées	HEAR	30
			Politiques culturelles et culture territoriale/Management d'équipes	HEAR	18
					118
UE 1.2	3	LVE	LVE (1;1) : Option : anglais	INSPÉ	20
			LVE (1;1) : Option : allemand		
					20
UE 1.3	11	Formation disciplinaire	Culture musicale et artistique	Département musique	18
			Pratique musicale individuelle et didactique dans la dominante instrumentale	HEAR	18
			Pratiques collectives improvisées	HEAR	36
					72
UE 1.4	6	Initiation à la recherche en relation avec les pratiques professionnelles	Méthodologie de la recherche	Département musique	18
			Séminaire 4 : Pédagogie et didactique de la musique	INSPÉ	18
					36

UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Matière	Composante responsable pédagogique de la matière	Heures
UE 2.1	8	Didactique, pédagogie de l'enseignement artistique spécialisé et mise en situation professionnelle	Stage d'observation en musique de chambre	HEAR	20
			Projet PAM (Pratiques Artistiques et Médiation) 1ère partie	HEAR/INSPÉ	40
			Pédagogie et didactique spécialisées	HEAR	20
				HEAR	18
					98
UE 2.2	3	LVE	LVE (1;1) : Option : anglais	INSPÉ	20
			LVE (1;1) : Option : allemand		
					20
UE 2.3	11	Formation disciplinaire	Culture musicale et artistique	Département musique	18
			Pratique musicale individuelle et didactique dans la dominante instrumentale	HEAR	18
			Pratiques collectives improvisées	HEAR	36
					72
UE 2.4	8	Recherche et pratiques professionnelles	Suivi Mémoire	INSPÉ	0
					0
Total année					436

UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Matière	Composante responsable pédagogique de la matière	Heures
UE 3.1	12	Didactique, pédagogie de l'enseignement artistique spécialisé et mise en situation professionnelle	Projet PAM 2ème partie	HEAR/INSPE	50
			Stage tutoré établissement ens. art. (dominante)	HEAR	60
			Pédagogie et didactique spécialisées	HEAR	30
			Politiques culturelles et culture territoriale/Management d'équipes	HEAR	18
					158
UE 3.2	10	Formation disciplinaire	Approfondissement culture musicale et artistique	Département musique	18
			Pratique musicale individuelle et didactique dans la dominante instrumentale	HEAR	18
			Musique de chambre	HEAR	18
					54
UE 3.3	8	Exploitation de la recherche dans ses pratiques professionnelles	Séminaire didactique éducation musicale	INSPE	12
					12

UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Matière	Composante responsable pédagogique de la matière	Heures
UE 4.1	8	Didactique, pédagogie de l'enseignement artistique spécialisé et mise en situation professionnelle	Stage observation «autres disciplines»	HEAR	30
			Stage adm.établissement culturel (autre)	HEAR	40
			Pédagogie et didactique spécialisées	HEAR	30
			Politiques culturelles et culture territoriale/Management d'équipes	HEAR	18
					118
UE 4.2	10	Formation disciplinaire	Approfondissement culture musicale et artistique	Département musique	18
			Pratique musicale individuelle et didactique dans la dominante instrumentale	HEAR	18
			Pratique musicale individuelle	HEAR	36
					54
UE 4.3	12	Pratiques professionnelles	Epreuves pédagogiques	HEAR	0
			Entretien	HEAR	0
			Concert fin de master	HEAR	0
			Soutenance mémoire	INSPE	0
					0
Total année	60				396

Master classes

Organisées conjointement par la Haute école des arts du Rhin et par le Conservatoire de Strasbourg, les master classes s'adressent en priorité aux étudiant·es de l'Académie supérieure de musique, ainsi qu'aux élèves avancé·es du Conservatoire, sur inscription auprès de leurs professeur·es.

- Accordéon : Borut Zagoranski, répertoire de l'accordéon – technique instrumentale
- Alto : Claire Merlet, De Bach à la musique d'aujourd'hui
- Clarinette : Philippe Berrod
- Création-composition : Gérard Assayag (IRCAM), Dispositif temps réel Somax2 pour la composition et l'improvisation
- Création-composition : Patricia Alessandrini, Expérimentation avec transduction, résonance, cymatique et haptique
- Direction de chœur : Exosphère
- Direction de chœur : Mihály Zeke, répertoire romantique allemand
- Fagott : Benjamin Coelho, l'école américaine de fagott
- Flûte traversière : José-Daniel Castellon
- Musique ancienne : Stefano Bagliano
- Percussion : Florent Jodelet, préparation aux concours de percussions
- Piano : Jan Michiels
- Piccolo et flûte traversière : Vincent Cortvrint, traits d'orchestre
- Saxophone : Joshua Hyde, Répertoire du saxophone (partenariat CREEA)
- Tuba : Ricardo Carvalhoso, le tuba et son répertoire solo

Les dates seront communiquées au fur et à mesure de l'année par voie d'affichage à la Cité de la musique et de la danse et sur l'agenda du site internet de l'école.

Kinésithérapie des musicien·nes (posture et gestuelle physiologique)

La pratique instrumentale peut devenir une source de contraintes, de tensions, voire de douleurs qui peuvent s'installer et gêner la pratique quotidienne. Consciente des problématiques liées à la pratique musicale intensive, l'Académie supérieure de musique organise des ateliers de sensibilisation aux risques d'apparitions des troubles musculo-squelettiques et d'initiation à des pratiques plus respectueuses du corps.

Jérémy Sordel est masseur kinésithérapeute DE, musicien amateur et passionné. Formé à la Médecine des Arts® - Musique et Musician Care, spécialiste de la rééducation de la posture et du mouvement, il met ses compétences au service des musiciens en quête d'apprentissage de techniques plus respectueuses et centrées sur la prévention des troubles.

1) Séances de sensibilisation

Ouvertes à tou·tes. Inscription à une ou plusieurs séances par mail auprès de Julie Mellard au plus tard deux semaines avant la date de chaque séance.

- Le 12 octobre 2023, 9h - 12h : La posture au service du corps et de la musicalité
- Le 14 décembre 2023, 9h - 12h : La gestion des membres supérieurs dans le jeu instrumental
- Le 8 février 2024, 9h - 12h : Les clés de la respiration chez les instruments à vents et chanteurs
- Le 18 avril 2024, 9h - 12h : Place de l'aspect physique et gestuel dans la préparation aux concours d'orchestre

2) Atelier de 5 séances

Travail approfondi sur plusieurs séances. Inscription pour l'année (20h de cours dans le cadre d'une UE) auprès du/de la conseiller·e aux études lors de l'inscription pédagogique.

- Le 12 octobre 2023 : 13h30 - 17h30, séance 1
- Le 16 novembre 2023 : 9h - 13h, séance 2
- Le 14 décembre 2023 : 13h30 - 17h30, séance 3
- Le 8 février 2024 : 13h30 - 17h30, séance 4
- Le 18 avril 2024 : 13h30 - 17h30, séance 5

Profession- nalisation

146 – 147

Académie de l'Opéra national du Rhin (chœur, direction et accompagnement)

L'Opéra national du Rhin propose chaque année deux productions au sein desquelles les étudiant·es en chant, direction et accompagnement participent le temps des répétitions. Ils

ont ensuite la possibilité d'assister, dans la salle, aux répétitions sur le plateau et à la générale. Le calendrier de ces productions sera transmis ultérieurement.

Académie de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Chaque année, plusieurs étudiant·es sont sélectionné·es sur concours pour participer à deux ou trois séries de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, sous la houlette des solistes de l'orchestre. Ces participations se font sous forme de stages rémunérés. Le concours est présidé par le directeur de l'Académie et le/la cheffe

permanent·e de l'orchestre auxquels s'ajoutent les solistes de l'orchestre ou leurs représentant·es. Le concours pour la saison 2023-2024 aura lieu en octobre 2023 (date à préciser). Les pièces imposées seront communiquées deux semaines avant la date du concours. Toutes les modalités d'inscription seront communiquées par mail.

Ateliers « Initiation au management culturel »

Chaque année, pour les semestres 1 et 2 de la formation au DE (semestres 5 et 6 pour la promotion DE 2020), l'Académie supérieure de musique organise des ateliers « Initiation au management culturel ». Ils seront animés par Jean-Philippe Wurtz, chef d'orchestre et professeur de direction d'ensembles contemporains, Frédéric Puységur, administrateur de l'ensemble Linéa, ainsi que des intervenant·es du domaine du spectacle vivant et culturel. Ces ateliers ont pour objectif de familiariser les étudiant·es avec le cadre juridique du

spectacle vivant, la stratégie de diffusion et de développement d'un ensemble, la rédaction d'un dossier de subvention. Cette formation comporte un volet pratique dans lequel les étudiant·es sont invité·es à présenter des projets.

Ces ateliers sont également ouverts aux étudiant·es de DNSPM 3 et de Master 2 qui n'ont pas intégré la formation au DE.

Dans la mesure des places disponibles, les étudiant·es de DNSPM 1 et 2 et de Master 1 peuvent accéder à cette formation, sur demande

auprès d'Elizabeth Vinciguerra, conseillère aux études. Les modalités de participation à ce cours sont présentées à la réunion de rentrée des étudiant-es.

- 23 et 24 octobre 2023, 9h30 à 12h30 puis 13h30 à 16h30, salle 30
- 26 et 27 février 2024, 9h30 à 12h30 puis 13h30 à 16h30, salle 30
- 22 avril 2024, 9h30 à 12h30 puis 13h30 à 16h30, salle 30

Cursus « Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale » de l'IRCAM

Les étudiant-es en composition et création et interprétation électroacoustique ont la possibilité de suivre, pendant leurs années de Master, la « Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale », cursus internationalement

reconnu de l'IRCAM à Paris. Cette formation dure une année et seul-es les étudiant-es sélectionné-es peuvent y accéder. Les cours suivis s'intègrent dans le parcours du Master CIM.

Journée de la professionnalisation

L'Académie supérieure de musique organise chaque année une journée de la professionnalisation. Cette journée a pour vocation d'apporter des informations sur le monde professionnel et de permettre la rencontre avec des professionnel-les de la culture.

La date de la journée de la professionnalisation 2024 sera communiquée ultérieurement. La présence à la journée de la professionnalisation est obligatoire pour les étudiant-es de DNSPM 2 et de Master 1.

Soirée de La Muse association des étudiant-es

La Muse, association des étudiant-es de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg, organise chaque année son concert. Pour y participer, il suffit de se rapprocher des membres du bureau de l'association pour faire connaître votre projet.

- Mercredi 31 janvier 2024, 19h à l'Auditorium de la Cité de la musique et de la danse

Mobilité internationale

Voir la partie dédiée dans ce guide, [page 155](#)

Bourses et prix

148 – 149

Bourse d'aide à la notoriété

La HEAR a instauré une bourse d'aide à la notoriété. L'objectif est de permettre aux étudiant-es de l'Académie de bénéficier d'un soutien financier de 350 € pour participer à un concours, à la sélection d'un festival ou à une master classe.

Ce dispositif d'aide s'inscrit ainsi dans le cadre de la professionnalisation des étudiant-es.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : Être inscrit-e ou avoir initié une démarche d'inscription (exemple : échange d'informations par mail) à :

- un concours
- la sélection d'un festival
- une master classe

La bourse peut être attribuée postérieurement à l'évènement. Les demandes de bourse sont validées par les enseignant-es puis arbitrées par la direction de l'Académie supérieure de musique. L'examen des demandes de bourse a lieu une fois par an.

Les étudiant-es bénéficiaires s'engagent à présenter un compte rendu dans les deux mois suivant la fin du projet (participation à un concours, à la sélection d'un festival, à une master classe) ou dès la demande de bourse si celle-ci est formulée postérieurement au projet.

En l'absence de présentation de ce compte rendu, la HEAR se réserve la possibilité d'émettre un titre de recettes à l'encontre du bénéficiaire afin de recouvrer le montant total versé.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'administrateur-riche de l'Académie.

Bourse américaine

Bourse attribuée par des mécènes américains à des étudiant-es de l'Académie, dans une discipline préalablement choisie par le directeur.

Un concours permet de déterminer les gagnant-es de cette bourse : le/la vainqueur-e remporte 1 200 €, le/la second-e remporte 700 € et le/la troisième remporte 500 €.

Pour tenter de gagner ce concours, les candidat-es doivent interpréter 20 minutes de programme libre devant un jury.

Les dates et modalités d'inscription au concours ainsi que les disciplines concernées seront communiquées ultérieurement.

Aide à projets - Étudiant·es

La Haute école des arts du Rhin, dans laquelle les étudiant·es évoluent à travers l'Académie supérieure de musique, propose d'apporter un soutien méthodologique et le cas échéant financier aux porteurs de projets artistiques. Une chance inestimable !

D'un montant de 500 € à 750 € (sous certaines conditions), cette aide est accordée pour un projet individuel ou collectif donnant lieu à une diffusion publique (exposition, livre, film, concert, etc.) dans un cadre professionnel (galerie, salle de spectacle, théâtre, concert, musée, etc.). L'aide est destinée principalement à conforter l'inscription du travail de l'étudiant·e dans le champ professionnel. Ainsi sont privilégiés les projets se déroulant hors les murs et impliquant un partenariat.

La procédure de demande d'aide constitue en elle-même une préparation aux démarches que vous serez amenés à réaliser à la sortie de la Haute école des arts du Rhin.

Le/la référent·e a pour mission d'accompagner les étudiant·es dans la réflexion autour de leur projet et dans la constitution de leur dossier de demande d'aide, en vue de l'audition devant la commission. Les étudiant·es ne sont donc pas livrés à eux-mêmes, ils sont au contraire accompagnés dans leur projet.

Les modalités d'organisation de l'appel à candidature des aides à projets - Étudiant·es 2023-2024 seront communiquées en cours d'année.

Prix Musique

La Ville de Strasbourg a instauré un prix Musique en faveur des étudiant·es en fin de 2^e année de master Composition et interprétation musicale.

Ce prix Musique d'un montant de 1000 € est attribué à l'étudiant·e qui aura obtenu la meilleure note au récital de fin d'année du master 2^e année (UE 2 du semestre 4).

En cas d'étudiant·es ex aequo, le prix est accordé à l'étudiant·e bénéficiant des meilleurs résultats scolaires de l'année universitaire en cours (résultats arrêtés à la date de réunion du jury du prix Musique).

Le jury du prix Musique est composé du directeur de l'Académie et du/de la conseiller·e aux études supérieures en charge du master. Il se réunit dès la fin des récitals de master 2^e année.

Le jury du prix Musique informe la direction de la HEAR du nom de l'étudiant·e qui pourrait être gratifié du prix, au vu des procès-verbaux des jurys de récitals de fin de master 2^e année (et plus précisément de la note) et des résultats scolaires, le cas échéant.

La direction de la HEAR se charge de transmettre cette proposition à la Ville de Strasbourg (direction de la Culture) en vue de l'attribution du prix par le conseil municipal.

Cité de la musique et de la danse

150 – 153

L'Académie supérieure de musique dispense ses cours à la Cité de la musique et de la danse de Strasbourg, qui abrite principalement le conservatoire de Strasbourg, mais aussi les services administratifs du festival Musica. Inauguré en 2006, ce bâtiment est l'œuvre de l'architecte Henri Gaudin.

Il est situé en tête d'un nouveau quartier à dominante culturelle (médiathèque André Malraux, archives communautaires, archives départementales, multiplexe de cinéma, Le Vaisseau) et commerciale (centre Rivétoile).

Un bâtiment consacré à l'enseignement artistique et à la diffusion musicale

Auditorium

La Cité de la musique et de la danse dispose d'un auditorium de 499 places aux moyens techniques adaptés (fosse d'orchestre, régie lumière et régie son...), permettant d'accueillir tant de grands orchestres symphoniques que des spectacles de danse ou de théâtre.

Salles de concerts et de conférences

La Cité de la musique et de la danse possède aussi un plateau d'orchestre et plusieurs salles de concert ou de conférence permettant d'accueillir un public de 50 à 150 personnes.

Salles de cours et studios de travail

La Cité de la musique et de la danse dispose d'une centaine de salles qui servent tant pour les cours que pour le travail personnel des étudiant-es. L'accès à ces salles est géré par le personnel d'accueil du conservatoire de Strasbourg.

Grâce aux liens étroits que l'Académie supérieure de musique entretient avec le conservatoire de Strasbourg, ses étudiant-es bénéficient de nombreux avantages de cette institution phare.

Saison culturelle

La saison culturelle est le fruit du travail des élèves avec leurs enseignant-es et porte en filigrane les grands axes pédagogiques développés tout au long de l'année.

Cette saison est notamment composée de nombreuses master classes à destination des étudiant-es de l'Académie. Par leur participation aux différentes manifestations et aux différents ensembles (orchestres, harmonies, chœurs, ensemble de musique contemporaine), les étudiant-es de l'Académie supérieure de musique œuvrent activement à cette saison et au rayonnement des deux institutions en Grand-Est et en France.

Des salles consacrées**à l'enseignement artistique spécialisé**

Le Conservatoire dispose d'un piano dans chaque salle, d'une dizaine de salles de percussions, de cinq salles d'orgue, dont une pouvant accueillir des concerts, de nombreux clavecins, de salles consacrées à l'art dramatique et à la danse.

Location d'instruments

Le Conservatoire dispose d'un parc instrumental important disponible à la location aux étudiant-es de l'Académie.

Pour tout renseignement relatif à la location d'instruments, prière de contacter le service Scolarité du Conservatoire.

Bibliothèque du Conservatoire

Accès

La bibliothèque du Conservatoire est un lieu de ressources constitué d'environ 50 000 documents relatifs à la musique, à la danse et au théâtre. L'accès à la bibliothèque est gratuit pour les étudiant-es inscrits à la HEAR. Un compte est ouvert à l'accueil de la bibliothèque sur simple présentation de la carte d'étudiant. L'inscription donne droit à la consultation et au prêt des documents, ainsi que la possibilité d'accéder à Internet via deux postes informatiques mis à disposition des étudiant-es. Le matériel d'orchestre peut être consulté uniquement sur rendez-vous.

Emprunt

Emprunt simultané de huit documents écrits pour une durée de 4 semaines et deux documents audio ou vidéo pour une durée de deux semaines; exceptionnellement cette durée pourra être prolongée en accord avec les agent-es de la bibliothèque.

Les périodiques aussi peuvent être empruntés sauf le dernier numéro en consultation. Les agent-es de la bibliothèque gèrent aussi le prêt et le retour des partitions pour les pratiques collectives (orchestres, chœurs, ensembles de chambre).

Organisation des collections

L'organisation des collections suit celle des départements au Conservatoire. Les partitions sont ainsi classées par familles d'instruments et à partir de trois instruments en musique de chambre. Le fonds est constitué de partitions pédagogiques et de répertoire pour instrument seul ou pour ensembles, de conducteurs, de partitions pour voix, de partitions de musique de chambre, de matériels d'orchestre (symphonique et d'harmonie) et de chant choral, de dictionnaires,

d'ouvrages sur la musique, la danse, le théâtre, de revues spécialisées, de CD et DVD, ainsi que de vinyles destinés à être écoutés à la bibliothèque, d'un fonds jeunesse et d'une collection importante de partitions de musique contemporaine. Le personnel de la bibliothèque se tient à la disposition du public pour des explications sur le plan de classement, mais aussi pour des recherches dans le fonds de la bibliothèque, ou plus spécialisées. Le catalogue est en cours d'informatisation, et une partie est déjà visible sur le portail des médiathèques de la Ville de Strasbourg via l'onglet recherche – autres catalogues – bibliothèques spécialisées – conservatoire.

Partitions

Avertissement : Certaines partitions utilisées en pratiques collectives sont louées auprès des éditeurs. La perte ou la dégradation d'une partition en location entraîne le remboursement de son remplacement. Merci d'en prendre soin et de veiller à retourner chaque partition de location impérativement à la bibliothèque : en aucun cas vous ne devez les laisser sur les pupitres à l'issue du concert (sauf pour l'orchestre symphonique.)

Orchestre symphonique

Chaque participant-e pourra utiliser une partition de travail chez soi, mais chaque semaine les partitions originales seront utilisées lors des répétitions de l'orchestre. Merci de ne pas les emporter.

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h – 17h30

Mardi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30

Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30

Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30

Vendredi : 9h – 12h

Samedi : 9h – 12h30

La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires. Toutefois, son accès est possible sur rendez-vous.

 **Toutes les informations sur les bibliothèques de la HEAR :** www.hear.fr/la-hear/bibliotheques

Contacts

Linda Humphreys

responsable

T. +33 (0)3 68 98 60 95

✉ linda.humphreys@strasbourg.eu

David Colanic

chargé d'accueil

T. +33 (0)3 68 98 60 93

✉ david.colanic@strasbourg.eu

Accès aux salles

Modalités d'accès

L'accès à une salle de travail n'est possible qu'en échange d'une carte d'étudiant valide avec photo. L'étudiant-e est responsable de la clé jusqu'au retour de celle-ci à l'accueil.

Conditions d'utilisation des salles

Le temps de travail autorisé dans les salles est de deux heures, renouvelable seulement si aucun-e étudiant-e n'est en attente d'une salle. Lorsque toutes les salles des étages sont occupées, une salle du rez-de-chaussée peut être attribuée. L'étudiant-e ouvre la salle. Au bout des deux heures, l'el doit signifier son départ aux chargé-es d'accueil (le temps de travail peut être renouvelé lorsqu'il n'y a pas d'attente de salle).

Certaines salles spécifiques (clavecin, orgue, contrebasse, harpe, ondes Martenot, percussions...) ne sont accessibles qu'aux étudiant-es inscrits dans le cursus de la spécificité.

La salle de gravure et le studio d'enregistrement

Accessibles avec l'autorisation d'un-e professeur-e de la discipline. Une liste est établie par les enseignant-es en début d'année et donnée aux chargé-es d'accueil.

Les salles de percussions

Accessibles aux étudiant-es de la discipline uniquement. Elles sont ouvertes le matin par un-e des étudiant-es et restent ouvertes la journée.

Elles sont refermées le soir à la fermeture par le surveillant chargé de faire la tournée des sorties de salles à 21h50 (semaine) et 19h50 (samedi).

Accès aux salles des étudiant-es inscrit-es uniquement en cursus de Diplôme d'État

Ces étudiant-es ne sont plus dans une formation à caractère instrumental justifiant l'accès aux salles et instruments de la Cité de la musique et de la danse.

Néanmoins les étudiant-es en cursus de DE « seul » pourront accéder aux salles :

- en semaine à partir de 18h
- le samedi sans contraintes horaires
- pendant les vacances scolaires sans contraintes horaires

Foyer des étudiant-es

Un espace dédié aux étudiant-es situé dans le hall d'accueil de la Cité de la musique et de la danse permet le repos, les échanges, ainsi que la prise de boissons et de repas.

Cet espace est sous la responsabilité des représentant-es des étudiant-es, chargé-es de faire respecter sa propreté.

Pour des raisons de respect et de confort sonore pour les chargé-es d'accueil, il est souhaité que les étudiant-es ne stationnent pas de façon prolongée devant la banque d'accueil. Le foyer des étudiant-es

et l'espace d'accueil dans le hall d'entrée sont dédiés aux échanges.

Les étudiant-es doivent veiller à fermer la fenêtre du foyer lorsqu'ils le quittent.

Mise à disposition de salles dans les locaux du site d'arts de Strasbourg

Sous réserve des dispositions du protocole sanitaire en vigueur, le site arts plastiques de Strasbourg de la Haute école des arts du Rhin (1 rue de l'Académie), met à disposition, selon les disponibilités, ses salles pour les répétitions des étudiant-es en musique : l'Auditorium et la salle Prechter. Les horaires seront communiqués aux étudiant-es par voie d'affichage en septembre 2023.

Conditions

Le site d'arts est équipé d'un piano (installé à l'Auditorium). Il est nécessaire de réserver les salles au moins 24h à l'avance auprès du service Scolarité et mobilité internationale du site d'arts plastiques de Strasbourg (des conférences ou journées d'étude peuvent être prévues dans ces salles).

Les instruments de musique ne peuvent pas être stockés dans les salles pour des raisons d'assurance et de sécurité.

Contact

Kay-Uwe May

assistant Scolarité

T. +33 (0)3 69 06 37 86

✉ kay-uwe.may@hear.fr

Art - Design -
Communication

Musique

- **Mobilitéé
internationale**

Vos contacts

Académie de musique

Sur rendez-vous au bureau de la Scolarité.

Elizabeth Vinciguerra
référente Académie
T. +33 (0)3 68 98 60 72
✉ elizabeth.vinciguerra@hear.fr

Thibaut Gindensperger
assistant Académie
T. +33 (0)3 68 98 60 73
✉ thibaut.gindensperger@hear.fr

Arts Strasbourg

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h au service Scolarité et mobilité internationale.

Contactez d'abord :
Anaïs Menrath
T. +33 (0)3 69 09 37 71
✉ international@hear.fr

Puis :
Lucile Favet
T. +33 (0)3 69 06 37 84
✉ Lucile.favet@hear.fr,

Arts Mulhouse

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h au bureau de la Scolarité.

Sophie Lafage
T. +33 (0)3 69 76 61 05
✉ international@hear.fr

Pour les demandes d'intégration d'écoles partenaires :

Sylvia Mesa
T. +33 (0)3 69 06 37 73
✉ sylvia.mesa@hear.fr



Lucile Favet
Responsable Scolarité
et mobilité internationale



Thibaut Gindensperger
Assistant Académie



Sophie Lafage
Assistante Scolarité et
mobilité internationale



Anaïs Menrath
Chargée de mobilité
étudiante



Sylvia Mesa
Chargée de mission
Relations internationales



Elizabeth Vinciguerra
Référente Académie

Partir pendant votre cursus en Musique

157 – 158

Projets de mobilité

Une mobilité à l'étranger peut prendre différentes formes :

- échange dans une école partenaire ;
- participation à une académie d'été ;
- projet artistique personnel ou collectif ;
- départ en résidence ;
- stage ;

Vous pouvez cumuler toutes ces expériences durant votre cursus à la HEAR, mais chaque projet doit s'envisager bien en amont et demande une préparation spécifique (cf. rubrique Construire votre projet de mobilité).

Période et durée de la mobilité

Les étudiant-es de l'Académie supérieure de musique ont la possibilité de partir en semestre 3, 4 ou 5 pour les DNSPM, en semestre 7, 8 ou 9 pour les Masters, pour un ou deux semestres.

Les étudiant-es cumulant le DNSPM ou le master avec le DE doivent prendre contact avec le/la conseiller-e aux études pour vérifier la faisabilité d'une mobilité.

Rendez-vous de l'année

Lundi 25 septembre à 16h45 en salle 2o

Réunion d'information mobilité internationale sortante à destination des étudiant-es en DNSPM et 1^{re} année de Master envisageant un mobilité internationale durant l'année 2024-2025.

Du 6 au 10 novembre 2023

Tous les étudiant-es

- Journées de la mobilité internationale : Venez assister aux différentes réunions d'information et rencontrer les étudiant-es parti-es en mobilité l'année précédente ainsi que les étudiant-es actuellement en échange a la HEAR.

Étudiant-es en année 2, 3, 4, 5

- Envoi des dossiers de candidature complets aux écoles partenaires (mobilités au 2^e semestre)

Décembre

Étudiant-es en année 2, 3, 4, 5

- Envoi des dossiers de candidature complets aux écoles partenaires (mobilités au 2^e semestre)

Janvier

Étudiant-es en année 2, 3, 4, 5

- Dépôt à la scolarité du formulaire de projet d'échange signé avec accord de principe du/de la professeur-e de dominante

Février

Étudiant-es en année 2, 3, 4, 5

- RDV avec le/la référent-e à l'Académie et le/la professeur-e de dominante pour validation du projet
- Préparation de l'enregistrement

Mars – Avril – Juin

- Préparation du dossier de candidature (enregistrement + dossier administratif) selon la procédure de candidature sur le site internet de l'école partenaire
- Dépôt du dossier à la scolarité un mois avant la date limite de réception de l'établissement partenaire

Avril – Juin

Étudiant-es en années 2, 3, 4, 5

- Dépôt des demandes de bourse HEAR ou Erasmus+ pour les stages ou séjours d'études à l'étranger en été

Partir pendant votre cursus en Arts

159 – 163

Entre l'année 1 et l'année 5, vous avez de nombreuses occasions de partir à l'étranger. Il vous faudra choisir le projet de mobilité qui correspond le mieux à vos attentes et la période durant laquelle il est le plus judicieux pour vous de le réaliser.

Projets de mobilité

Une mobilité à l'étranger peut prendre différentes formes :

- échange dans une école partenaire;
- stage;
- participation à une école d'été;
- projet artistique personnel ou collectif;
- départ en résidence;

Vous pouvez cumuler toutes ces expériences durant votre cursus à la HEAR, mais chaque projet doit s'envisager bien en amont et demande une préparation spécifique (cf. Construire votre projet de mobilité, [page 169](#)).

	Échange	Stage	École d'été	Projet	Résidence
Quand partir en mobilité ?	En année 3 pour Com graph En année 4 pour autres mentions	Stages courts' dès l'année 1 Stages longs en année 3 (CG) ou 4	À partir de l'été entre l'année 1 et 2	À partir de l'été entre l'année 1 et 2	À partir de l'année 4
Quand planifier cette mobilité ?	Dès le début de l'année 2 ou 3	6 mois avant le départ	6 mois avant le départ	6 mois avant le départ	Dès le début de l'année 2 ou 3
Préparation linguistique	Préparation intensive recommandée ²	Préparation intensive possible	Préparation recommandée	Préparation intensive possible	Préparation recommandée

¹ pendant les vacances scolaires

² voire obligatoire selon les destinations

	Avantages	Contraintes
Échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de candidature simple • Accueil organisé par l'école • Mise en contact avec d'autres étudiants • Complément de formation (technique/théorique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement scolaire différent de la HEAR • Risque de rester entre étudiant-es internationaux et de passer à côté de la culture du pays d'accueil • Anticipation du projet 1 an minimum avant la mobilité
Stage	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte d'une autre culture de travail • Construction d'un réseau utile pour l'après-diplôme • Arrivée (en partie) organisée par maître de stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'être isolé si petite structure • Plus de difficultés à organiser l'arrivée (logement, visa) • Recherche de stage nécessaire 6 mois avant
École d'été	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre intensive avec des artistes internationaux • Logement (souvent) organisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité courte • Frais d'inscription (même si certains programmes offrent des bourses)
Projet artistique	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de projet et recherche de financement très professionnalisant • Lien fort entre projet de mobilité et projets artistiques • Préparation de l'après-diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil rarement organisé par une structure • Financements uniquement liés à pertinence du projet
Résidence	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de projet très professionnalisant • Lien fort entre projet de mobilité et projets artistiques • Préparation de l'après-diplôme • Accueil organisé par une structure 	<ul style="list-style-type: none"> • Financements plus rares

 **Pour trouver le projet de mobilité qui correspond le mieux à vos attentes, il est recommandé de consulter les ressources disponibles à la HEAR et sur Taïga (cf. rubrique Ressources, page 169).**

Période et durée de la mobilité

Mobilité courte – entre 15 jours minimum et 3 mois maximum dès l'année 1 en dehors des périodes de cours.
Des mobilités hybrides (mobilité à distance et en présentiel) plus courtes sont possibles.

Mobilité longue – entre 3 mois minimum et 1 semestre maximum possible uniquement en année 3 (Com graph) ou année 4 (autres mentions). Pour les mobilités longues, il est essentiel de définir un calendrier et mode de suivi de votre mémoire.

Consultez le tableau des périodes mobilités autorisées ci-dessous pour savoir à quel moment vous pouvez partir.

Année de césure à l'étranger

L'année de césure peut s'effectuer entre l'année 3 et 4, ou entre l'année 4 et 5. Les demandes sont à déposer au service Scolarité et mobilité internationale un mois avant la date des commissions d'équivalence. En revanche si pendant la césure il est possible d'effectuer des stages sous le statut étudiant, les échanges avec les écoles partenaires de la HEAR ne sont pas autorisés. Les étudiant-es en année de césure préservent leur statut d'étudiant-es et peuvent demander la bourse sur critères sociaux du CROUS.

Pensez à vous renseigner auprès de la CPAM pour prolonger votre couverture santé pendant l'année de césure.

	Semestre 5	Semestre 6
Communication graphique	x	
	Semestre 7	Semestre 8
Art, groupe Le Plateau		x
Design		x
Design textile		x
Illustration	x	
Didactique visuelle		x
Scénographie	x	x
Art-Objet	x	x
Art, groupe Hors-Format	x	x
Art, groupe La Fabrique	x	x
Art, groupe Narraction	x	x
Art, groupe No Name	x	x
Art, groupe Peinture(s)	x	x

Pour les étudiant·es ayant le choix entre le semestre 7 et 8, il peut y avoir des avantages et contraintes entre les 2 semestres :

	Avantages	Contraintes
Échanges semestre 7	<ul style="list-style-type: none"> • meilleure intégration dans l'école d'accueil • si la candidature n'est pas retenue par l'école partenaire, possibilité de postuler dans une autre école pour le semestre 8 sous réserve de validation par l'enseignant·e coordonnateur·rice 	<ul style="list-style-type: none"> • nécessité d'organiser le mémoire dès la fin de l'année 3 • retard sur le début du semestre 8 à la HEAR (selon calendrier académique de l'école d'accueil, cf. Annexes, page 203)
Échanges semestre 8	<ul style="list-style-type: none"> • engager le projet de DNSEP et mémoire avant de partir • possibilité de prolonger séjour en été (stage, projet) • mobilité pendant le printemps/l'été 	<ul style="list-style-type: none"> • bilan anticipé du semestre 7 avant de partir (selon calendrier académique de l'école d'accueil, cf. Annexes, page 203) • parfois intégration moins facile au semestre 8 du fait de la dynamique de l'année déjà lancée pour les autres étudiant·es

Extension de la période de mobilité

La période de mobilité ne peut pas être plus longue qu'un semestre académique.

Si vous partez au semestre 8, vous pouvez prolonger votre mobilité pendant l'été jusqu'au plus tard la 2^e semaine de la rentrée en octobre.

Particularités

À Mulhouse, la mobilité au semestre 8 (échange, stage, projet), en France ou à l'international, est obligatoire même pour les nouveaux étudiant·es arrivés en équivalence.

À Strasbourg, la mobilité longue n'est pas possible au semestre 7 pour les étudiant·es entrés en équivalence en année 4 (ou au semestre 5 pour celles/ceux arrivés en année 3) et pour les étudiant·es changeant d'option entre l'année 3 et l'année 4.

Si vous êtes dans l'une de ces situations et que vous souhaitez partir au semestre 8, il faudra faire valider votre projet et la durée de la mobilité avec le/la coordonnateur·rice ou le/la professeur·e référent·e de l'option ou de la mention.

Pour une mobilité de projet, [le formulaire de demande de mobilité de projet](#) disponible sur Taïga est à faire signer par l'enseignant·e coordonnateur·rice et à déposer à la Scolarité

Rendez-vous de l'année

Du 6 au 10 novembre 2023

Tous les étudiant-es

- Journées de la mobilité internationale : Venez assister aux différentes réunions d'information et rencontrer les étudiant-es partis en mobilité l'année précédente ainsi que les étudiant-es actuellement en échange à la HEAR.

Étudiant-es en mobilité au cours de cette année scolaire

- Envoi des dossiers complets de candidatures aux écoles partenaires (mobilités au semestre 8)

Décembre

Étudiant-es préparant la mobilité l'année prochaine

- Répondre au sondage en ligne sur les projets de mobilité internationale

Étudiant-es en mobilité au cours de cette année scolaire

- Envoi des dossiers complets de candidatures aux écoles partenaires (mobilités au semestre 8)

Janvier

Étudiant-es préparant la mobilité l'année prochaine

- Dépôt du «Projet d'échange en école partenaire» avec un portfolio au format PDF (max. 5 Mo).

Février – Mars

Étudiant-es préparant la mobilité l'année prochaine

- Nomination des étudiant-es pour les projets d'échange en école partenaire
- Début de la préparation linguistique intensive (étudiant-es en année 3 prévoyant une mobilité au semestre 7 de l'année 4)
- Préparation du dossier de candidature (dossier artistique + dossier administratif) selon la procédure de candidature sur le site internet de l'école partenaire pour laquelle vous avez été nommé.

Avril – Juin

Étudiant-es préparant la mobilité l'année prochaine

- Envoi des dossiers complets de candidatures aux écoles partenaires (mobilités au semestre 7)

Tous les étudiant-es

- Dépôt des demandes de bourse HEAR ou Erasmus+ pour les stages ou séjours d'études à l'étranger en été (étudiant-es en année 1 à 5) ou au semestre 7 (étudiant-es en année 4).

Partir après le diplôme

164 – 168

Après un DNA ou DNSEP

Beaucoup d'étudiant·es n'ont pas la possibilité de partir à l'étranger pendant leurs études, c'est le cas par exemple de certains étudiant·es arrivés en année 4 après équivalence.

Financements

De nombreuses bourses, allocations, subventions sont ouvertes aux anciens étudiants, aux artistes émergents, ou simplement aux « jeunes ». Les conditions d'éligibilité peuvent varier d'une structure à l'autre. Voir la rubrique Financer votre mobilité, [page 185](#).

De nombreuses possibilités se présentent à vous. Si, ancien étudiant·es de la HEAR, vous vivez toujours à Strasbourg ou Mulhouse, n'hésitez pas à passer à l'école pour consulter régulièrement notre tableau d'affichage (à côté du service Scolarité et mobilité internationale à Strasbourg et dans le hall d'entrée à Mulhouse).

Guides de financement

Vous trouverez ci-dessous les guides de financements pour des projets de mobilité internationale : www.ietm.org/en/publications/fund-finder www.on-the-move.org/funding

Suivre un post-diplôme

Programme de recherche

« Création et mondialisation », Shanghai

Le programme est accessible à tous les étudiant·es diplômé·es de niveau master des écoles d'art européennes. S'étalant sur une année universitaire, cette recherche postmaster consiste en la réalisation d'un projet transdisciplinaire donnant la possibilité de développer un projet personnel mettant en jeu la question de la création dans un contexte interculturel.

En étroite collaboration avec des partenaires locaux (Shanghai Institute of Visuals Arts, Shanghai University, Shanghai Theatre Academy, East China Normal University, Rockbund Art Museum, etc.), ce programme donne lieu chaque année à une exposition et à une publication des travaux de recherche.

<https://ensad-nancy.eu/offshore/>

Autres post-diplômes

Il existe énormément de post-diplômes en Europe et dans le monde. Si cette possibilité vous intéresse, abonnez-vous à la newsletter Art&Education :

www.artandeducation.net/subscribe

L'Allemagne, les Pays-Bas et la Scandinavie sont des destinations particulièrement intéressantes, les frais d'inscription y sont relativement bas.

Vous pourrez également obtenir des bourses pour l'Allemagne et les Pays-Bas.

Erasmus + offre la possibilité de demander un prêt pour suivre des études de Master à l'étranger. Ces prêts sont proposés par les banques et les agences de prêts participant au projet.

Consultez le site de la Commission européenne : ec.europa.eu

Partir en résidence

Partir en résidence après le diplôme peut être un projet très intéressant, car de nombreuses résidences proposent des bourses ou allocations pour voyager, vivre et dans certains cas produire de nouvelles pièces et/ou de disposer d'un temps de création et de recherche. Partir en résidence à l'étranger vous permettra également d'élargir votre réseau professionnel.

Conditions à réunir pour se porter candidat à un programme de résidence :

- Le jeune artiste doit être en situation de pouvoir émettre une facture de sorte à permettre à la structure dispensant la bourse de lui verser. Pour cela, il devra avoir procédé à une déclaration de début d'activité dans son pays de résidence habituelle
- S'il s'agit d'une activité de création artistique, une première démarche devra être effectuée sur <https://formalites.entreprises.gouv.fr/> et dans un second temps sur <http://www.secu-artistes-auteurs.fr/regime-secu-artistes-auteurs>

Ces bourses ou allocations devront faire l'objet d'une déclaration en France, indépendamment de leur montant (il n'y a pas de minimum ou de dispense). Une démarche devra également être faite auprès du centre des impôts du ressort de votre domicile avant le départ pour la résidence ; celle-ci permettra d'éviter de se voir appliquer une retenue fiscale dans le pays de la résidence.

Voici quelques résidences auxquelles vous pouvez postuler dès l'année 5 :

- Atelier mondial : consultez « appel à candidatures » www.ateliermondial.com/fr/appe-candidature
- Aide régionale : par ce dispositif, la Région Grand Est décide de favoriser la présence d'un artiste ou d'une équipe artistique dans un lieu de diffusion culturelle et sur un territoire pendant une période allant d'une à trois saisons. www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-residences-artistiques-culturelles
- Résidences du CEAAC : Budapest, Francfort, Prague, Stuttgart. Il est recommandé de s'abonner à la newsletter du CEAAC et de consulter « l'espace artiste » du site pour être tenu au courant des différents appels à candidatures et dates limites. <https://ceaac.org/en/newsletter-2/>
- Résidences croisées de la ville de Strasbourg : Gdansk, Dresde, Stuttgart. www.strasbourg.eu/residences-artistiques
- Programmes de résidences proposés par l'Institut français : www.institutfrançais.com/fr/residences

D'autres dispositifs existent pour partir en résidence. Vous pouvez vous abonner à la newsletter On the Move www.on-the-move.org, des Pépinières européennes pour jeunes artistes, art4eu, www.art4eu.net et du réseau Res Artis www.resartis.org/fr pour être tenu au courant des appels. Vous pouvez également consulter le site du réseau TransArtists www.transartists.org et la page residencyunlimited.org.

Musique : résidences après le diplôme

Il existe de nombreuses possibilités de résidence en musique et également des festivals accueillant des artistes musiciens. Quelques exemples :

- EMPAC – *Experimental media and performing arts center* propose des résidences : empac.rpi.edu/program/residencies
- Banff Centre propose des programmes de création : www.banffcentre.ca/music
- Centre National de Création Musicale à Albi propose des résidences : www.gmea.net

- Césaré – Centre National de Création Musicale : cesare-cncm.com
- Le site du Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC) vous apporte des informations diverses autour de la création musicale, et notamment des concours et appels à projets : www.cdmc.asso.fr
- Centre de musique baroque de Versailles : cmbv.fr

Pour plus de détails, vous pouvez vous renseigner auprès du/de la référent·e à l'Académie.

Partir en mobilité courte

Si vous souhaitez partir à l'étranger pour des mobilités plus courtes, vous pouvez répondre à des appels à projets qui sont diffusés sur les newsletters « Art&Education », « Onthemove » et des Pépinières européennes pour jeunes artistes. Pour trouver une école d'été vous pouvez vous référer à la rubrique Écoles d'été, [page 175](#).

et consulter summer school in Europe www.summerschoolsineurope.eu

Pour financer votre inscription à ces programmes vous pouvez vous référer à la rubrique Financer votre mobilité, [page 185](#).

Faire un stage

Si vous souhaitez partir en stage à l'étranger ou vous expatrier après votre diplôme, veillez à choisir un pays où votre secteur d'activité est plutôt dynamique. Pour financer cette mobilité, vous pouvez déposer une demande dans le cadre de l'appel à projet Expérience de Jeunesse de la Région Grand Est ou un soutien régional/local similaire selon la ville/le département/la région dans laquelle vous comptez vous installer après vos études à la HEAR. Si vous êtes inscrit à Pôle

Emploi, selon les régions, vous pourrez peut-être obtenir un financement spécifique pour des stages à l'étranger. Pour un stage, un post-diplôme ou un emploi en Allemagne, vous pouvez également obtenir une Bourse pour cours intensifs d'allemand de l'OFAJ. Attention, il est plus cher et compliqué d'obtenir un visa de stage dans certains pays comme les États-Unis, le Canada ou la Chine par exemple.

S'engager dans un Service volontaire européen (SVE)...

Le Service volontaire européen www.france-volontaires.org permet aux jeunes de moins de 30 ans d'exprimer leurs engagements personnels de façon non rémunérée et à temps plein par le biais d'un service volontaire de 12 mois maximum dans un autre pays au sein de l'Union européenne ou dans un pays voisin. Pour choisir un organisme d'accueil, vous pouvez consulter la base de données suivante :

europa.eu/youth/go-abroad/volunteering/opportunities_en. (Attention, les organismes inscrits sur cette base de données n'ont pas forcément une place disponible. Il est donc conseillé de postuler auprès de plusieurs organismes.)

Pour partir en SVE, vous serez accompagné et aidé dans vos recherches par une association d'envoi de votre région.

Un tuteur·rice dans l'organisme d'accueil vous aidera dans votre intégration sur place et dans vos démarches. Les principaux frais liés à votre départ en SVE sont couverts par l'Union européenne : le logement sur place, la nourriture, l'argent de poche (55 à 145 € par mois selon les pays), les cours de langue (1 à 2h par semaine) et l'assurance (votre protection sociale sera assurée). Il faut souvent compter au

moins 6 mois entre le moment où vous commencez vos recherches sur la base de données et le moment où vous pouvez partir en SVE.

Réunions d'information et permanences sur le SVE :
Inscription au 03 89 66 33 13 et agenda
www.crij-alsace.fr/agenda

...ou un Volontariat international en administration (VIA)

Le VIA est destiné aux jeunes de moins de 30 ans de nationalité française ou européenne et prend la forme d'une expérience professionnelle enrichissante, et représente un véritable tremplin pour une carrière internationale.

Les missions durent de 6 à 24 mois et s'effectuent en entreprise, au sein d'une structure française relevant du ministère des Affaires étrangères, dans une structure publique locale étrangère (centres de recherche et universités publiques) ou auprès d'organisations internationales ou d'associations

agrées. Le Volontariat international n'est pas du bénévolat et les volontaires perçoivent mensuellement une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation, mais indépendante du niveau de qualification.

Tous les métiers sont concernés, par exemple en administration, animation culturelle, enseignement, veille économique, commerciale ou scientifique, informatique, sciences politiques, droit, économie, recherche, médecine, hôtellerie-restauration... Plus d'infos : www.civiweb.com

Permis vacances travail (PVT)

Le PVT donne l'opportunité aux jeunes de partir pendant 1 an à l'étranger (14 destinations, dont Argentine, Australie, Canada, Chili, Corée, Japon, Nouvelle-Zélande...) pour faire une découverte culturelle et touristique tout en étant autorisé à travailler pour financer le séjour.

Le PVT est proposé aux jeunes Français, âgés de 18 à 35 ans, sans condition de diplôme ou de situation professionnelle.

www.pvtistes.net
www.wep.fr
www.diplomatie.gouv.fr

Être assistant·e en langue (CIEP)

L'objectif général du programme d'une durée variant de 6 à 12 mois est de permettre aux jeunes âgés de 20 à 35 ans de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement étrangers, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. Le rôle de l'assistant de langue est d'améliorer

les compétences en communication des élèves (notamment à l'oral) et d'approfondir leur connaissance de la culture française.

Il travaille en appui aux professeurs de français et peut intervenir en classe entière en leur présence ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Le candidat doit justifier d'un niveau de langue

du pays d'accueil de minimum B1 et recevra tous les mois en contrepartie de son travail d'assistant un salaire, une bourse ou une allocation lui permettant de subvenir à ses besoins à l'étranger.

Le coût occasionné par le voyage et les éventuels frais de visa sont en revanche à sa charge.
www.france-education-international.fr

Trouver un emploi à l'étranger

- On-The-Move relaie régulièrement des offres d'emplois <https://on-the-move.org/news/deadlines#jobs>
- EURES est un portail européen de recherche d'emploi ec.europa.eu/eures/public/en/home-page
- Le Portail européen de la jeunesse europa.eu/youth/EU/working/jobs_fr fournit des conseils juridiques et des ressources sur les emplois à l'étranger.
- Pôle Emploi dispose d'une plateforme de recherche d'emploi à l'international et vous renseigne sur les réglementations et vos droits à l'étranger www.pole-emploi.fr/informations/informations/international-@/international
- Pour un projet ou une expérience à l'étranger après le diplôme, Pôle Emploi vous propose un accompagnement et une aide financière grâce au dispositif Erasmus+ : www.pole-emploi.fr/region/grand-est/candidat/la-mobilite-internationale/erasmus--une-experience-professi.html

Musique : Informations sur les postes, concours, etc.

Le site Musicalchairs est une mine d'information pour les musiciens.
www.musicalchairs.info/fr

Construire votre projet de mobilité

169 – 176

Il est recommandé d'anticiper au maximum votre projet de mobilité. N'hésitez donc pas à passer au service Scolarité et mobilité internationale dès l'année 1 et de vous aider des ressources disponibles.

Ressources

Un tableau d'affichage se trouve dans le hall d'entrée à Mulhouse et dans le couloir à côté du service Scolarité et mobilité internationale à Strasbourg.

Le service Scolarité et mobilité internationale est présent sur chaque site (Mulhouse et Strasbourg). Les formulaires et documents importants sont téléchargeables sur le portail étudiant·es Taïga : *Année > Fichiers en ligne.*

Les documents suivants sont à votre disposition :

- Les rapports de mobilité (échange et stage) des étudiant·es partis à l'étranger les années précédentes
- La liste des écoles partenaires

Pour tout conseil complémentaire au service Scolarité et mobilité internationale. Voir les horaires d'ouverture dans la rubrique Nous sommes là pour vous.

Responsable :

Lucile Favet

✉ lucile.favet@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 84

Chargée de mission :

Sylvia Mesa

✉ sylvia.mesa@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 73

Assistante – Mulhouse :

Sophie Lafage

✉ international@hear.fr

T. +33 (0)3 69 76 61 05

Assistante – Strasbourg :

Anaïs Menrath

✉ international@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 71

Référente – Académie de musique :

Elizabeth Vinciguerra

✉ elizabeth.vinciguerra@hear.fr

T. +33 (0)3 68 98 60 72

Assistant – Académie de musique :

Thibaut Gindensperger

✉ thibaut.gindensperger@hear.fr

T. +33 (0)3 68 98 60 73

Mobilité d'échange en Musique

Étapes de préparation pour un échange en école partenaire en 2023-2024.

1. L'étudiant-e transmet par email à Thibaut Gindensperger sa fiche projet d'échange avec un établissement supérieur partenaire (téléchargeable sur Taïga) signé pour accord de principe par son/sa professeur-e de dominante jusqu'au **vendredi 19 janvier 2024**.

2. L'étudiant-e prend rendez-vous avec la référente mobilité internationale et son/sa professeur-e de dominante pour valider le projet d'échange et le choix d'écoles. L'étudiant-e se renseigne sur l'enregistrement à fournir aux différents établissements où iel souhaite se présenter et le prépare pour le **vendredi 16 février 2024** au plus tard.

3. L'étudiant-e prépare au maximum trois dossiers de candidature selon les procédures des établisse-

ments demandés. Les dossiers dématérialisés sont à réaliser intégralement en ligne par l'étudiant-e. L'Académie peut fournir un soutien pour orienter certains choix et signe les documents après entente sur les contenus.

4. Par le dépôt du dossier, l'étudiant-e s'engage à effectuer son projet de mobilité sauf cas de force majeure. En cas de non-respect des délais, iel ne sera pas prioritaire pour les demandes de bourse.

5. L'acceptation en établissement partenaire n'est valable que sous réserve du passage en année supérieure ou en Master, selon la demande.

6. Une fois l'étudiant-e accepté-e par l'école partenaire et ayant accepté la place proposée, l'étudiant-e est convoqué-e pour un rendez-vous par le service Scolarité et mobilité internationale (site arts plastiques de Strasbourg, 1 rue de l'Académie).

Échange en Arts

Vous avez la possibilité de partir étudier pour un semestre dans l'une des écoles partenaires de la HEAR (cf. Annexes, [page 203](#)) durant un semestre de l'année 4. Cet échange se prépare dès le début de l'année 3. Voici l'ensemble des démarches à suivre avant l'acceptation dans une école partenaire.

Définition du projet

Formulaire « Projet d'échange en école partenaire »

Il est destiné à l'administration et aux enseignant-es de la HEAR. Les informations inscrites dans ce formulaire ne sont pas transmises aux écoles partenaires. Il n'est donc pas nécessaire d'écrire en anglais ni sous forme de lettre formelle. Cependant, les motivations indiquées sont toutes aussi importantes que la lettre de motivation qui sera envoyée plus tard à l'école partenaire. Il faut donc bien préparer vos arguments (cf. Constituer votre dossier de candidature).

Choix des écoles partenaires

Vous pouvez demander à candidater pour un échange seulement dans les écoles partenaires listées en Annexe. L'accord de coopération signé entre la HEAR et les écoles partenaires garantit la reconnaissance académique de votre mobilité dans votre cursus au sein de la HEAR.

Ouverture d'un nouveau partenariat

Les partenariats doivent être développés de manière cohérente et raisonnée.

Si vous souhaitez ouvrir un nouveau partenariat merci de prendre rendez-vous avec Sylvia Mesa

✉ sylvia.mesa@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 73

Conseils pour choisir et hiérarchiser 3 choix d'écoles

- Parler de votre projet de mobilité à vos enseignant-es et leur demander conseil, car ils connaissent votre travail et peuvent vous recommander une ou plusieurs écoles pertinentes.
- Vérifier que chacune des 3 écoles indiquées dans votre formulaire offre la possibilité de suivre les cours et d'accéder aux ateliers techniques qui vous intéressent (cf. Ressources, [page 169](#)). Si vous vous intéressez à une ville en particulier, songez plutôt à y partir en stage ou en projet artistique.

- Demander des informations sur l'école des étudiant-es en échange actuellement à la HEAR.
- Préparer un budget prévisionnel et en tenir compte dans votre choix d'écoles.
- Indiquer les 3 choix dans l'ordre de préférence.

Apprendre ou approfondir une autre discipline

Si vous souhaitez choisir une option qui ne corres-

pondrait pas à votre cursus actuel, discutez-en avec vos enseignant-es. Il vous faudra expliquer la complémentarité et le lien entre l'option que vous souhaitez suivre à l'étranger et vos études à la HEAR. Il faudra également bien expliquer votre projet dans la lettre de motivation pour l'école partenaire et prévoir un temps d'adaptation supplémentaire une fois sur place.

Modalités de sélection

Places disponibles par école partenaire

Le partenariat entre la HEAR et la plupart de ses écoles partenaires prévoit la mobilité d'un à deux étudiant-es par an. Il y a parfois plus de demandes que de places ouvertes à l'échange. Les résultats du sondage envoyé en décembre vous permettront de voir quelles écoles sont très demandées au sein de la HEAR et éventuellement de revoir vos choix. L'objectif est de réduire l'effet de concurrence interne et d'augmenter vos chances de partir en mobilité. En indiquant ces écoles en 2^e ou 3^e position, vous réduisez les chances d'être nommé pour l'un de vos trois choix.

Nomination/Acceptation

Votre nomination par la HEAR ne signifie pas que l'école partenaire acceptera automatiquement votre candidature. Votre acceptation par l'école partenaire dépendra de la qualité de votre dossier de candidature ainsi que du nombre de places disponibles dans leurs ateliers, nombre qui varie chaque année.

Niveau de langue

Votre niveau de langue permet d'étudier la pertinence de votre demande. Il est donc essentiel

de le renseigner le plus précisément possible en vous référant au Cadre européen des langues (pages 204-205). Pour vous évaluer, vous pouvez effectuer des tests en ligne (cf. Apprentissage sur internet, page 195).

Si votre niveau de langue est faible, il est essentiel de consacrer un maximum de temps, avant l'année 4, à l'apprentissage de la langue qui vous sera la plus nécessaire pour mener à bien votre projet de mobilité (cf. Suivre une préparation linguistique, page 193).

Critères de sélection

Quand le nombre de demandes dépasse le nombre de places ouvertes à l'échange dans une école partenaire, la commission de nomination désigne les étudiant-es selon les critères suivants :

- pertinence du projet
- excellence académique
- connaissances linguistiques
- respect de la procédure de candidature

Si vous n'obtenez aucun choix d'écoles demandées, il est possible d'envisager une autre école ou un autre type de mobilité.

Démarches à suivre

Pour partir étudier dans une école partenaire de la HEAR, il est impératif de respecter les étapes et les délais ci-dessous :

Octobre – Novembre

Préparer votre portfolio au format PDF, rédigé en anglais.

Mulhouse : Zoé Inch

Strasbourg : Alexandra David

Décembre – Janvier

Remplir la liste de vos 3 choix via un sondage en ligne transmis par le service Scolarité et mobilité internationale.

Janvier (bilan du 1^{er} semestre de l'année précédant la mobilité)

Remplir et faire valider le formulaire *Projet d'échange en école partenaire* par le coordinateur ou le professeur référent au moment du bilan du 1^{er} semestre de l'année précédant la mobilité.

Fin janvier

Date limite d'envoi du formulaire Projet d'échange en école partenaire.

Votre portfolio n'excède pas 5 Mo et est renommé nom_prénom_portfolio.pdf

Vous pouvez utiliser un service en ligne gratuit pour compresser vos fichiers PDF :

www.smallpdf.com/fr/compresser-pdf

Février

Le service Scolarité et mobilité internationale vous transmettra les résultats des nominations courant février. Si vous souhaitez abandonner votre projet d'échange en école partenaire, merci d'écrire au plus vite à [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr)

Mars – Avril

Préparer votre dossier artistique et votre dossier administratif selon la procédure de l'école pour laquelle vous aurez été nommé. Vous trouverez la procédure sur le site internet de l'école en question.

Fin avril (mobilité au 1^{er} semestre) ou mi-septembre (mobilité au 2^e semestre)

Les dates limites et modes de transmission des dossiers de candidatures varient selon les écoles partenaires. Il est demandé de terminer et transmettre votre dossier au plus tard 2 semaines avant la date limite fixée par l'école partenaire.

Si votre dossier nécessite l'ajout de pièces complémentaires (relevés de notes signés, certificat de

scolarité, lettres de recommandation, etc.), merci de les demander en amont afin que le dossier complet soit prêt à transmettre.

Fin mai

la liste des écoles encore disponibles peut être transmise aux étudiant.es souhaitant finalement candidater à une mobilité d'études au semestre 8. Les 3 choix doivent être remis fin juin.

Par courrier : vous pourrez déposer votre dossier au bureau de la mobilité internationale; nous nous chargerons de l'affranchissement et de l'envoi du dossier.

Par email : vous pourrez envoyer votre dossier complet à [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr) au plus tard 2 semaines avant la date limite; nous nous chargerons de l'envoi du dossier à nos homologues de l'école partenaire.

Seules les candidatures en ligne sont effectuées directement par vous; nous vous remercions d'avance de nous informer de l'état d'avancement de votre candidature.

Candidature retenue

Si votre candidature est retenue, transmettre l'email ou la lettre d'acceptation que vous aurez reçu de l'école partenaire à [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr). Suite dans la rubrique Démarches à effectuer.

Cas particuliers

Candidature non retenue

Si l'école partenaire n'a pas accepté votre candidature, transmettre l'email de refus à l'adresse [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr); un nouveau projet de mobilité pourrait être envisagé.

Redoublement

En cas de redoublement de l'année précédant la mobilité, celle-ci est annulée. Vous pourrez recommencer les démarches de candidature selon le calendrier indiqué l'année suivante. Les nominations pour les écoles partenaires ne sont pas reportables à l'année suivante.

Projet annulé

Si vous souhaitez annuler votre projet de mobilité, informez au plus vite le service Scolarité et mobilité internationale. L'abandon du projet de mobilité est possible jusqu'au moment de l'acceptation officielle envoyée par l'école partenaire. Si vous acceptez la place proposée par l'école partenaire, vous ne pouvez plus abandonner votre projet, sauf en cas de force majeure (maladie, crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.).

Stage

Les stages à l'étranger peuvent durer de 15 jours à 6 mois et se réaliser à différentes périodes de votre cursus à la HEAR. Les étudiant-es en 1^{er} cycle doivent effectuer un stage court pendant les vacances scolaires de l'année 2 ou 3. Ce stage obligatoire, crédité (2 ECTS pour un stage de 15 jours minimum), peut également avoir lieu à l'étranger. Les étudiant-es en année 4 (ou en année 3 pour la Communication graphique) doivent compléter leur formation par un temps de professionnalisation crédité, qui peut être un stage (4 ECTS pour un stage d'un mois). Selon la durée du stage, vous pourrez partir pendant les vacances courtes (Noël, Hiver, Pâques), les vacances d'été ou pendant l'année 4.

Les stages les plus intéressants vous permettront également de travailler sur vos projets personnels et seront donc à mi-chemin entre les stages

« classiques » et les projets artistiques. Vous pouvez obtenir des bourses pour les stages d'une durée supérieure à un mois (cf. Financer votre mobilité, [page 185](#) et Annexes, [page 203](#)).

Attention, il est plus cher et compliqué d'obtenir un visa de stage dans certains pays comme les États-Unis, le Canada ou la Chine par exemple.

Site arts plastiques de Mulhouse

Sur le site de Mulhouse, le second semestre de l'année 4 est réservé à la mobilité. Si l'étudiant-e fait le choix d'effectuer un stage, celui-ci doit obligatoirement être compris entre 1 mois minimum et 6 mois maximum. Se renseigner auprès de la Scolarité afin de connaître les modalités de validation des ECTS du semestre 8.

Définition du projet

Conseils pour trouver un stage à l'étranger :

- Parler de votre projet de mobilité à vos enseignant-es et leur demander conseil, car ils connaissent votre travail et peuvent vous recommander une ou plusieurs structures pertinentes
- Consulter régulièrement le tableau d'affichage (cf. Ressources, [page 169](#))

- Consulter les sites d'offres de stages comme praxisnetwork www.praxisnetwork.eu, et erasmusintern www.erasmusintern.org
- Lire les rapports de stages des étudiant-es de la HEAR

Stage en Chine

cn.ambafrance.org/Emplois-et-stages-33339

Convention de stage

La France est l'un des seuls pays au monde où la convention de stage est obligatoire. La majorité des structures d'accueil à l'étranger n'exigeront pas ce document.

Il est pourtant essentiel d'avoir une convention de stage pour un stage à l'étranger, afin de valider cette expérience dans le cadre de vos études au sein de la HEAR. Cette convention vous sera également demandée si vous candidatez pour certaines bourses de mobilité.

Démarches à suivre

Étape 1

Démarrer votre recherche au moins 6 mois avant le départ souhaité.
Bien définir les modalités du stage en amont avec la structure d'accueil

Étape 2

Faire une demande de convention de stage en ligne sur Taiga. Elle doit être validée en ligne par l'enseignant-e coordinateur-riche ou référent-e d'atelier et le service de la scolarité et mobilité internationale.

Même pour un stage court il est pertinent de demander une convention de stage auprès de la scolarité afin que ce stage soit valorisé dans votre parcours.

Après validation, la convention est transmise à l'organisme d'accueil et l'étudiant-e.

Étape 3

Pensez à vérifier si vous êtes éligible à une ou plusieurs bourses de mobilité (cf. Financer votre mobilité, [page 185](#)).

Étape 4

Suite dans la rubrique Démarches à effectuer [page 197](#).

Projet artistique

Concevoir un projet artistique à l'étranger exigera de vous une plus grande autonomie et capacité d'organisation que pour partir en échange ou en stage à l'étranger. Mais ceci ne doit pas vous décourager ! Au contraire, pourquoi attendre l'après-diplôme pour vous lancer dans la conception de

projets artistiques, si vous pouvez bénéficier de soutien (logistique, matériel et financier) de la part de l'école ? Réaliser un premier projet artistique à l'étranger pendant vos études vous facilitera énormément les préparatifs pour repartir après le diplôme.

Définition du projet

Format du projet artistique à l'étranger

Un projet artistique à l'étranger prend des formes très variées : résidence, concert, exposition, collecte de matériaux, recherche documentaire, etc.

Ainsi, selon votre projet, le voyage sera lui aussi de durée différente et n'impliquera pas les mêmes dispositions logistiques : accueil dans un atelier/groupe d'artistes/centre d'art (mais en tant qu'artiste plutôt que stagiaire), itinérance, participation à un festival, etc.

Votre projet peut se construire avec des personnes qui sont en dehors du champ artistique : journalistes, chercheurs, scientifiques. Ces collaborateurs peuvent avoir accès à des financements propres à leur domaine.

www.cnap.fr

decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr

Conseils pour choisir la destination en lien avec votre projet :

- Choisir de préférence un pays qui présente une situation de santé et de sécurité stable, selon le site du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/Conseils-par-pays.

Veillez à suivre les réglementations de visa de chaque pays.

Dans le cadre d'un projet artistique, vous ne

pourrez pas dépasser le délai de visa touristique (3 mois dans la plupart des cas).

- Privilégier le pays dans lequel vous avez au moins un contact fiable. Plus que pour un échange ou stage, il est essentiel d'avoir un début de réseau dans le pays qui vous intéresse pour pouvoir préparer et réaliser le projet dans les meilleures conditions. Si vous ne connaissez personne dans ce pays, parlez-en autour de vous. Ne sous-estimez pas les contacts que votre famille, vos amis, les (anciens) étudiant-es (en échange) et enseignant-es de la HEAR peuvent avoir. Internet est un outil indispensable à tout projet international. Servez-vous également des réseaux sociaux pour préparer et développer votre projet.
- N'hésitez pas à prendre contact avec l'ambassade ou le consulat du pays concerné, voir liste sur strasbourg-europe/consulats et ambassades des 75 représentations diplomatiques à Strasbourg www.strasbourg-europe.eu/consulats-et-ambassades-a-strasbourg
- Vérifiez s'il y a une Alliance française ou un Institut français dans les villes où vous souhaitez vous rendre pour votre projet et n'hésitez pas à les contacter. La plupart de ces structures seront ravies de pouvoir vous mettre en contact avec le réseau d'artistes locaux et pourront éventuellement organiser une présentation de votre projet.

- La situation frontalière (Allemagne, Suisse) de Mulhouse et Strasbourg permet de concevoir un projet à dimension internationale sans logistique complexe. Vous pouvez facilement vous rendre sur place pour préparer votre projet avec un budget transport modeste. Régulièrement des appels à projets transfrontaliers à destination de (jeunes) artistes sont publiés sur www.regionale.org

Démarches à suivre

Étape 1

Préparer votre projet un an à l'avance, notamment afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation du projet (cf. Financer votre mobilité, page 185).

Étape 2

Faire valider votre projet artistique à l'étranger à votre coordinateur d'atelier.

Étape 3

Remplir et signer le formulaire "validation d'une mobilité de projet" disponible sur Taïga.

Étape 4

Suite dans la rubrique Démarches à effectuer. N'hésitez pas à demander au Service mobilité internationale à être mis en contact avec des (anciens) étudiant-es et enseignant-es qui ont travaillé dans le(s) pays en question en contact avec des (anciens) étudiant-es et enseignant-es ayant travaillé avec le(s) pays en question.

Restitution

La forme de ce qui sera restitué du projet à votre retour varie également : publication, film, concert, exposition. Il est essentiel que vous ayez une idée de ce que vous souhaitez montrer en France de votre projet à l'étranger, car cet aspect-là

vous sera souvent demandé dans les dossiers de subvention. Vous pourrez aussi faire part de votre expérience et présenter votre projet aux étudiant-es de la HEAR à l'occasion des journées de la mobilité internationale.

Écoles d'été

Si vous ne pouvez pas partir en mobilité longue, voici une alternative intéressante : les écoles d'été. Ces programmes durent entre 2 et 6 semaines.

En voici une sélection :

- Berlin : summer university
www.summer-university.udk-berlin.de
- Londres :
www.arts.ac.uk/csm/courses/short-courses
- Leeds :
www.leeds.ac.uk/info/125000/leeds_international_summer_school
- Edinburgh :
www.ed.ac.uk/studying/summer-short-courses

- Salzburg : summer academy
www.summeracademy.at
- Plzeň : fdu
www.fdu.zcu.cz/en/415-artcamp-about

Moteur de recherche concernant les écoles d'été :
www.academiccourses.fr/Cours-dete/Etudes-des-arts/

Pour plus de destinations européennes, vous pouvez vous référer au site Summerschools in Europe :
www.summerschoolsineurope.eu

Résidences

Résidence à l'Université de Toronto

Les étudiant-es en Didactique Visuelle (branche Didactique médicale) peuvent participer à l'«International Visiting Graduate Student Program» au

sein de l'option «Biomedical Communications Graduate Program» dans la Faculté de Médecine de l'université de Toronto.
www.sgs.utoronto.ca

Mobilités hybrides

Toute période d'études ou de stage à l'étranger de toute durée, y compris la mobilité doctorale, peut prendre la forme d'une activité de mobilité hybride. La mobilité hybride désigne une mobilité physique combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Cette composante virtuelle peut par exemple amener des apprenants de différents pays et de différentes filières d'études à se réunir en ligne pour y suivre des cours ou œuvrer collectivement et simultanément à l'accomplissement de tâches qui sont reconnues comme faisant partie de leur programme d'études. La mobilité hybride peut s'envisager pour tou-tes les étudiant-es de l'année 1 à 5 dans le respect des règles générales de mobilité. La bourse Erasmus+ est versée uniquement lors de la mobilité physique.

Chaque étudiant-e peut également entreprendre une activité de mobilité hybride en participant à un programme intensif hybride (programme de formation commun à plusieurs institutions) conformément aux critères d'éligibilité spécifiques pour les programmes intensifs hybrides.

En outre, les étudiant-es ne sont pas en mesure de participer à une activité de mobilité physique de longue durée pour suivre des études ou effectuer un stage, par exemple, en raison de leur filière d'études ou parce qu'ils ont moins de possibilités de participation, pourront entreprendre une activité de mobilité physique de courte durée en la combinant avec une composante virtuelle obligatoire. (5 jours consécutifs minimum de mobilité physique et jusqu'à 30 jours maximum).

Constituer votre dossier de candidature 177 – 184

Dossier administratif

Pour toute candidature il peut vous être demandé d'envoyer un dossier artistique en arts plastiques ou un enregistrement en musique, ainsi qu'un dossier administratif. Voici à titre indicatif une liste de documents que le dossier administratif peut comprendre et qu'il vous faudra donc avoir préparés à temps :

- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Relevés de notes des derniers semestres d'études
- Photographie d'identité
- Lettre de recommandation d'un-e enseignant-e (modèle téléchargeable sur votre portail étudiant-es Taïga : *Année >Fichiers en ligne*)

Enregistrement

L'élément clef de votre candidature est l'enregistrement. Il est dans votre intérêt de préparer un dossier le plus soigné et complet possible pour que votre projet de mobilité aboutisse. Vous trouverez plus d'informations [page 179](#).

Dossier artistique

L'élément clef de votre candidature est le dossier artistique. Le dossier artistique contient trois éléments centraux : un *CV*, une *lettre de motivation* et un *portfolio*. Il est dans votre intérêt de préparer un dossier le plus soigné et complet possible pour que votre projet de mobilité aboutisse. N'hésitez pas à le présenter à vos enseignant-es pour qu'ils puissent vous aider à mettre en valeur votre travail et votre parcours.

CV et lettre de motivation doivent toujours être modifiés et adaptés à chaque candidature.

Le portfolio s'enrichira constamment de vos nouveaux travaux. L'ensemble fera idéalement entre 10 et 20 pages. Pensez à renommer vos documents (Nom_Prénom_document).

Il est important d'anticiper au maximum l'élaboration de votre dossier.

Les documents rédigés en anglais doivent être relus par une enseignante en anglais de la HEAR (*It happens in English*) :

Mulhouse : Zoé Inch

Strasbourg : Alexandra David

Il est recommandé de prendre rendez-vous auprès des enseignantes dès le mois d'octobre. Les enseignantes ne traduiront pas les textes à votre place, mais pourront vous donner un retour sur votre dossier artistique. Les informations devront être hiérarchisées au maximum. Toutes les fautes d'orthographe et de ponctuation doivent avoir été corrigées. N'hésitez pas à vous servir du correcteur orthographique de votre ordinateur (dans la bonne langue) et à demander à une personne anglophone de relire votre dossier. N'écrivez pas vos textes directement dans InDesign en raison de l'absence de correcteur orthographique. Et n'oubliez pas d'indiquer la « Haute école des arts du Rhin » ou la « HEAR » sur tous vos documents.

Dans vos démarches de recherche de stage à l'étranger, vous pourrez envoyer ce dossier à des structures ou artistes qui pourraient vous accueillir en stage. Pour ce qui est des projets (artistiques) à l'étranger, ce dossier pourra vous être utile pour solliciter des financements.

Le livre suivant disponible à la médiathèque pourra vous être utile en complément à ce guide : Art/Work ART/WORK, *Everything You Need to Know (and Do) As You Pursue Your Art Career*

by Heather Darcy Bhandari and Jonathan Melber, Free Press, 2009.

Le service Info Conseil Culture organise régulièrement des sessions d'information collectives. www.infoconseil-culture.com

CV/Bibliographie

Le CV fournit des éléments biographiques qui permettent à votre interlocuteur de prendre connaissance de votre formation, de votre parcours, et de votre expérience. Au travers de ces éléments, votre CV met en lumière certaines de vos compétences et capacités. Votre CV doit être aéré, clair, concis, efficace et lisible d'un seul coup d'œil. Il doit tenir sur une seule page. Indiquez votre nom, prénom, adresse postale et électronique. Si vous indiquez votre numéro de téléphone, ajoutez le préfixe international (+33) et retirez le premier zéro.

Veillez aussi à différencier votre prénom de votre nom (en écrivant le nom en majuscules par exemple) qui n'est pas toujours identifiable à l'international. Vous regrouperez les informations par genre (études, expérience professionnelle, etc.). Vous aurez peut-être l'impression d'avoir trop peu d'informations à communiquer : une seule école après le bac, pas d'expérience professionnelle, etc. Dites-vous que c'est normal et résistez à la tentation de détailler des informations inutiles.

1. Études

Listez les diplômes les plus récents, puis les plus anciens. C'est votre formation récente qui intéresse votre lecteur : changement de filière, changement d'école, double cursus, etc.

Le destinataire vit dans un environnement culturel différent et il ne partage pas forcément les mêmes références. Les sigles et abréviations sont à éviter, les diplômes doivent être précisés sous leurs intitulés d'origine (Baccalauréat, Diplôme national d'Art, Brevet de Technicien Supérieur...) en les traduisant en parenthèse (voir Glossaire). Le mieux, après avoir nommé le diplôme, est d'en indiquer le niveau («diplôme en deux ans»). Vous ferez de même avec votre situation actuelle (par exemple : «actuellement en année 3 en option art»).

2. Expérience professionnelle

Par expérience professionnelle, on entend les emplois temporaires ou les stages qui ont un rapport, même un peu lointain, avec votre formation artistique (assistant éclairage pour un festival de théâtre, gardiennage de musée, travail chez un éditeur, etc.). Vous pouvez juste les mentionner, mais aussi les détailler : que fait l'entreprise qui vous employait ? Quel travail y avez-vous accompli ? Quel(s) savoir-faire avez-vous acquis ? Quelles compétences avez-vous perfectionnées ? Veillez à ne pas indiquer d'acronymes ou de noms inconnus. Ne cherchez pas à amplifier artificiellement votre CV en faisant valoir vos jobs alimentaires.

3. Expositions – publications

4. Divers ou personnel

Ne mettez pas comme passe-temps ce qui fait partie de vos études, de votre formation, de votre champ professionnel : dessin, peinture à l'acrylique, photographie, etc. Il y a d'autres endroits pour en parler et développer cette question. Vous pouvez inclure ici vos voyages et les pays que vous avez visités, ou bien garder ce sujet pour la lettre de motivation, mais évitez de le répéter dans l'un ou l'autre document.

5. Compétences linguistiques et informatiques (et autres)

Lettre de motivation

La *cover letter*, lettre de motivation, détaille et argumente votre projet de mobilité.

Objectifs de la lettre :

- Parlez de vous, c'est vous qui candidatez
 - Présentez le champ de travail global dans lequel vous vous inscrivez
 - Énoncez vos axes de travail et questionnements actuels
 - Signalez vos recherches et ce vers quoi votre travail semble évoluer
 - Faites apparaître ce qui vous intéresse
- Ainsi, vous permettez à l'interlocuteur·rice de juger de la pertinence de votre choix et de son adéquation à vos projets.

Contenu de la lettre :

- Faites état de ce que d'autres étudiant·es de la HEAR ont exposé dans leurs rapports de mobilité ou de stage et/ou de ce que vous a expliqué l'étudiant·e actuellement en échange à la HEAR
- Faites référence aux informations présentées sur le site internet de l'école/la structure sans pour autant les copier directement!
- Indiquez quel enseignant/atelier on vous a recommandé, ou dont les thèmes de travail vous intéressent
- Le cas échéant, faites valoir votre connaissance de la langue du pays d'accueil

Arguments à éviter :

- Vous souhaitez faire cet échange parce leur école est très bonne (n'y ayant pas encore mis les pieds, ce jugement ne peut pas être apprécié)
- Leurs cours/options semblent beaucoup plus intéressants que ceux de la HEAR (déprécier votre école pour flatter celle qui vous intéresse ne sera pas forcément bien vu de l'enseignant·e qui lira cette lettre de motivation)

- Cet échange permettra de découvrir autre chose (c'est précisément pour cette raison que les échanges internationaux ont été créés, ça ne décrit rien de précis)
- Un petit changement d'air dans la routine serait bénéfique (oui, c'est juste, la mobilité va vous enrichir, mais c'est une façon négative d'en parler)
- Leur ville/pays/culture est formidable (vous parlez à des gens qui sont sur place! Ne vantez pas quelque chose que vous connaissez imparfaitement à ceux qui le connaissent très bien)
- Vous souhaitez cet échange parce que vous aimez voyager. À éviter surtout si vous partez en échange (mentionner les voyages que vous avez faits est un indice de votre faculté à vous adapter facilement, mais si vous vous adressez à une école qui devra valider votre semestre, le voyage ne peut pas être la motivation principale de votre venue)

Forme :

- En haut à gauche, vos coordonnées
- Le 1^{er} paragraphe rappelle qui vous êtes (année, option) et se termine par votre demande : « Je vous écris parce que je souhaite effectuer une mobilité à (école/structure) au (1/2) semestre (année) dans (option ou atelier) »
- Pour une lettre aérée et facile à lire, constituez un paragraphe autonome pour chaque idée
- Terminez de façon ouverte, avec l'expression de votre désir d'échange
- Enfin, les salutations d'usage (très brèves en anglais)
- Si vous maîtrisez la langue du pays d'accueil, rédigez votre lettre dans cette langue tout en vous faisant relire

Vous trouverez, page 184, le *skeleton* pour la lettre de motivation.

L'enregistrement

L'enregistrement est un élément essentiel de votre candidature. C'est par celui-ci que l'enseignant·e chez qui vous vous présentez apprendra à connaître et pourra évaluer votre style, votre

qualité de jeu et votre musicalité. L'établissement d'accueil peut imposer un programme précis ou certaines caractéristiques à votre enregistrement, veillez à les respecter. Vous pouvez

également à ce stade vous renseigner auprès de l'enseignant·e sur ce qu'il attend de vous.

Si l'enregistrement est libre, le format générique est d'une durée de 15 à 20 minutes et composé d'un programme d'esthétique variée en deux à quatre pièces.

L'objectif est d'être remarqué, choisissez donc un programme en accord avec votre enseignant à l'Académie qui mette en avant vos qualités et vos compétences.

Pour assurer une production réussie, commencez à travailler votre programme dès le moment où vous envisagez une mobilité.

Vous pouvez faire appel aux étudiants de la classe de création et interprétation électroacoustique pour une aide technique sur l'enregistrement.

Le studio d'enregistrement est le lieu idéal pour la captation, pensez donc à le réserver à l'avance et à prévoir le matériel audio et vidéo nécessaire.

Au-delà de la musique, la vidéo devra également démontrer vos qualités d'instrumentiste. Pensez donc à bien cadrer (torse et tête pour un flûtiste/violoniste, corps entier pour un pianiste/harpiste) pour mettre en valeur vos gestes et votre technique. Enfin, considérez que vous êtes en situation de concert : votre présentation est importante et jouer sans les partitions peut être un plus.

Votre enregistrement doit évoluer au même rythme que la préparation de votre dossier, planifiez à l'avance ce que vous ferez et appuyez-vous sur votre enseignant pour préparer votre candidature.

Portfolio

Forme et format

Les candidatures s'envoient de plus en plus par voie électronique, préparez donc une version électronique de votre portfolio la plus légère possible (il est fréquent que la taille du portfolio soit limitée à 5 Mo maximum pour faciliter le téléchargement, l'ouverture et la lecture du document. Il existe des services gratuits en ligne pour réduire la taille du PDF tout en préservant la qualité : smallpdf.com/fr/compresser-pdf ou www.ilovepdf.com). Pour un envoi postal, il est préférable que votre portfolio soit au format A4 ou A5. Il est essentiel de relier votre portfolio !

Si vous ne maîtrisez pas Indesign pour la réalisation d'un portfolio, il est possible de vous inscrire en « suivi de projet individuel ».

Mulhouse : Colline Guinchard

Strasbourg : Pierre Speich

À Strasbourg, les étudiant·es en Année 3, toutes options confondues, peuvent s'inscrire au cours d'Alexandra David (voir informations sur Taïga).

Contenu

Sélectionnez vos meilleurs travaux

Une vingtaine de travaux suffisent.

compromis pour que l'on ait accès tout de suite aux travaux les plus actuels.

Choisissez un principe d'organisation

Par médium ? Par thèmes ? D'un côté exercices, de l'autre, projets personnels ? Il y a souvent plusieurs solutions possibles, et il est bon d'essayer plusieurs. L'ordre chronologique inversé (du plus récent au plus ancien) est souvent un bon

Soignez la mise en pages et la présentation

Elles sont presque aussi importantes que les travaux eux-mêmes. Mais, là encore, soyez simple, veillez à créer un objet facile à transporter et à manipuler.

Hiérarchie de l'information

Le titre doit se détacher du descriptif par un italique, une typo plus grasse, plus importante en taille, etc.

Qualité des images

Attention à la balance des blancs, aux perspectives, à ce que l'échelle soit lisible.

Suivez les conventions typographiques pour les légendes

- Titre éventuel (attention : en anglais une majuscule à chacun des mots du titre !)
- Date
- Technique/matériaux
- Dimensions en cm (hauteur × largeur × profondeur)
- S'il s'agit d'un film : durée.

Ajoutez le texte

La nature des textes d'accompagnement dépend des travaux et de l'ensemble du portfolio.

On peut commencer le portfolio par un texte de présentation global sur la démarche artistique, le *statement*. Les détails correspondant à chaque travail (technique, etc.) peuvent alors être portés au regard de chaque travail, ou bien rassemblés sur une seule page récapitulative.

S'il s'agit de travaux divers dans leur forme, leur médium, et leur sujet, il sera plus facile de donner quelques clefs de lecture pour chacun d'entre eux. Des indications seront nécessaires quand le travail est difficile à lire, telles que la capture d'écran d'une vidéo, installation interactive, etc. Décrivez ce qu'on ne peut ni voir ni entendre.

Tous ces textes doivent être, si possible, brefs : une demi-page à une page pour une présentation générale, et deux lignes par projet. Il s'agit de trouver les mots justes en phase avec la pratique.

Impression

On ne peut tester la taille d'une typo qu'en imprimant une maquette à échelle = 1.

Pour éviter un document illisible ou inconfortable à la lecture, il faut penser à cette étape avant la deadline.

Il peut être utile d'emporter un portfolio imprimé avec vous.

N'hésitez pas à consulter les bases documentaires proposées par le réseau Documents d'artistes www.reseau-dda.org

Artistic statement

You can work on your statement with
Zoe Inch in Mulhouse or Alexandra David in Strasbourg.

Method

Maximum 100–300 words

Brainstorm

On a piece of scrap paper; make a list of 20 keywords related to your work. To help, you can use the questions below.

Questions that can help you to write your statement

Please don't literally 'answer' these questions; they are just here to help you think about your work
Why do I make art?

How do I make art? (Mediums, process, describe techniques if they are special, unusual materials etc.)
What does it mean to do art for you?

Where and how is my work presented? Exhibitions? Internet?

Where does it originate? What are my influences?

Where am I situated in what is going on in the world today/in art today? In the past? In the future? What do I want to change?

Why did I choose the medium/materials I use?

Why this size? Why am I making it?

What artists do I like/hate and why?

How should my work ideally be shown?

What am I doing right now? What came right before? Right after? What's next?

What do I want to share with the world?

Outline

Select and regroup the words or themes that go together

Draft

Start writing following the structure you have created

Edit

On a Microsoft Word document (you can install Microsoft Word for free your HEAR email account on Office 365), select the language you are writing in and start writing your final draft. Leave your statement aside for a week or two and come back to see what you should leave or remove. Then find someone who does not know your work and have them tell you if what you have written makes sense. At last, find someone who knows your work and see if they feel you haven't missed something.

Proofread

Don't skip proofreading! Find a classmate who speaks a good enough English to help you correct your mistakes.

Tips

Be concise: explain what you are trying to do in your work, why, and what makes you interested in doing it. If the process is important, describe it.

Less is More

Long and short sentences, which create a syncopated rhythm that is enjoyable to read.

The Words Should Match the Work: is your work whimsical? Or is it violent? What is the scale?

Make sure your prose reflects the qualities of what it describes. Using verbs and adjectives that really match the qualities of your creative output will create a statement that both excites and informs.

Remember: the artist statement is speaking to the viewer in the artist's absence. Therefore, the artist statement should be short, concise and well written in a conversational language (we should not need a dictionary to understand every word).

Glossaire dossier artistique

1. Éducation

- Baccalauréat avec mention = secondary school leaving certificate with honours
- Baccalauréat = secondary school leaving certificate
- Bac L = secondary school leaving certificate in literary studies
- Bac ES = secondary school leaving certificate economic & social studies
- Bac S = secondary school leaving certificate in scientific studies
- Bac STI = secondary school leaving certificate in industrial sciences & technologies
- Diplômes = diploma
- Classe préparatoire = one-year preparatory art course
- BTS en... = two-year technician qualification diploma in...

- Licence = Bachelor
- DNA = National Diploma in Visual Arts, Bachelor level
- DNSEP = National Higher Degree in Visual Expression, Master level
- Option = Department
- Atelier (ex. illustration, etc.) = specialisation
- Atelier technique, lieu d'apprentissage d'une technique = workshop

2. Professional experience/work experience

- Stage en entreprise = work placement
- Stage = internship, training programme
- Stagiaire = intern

3. Exhibitions/publications/productions

4. Personal

5. Language, IT skills

Cover letter skeleton

NAME
(of whom you are
sending cover letter to)
address + phone

YOUR NAME
address + phone + website...

Date (month, day, year)

Dear Mr/Mrs X OR To whom it may concern
(but it is best you find out who you should be writing to)

It is a pleasure for me to apply for at in..... as I am currently looking
for a that would bring together some of my main interests.

Your work in 4 sentences MAX
.....
.....
.....

Why you chose them in 4 sentences MAX.....
.....
.....
.....

Why they should chose you (what skills you would love to share with them).....
.....
.....
.....

Thank you in advance for your consideration.
Do not hesitate to contact me for any questions

Yours Sincerely,
YOUR NAME

Financer votre mobilité

185 – 192

Les ressources financières nécessaires pour une mobilité à l'étranger varient selon la durée et la destination. Il est essentiel de prévoir un budget suffisant selon votre projet de mobilité, car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses et peut parfois être versée très tard. Des dépenses supplémentaires sont à prévoir dans votre budget pour les mobilités hors Europe et dépassant la durée de 3 mois (passeport, visa, aller-retour à l'ambassade de Paris, etc.).

Éligibilité aux bourses

Bourse	Erasmus +		Aide à la mobilité internat. Grand Est		Bourse HEAR Aide à la mobilité + Aide à projets - Étudiant·es			Expériences de jeunesse	
	Échange	Stage (60 jours mini)	Échange (16 semaines)	Stage (12 semaines)	Échange	Stage (30 jours mini)	Projet	Stage	Projet
Année 1		x					x	x	x
Année 2	x (musique)	x				x	x	x	x
Année 3	x (musique et com graph)	x	x	x	x	x	x	x	x
Année 4	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Année 5	x (musique)	x	x (musique)	x	x (musique)	x	x	x	x
Post-Dipl.							x *	x **	x **

* dans les 3 ans suivant le DNSEP, ** moins de 29 ans

Ce tableau liste uniquement les bourses les plus demandées, vous êtes vivement encouragés à vérifier votre éligibilité aux autres bourses.

Conseils

- Établir un budget prévisionnel : billet d'avion/de train, transport sur place, assurances complémentaires, logement, nourriture, loisirs, etc. Notez que dans la plupart des écoles les impressions et le matériel sont payants veillez bien à vous renseigner avant de partir et à adapter votre budget en fonction.
- Identifier les ressources dont vous disposez : aide parentale, job étudiant-es avant départ, job d'été, bourses, etc.

Plusieurs bourses existent pour aider à financer votre mobilité, mais elles couvrent rarement l'ensemble des dépenses liées à la mobilité. Il est donc important de prévoir un budget personnel suffisant.

Difficultés financières

Si vous rencontrez des difficultés financières, pensez à contacter l'assistante sociale référente pour la HEAR :

À Mulhouse
Solenne Kam
T. +33 (0)3 89 33 66 04
✉ solenne.kam@uha.fr

À Strasbourg
Isabelle Cirodde
T. +33 (0)3 88 21 28 44
✉ isabelle.cirodde@crous-strasbourg.fr

- La plupart des bourses de mobilité sont cumulables. Il est également possible de cumuler la/les bourse(s) de mobilité avec votre bourse CROUS sur critères sociaux.
- Tout étudiant-es inscrit en cursus diplômant à la HEAR peut bénéficier des bourses de mobilité, quelle que soit sa nationalité. Il n'est toutefois pas prévu qu'un étudiant-es puisse bénéficier de bourses pour un projet de mobilité dans son pays d'origine.
- Pensez à vérifier quels financements existent pour (la mobilité) des jeunes dans vos villes, départements et régions d'origine
- Pour les projets particulièrement coûteux et qui s'y prêtent, vous pouvez également lancer une campagne de financement participatif via des sites comme Ulule (fr.ulule.com) ou Kisskiss-bankbank (www.kisskissbankbank.com).
- Vous pouvez également participer aux soirées de micromécénat La Dinée (accélérateurdeparticules.net)
- Pour se renseigner sur des questions telles que la facturation à l'étranger, etc. www.infobest.eu/fr

Attention : les frais de soin et d'hospitalisation à l'étranger peuvent coûter très cher. Il est essentiel de partir avec une couverture santé et de prévoir cela dans votre budget. Lire attentivement les informations sur l'assurance accident de travail dans la rubrique Démarches à effectuer.

Bourses Erasmus+

Erasmus+ est le nom du programme de mobilité financé par la Commission européenne. Il concerne les pays européens, mais pas seulement. Pour les pays du programme, on parle alors d'"échange Erasmus+" ou de "stage Erasmus+". En dehors des pays participants au programme Erasmus+, des accords de coopération spécifiques prévoyant la mobilité étudiante sont signés par la HEAR.

Bourse Erasmus+ pour échange

Accès :

- Musique : étudiant-es en année 2, 3, 4 et 5
- Arts plastiques : étudiant-es en année 4 (et en année 3 pour Communication graphique)

Durée : 3 à 12 mois

Destination : écoles participant au programme Erasmus+

Montant : 310 €/mois pour les pays du groupe 1** ; 260 €/mois pour les pays du groupe 2** ; 200 €/mois pour les pays du groupe 3***

Démarche : remplir et transmettre le formulaire de demande de bourse à ✉ international@hear.fr

Bourse Erasmus+ pour stagesAccès :

- Musique : à tou-tes les étudiant-es
 - Arts plastiques : à tou-tes les étudiant-es pour un stage en été et aux étudiant-es en année 4 (et en année 3 pour Communication graphique) pour un stage pendant le semestre

Durée : 2 à 12 moisDestination : pays de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, SerbieMontant : 460 €/mois pour les pays du groupe 1* ;

410 €/mois pour les pays du groupe 2** ;

350 €/mois pour les pays du groupe 3***

Démarche : remplir et transmettre le formulaire de demande de bourse à [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr)

au plus tard 1 mois avant le stage.

Dépôt de la demande de bourse en décembre pour des stages au 2^e semestre et en juin pour des stages d'été ou au 1^{er} semestre.

*Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède

**Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

***Groupe 3 : Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Bourses AMI - Aide à la mobilité internationale

L'aide à la mobilité internationale vous permet de suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer un stage international.

Accès : à tou-tes les étudiant-es boursier-ères pour un stage ou un échangeDurée : 2 à 9 mois consécutifs. Au cours de

l'ensemble de vos études supérieures, vous ne pouvez cumuler plus 9 mois d'aide à la mobilité internationale.

Destination : tout paysMontant : 400€/mois, majoré de 20% si mobilité douce (déplacement faiblement carboné jusqu'au lieu de la mobilité : train)

Bourses de la HEAR

Aide à la mobilité internationaleMobilité : échange ou stageAccès : étudiant-es en année 2, 3, 4 et 5

Bourse prioritairement destinée aux étudiant-es bénéficiaires d'une bourse basée sur le dispositif du CROUS et aux étudiant-es non éligibles à la bourse d'aide à la mobilité internationale de la région Grand Est

Durée : 1 à 10 moisDestination : pays non participant au programme Erasmus+Montant : 150 €/mois plein (30 jours minimum)Démarche : Télécharger et remplir le formulaire disponible dans « fichiers en ligne » sur Taïga et l'envoyer à [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr)**Aide à projets - Étudiant-es HEAR**Mobilité : projet n'ayant pas de lien direct avec vos études, mais présentant un intérêt professionnel et donnant lieu à une diffusion publique (exposition, performances concert, édition...)Accès : tout étudiant-es à la HEAR et ancien-nes étudiant-es de la HEARDurée : pas de limites min. ou max.Destination : France et InternationalMontant : 500 € pour les projets individuels ou collectifs ; 750 € pour les projets intersites ou interdisciplinaires au sein de la HEAR ; 1000 € pour les projets portés conjointement par les étudiant-es de la HEAR et de l'ENSASDémarche : contactez [✉ sylvia.mesa@hear.fr](mailto:sylvia.mesa@hear.fr) pour étudier le projet de demande.

Bourses de la ville de Strasbourg

Bourse Jeunes Talents

Mobilité : projet innovant et expérimental

Accès : jeunes âgés de 16 à 25 ans habitant Strasbourg

Durée : pas de limite minimum ou maximum

Destination : France et International

Montant : 2 000 € maximum

Démarche : date limite et modalités à vérifier sur le site www.strasbourg.eu/bourse-projets

Bourse Villes Jumelles

Mobilité : échange ou stage

Accès : étudiant-es de Strasbourg au-delà de l'année 3 et de moins de 30 ans

Durée : 3 mois minimum

Destination : Boston, Dresde, Leicester, Ramat-Gan (Israël), Stuttgart

Montant : 1000 € Dresde, Stuttgart,

Leicester – 1500 € Ramat-Gan – 2000 € Boston

Démarche : candidature à déposer au service Scolarité et mobilité internationale mi-mai.

www.strasbourg.eu/bourses-villes-jumelles

Bourses de la région Grand Est

Aide à la mobilité internationale

Mobilité : échange ou stage

Accès : étudiant-es en années 3, 4 et 5, âgés de moins de 29 ans

Durée : 16 semaines minimum pour les échanges et 12 semaines minimum pour les stages

Destination : international

Montant : 500 € échanges, 400 € stages courts (12 à 15 semaines), 800 € stages longs (16 semaines et plus). + 200 € pour les étudiant-es boursiers, + 100 € si le stage a lieu en Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse

Démarche : Voir la procédure complète sur le site Grand Est (www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-a-mobilite-internationale-etudiants)

Expérience de Jeunesse

Mobilité : projet personnel ou stage n'ayant pas de lien direct avec vos études, mais présentant un intérêt professionnel

Accès : jeunes de 15 à 29 ans résidant en Alsace

Destination : France et International

Montant : 2000 € maximum

Démarche : le dossier de candidature est à remplir en ligne sur www.grandest.fr/vos-aides-regionales/experience-de-jeunesse

La commission est formée par un jury de jeunes, pensez à adapter votre discours.

Bourses Allemagne

Les possibilités de financements en Allemagne sont nombreuses et la situation transfrontalière vous permet d'effectuer une mobilité nécessitant un déploiement logistique et financier peu conséquent.

Fonds citoyen franco-allemand

Mobilité : projet culturel collectif (3 pers. min)

Accès : pas de limite d'âge

Durée : pas de durée spécifique

Destination : France/Allemagne

Montant : 5000 € – 10 000 €

Démarche : www.fondscitoyen.eu/directives

OFAJ — Bourses pour stages pratiques

Mobilité : stage

Accès : étudiant-es en année 1, 2 ou 3

Durée : 1 à 4 mois

Destination : Allemagne

Montant : 300 € par mois, forfait pour frais de voyage

Démarche : La commission Relations internationales sélectionne 2 étudiant-es par an (1 Strasbourg + 1 Mulhouse) et dépose leur dossier au plus tard le : 15 décembre pour le 2^e semestre de l'année académique en cours, le 15 juillet pour le 1^{er} semestre de l'année académique

www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html

OFAJ — Job dans la ville jumelée

Mobilité : stage, job en lien avec les études proposé en Allemagne

Accès : jeunes de nationalité française de moins de 30 ans, connaissances linguistiques suffisantes en allemand

Durée : moins d'un mois

Destination : Strasbourg : Dresde, Stuttgart, – Mulhouse : Kassel, Chemnitz

Montant : 300 €

Démarche : remplir le dossier de candidature deux mois minimum avant le départ

www.ofaj.org/programmes-formations/job-dans-la-ville-jumee.html

OFAJ — Projet artistique collectif

Mobilité : projet

Accès : jeunes de 18 à 30 ans

Durée : 4 à 21 jours

Destinations : Allemagne

Montant : Frais de voyage, frais de séjour et de progr.

www.ofaj.org/programmes-formations/soutien-de-projets-artistiques-collectifs.html

OFAJ — Bourses pour étudiant-es d'écoles d'art

Mobilité : échange en école partenaire allemande

Accès : étudiant-es de 18 à 30 ans ayant une bonne connaissance de l'allemand

Durée : 2 – 5 mois

Destination : Allemagne

Montant : bourse de 300 € par mois maximum, forfait pour frais de voyage

Démarche : la commission Relations internationales sélectionne 2 étudiant-es par an (1 Strasbourg + 1 Mulhouse) qui déposent un dossier au plus tard le : 15 décembre pour le 2^e semestre de l'année académique en cours, le 15 juillet pour le 1^{er} semestre de l'année académique suivante

www.ofaj.org/pourquoipastoi/bourses-pour-etudiant-e-s-en-formation-artistique.html

OFAJ — Bourses pour stage

Mobilité : stage non obligatoire

Accès : jeunes 18 – 30 ans pour les stages hors cursus (demandeurs d'emploi, stages volontaires étudiants, etc.) : documents contractuels et suivi pédagogique

Durée : 1 à 6 mois

Destination : Allemagne

Montant : 500 € (unitaire) pour jeunes avec moins d'opportunités

Démarche : www.ofaj.org/programmes-formations/praxes-stages-hors-cursus.html

DAAD — Bourses pour étudiant-es diplômé-es

Mobilité : poursuite des études ou approfondissement de formation dans une école supérieure des beaux-arts, de musique ou dans l'une des filières correspondantes au sein d'une université ou d'une Fachhochschule en Allemagne.

Accès : étudiant-es diplômé-es (< 6 ans après le diplôme) ayant une bonne connaissance de l'allemand

Durée des études : 1 ou 2 années

Destination : Allemagne

Montant : 750 € par mois

Démarche : candidature en ligne bourses-etudiants.ma/bourse/bourses-daad

Aide à la mobilité « René Lasserre »

Mobilité : stage, séjour de recherche

Accès : étudiant-es en année 4 ou 5

Durée : 6 mois maximum

Destination : Allemagne

Montant : 650 € par mois

Démarche : Déposer une demande en ligne avant le 30 novembre ou le 30 avril

www.ciera.fr/en/node/12190

Projets 1234

Mobilité : subvention des initiatives innovantes s'adressant à un jeune public

Accès : pas de limite d'âge

Durée : pas de durée spécifique

Destination : Allemagne

Montant : 1 234 €

Démarche : www.ofaj.org/programmes-formations/projets-1234-formation-superieure.html

Autres bourses

Vous pouvez aussi solliciter ces financements. Les bourses suivantes sont présentées par ordre alphabétique. L'éligibilité dépend parfois du projet, de votre âge, de votre destination, de votre statut (étudiant, jeune artiste) etc.

Bourse BUTEX (Royaume-Uni)

Mobilité : échange en école partenaire ou stage au Royaume-Uni

Accès : étudiant.es inscrit.es en Licence/DNA ou effectuant leur semestre d'échange en Licence/DNA. L'organisme d'accueil doit être affilié à BUTEX.

Durée : 1 semestre ou 1 an pour une mobilité d'étude, pas de durée spécifique pour un stage

Montant : £500

Démarche : candidature en ligne jusqu'au 31 juillet sur <https://butex.ac.uk/scholarships/>

AC/E – Ayudas PICE (Espagne)

Mobilité : projets de mobilité des œuvres, des artistes et des professionnels du secteur culturel espagnol à l'étranger

Accès : le projet doit être porté par le biais d'une structure publique ou privée (association, etc.)

Durée : variable

Montant : 15 000 € maximum

Démarche : candidature en ligne en mars et en septembre sur www.accioncultural.es

Aide à projet CNAP

Mobilité : projet, recherche artistique

Accès : Artistes ou collectif d'artistes de nationalité française ou étrangers résidents en France pouvant justifier d'une ou plusieurs expositions et/ou de l'obtention avant 2016 d'une aide individuelle à la création (AIC) et/ou du programme Hors les Murs de l'Institut français

Destination : France et International

Montant : 4 000 €, 8 000 € ou 12 000 €.

Démarche : remplir le dossier de candidature avant janvier www.cnap.fr

Aides privées et publiques**en faveur des artistes & chercheurs**

www.cnap.fr

campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog

Asia – Europe Foundation – Mobility first! (Asie)

Mobilité : projets avec des artistes d'Asie

Accès : artistes de toute discipline

Destination : Asie -> Europe ou Europe ->Asie

Durée : variable

Montant : 1 800 € maximum

Démarche : candidature en ligne en avril, mai et juin sur www.asef.org

Bourse artistique de la Casa de Velazquez

Mobilité : projet en lien avec l'Espagne

Accès : étudiant-es de plus de 18 ans

Durée : 1 à 3 mois

Destination : Madrid, Espagne

Montant : 1000 €/mois dont il faut déduire 250 € de loyer pour l'hébergement

Démarche : dossier à envoyer avant la fin octobre www.casavelazquez.org/la-casa/candidatures-artistes/

Bourse de l'Association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA)

Mobilité : échange, stage, projet de recherche

Accès : Jeunes de 18 à 25 ans

Durée : 2 à 6 mois

Destination : France et International

Montant : 1500 € maximum

Démarche : remplir le dossier de candidature et l'envoyer à [✉international@hear.fr](mailto:international@hear.fr) avant la fin janvier
<https://amopa.asso.fr/les-bourses-etudiantes/>

Bourse AVI

Mobilité : projet individuel ou collectif
Accès : 18 ans et plus, résidant en France, Belgique ou Suisse
Durée : 2 à 12 mois
Montant : 3000 €
Démarche : candidature avant le mois de mai : culture-aventure.fr/bourse/bourse-avi-international.htm

Concours Déclics Jeunes

Mobilité : projet personnel
Accès : 18 à 30 ans
Montant : 7600 €
Démarche : www.fondationdefrance.org/fr/guide/concours-bourses-declics-jeunes

Bourses d'études en Chine

Mobilité : échange en école partenaire
Accès : étudiant-es acceptés à la China Academy of Art
Durée : un semestre
Démarche : suivre la procédure indiquée sur le site pour une demande « type B »
www.csc.edu.cn/Laihua

Bourse d'études en Hongrie

Mobilité : échange en école partenaire, école d'été, poursuite d'études
Accès : voir périodes et durée de mobilité
Durée : variable selon projet
Montant : 130 € par mois
Démarche : envoyer candidature en ligne avant février
tka.hu/international-programmes/4133/information-for-applicants

Bourse d'études en Lettonie

Mobilité : échange
Accès :
 - Musique : étudiant-es en année 2, 3, 4, et 5
 - Arts plastiques : étudiant-es en année 4 ou en année 3 pour Communication graphique (échange)
Durée : 10 mois maximum
Montant : 500 € par mois
Démarche : candidature entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril pour un échange l'année scolaire suivante. Informations disponibles sur

www.viaa.gov.lv/eng/scholarships_gov/scholarships_for_studies

Bourse Éole

Mobilité : échange, post-diplôme, stage ou projet de recherche
Accès : étudiant-es en année 4 (ou en année 3 pour Communication graphique) en arts plastiques ou étudiant-es en année 2, 3, 4, 5 en musique, et étudiant-es diplômé-es
Durée : 1 semestre minimum
Destination : Pays-Bas
Montant : 500 à 1000 € pour la totalité de la mobilité
Démarche : candidature en ligne

Bourse SEMP pour la Suisse

Mobilité : échange et stage
Accès : étudiant-es en année 4 (ou en année 3 pour Communication graphique) en arts plastiques ou étudiant-es en année 2, 3, 4, 5 en musique (échange et stage), ou tout étudiant-es si stage en été
Durée : 3 mois minimum pour échange, 2 mois minimum pour stage
Montant : environ 350 €
Démarche : voir procédure en ligne
www.movetia.ch/fr/programmes/europe/programme-suisse-pour-erasmus/enseignement-tertiaire/mobilite

Bourse Zellidja

Mobilité : échange, stage, projet de recherche
Accès : jeunes de 16 à 20 ans
Durée : 1 mois minimum
Destination : France et international
Montant : 700 à 1100 €
Démarche : déposer son projet détaillé en ligne (www.zellidja.com) avant le 31 janvier

Commission d'Aide aux Projets Étudiant-es CROUS

Mobilité : projet arts visuels, cinéma, design, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée
Accès : étudiant-es de l'Académie de Strasbourg
Destination : France et international
Démarche : dossier complet doit être remis avant le début du projet et au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de la Commission Culture-Action (4 commissions par an en septembre, novembre, février et mai)
www.crous-strasbourg.fr/culture/aide-aux-projets-etudiants/dans-le-bas-rhin

Conférence franco-germano-suisse : fonds jeunesse

Mobilité : projet bi — ou trinational de rencontre et d'échange dans l'espace du Rhin supérieur

Accès : jeunes de moins de 25 ans

Destination : Allemagne et/ou Suisse

Montant : 4000 € maximum

Démarche : envoi de la demande de subvention au plus tard 4 semaines avant le début du projet
www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html

Fondation de la vocation

Mobilité : Tout type de projet

Accès : Jeunes de 18 à 30 ans ayant une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation

Durée : variable

Démarche : candidature en ligne
<https://fondationdelavocation.org/>

Fonds Roberto Cimetta

Mobilité : projets d'échanges artistiques et culturels, individuels ou collectifs

Accès : étudiant-es et anciens étudiants

Durée : variable

Montant : 3000 € maximum

Démarche : voir conditions sur le site
www.cimettafund.org

I-Portunus

Mobilité : collaboration, résidence, développement professionnel

Accès : artistes de 18 ans et plus

Durée : entre 15 jours et 3 mois

Destination : Europe

Montant : entre 1500 et 3400 €

Démarche : www.i-portunus.eu

OFQJ — Effectuer un stage au Québec

Mobilité : stage en lien avec les études proposé par l'OFQJ ou tout autre organisme au Québec

Accès : étudiant-es de moins de 35 ans de nationalité française

Durée : 3 à 6 mois

Destination : Canada

Montant : 200 €

Démarche : inscription en ligne
www.ofqj.org/espace/etudiants-apprentis

OFQJ — Projet individuel Québec

Mobilité : projet, résidence, stage en lien avec les études ou un projet professionnel

Accès : Jeunes ou collectif d'artistes de nationalité française de moins de 35 ans

Durée : 1 semaine à 6 mois

Destination : Québec

Montant : Billet aller-retour, assurance maladie, une nuit d'hôtel, forfait de téléphone pour une participation forfaitaire de 550 €.
Soutien financier possible

Démarche : s'inscrire et remplir le dossier de candidature 2 à 3 mois minimum avant la date de départ
www.ofqj.org

OFQJ — Stage de perfectionnement/ Service civique au Québec

Mobilité : stage en lien avec les études proposé par l'OFQJ ou tout autre organisme au Québec

Accès : Jeunes de nationalité française de moins de 35 ans

Durée : 3 à 6 mois

Destination : Canada

Montant : Participation demandée de 590 € pour billet d'avion, assurance, permis de travail, compte, carte bancaire, rémunération mensuelle de 700 € versé par OFCJ ou conservation aides versées par pôle emploi (ARE) avec parfois une gratification prévue par l'organisme d'accueil.

Démarche : remplir le dossier de candidature en ligne trois mois minimum avant le de départ
www.ofqj.org/book/stage-de-perfectionnement

Pass monde études supérieures

Cette bourse est destinée aux étudiant-es dont le foyer fiscal (souvent les parents) est rattaché en Normandie. Les étudiant-es n'ont pas nécessairement besoin d'être inscrits dans une école normande, contrairement à la Bourse Grand Est. Nous vous indiquons les informations à titre d'exemple, il existe d'autres dispositifs que nous vous encourageons à rechercher.

www.normandie.fr/pass-monde-etudes-superieures

Suivre une préparation linguistique 193 – 196

Pouvoir pratiquer la langue du pays dans lequel vous souhaitez séjourner est une condition indispensable à la réussite de votre mobilité. L'anticipation de votre projet de mobilité vous permettra de consacrer plus de temps à l'apprentissage des langues.

Certaines écoles d'accueil exigent dans leurs conditions d'admission un niveau linguistique minimum et demandent de justifier ce niveau par un test reconnu (TOEFL, IELTS, etc.). Il est recommandé d'avoir atteint au minimum le niveau B1 dans la langue d'enseignement ou de travail du pays dans lequel vous comptez vous rendre (cf. Cadre européen des langues).

Vous trouverez dans les sections suivantes les différentes possibilités de préparation linguistique. Au-delà de l'aide que vous pourrez obtenir auprès des enseignantes en anglais (It Happens in English) pour votre dossier artistique, il est essentiel d'être assidu et impliqué dans les cours en anglais offerts à l'école.

Certaines écoles partenaires offrent des cours de langue aux étudiant-es en échange. Il est recommandé de suivre ces cours, car ils vous permettront de mieux progresser et de revenir en France avec un niveau de langue satisfaisant.

Préparation intensive

La préparation linguistique est fortement recommandée pour réussir sa mobilité.

Strasbourg

Les étudiant-es de Strasbourg peuvent se préparer par le biais de EU Academy.

Mulhouse

Les étudiant-es de Mulhouse ont la possibilité d'aller au Pôle FORCE – Formation et certification service commun.

Langues d'enseignement : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien et FLE.

Learning Center

www.learning-center.uha.fr

Inscription auprès de Sophie Lafage.

Déroulement :

Pour valider le programme, il faut réaliser :

- 20 h minimum en autoformation
- 30 minutes minimum en tutorat

La mobilité ne sera pas autorisée si les 20 heures effectives ne sont pas validées.

EU Academy

Sites HEAR concernés : Strasbourg et Mulhouse
Types de mobilités : échanges et stages Erasmus+
Langues d'enseignement : 22 langues européennes
Inscription : via le service Scolarité et mobilité internationale (✉ international@hear.fr)

Déroulement : accès pendant 13 mois maximum.
 Différents supports (MOOCs, Sessions de Live Coaching, forum avec les participants Erasmus+...)
 Test de niveau à effectuer avant le départ pour accéder aux contenus de cours pendant toute la durée de votre mobilité

Autoformation

Centre de langues Pangloss – Strasbourg

Sites HEAR concernés : Strasbourg, musique et arts plastiques
Types de mobilités : toutes mobilités internationales
Langues d'enseignement : alsacien, arabe, bulgare, chinois mandarin, coréen, danois, espagnol, espéranto, grec moderne, hébreu, hongrois, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbo-croate, suédois, slovaque, tchèque, turc.
Inscription : voir site internet à la rentrée lansad.unistra.fr/actualites/actualite/la-rentree-au-centre-de-langues-pangloss
Déroulement : les étudiant-es ont accès gratuitement au Centre de Ressource à l'autoformation guidée. Ils peuvent également assister à des ateliers de conversation et à des parcours (sous réserve de places disponibles).
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 12h à 18h et le vendredi de 12h à 17h
Pour plus d'informations : lansad.unistra.fr/pole-lansad/centres-de-langues

Pôle FORCE – Mulhouse

Si vous avez un projet de mobilité, vous êtes encouragé(e) à apprendre la langue du pays de destination dès l'année 1 à la HEAR.
 Un accès similaire au Pôle FORCE à Mulhouse est possible.
Sites HEAR concernés : Mulhouse
Types de mobilités : toutes mobilités internationales
Langues d'enseignement : anglais, allemand, espagnol, italien, français langue étrangère
Inscription : auprès de Sophie Lafage
Déroulement : les étudiant-es ont accès gratuitement au Centre de Ressource à l'autoformation guidée. Ils peuvent également prendre rendez-vous avec des tuteur-rices (sous réserve de places disponibles).
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 18h et vendredi de 8h30 à 13h
Pour plus d'informations : www.learning-center.uha.fr/opac/do

Médiathèque de Strasbourg

Ces cours interactifs sont accessibles aux usagers inscrits aux médiathèques de Strasbourg.

Types de mobilités : toutes mobilités internationales
Langues d'enseignement : anglais et anglais avancé, espagnol et espagnol avancé, chinois, allemand, italien, portugais, brésilien, polonais, russe, grec, suédois.
Inscription : adhésion à la médiathèque
Déroulement :
 – Sur place

- Médiathèque Malraux, département Langues (2^e ét.)
- Médiathèque Sud (Illkirch-Graffenstaden) : deux cabines de langue sont à votre disposition au rez-de-chaussée de la médiathèque
- Médiathèque ouest (Lingolsheim) : au 2^e étage de la médiathèque

– À distance
 Accès à la plateforme en ligne depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet avec vos identifiants personnels.
Pour plus d'informations : www.mediatheques.strasbourg.eu

Apprentissage sur internet

Massive Online Open Course – MOOC

Un MOOC est une formation interactive en ligne, ouverte à tous.

Il est composé d'activités pédagogiques variées :

- Visionnage de courtes vidéos animées
- Réalisation de quiz afin de vérifier l'acquisition de connaissances
- Exercices pratiques et travaux collaboratifs.

Vous pourrez vous inscrire gratuitement à des MOOC pour apprendre l'anglais sur les plateformes Edx.org et Coursera.org

Base de données

Un netvibes réalisé par les enseignant-es d'anglais de l'Unistra compilant des sites d'apprentissage de la langue anglaise

- netvibes/english-online
www.netvibes.com/english-online#Home

Tests de niveau en ligne

- [ESL/ESL&vous/test de langue en ligne](http://ESL/ESL&vous/test-de-langue-en-ligne/) : anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, russe, arabe
www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/voyages-linguistiques.htm
- [Adomlingua/test de langue](http://Adomlingua/test-de-langue)
www.adomlingua.fr/test-de-langue
- EF/test www.ef.com.fr/test/#

Test de langue

- Test IELTS – British Council www.britishcouncil.org/fr/france-english-exams-ielts.htm
1 par mois, inscription minimum 2 mois avant chaque session :
www.britishcouncil.fr/examen/ielts/dates-lieux
- Test TOEFL www.fr.toefl.eu

Cours en ligne

- Babbel (14 langues) www.fr.babbel.com
 - Busuu www.busuu.com
 - Loecsen www.loecsen.com
- Do you speak Jeun'Est doyouspeakjeunest.fr

Dictionnaires et traductions

- DeepL www.deepl.com/fr/translator
- Lexicoool www.lexicoool.com/collections-res-sources-bilingues.asp
- Reverso www.reverso.net/text_translation.aspx?lang=FR

Applications

- Duolingo
- Memrise
- Busuu
- Drops

Université populaire

Si vous souhaitez suivre des cours réguliers de langue, l'option la moins chère est de vous inscrire à l'Université populaire. Des brochures de l'Université populaire sont à votre disposition au service Scolarité et mobilité internationale.

Mulhouse

Langues d'enseignement : allemand, alsacien, anglais, arabe, berbère, chinois, espagnol, grec moderne, italien, japonais, polonais, portugais, russe, suisse allemand, turc

Inscription : sur le site de l'Université populaire www.universitepopulaire.fr

Coût : cotisation annuelle 15 € + entre 48 € et 126 € selon le rythme choisi. 10 % de réduction pour les étudiant-es.

Strasbourg

Langues d'enseignement : anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, grec moderne, portugais, polonais, russe, chinois, coréen, japonais, alsacien

Inscription : sur le site u-populaire-européenne strasbourg.upe-alsace.fr/index.html

Coût : cotisation annuelle 40 € + 110 € (39 h)

Bourses pour cours intensifs d'allemand

OFAJ

Type de mobilité : projet (stage, études, emploi) d'au moins quatre semaines en Allemagne

Durée du programme : 2-4 semaines, 15h-25 h de cours par semaine selon le programme

Montant : entre 150 € et 900 € en fonction de la durée et du type de programme, forfait pour frais de voyage

Accès : jeune 18-30 ans

Date limite d'inscription : 2 mois avt le début du cours

Contact : ✉ bourse-langue@ofaj.org

Ces cours de langue doivent être suivis en Allemagne dans un centre linguistique agréé par l'OFAJ.

Renseigner vous en amont auprès des centres linguistiques sur les dates, les contenus, les prix, etc. du cours de langue.

DAAD – Bourse pour un cours d'allemand intensif dans un institut de langue en Allemagne ou à l'université

Type de mobilité : projet d'études ou de recherche bien défini nécessitant une meilleure maîtrise de l'allemand

Durée du programme : 3 à 4 semaines (18 jours minimum) durant les mois d'été

Montant : 850 € pour les frais d'inscription, de cours et de logement. Les frais de voyage sont à la charge du boursier

Accès : étudiant-es de plus de 18 ans

Niveau minimum d'allemand : B1

Niveau minimum d'études requis : L2

Démarche : candidature en ligne sur

DAAD France avant novembre

www.daad-france.fr

Tandems et cafés linguistiques

Pôle LANSAD

Mise en relation d'étudiant-es expatriés ou en échange avec des étudiant-es de l'université de Strasbourg. Rencontre et conversations libres.

lansad.unistra.fr/ressources/tandem

Cafés linguistiques

À Strasbourg des rencontres linguistiques informelles sont organisées tous les mois, voire toutes les semaines dans des bars et cafés.

- Aux Savons d'Hélène www.lessavonsdhelene.fr
- Sur la page Facebook de FrenchEnglishTandem Strasbourg  [FrenchEnglishTandemStrasbourg](https://www.facebook.com/FrenchEnglishTandemStrasbourg)
- Dans différents lieux avec Strasbourg Internationals  strasbourg.internationals

Tandems linguistiques

Le tandem est une méthode d'apprentissage des langues qui permet à deux personnes de langues maternelles différentes de communiquer et apprendre la langue de l'autre.

Cette méthode gratuite se base sur deux grands principes : l'autonomie et la réciprocité.

À Mulhouse :

-Tandem à l'UHA

<https://www.novatris.uha.fr/index.php/formation/tandem-a-luha/>

-Sur le site Tandem

<https://www.tandem.net/fr/language-exchange/france/mulhouse>

-Sur le site Buddy System

<https://buddysystem.eu/en/>

Démarches à effectuer 197 – 202

Avant votre départ

Une fois les dates exactes de mobilité confirmées, voici l'ensemble des démarches à effectuer avant votre départ. Vous retrouvez la check-list concernant ces différentes démarches [page 211](#).

Pour tous et toutes

Réinscription à la HEAR (départs au 1^{er} semestre)

Afin de pouvoir bénéficier des bourses de mobilité et de l'accompagnement de la HEAR pour votre projet de mobilité du 1^{er} semestre, il est essentiel de vous réinscrire à la HEAR avant fin août.

Si vous êtes étudiant·e à l'Unistra en Licence ou Master CIM, vous devez impérativement vous inscrire avant votre départ.

Vérifier votre situation à la HEAR

Relancez vos enseignant·es pour remplir votre relevé de notes du semestre accompli avant le départ et clarifier votre programme de mobilité à venir.

Vérifier la situation dans le pays d'accueil

Dans de nombreux pays, il peut y avoir des situations de conflit, de sécurité ou de santé particulières. Avant votre départ, consultez régulièrement le site Internet du ministère des Affaires étrangères, afin de connaître les précautions à prendre.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

L'inscription consulaire est gratuite, volontaire et non obligatoire, mais vivement recommandée et peut s'avérer très utile dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays.

Imprimer votre dossier artistique

(cf. Constituer votre dossier de candidature, [page 177](#)). Il est conseillé de garder un exemplaire imprimé de votre portfolio avec vous.

Emportez votre enregistrement

Prenez votre enregistrement avec vous sur une clé USB (cf. Constituer votre dossier de candidature, [page 177](#)).

Réaliser des demandes de financements et monter des dossiers de subventions.

(cf. Financer votre mobilité, [page 185](#)).

Suivre une préparation linguistique

(cf. Suivre une préparation linguistique, [page 193](#)).

Non obligatoire mais fortement recommandée : préparation intensive au Centre de langues Pangloss à Strasbourg, ou au Pôle FORCE de Mulhouse.

Passeport et visa

Un passeport sera essentiel si vous voyagez hors Europe. Pour une première demande, il faut se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données biométriques. Il vous faudra fournir une copie de votre carte d'identité et

présenter l'original, une photo d'identité agréée, une copie d'attestation de domicile et son original ainsi qu'un timbre fiscal. Vous recevrez votre passeport environ deux semaines après votre demande. Notez néanmoins que ces délais peuvent être allongés pendant les vacances d'été. Les formalités de visa varient d'un pays à l'autre. Il est important de consulter le site du ministère des Affaires étrangères le plus tôt possible, car les délais d'obtention de visa sont souvent longs. www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs
Si vous voyagez hors Europe, votre passeport doit être valable jusqu'à 6 mois après la fin de votre projet de mobilité.

Assurance maladie

Avant le départ, vous devrez vous assurer d'être couvert pour toute la durée de votre mobilité à l'étranger. Les assurances maladie ou mutuelles habituelles ne couvrent pas systématiquement à l'international.

5 points de vigilance avant de prendre une assurance :

- Remboursements à frais réels dès le 1^{er} euro
- Prise en charge directe de l'hospitalisation
- Plafond de la responsabilité civile
- Assistance
- Rapatriement sanitaire

Europe : Si vous partez en Europe, vous devez vous procurer la Carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Elle atteste de vos droits à l'assurance maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe. Elle couvre les frais à hauteur des remboursements de la Sécurité sociale française. Vous devrez la demander au plus tard 15 jours avant le départ à la CPAM.

Le remboursement de vos soins s'effectuera éventuellement sur le tarif de base de la sécurité sociale française. La CEAM est valable 2 ans.

Hors Europe : En cas d'accident, ou de maladie grave, l'étudiant-es doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France, ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut pas être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments. Pour une mobilité hors Europe, il est impératif de souscrire une assurance maladie/rapatriement. Voir les pages d'information sur le « Pack international » de la LMDE (www.lmde.com) et l'espace « AssurWorld » de

la MGEL (www.mgel.fr) Veillez à ce que vous soyez à jour dans vos vaccinations (Hépatite B, diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, méningite...). Selon les destinations, il faudra prévoir des vaccins complémentaires comme contre la fièvre jaune par exemple. N'hésitez pas à vous renseigner au Service de médecine préventive (1, rue Alfred Werner à Mulhouse et 6, rue de Palerme à Strasbourg).

Si vous poursuivez vos études hors Europe ou que vous y effectuez un post-diplôme, la situation variera en fonction de votre âge. Toutes les informations se trouvent sur www.ameli.fr et www.cleiss.fr

Lire l'article sur les 5 idées reçues concernant l'assurance santé à l'international : [https://worldpass.heyeme.care/fr/blog/\(thématique Assurance\)](https://worldpass.heyeme.care/fr/blog/(thématique Assurance))

Assurance responsabilité civile

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant-es à la HEAR, mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national.

Si votre responsabilité civile pour la France n'est pas valable à l'étranger, vous devrez souscrire une assurance responsabilité civile internationale. Veillez à emporter la preuve d'affiliation/carte d'adhérent avec les numéros d'urgence.

Assurance accident du travail (stage)

Cette assurance couvre les dommages résultant d'un accident causé aux employés sur leur lieu de travail. Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le stage doit :

- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection sociale accident du travail dans le pays étranger.
- se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil & dans le pays étranger apparaissant dans la convention de stage.

Plus d'informations sur : cleiss.fr

Annulation des réservations

Un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ.

Logement

Vous avez la possibilité de sous-louer votre logement en France aux étudiant·es en échange à la HEAR. Il est important de vous renseigner auprès du propriétaire au préalable pour savoir si la sous-location est autorisée par votre bail. Vous pourrez ensuite envoyer une offre PDF en anglais de votre chambre à sous-louer à [✉ international@hear.fr](mailto:international@hear.fr)

Pour trouver un logement à l'étranger, vous pouvez consulter les rapports de mobilité et demander des renseignements auprès de la structure d'accueil. Certaines écoles proposent un hébergement en cité universitaire, mais le nombre de places est souvent limité.

Il est recommandé d'arriver quelques jours avant le début de votre mobilité et de prévoir un logement temporaire en attendant d'en trouver un sûr pour toute la durée de votre mobilité. Voir les offres des auberges de jeunesse, ou des sites tels que : Couchsurfing www.couchsurfing.com, ou Airbnb www.airbnb.fr.

Attention aux arnaques : ne jamais virer de l'argent (caution, avance de loyer) avant d'arriver sur place.

Téléphone

Il est recommandé d'emporter un téléphone débloqué, qui vous permettra d'acheter une carte SIM dans le pays d'accueil ce qui vous reviendra moins cher que d'utiliser votre portable français. Dans certains pays (ex. Corée du Sud) l'accès au Wifi gratuit est très répandu et vous pourrez donc utiliser votre smartphone sans forcément acheter une carte SIM du pays.

Achats

Il est recommandé d'acheter des vêtements adaptés au climat du pays d'accueil. Pour les échanges, il est courant que l'école d'accueil vous demande de payer votre matériel, prenez cette donnée en considération. Emportez également avec vous des documents qui ne seront pas facilement trou- vables sur place : livres, guides touristiques...

Permis de conduire

Pour conduire hors de l'Union européenne, il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité.

Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

Bagage

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger... Attention, les objets précieux sont souvent garantis dans des conditions particulières.

Ne mettez pas d'ordinateur portable ou d'objets fragiles ou de valeur en soute.

Carte bancaire

Emportez avec vous le numéro d'urgence de votre banque afin de pouvoir faire opposition en cas de vol de votre carte bancaire.

Carte jeune européenne

À travers des réductions dans des domaines aussi divers que les transports, le sport, la culture ou encore les loisirs, la carte permet à tous les jeunes, quelle que soit leur nationalité, de pouvoir découvrir de nouvelles activités, bouger, s'informer en France et à travers l'Europe... Un seul critère pour obtenir cette carte : avoir entre 12 et 30 ans. La carte est valable 1 an pour seulement 10 euros et fonctionne dans les 37 pays du programme. cartejeunes.fr

Autres

Parallèlement à cette préparation matérielle, il est conseillé de vous documenter sur les mœurs et pratiques culturelles du pays d'accueil. Une connaissance minimum de l'environnement socioculturel facilitera l'adaptation dès votre arrivée et pendant votre séjour. Renseignez-vous sur les différentes associations étudiantes d'accueil des personnes en échange, car elles proposent souvent des parrainages ou des activités d'intégration.

Échange et stage

Bilan en arts plastiques (départs au 2^e semestre)

Dès réception de la lettre ou l'email d'acceptation en échange ou stage au semestre 8, veuillez à confirmer vos dates de départ et retour à vos enseignant-es. Il faudra notamment vous assurer de pouvoir passer votre bilan du 1^{er} semestre à la HEAR avant le début de votre mobilité.

Mémoire (mobilité en année 4 en arts plastiques)

Il est essentiel de trouver un tuteur-riche qui est prêt-e à vous suivre à distance. Il faudra vous organiser pour avancer sur votre mémoire sur place et prévoir de partir avec les ressources documentaires nécessaires.

L'expérience de votre mobilité et les ressources sur place peuvent également enrichir votre mémoire.

Télécharger l'application Erasmus+ App erasmusapp.eu

Cette application vous servira tout le long de votre

mobilité (signature électronique des contrats pédagogiques, cours en ligne OLS etc.)

Test EU Academy (mobilités Erasmus+)

Un test de positionnement sur votre niveau dans la langue du pays d'accueil peut être effectué afin de vous donner accès au contenu de cours. Faites la demande à international@hear.fr afin que la procédure vous soit communiquée.

Frais supplémentaires obligatoires (éch. en Allemagne)

Il est fréquent que les écoles allemandes demandent une contribution (ex : «Semester ticket»/«Semester contribution»). Attention aux confusions : il ne s'agit pas de frais d'inscription, mais plutôt d'un «pack» qui comprend l'accès aux ateliers, et/ou la carte de bibliothèque, et/ou une carte pour circuler gratuitement en train régional. En Allemagne ce «Semester ticket» peut coûter entre 250 et 290 €.

Pendant votre séjour

Une fois arrivé à l'étranger, voici l'ensemble des démarches à effectuer sur place.

Vous retrouvez la check-list concernant ces différentes démarches [page 211](#).

Pour tous et toutes

Rester en contact avec la HEAR

Il est essentiel de rester en contact avec l'école durant toute la période de mobilité. Afin de recevoir nos messages et ceux de nos collègues/des enseignant-es, merci de régulièrement consulter votre messagerie @hear.fr.

En cas de problème, vos premiers interlocuteurs sont vos contacts sur place (service Scolarité et mobilité internationale, maître de stage...). Mais n'hésitez pas à vous adresser au service Scolarité et mobilité internationale de la HEAR si jamais vous n'arrivez pas à résoudre un problème en particulier. S'il s'agit d'une question plus complexe, il peut être plus simple d'en parler de vive voix.

Pseudo Skype :  [international.hear](https://www.skype.com/fr/contacts/add?contactid=international.hear)

Ambassadeur-riche de la HEAR

Si vous rencontrez des étudiant-es intéressés par un échange à la HEAR, n'hésitez pas à les encourager à candidater ou à nous contacter

( international@hear.fr). La procédure de candidature est publiée sur www.hear.fr

Le service Scolarité et mobilité internationale se réjouit toujours de recevoir vos cartes postales (si possible kitsch !) qui seront affichées dans les bureaux.

Mulhouse

Service Scolarité et mobilité internationale
3, quai des Pêcheurs
68200 Mulhouse, FRANCE

Strasbourg

Service Scolarité et mobilité internationale
1, rue de l'Académie CS10032
67082 Strasbourg cedex, FRANCE

**La Carte étudiante européenne
(ou European Student Card)**

Dans le cadre d'une dématérialisation des procédures Erasmus+, vous bénéficiez d'une carte étudiante européenne et d'une application mobile "Erasmus+ App".

La carte étudiante européenne vous donne accès aux cours et aux supports de cours en ligne,

aux services offerts par l'université d'accueil (logement, restauration, bibliothèques...) et à des réductions sur des activités culturelles ou sur les transports en commun.

L'hologramme et le QR code qui figurent sur votre carte Pass Campus certifie que c'est une carte étudiante européenne.

L'application mobile Erasmus+ App (à mettre en gras) vous permet d'effectuer en ligne les démarches administratives liées à votre mobilité Erasmus+.

Stage et échange

Bourse de la Région Grand Est

(cf. Bourses de la région Grand Est, [page 188](#)).

Contrat pédagogique en ligne - Online Learning Agreement - OLA (échange Erasmus+)

Le *learning agreement* est le contrat pédagogique qui définit votre programme de cours dans l'établissement d'accueil. L'ensemble des cours choisis doit valoir au moins 30 ECTS.

Le *learning agreement* doit être renseigné avant le départ en mobilité sur une plateforme dédiée www.learning-agreement.eu, il sera vérifié et signé par le service Scolarité et mobilité internationale de la HEAR, puis par le service homologue dans l'établissement d'accueil. Il sera ensuite possible d'appliquer des modifications en cours de semestre, le but étant que le *learning agreement* et le relevé

de notes final fassent apparaître les mêmes composantes pédagogiques.

**Contrat pédagogique pour les mobilités
(stage Erasmus+)**

Ce contrat vient préciser des éléments qui figurent déjà dans votre convention de stage.

Il faudra le remplir avant de partir et le compléter une fois sur place. Doivent y figurer notamment les éléments suivants : connaissances, aptitudes et compétences à acquérir par le stagiaire ; plan de suivi et plan d'évaluation. Votre maître de stage devra signer ce contrat tripartite. Merci de suivre les indications du service Scolarité et mobilité internationale pour remplir et transmettre ce document.

À votre retour

Voici l'ensemble des démarches à effectuer à votre retour.

Vous retrouvez la check-list concernant ces différentes démarches [page 211](#).

Pour tous

Rapport de mobilité

Il est obligatoire de rédiger un rapport de mobilité le plus complet possible et d'en soigner la présentation (photos, illustrations, etc.).

Le rapport est tout d'abord un moyen de faire le point sur les aspects positifs et/ou négatifs

de votre mobilité. Il permettra aussi aux étudiant-es qui prépareront leur mobilité après vous d'avoir une idée plus claire de ce que représente une mobilité dans l'école ou la structure d'accueil, le pays et la ville où vous avez séjourné. Enfin, votre retour d'expérience est indispensable

pour améliorer l'organisation de la mobilité internationale des étudiant·es au sein des cursus de la HEAR. Vous pouvez consulter les indications pour la rédaction du rapport (cf. Annexes).

Le rapport de mobilité doit être déposé au plus tard 2 mois après votre retour. Ce rapport participe à la validation pédagogique de la mobilité.

Le versement du solde de la bourse se fera à ce moment-là. Il peut vous être demandé de rembourser l'ensemble de la bourse perçue dans le cas où le rapport ne serait pas rendu dans les délais prévus.

Les rapports des étudiant·es parti·es les années précédentes sont consultables depuis le portail étudiant Taïga : Fichiers en ligne > informations mobilité internationale.

Le relevé de notes pour les mobilités en échange

Avant son retour, l'étudiant·e doit effectuer toutes les démarches auprès de l'établissement d'accueil pour faire établir son relevé de notes (*transcript of records*), qui est à transmettre dûment daté et signé, à :

- le/la référent·e Académie pour les étudiant·es en musique,
- Sophie Lafage pour les étudiant·es en arts de Mulhouse,
- Anaïs Menrath pour les étudiant·es en arts de Strasbourg.

Journées de la mobilité internationale

À l'occasion des journées de la mobilité internationale, les étudiant·es parti·es pendant l'année précédente présenteront leur expérience à travers des présentations orales et une exposition.

Exposition retour d'expérience à l'étranger (facultative)

À votre retour, vous avez la possibilité d'organiser une exposition avec les autres étudiant·es partis en mobilité internationale. Cette exposition permet de partager votre expérience, vos créations, et de donner envie à d'autres de mener des projets à l'étranger.

Les éléments présentés peuvent être des projets réalisés lors de la mobilité ou bien créés spécialement pour l'exposition. L'exposition aura lieu pendant la semaine internationale.

Expositions précédentes :

2013 : Voyage Voyage

📄 80198243

2014 : La grande évasion

2015 : C'est le pied !

2016 : «HERE: from HERE to HEAR»/Parti kiki

2017 : Alors, c'était comment ?

2018 : If other, please specify

2019 : Incognito Tourista

2021 : L'humanité va bientôt disparaître mais j'ai deux maisons :)

2022 : Second eyes

Restitution orale (obligatoire pour les étudiant·es en arts plastiques)

Il vous sera demandé de faire une courte restitution de 5 minutes devant les étudiant·es souhaitant partir à leur tour et les enseignant·es. Cet exposé oral devra obligatoirement être accompagné d'une présentation d'images illustrant votre mobilité et vos projets réalisés.

Échange et stage

Rapport du participant Erasmus+ (échange et stage Erasmus+)

Un questionnaire obligatoire pour évaluer rapidement votre mobilité et son organisation générale dans le cadre du programme Erasmus+ vous sera envoyé à la fin de votre séjour.

Vérifiez votre boîte de spams, car si vous ne remplissez pas ce questionnaire vous risquez de devoir rembourser la bourse perçue.

Validation des crédits

Si vous ne validez pas les crédits prévus dans votre contrat d'études, vous devrez les rattraper au semestre suivant à la HEAR.

Si vous validez moins de 24 ECTS lors de votre semestre de mobilité, vous devrez redoubler votre année scolaire.

Annexes

203–212

A1
 Utilisateur élémentaire

A2
 Utilisateur élémentaire

B1
 Utilisateur indépendant

Comprendre



Écouter

Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.

Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.

Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.



Lire

Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.

Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.

Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

Parler

Prendre part
à une conversation

Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.

Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.

Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).

S'exprimer
oralement en
continu

Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.

Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.

Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.

Écrire



Écrire

Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.

Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.

Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

B2 Utilisateur indépendant	C1 Utilisateur expérimenté	C2 Utilisateur expérimenté
<p>Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.</p>	<p>Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.</p>	<p>Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.</p>
<p>Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.</p>	<p>Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.</p>	<p>Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une littéraire.</p>
<p>Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.</p>	<p>Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.</p>	<p>Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.</p>
<p>Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.</p>	<p>Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.</p>	<p>Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.</p>
<p>Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.</p>	<p>Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.</p>	<p>Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.</p>

Écoles partenaires en Musique

Allemagne

- Dresden University of Music
- College of Music, Lübeck
- State University of Music and Performing Arts, Stuttgart
- Hochschule Für Musik Und Tanz, Cologne
- Hochschule für Musik Carl Maria von Weber, Dresde
- Folkwang University of the Arts, Essen
- Hochschule für Musik und Theater, Munich
- University of Music Franz Liszt, Weimar

Autriche

- University of Music and Performing Arts, Graz
- Music and Arts University of the City of Vienna
- University of Music and Performing Arts, Vienna

Belgique

- Koninklijk Conservatorium, Bruxelles
- LUCA School of Arts, Gent

Canada

- Université de Montréal — Faculté de Musique

Colombie

- Universidad de los Andes, Bogotá

Danemark

- Royal Danish Academy of Music, Copenhagen

Espagne

- Conservatorio Superior de Musica de Vigo
- Conservatorio Superior de Música Salvador Seguí, Castellón
- Conservatorio Superior de Música de Canarias, Las Palmas
- Conservatorio Superior de Música "Rafael Orozco de Córdoba", Córdoba

Finlande

- Sibelius Academy, Helsinki

Italie

- Conservatorio di Musica Umberto Giordano, Foggia
- Conservatorio di Musica Nino Rota, Monopoli
- Istituto Superiore di Studi Musicali Vecchi Tonelli, Modena

Lettonie

- Jazeps Vitolis Latvian Academy of Music, Riga

Pays-Bas

- Fontys Academy of Music and Performing Arts, Tilburg

Pologne

- Karol Szymanowski Academy of Music, Katowice
- Grazyna and Kiejstut Bacewicz University of Music, Lodz
- Chopin University of Music, Varsovie

République tchèque

- Music and Dance Faculty of the Academy of Performing Arts, Prague

Roumanie

- National University of Music, Bucharest
- Gheorghe Dima National Music Academy of Cluj-Napoca

Slovénie

- Academy of Music Ljubjana

Suisse

- Hochschule Luzern Musik, Lucerne
- Zürich University of the Arts

Écoles partenaires en Arts

Pour vous renseigner au mieux avant d'arrêter vos choix sur trois écoles partenaires, consultez Ressources, page 169.

Afrique du Sud

- Wits School of Arts, Johannesburg

Allemagne

- Trier University of Applied Sciences, Campus Idar-Oberstein
- Koblenz University of Applied

Sciences

- Weißensee Academy of Art, Berlin
- Stuttgart State University of Music and the performing Arts
- Staatliche Hochschule für Gestaltung Karlsruhe
- University of the Arts Bremen

- Hochschule der bildenden Künste Dresden

- University of Applied Sciences Düsseldorf
- University of Art and Design, Halle
- Hamburg University of Applied Sciences
- Academy of Visual Arts, Leipzig

- University of Applied Sciences Mainz
- Academy of Fine Arts, Munich
- University of Art and Design, Offenbach
- Stuttgart State Academy of Art and Design

Autriche

- University of Art and Design Linz
- Academy of Fine Arts Vienna

Belgique

- École de Recherche Graphique, Brussels
- ENSAV — La Cambre, Brussels
- LUCA School of Arts, Gent

Bulgarie

- National Academy of Arts, Sofia

Canada

- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Concordia University, Montréal

Chine

- China Academy of Art, Hangzhou

Colombie

- Universidad de los Andes, Bogota

Corée du Sud

- Chung-Ang University, Séoul
- K-arts, Séoul

Danemark

- Kolding School of Design

Espagne

- Universidad Politécnica, Valencia

Estonie

- Estonian Academy of Arts, Tallinn

Finlande

- University of the Arts Helsinki

Grèce

- Athens School of Fine Arts

Hongrie

- Hungarian University of Fine Arts, Budapest
- Moholy-Nagy University of Art and Design, Budapest

Inde

- National Institute of Design, Ahmedabad

Islande

- Iceland Academy of the Arts, Reykjavik

Israël

- Bezalel Academy of Art and Design, Jerusalem
- School of Visual Theatre, Jerusalem

Italie

- Accademia di Belle Arti di Venezia
- Fine Arts Academy of Bologna
- Accademia Di Belle Arti, Milan
- ISIA, Urbino

Lettonie

- Latvian Academy of Arts, Riga

Liban

- Académie libanaise des beaux-arts – Alba, Beyrouth

Mexique

- Escuela Nacional de Pintura, Escultura y Grabado — La Esmeralda, Mexico

Norvège

- Bergen Academy of Art and Design

Pays-Bas

- Design Academy Eindhoven
- ArtEZ Institute of the Arts, Zwolle
- Willem de Kooning Academie, Rotterdam

Pologne

- Jan Matejko Academy of Fine Arts, Krakow
- Academy of Fine Arts in Warsaw

République tchèque

- Academy of Arts, Architecture and Design, Prague

Roumanie

- National University of Arts, Bucharest

Royaume-Uni

- University of the West of England, Bristol
- Edinburgh College of Art
- University of the Arts (CCW colleges), London

Slovaquie

- Academy of Fine Arts and Design, Bratislava

Suisse

- Haute école d'art et de Design, Geneva
- Lucerne University of Applied Sciences and Art
- Zürich University of the Arts

Conversion des crédits ECTS

Pays	Crédits à valider par semestre
Europe	30 ECTS
Afrique du Sud	60 crédits
Canada	12–15 crédits
Corée du Sud	9–18 crédits
Israël	12–15 crédits
Royaume-Uni	60 crédits

Indications pour la rédaction du rapport de mobilité

Quels ateliers/quelles dominantes avez-vous intégrés, pourquoi ? • Quels cours avez-vous suivis, avec quels enseignant-es, et que vous ont-ils apporté ? • Quelles sont les rencontres qui ont le plus nourri votre travail ? • Quelles découvertes culturelles avez-vous faites sur place (musée, lieu d'expo, film, livres) • Quels médias avez-vous pu découvrir ou approfondir ? • Quelles pistes de recherche cette mobilité vous a-t-elle permis d'ouvrir ? • Comment avez-vous enrichi votre recherche personnelle pendant votre séjour ? • Qu'avez-vous rencontré de différent qui a permis de remettre en question votre positionnement pour mieux en élargir ces perspectives ? • Avez-vous vécu des échecs, et comment en avez-vous fait des réussites ? • Quels challenges ce voyage vous a-t-il permis de dépasser ? • Quelle suite imaginez-vous dans votre travail au retour de ce voyage ? • Qu'allez-vous mettre en place dans votre travail suite à ce voyage ? • En quoi ce voyage vous aurait-il permis d'enrichir votre réflexion autour de votre mémoire ?

Objectif

Le rapport de mobilité est un outil pour témoigner de votre expérience personnelle et un exercice de rédaction qui s'inscrit dans votre cursus à la HEAR.

Expérience personnelle

Il n'est pas nécessaire de répondre directement aux questions les unes après les autres, mais plutôt de s'appuyer dessus pour vous lancer dans la rédaction.

Forme

Envoyer une version PDF au plus tard 2 mois après la fin de la mobilité ; puis 2 exemplaires imprimés. Le format n'est pas imposé et les protocoles peuvent varier (ajout de liens vers vidéos, blog, etc.)

- Quelle forme voulez-vous donner à ce rapport (livre, film, site, journal de bord, etc.) ? Scanner son carnet de voyage peut être une façon également originale de rendre compte de son expérience à l'étranger... issuu.com/ayohtli/docs/usa-carnetflow
- Quel format, type de reliure pensez-vous utiliser pour votre édition (A5, A4, dos carré collé, etc.) ?
- Quel nom souhaitez-vous donner sur la première page ?
- Renommer le document PDF : ville_année_atelier_prénom.nom

Contenu

L'information dans le rapport concerne principalement votre expérience personnelle et peut éventuellement inclure une partie avec des

renseignements pratiques qui seront utiles pour les étudiant-es qui s'intéressent à la structure d'accueil.

Mise en page

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Option/atelier/dominante à la HEAR :

Type de mobilité (échange, stage, projet)

Ville et structure d'accueil :

Dates de mobilité :

Structure d'accueil

- Accueil : premiers jours dans la structure d'accueil, personne responsable/référent, soutien ou accompagnement, etc.
- Conditions de travail : Espace de travail, accès aux ateliers techniques, équipements disponibles, matériel gratuit/payant, jours et horaires d'ouvertures, temps de travail, etc.
- Fonctionnement de la structure d'accueil : accès au cours, élaboration et suivi du programme,

mode d'évaluation, sorties/événements organisés par la structure d'accueil, etc.

Renseignements pratiques

Logement, transport, budget, langue, ville, vie pratique, vie culturelle, sites et adresses utiles

- raisons du choix de cette destination d'échange ou de stage (avant de partir)
- point de vue au retour
- ouverture culturelle que cet échange vous a apportée.

Bibliographie, liens internet à consulter

- sites d'enseignants, d'étudiant-es, lieux intéressants, etc.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ramener avec vous toute documentation qui serait utile aux futurs étudiant-es intéressés par votre structure d'accueil. Cette documentation sera mise à disposition des étudiant-es dans les médiathèques à Mulhouse et Strasbourg.

Bibliographie

- Art/Work ART/WORK, *Everything You Need to Know (and Do) As You Pursue Your Art Career* Heather Darcy Bhandari & Jonathan Melber, Free Press, 2009
- *How to Write about Contemporary Art* by Gilda Williams, Thames and Hudson, 2014
- *Le voyage créateur, Expériences artistiques et itinérance*, Éric Bonnet, L'Harmattan, 2010
- *Petit traité sur l'immensité du monde*, Sylvain Tesson, Éditions des Équateurs, 2005
- *L'usage du monde*, Nicolas Bouvier, La Découverte, 2014
- *Désir d'ailleurs*, AFAA, Actes Sud, 1998
- *Sur la route*, Jack Kerouac, Gallimard, 2010
- centralvapeur.org/shop/la-negociation
- centralvapeur.org/shop/la-facturation-pour-les-pros
- *Les grands arbres* : Mémoire DNSEP Art, Peintures/Bruno Gadenne; sous la direction d'Anne Bertrand et Annie Latimier. – Strasbourg, 2014. – 1 vol. (149 p.) : ill. en coul. ; 18 cm
- *Malinchxs/Lucie Castel*; Mémoire dirigé par Nicolas Fourgeaud. – Strasbourg, 2018. – 1 vol. (102 p.) : ill. en coul. ; 21 cm
- *Timiel : De l'enquête de terrain aux formes d'un design situé*/Harmonie Begon; sous la direction de Pierre Doze et Cyrille Bret. – Strasbourg, 2018. – 1 vol. (223 p.) : ill. en coul. ; 25 cm
- *Welcome to PDX*/Irina Diana Flore; sous la direction de Pierre Doze. – Strasbourg, 2018. – 1 vol. (128 p.) : ill. en coul. ; 21 cm

Blogs

- berlinbachir.blogspot.de
- elodioloan.tumblr.com
- arianelaguerita.tumblr.com

Mémoires d'étudiants

- *Un arbre peut-il cacher la forêt?*/Benjamin Just; Mémoire réalisé sous la direction de Jean-François Gavoty. – Strasbourg, 2015. 1 vol. (116 pages) : ill. en coul. ; 20 cm

Et les rapports de mobilité disponibles à la HEAR, ainsi que sur Taiga.

Liens utiles

Partir après le diplôme (DNA ou DNSEP)

- www.ateliermondial.com/fr/appe-candidature
- ceaac.org/fr/actions/residences-internationales
- www.strasbourg.eu/residences-artistiques
- www.on-the-move.org
- www.art4eu.net
- www.resartis.org/fr
- www.france-volontaires.org/-Service-Volontaire-Europeen-SVE
- www.crij-alsace.fr/agenda
- www.civiweb.com
- www.pvtistes.net
- www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger
- on-the-move.org/news/topic/24/look-for-a-job
- ec.europa.eu/eures/public/en/homepage
- www.pole-emploi.fr/informations/informations/international-@/international
- europa.eu/youth/EU/working/jobs_fr

Construire votre projet de mobilité

- www.praxisnetwork.eu
- www.erasmusintern.org
- www.cnap.fr
- decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays
- www.regionale.org
- www.summer-university.udk-berlin.de
- www.arts.ac.uk/csm/courses/short-courses
- www.ed.ac.uk/studying/summer-short-courses
- www.summeracademy.at
- www.fdu.zcu.cz/en/415-artcamp-about
- www.summerschoolsineurope.eu
- www.ecole-offshore.org

Constituer votre dossier de candidature

- www.reseau-dda.org

Financer votre mobilité

- fr.ulule.com
- www.kisskissbankbank.com
- www.accelerateurdeparticules.net
- www.infobest.eu/fr/
- www.grandest.fr/vos-aides-regionales/experience-de-jeunesse
- www.casadevelazquez.org/accueil/candidatures/artistes

Suivre une préparation linguistique

- Strasbourg : lansad.unistra.fr
- Mulhouse : www.learning-center.uha.fr

Vos démarches à effectuer

- www.lmde.com
- www.mgel.fr
- www.couchsurfing.com
- www.airbnb.fr
- www.hear.fr
- www.isic.fr
- pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html
- worldpass.heyeme.care
- www.learning-agreement.eu

Checklists

Avant

Pour tous

- Vérifier la situation dans le pays d'accueil sur le site du Ministère des Affaires étrangères
- Lire les rapports de mobilités des étudiant-es partis
- Établir un budget prévisionnel
- Déposer les demandes de bourses
- Régler les formalités de passeport et de visa
- Vérifier votre Assurance Santé à l'étranger
- Vérifier votre Assurance Responsabilité civile à l'étranger
- Commencer vos recherches de logement
- Débloquer votre téléphone
- Enregistrer le numéro d'urgence de votre banque
- Acheter ce que vous ne pourrez pas trouver sur place
- Vérifier la validité de votre permis de conduire international
- Imprimer et emporter un portfolio bilingue

Échanges et stages

- Vous réinscrire à la HEAR (pour les mobilités du premier semestre)
- Passer votre bilan du premier semestre (pour les mobilités du deuxième semestre)
- Définir les modalités de suivi de mémoire avec votre tuteur-riche (mobilité année 4)
- Déposer l'attestation de prise en charge à la CPAM (stages)
- Envoyer le dossier de candidature bourse d'Aide à la mobilité Grand Est (si éligible)
- Renseigner votre *Online Learning Agreement* (pour les échanges)

Pendant

Pour tous

- Rester en contact avec la HEAR (consultez régulièrement vos mails)
- Au besoin, se procurer l'International Student Identity Card – ISIC (stages ou projets)

Échanges et stages

- Faire signer l'attestation de début de stage/d'étude de la bourse d'Aide à la mobilité Grand Est par la structure d'accueil en début de mobilité (si éligible)
- Envoyer le contrat d'études/*Learning agreement* par mail à à ✉ international@hear.fr ou rentrer vos choix de cours définitifs sur votre Online Learning Agreement (mobilités Erasmus+)
- Parler de la HEAR aux étudiant-es/enseignant-es (échange)
- Récupérer votre relevé de notes (échange)
- Faire signer l'attestation de fin de stage/d'étude de la bourse d'Aide à la mobilité Grand Est par la structure d'accueil en fin de mobilité (si éligible)
- Rendre les livres empruntés à médiathèque de l'école accueil (échange)
- Appliquer les éventuelles modifications de choix de cours au *Online Learning Agreement*

Après

Pour tous

- Rendez-vous au service Scolarité et mobilité internationale
- Rappporter toute documentation qui serait utile aux futurs étudiant-es intéressés par votre structure d'accueil
- Participer à l'exposition retour d'expériences à l'étranger et aux journées de mobilité internationale

Échanges et stages

- Déposer votre rapport de mobilité (2 ex. papier + PDF) au service Scolarité et mobilité internationale
- Remplir votre rapport de participant Erasmus+ after mobility (échange et stage Erasmus+) en ligne
- Déposer le relevé de notes (échange) ou l'attestation de stage (stage)

Informations pratiques

213 – 229

Vie étudiante

214 – 219

Statuts et droits d'inscription

Arts plastiques

Pour bénéficier du statut d'étudiant-e, il convient de s'acquitter des droits de scolarité selon les tarifs en vigueur. Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2023-2024 sont les suivants (hors contribution à la vie étudiante et de campus) :

- Tarif plein : 850 €
- Tarif réduit : (selon le niveau de bourse CROUS) :
 - Éch. 0 bis – 1 : 500 €
 - Éch. 2 – 3 : 450 €
 - Éch. 4 – 5 : 400 €
 - Éch. 6 – 7 : 350 €

En cas de défaut de paiement, la non-admission aux évaluations ou diplômes peut être prononcée, après mise en demeure adressée à l'étudiant-e.

Musique

Tableau ci-dessous.

À noter qu'il convient d'ajouter à ces frais de scolarité annuels, les droits d'inscription à l'université de Strasbourg (pour les étudiant-es concerné-es par une inscription à l'Université).

Les étudiant-es ont la possibilité de solliciter un dispositif d'exonération partielle des frais de scolarité. Ce dispositif concerne uniquement les étudiant-es non boursier-ères rencontrant des difficultés financières avérées (instruction du dossier par une assistante sociale).

Les tarifs indiqués sont perçus lors de l'inscription et restent acquis à l'établissement public. Ils ne sont susceptibles d'être remboursés, intégralement ou partiellement, sur demande écrite, que dans le cas où une notification de bourse viendrait remettre en cause le tarif perçu.

	DNSPM	Master	Diplôme d'État	Doctorat	DNSPM 2 ^e discipline	Diplôme Universitaire (complément master)
Tarif plein	424 €	378 €	304 €	155 €	227 €	227 €
Tarif réduit boursiers échelons 0bis à 4	280 €	276 €	210 €	155 €	190 €	190 €
Tarif réduit boursiers échelons 5, 6 et 7	160 €	160 €	190 €	155 €	157 €	157 €
Examen d'entrée (frais d'inscription par cursus)				60 €		

Sécurité sociale

Pour mettre en place une prise en charge de la CPAM :

- créer son espace personnel Ameli (via le site internet www.ameli.fr, ou l'application)
- mettre à jour ses informations avec RIB et médecin traitant.

Les étudiant·es qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (régime général, MSA...).

Les étudiant·es étranger·ères non-inscrit·es en études supérieures en 2022-2023 devront se pré-affilier sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.

Les étudiant·es ayant une activité salariée (dès la 1^{re} heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère d'activité professionnelle. Les démarches doivent être faites auprès de la CPAM du lieu de résidence.

Assurance et responsabilité

L'étudiant·e doit obligatoirement fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance responsabilité civile et dommage aux biens qui couvre les dommages éventuels causés au matériel. L'attestation d'assurance à fournir devra indiquer un montant de garantie supérieur ou égal à

5 000 € TTC. À défaut, le prêt de matériel et la participation à certaines activités lui seront refusés. L'étudiant·e est seul·e responsable de la perte de ses biens personnels à l'intérieur des bâtiments de l'établissement.

CVEC

La Contribution à la vie étudiante et de campus offre des services qui bénéficient à tous, elle inclut notamment la carte culture, l'accès aux services sportifs et de santé universitaire. Son montant est de 100 €. Les étudiant·es boursier·ères sont exonéré·es du paiement. Tou·tes les étudiant·es, y compris les boursier·ères, doivent se connecter auprès du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr, afin d'obtenir soit

une attestation de paiement, soit une attestation d'exonération. Sur cette attestation figure un numéro qui pourra vous être réclamé. C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à la HEAR. L'attestation justificative de paiement ou d'exonération devra être présentée lors de l'inscription, faute de quoi vous ne pourrez pas être inscrit·e à la HEAR.

Bourses

La demande de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux se fait sur le site internet du CROUS, www.messervices.etudiant.gouv.fr. Si la demande n'est pas faite avant le 31 octobre, le versement des mensualités de bourse ne sera pas rétroactif.

Des bourses spécifiques (ERASMUS +, Boussole, etc.) peuvent être sollicitées dans le cadre des échanges internationaux.

Les étudiant·es non boursier·ères rencontrant des difficultés financières importantes ont plusieurs possibilités :

- Solliciter une exonération partielle de leurs frais d'inscription à la HEAR en déposant un dossier avant le 7 octobre de l'année scolaire.
- Solliciter la bourse ASAAC (Aide spécifique allocation annuelle culture), pilotée par le CROUS et qui concerne les étudiant·es en autonomie avérée, en situation de rupture familiale, en difficulté particulière (empêchant le dossier de bourse d'aboutir), en reprise d'études au-delà de 28 ans. Elle est ouverte aux étudiant·es de moins de 35 ans au 1^{er} septembre, sauf situation de handicap, et de nationalité française ou d'un pays de l'Union européenne.

Il faut avant tout remplir un dossier social étudiant Les commissions ont lieu 2 fois par mois.
sur : messervices.etudiant.gouv.fr, puis trans-
mettre le dossier complet au CROUS.

Accompagnement en cas de difficulté financière

Les assistantes sociales reçoivent individuellement les étudiant-es confronté-es à des difficultés.

À Mulhouse
Solenne Kam
T. +33 (0)3 89 33 66 04
✉ solenne.kam@uha.fr

À Strasbourg
Isabelle Cirodde
T. +33 (0)3 88 21 28 44
✉ isabelle.cirodde@crous-strasbourg.fr

CROUS

Les étudiant-es peuvent bénéficier des services du CROUS pour le logement, la restauration (accès au Restaurant universitaire), le service médical, l'emploi et les aides sociales.

CLOUS (antenne locale du CROUS)
11 rue des Frères Lumières
68350 Brunstatt (en haut du campus Illberg)
T. +33 (0)3 89 55 72 20

CROUS à Strasbourg
1 quai du Maire Dietrich
T. +33 (0)3 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr

Pass campus

Le Pass campus est une carte qui vous servira pour vous identifier, mais aussi pour bénéficier d'un large éventail de services présentés ci-dessous.

Muni d'une solution de paiement sécurisée et 100 % connectée nommée Izly, le Pass campus intègre le paiement sans contact et permet un rechargement en ligne de votre compte depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Restauration

Après activation de votre compte Izly, le Pass campus vous donne accès à tous les restaurants universitaires et les cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Vous bénéficiez automatiquement du tarif adapté à votre statut et payez directement avec votre Pass campus.

Sport

Les services des sports des universités d'Alsace proposent une grande variété de pratiques sportives sous forme de cours, stages et sorties. Une contribution à la pratique sportive vous est demandée en

début d'année universitaire. Un autocollant avec la mention « sport » faisant office de justificatif est alors apposé à votre Pass campus.

Bibliothèques

Le Pass campus vous sert de carte de bibliothèque et est exigé pour tout prêt de document. Pour en savoir plus sur les conditions d'accès aux différentes bibliothèques, se reporter au paragraphe dédié ([page 57](#)).

Transport

Le Pass campus vous permet d'emprunter les bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise après activation des droits de transport par la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS).

Impression et copie

Le Pass campus vous donne accès à plus de 50 copieurs multifonctions et imprimantes sur les différents campus de l'Université de Strasbourg et sur le campus Fonderie à l'Université de Haute-Alsace. Ils vous permettent de photocopier, scanner ou imprimer vos documents.

Laveries

Le Pass campus permet d'accéder aux laveries des cités universitaires. Le paiement peut

s'effectuer par l'intermédiaire de la solution de paiement Isly intégrée.

Carte culture

Il n'y a plus de carte physique. C'est le sticker de validité du Pass campus (2023-2024) qui permet aux étudiant·es de bénéficier des tarifs Carte culture auprès des partenaires culturels du dispositif.

Elle offre de nombreux avantages tarifaires pour les spectacles, cinémas et musées.
www.carte-culture.org

SUAPS

L'inscription au SUAPS se fait sur le site internet :
À **Mulhouse** : www.uha.fr/la-vie-universitaire/sport/informations-pratiques

À **Strasbourg** : sport.unistra.fr
Il permet l'accès à la pratique de cinquante activités physiques sur le campus universitaire.

Santé

À **Mulhouse**, le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) est un service de l'université de Mulhouse qui propose des examens médicaux, des vaccinations, des consultations gratuites auprès d'un psychologue et psychiatre (sur rendez-vous), des actions de promotions de la santé (sexualité, dépistage, nutrition, addictions, etc.).
2 rue des Frères Lumière, 68 093 Mulhouse
+33 (0)3 89 33 60 00

À **Strasbourg**, le SSU (Service de Santé Universitaire) est un service de l'université de Strasbourg qui donne accès à certains services médicaux (dépistage des IST, vaccination, avis médicaux et certificats d'absence, certificat d'aptitude au sport, consultation gynécologique, diététique, tabacologique, etc.). Le SSU est gratuit sur présentation de votre Pass campus. Le suivi psychologique est assuré par le CAMUS.
6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg
+33 (0)3 68 85 50 24

Étudiant·e en situation de handicap

Les étudiant·es ayant des problèmes de santé, des troubles dys et/ou étant en situation de handicap peuvent demander des aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus. Les modalités d'aménagements seront étudiées

au cas par cas par la direction des études en concertation avec l'équipe pédagogique. Pour plus d'informations, les étudiant·es concerné·es doivent s'adresser à la Scolarité de leur site au moment de leur (ré)inscription dans l'établissement.

Accompagnement en cas de difficulté personnelle

En 2022, la HEAR a mis en place des espaces d'écoute psychologique dédiés à ses étudiant·es sur les sites d'arts de Mulhouse et Strasbourg. Pour toute demande d'informations ou prise

de rendez-vous, vous pouvez contacter Murielle Ruffier pour Mulhouse (ecoute-mulhouse@hear.fr) ou Amaury Cullard pour Strasbourg (espace-ecoute@hear.fr).

Mulhouse**Université de Haute-Alsace - Psychologue**✉ alexis.boehrer@uha.fr**CESAME (Centre de santé mentale)**

Hôpital du Hasenrain

Pavillon 3, 1^{er} étage

87 avenue d'Altkirch

68100 Mulhouse

T. +33 (0)3 89 64 77 00 (24h/24)

✉ psy-cesame@ghrmsa.fr**CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)**

9A Rue Schlumberger

68200 Mulhouse

T. +33 (0)3 89 60 45 43

✉ violences@cidff68.fr**Strasbourg****Étudiant-es relais à Strasbourg**

Être à l'écoute des étudiant-es en difficulté, les informer, les orienter vers des professionnel·les, telles sont les missions des étudiant-e.s relais de l'université de Strasbourg, à laquelle la HEAR est associée. Iels bénéficient de formations et permettent de faire le lien entre l'étudiant-e en difficulté et un-e professionnel·le. À la HEAR, un-e étudiant-e différent-e occupe ce rôle chaque année.

📧 **Retrouvez les contacts des étudiant-es relais sur : sante.unistra.fr/etudiants-relais-rescue**

CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg)

Idées noires... Stress... Angoisses... Problèmes familiaux... Isolement... Solitude... Difficultés dans vos études... Des professionnel·les psychologues, psychiatres, assistantes sociales vous accueillent en consultations individuelles, confidentielles et gratuites, sur rendez-vous :

T. +33 (0)3 88 52 15 51 (de 9h à 12h)

✉ camus@unistra.frwww.camus67.fr

Services HEAR

MulhousePhotocopies

Chaque étudiant-e bénéficie d'un crédit d'impression à son entrée à l'école d'un montant de 17,50€, lui permettant de réaliser des impressions sur les photocopieurs et le traceur de l'école aux tarifs en vigueur (impression noir et blanc : A4 : 3 cts, A3 : 6 cts / impression couleur : A4 : 7 cts, A3 : 14 cts – Traceur : 4,5 €/m²). L'étudiant-e peut recharger son compte auprès de Corinne Hajosi, les mardis après-midi par tranche de 10 € (CB de préférence).

Seul-es les étudiant-es ayant rechargé leur compte d'impression au moins une fois dans l'année peuvent bénéficier d'un crédit d'impression d'un montant de 17,5 € en début d'année scolaire.

Aucun remboursement de crédit n'est possible en cours ou en fin d'année.

Une imprimante laser couleur peut-être également mise à la disposition des étudiant-es.

Renseignements auprès du service Scolarité.

Vestiaires

Des casiers-vestiaires sont mis à disposition des étudiant-es. Ces casiers doivent être équipés d'un cadenas personnel et être identifiés nominativement.

Cafétéria

La cafétéria propose des distributeurs de boissons, un réfrigérateur, un four à micro-ondes, des plaques de cuisson. Le réfrigérateur sera vidé intégralement chaque vendredi soir. Il est demandé de ne pas déplacer les distributeurs.

StrasbourgPhotocopies

Chaque étudiant·e bénéficie d'un crédit d'impression à son entrée à l'école d'un montant de 17,50€, lui permettant de réaliser des impressions sur les photocopieurs de la bibliothèque et l'imprimante noir et blanc de l'atelier numérique, aux tarifs en vigueur (impression noir et blanc A4 : 3 cts, A3 : 6 cts / impression couleur A4 : 7 cts, A3 : 14 cts). L'étudiant·e peut recharger son compte auprès d'Anne-Camille Pauli, par tranche de 10€ (CB de préférence). Seuls les étudiant·es ayant rechargé leur compte

d'impression au moins une fois dans l'année peuvent bénéficier d'un crédit d'impression d'un montant de 17,50€ en début d'année scolaire. Aucun remboursement de crédit n'est possible en cours ou en fin d'année.

Bar

La Mine, dans le bâtiment annexe, est accessible à toutes en semaine. Des distributeurs de boissons sont mis à disposition dans le hall d'entrée (bâtiment principal).

Remise chez notre partenaire Rougier & Plé

Sur présentation de votre carte d'étudiant·e, bénéficiez d'une réduction de - 15 % sur l'ensemble des produits Rougier & Plé (Graphigro), à Mulhouse et Strasbourg.

Vie à la HEAR

220 – 226

À Mulhouse et à Strasbourg, la Haute école des arts du Rhin est un lieu privilégié de liberté d'expression, dans les limites de la loi, du respect des personnes, du travail et du matériel de chacun,

de la sécurité des personnes et des locaux, comme de leur conservation. Tout·e étudiant·e inscrit·e à la HEAR est supposé·e avoir pris connaissance des dispositions qui suivent.

Horaires d'ouverture des sites

Arts

À Mulhouse, accueil ouvert trois fois par jour. (En dehors des plages horaires indiquées sur la porte, les techniciens ne sont pas disponibles pour les demandes courantes –remise de clés, déplacement de cimaises, etc.).

À Strasbourg, du lundi au jeudi de 7h30 à 21h30, le vendredi de 7h30 à 19h.

Musique

Cité de la musique et de la danse, du lundi au vendredi de 8h à 22h et samedi de 8h à 20h.

Ouverture exceptionnelle

Chaque site peut exceptionnellement être accessible en dehors des horaires d'ouverture (préparation des évaluations, des diplômes, accrochages) précisés dans le Règlement des études avec un accord écrit et signé de la directrice des études en arts plastiques et, le cas échéant, la présence d'un·e enseignant·e référent·e. L'ouverture des différents ateliers fait l'objet de dispositions particulières.

Des modalités d'accès particulières et dérogatoires sont prévues en période d'examens, de congés scolaires et pour certaines manifestations exceptionnelles ou expositions. Les étudiant·es en sont informés par voie d'affichage et par mail.

Accès

L'accès à l'école se fait obligatoirement par les entrées principales des bâtiments. Il est interdit d'aller et venir par les portes de secours,

réservées aux dispositifs de sécurité. L'accès aux toitures, et aux locaux techniques est interdit. Les animaux ne sont pas admis dans l'école.

Ouverture au public

Hormis les évènements ouverts au public (concerts, conférences, expositions, ateliers publics, etc.), l'accès de l'école est interdit à toute personne étrangère à l'enseignement ou aux

services. Si des amis ou des parents souhaitent se rendre dans les ateliers, ils doivent se signaler à l'accueil.

Les règles de sécurité

À Mulhouse et à Strasbourg, la HEAR est un lieu privilégié de liberté d'expression dans les limites de la loi, du respect des personnes et du matériel de chacun, de la sécurité des personnes et des locaux, comme de leur conservation.

L'étudiant-e est le/la seul-e responsable de la perte ou du vol de ses biens personnels dans l'enceinte de l'établissement.

Par ailleurs, les étudiant-es doivent impérativement respecter les règles de sécurité en fonction de la spécificité des ateliers. Le non-respect des dites consignes peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'étudiant-e.

Sécurité dans les ateliers

Une école d'art est un lieu de production et d'expérimentation. Même s'ils sont difficiles à prévoir, les risques y sont bien réels :

- Blessures, contusions : outils, machines ;
- Blessures aux yeux : projections de poussières, de produits (notamment chimiques) ; éclairage inapproprié, arc de soudure ;
- Coupures : vitres, sous-verre ; outils coupants : cutter (le cas le plus fréquent), burin de gravure ;
- Électrisation : machine branchée, rallonges ;
- Brûlure : chalumeau, décapeur, ampoules, plaque chauffante ;
- Feu : déchets, solvants, fixatifs ou aérosols ;
- Chute : les échelles et tout ce qui peut les remplacer, désordre ;
- Dos : manutention d'objets lourds, efforts intenses ;
- Explosion : chalumeau + briquet, produits explosifs ;
- Intoxications : produits (photo, peinture, acides, solvants) ; voir codes des solvants ;
- Empoisonnement, maladies graves : produits chimiques ; voir étiquette des produits ;
- Autres dangers : travailler seul dans des lieux isolés, malaises...

Organes à protéger et équipements de sécurité à porter de manière impérative en fonction des risques encourus par l'activité :

- Les yeux : porter des lunettes ;
- Les mains : porter des gants ;
- Les pieds : porter des chaussures de sécurité ;
- Le corps et les vêtements : blouse de travail, tablier ;
- La tête : porter un casque ;
- Les oreilles : porter un casque antibruit ;
- Les voies respiratoires : porter un masque adapté au risque ;
- Le dos : utiliser des outils de manutention (chariot, levier).

La liste n'est pas exhaustive et nous attirons l'attention de toutes – étudiant-es et enseignant-es – sur la responsabilité individuelle dans la prévention des risques.

En cas d'accident, se reporter aux consignes affichées dans le hall d'entrée de l'école.

Les règles d'hygiène

En dehors du service de nettoyage, les étudiant-es sont responsables de la propreté des salles de cours, des ateliers et du nettoyage des espaces de cuisine et de restauration dans le cadre de l'utilisation qu'ils en font.

Les équipements et ustensiles de la cuisine doivent être immédiatement nettoyés et rangés après leur utilisation. Les plans de travail et tables doivent également être débarrassés et nettoyés. Des produits d'entretien (éponges, produit vaisselle...) sont mis à

disposition au début de l'année par l'établissement et renouvelés au fur et à mesure dans le cadre d'une utilisation raisonnable.

Les réfrigérateurs doivent être laissés propres et vidés impérativement chaque vendredi après-midi ; les denrées non récupérées seront jetées le vendredi soir.

Le non-respect des consignes d'entretien de la cuisine mentionnées ci-dessus est susceptible de donner lieu à des restrictions d'usage (retrait

des micro-ondes, coupure de l'alimentation des plaques et des réfrigérateurs...).
 Tout problème ou détérioration des équipements ou espaces doivent être signalés dans les meilleurs délais à l'accueil.

L'établissement se réserve le droit de demander le montant des réparations ou des frais de remise en état de locaux ou mobiliers dégradés de manière intentionnelle ou non.

Mobilier

Chaque salle est équipée d'un mobilier le plus adapté possible à l'activité qui y est pratiquée.

Il est demandé de ne pas le déplacer ou en cas de nécessité de le remettre à sa place après usage.

Rangement, stockage, valorisation des déchets

Responsables de vos travaux et des matériaux qui les composent

Il vous appartient d'assurer l'évacuation régulière de vos travaux, ainsi qu'un stockage satisfaisant des pièces nécessaires à la présentation des bilans, évaluations et diplômes. L'école n'étant pas en mesure d'assurer une surveillance continue de vos travaux ni d'offrir à chacun des solutions de conservation d'une année sur l'autre, les ateliers doivent être systématiquement vidés à l'issue du semestre de printemps, avant l'été.

Trois hypothèses se présentent : emmener ses travaux ou résidus de production à domicile, les confier à la Pioche (association étudiante qui gère la recyclerie) pour leur donner une seconde vie ou, si ce n'est pas possible, les déposer dans les bennes de recyclage mises en place par l'école :

- Des solutions permanentes de valorisation du bois, du plâtre, du verre, de la ferraille ou des produits chimiques sont proposées dans le couloir orange du site de Strasbourg. En qui concerne les produits chimiques, les opérations d'élimination doivent être menées en lien avec les responsables d'atelier.
- Des solutions ponctuelles (deux ou trois fois par an) de valorisation sont également proposé pour

faire aux périodes de forte demande, avec la mise en place de bennes.

Les matériaux déposés dans les bacs du couloir orange du site de Strasbourg ou dans les bennes ponctuelles font systématiquement l'objet d'une valorisation matière par une société spécialisée.

Les équipes techniques sont à votre disposition pour vous apporter tout conseil utile.

Acteurs du recyclage des déchets ménagers que vous produisez sur le site

En marge de la valorisation des déchets liés à votre travail artistique, vous êtes également l'acteur principal du recyclage des déchets ménagers que vous produisez dans votre vie quotidienne à l'école.

- Des poubelles « jaunes » ou des contenants adaptés sont mis en place dans tous les bâtiments pour collecter les papiers/cartons/flaconnage plastique/canettes en inox
- Un composteur est à votre disposition dans le jardin de chacun des sites pour les bio-déchets (restes alimentaires)
- Des poubelles à couvercles bleu ou des poubelles noires sont mises en place pour les autres déchets ménagers

Stationnement

Le stationnement momentané est autorisé devant le bâtiment principal de l'école pour le chargement et le déchargement de matériel uniquement.

Mulhouse

Un parking pour les voitures est réservé à l'équipe pédagogique et administrative en bout de bâtiment, aux horaires d'ouverture de l'école. Il est recommandé de ne pas y laisser d'objets précieux.

L'école ne peut être tenue pour responsable des vols qui pourraient survenir.

Strasbourg

Le parking situé 2 rue de l'Académie est strictement limité à certains agents de l'établissement, dont la

liste est établie par la direction. Les cycles doivent être stationnés sur le parking réservé à cet effet 1 rue de l'Académie. En aucun cas, il n'est autorisé de stationner dans le jardin devant le bâtiment principal, qui est un jardin public municipal et dont l'accès permanent doit être garanti aux pompiers.

Obligations et consignes de sécurité et de prévention incendie

L'introduction et l'usage d'alcool ou de produits stupéfiants sont formellement interdits.

Les étudiant·es veilleront au respect des règles élémentaires de sécurité attachées à l'utilisation des produits, outils et tout autre matériel mis à leur disposition. Des incidents, et quelquefois, des accidents sont liés pour la plupart au non-respect des règles de sécurité ou à une mauvaise utilisation des produits et matériels. Il est impératif de bien respecter toutes les consignes de sécurité propres à chaque atelier.

Il est également impératif de :

- Respecter l'interdiction de fumer dans tous les locaux de l'école, y compris les patios à Mulhouse, conformément au décret du 15 novembre 2006 du Code de la santé publique;
- Ne pas installer dans les ateliers du matériel ou des équipements autres que ceux prévus;
- Avant l'introduction de substances chimiques, de quelque ordre que ce soit, il vous incombe de vous faire remettre par le revendeur des fiches de données de sécurité (FDS) que vous transmettez. L'analyse de ces FDS déterminera le mode d'usage de ces produits dans vos ateliers, impliquera éventuellement l'usage d'équipements de protection individuelle (gants, lunettes, masques), ainsi que les modalités de stockage et d'élimination;
- Utiliser des flacons appropriés et étiquetés pour conserver les produits dangereux, les reboucher après utilisation, limiter leur stockage dans les armoires et locaux appropriés, les utiliser et les manipuler loin des sources de chaleur ou des appareils électriques;
- Soumettre à l'avis des enseignant·es les composants utilisés pour la réalisation de certains projets, afin d'éviter les interactions chimiques éventuelles;
- Ne pas jeter dans les poubelles des chiffons ou des papiers imprégnés de produits inflammables, des fûts sont à votre disposition dans

les ateliers gravure et sérigraphie;

- Ne rien poser sur ou contre les radiateurs et les bouches d'aération (chiffons, gobelets, bois, sacs plastiques, feuilles de papier, toiles, etc.);
- Ne pas se servir des dispositifs d'éclairage ou toute autre installation technique comme matériel d'accrochage ou de suspension;
- Ne pas encombrer les passages et les issues (notamment les portes, en veillant à ce que tous les battants puissent s'ouvrir et se fermer correctement); signaler les encombrements mettant en défaut la sécurité des personnes;
- Ne rien stocker dans les cages d'escalier ni sur les vestiaires dans les circulations;
- Ne pas se servir des équipements présentant un risque, en dehors de la présence du personnel responsable;
- À Mulhouse, ne pas manipuler les cimaises sans avoir pris connaissance des instructions des technicien·nes responsables. Risque de basculement et d'écrasement;
- Respecter le matériel de lutte contre l'incendie : (détecteurs, extincteurs...);
- Conserver lisibles, accessibles et en état de fonctionnement, les dispositifs de sécurité : plans d'évacuation, blocs de secours, commande de désenfumage, déclencheurs manuels, sirènes...
- Ne pas ouvrir, modifier, rendre inaccessibles ou peindre les armoires électriques;
- Ne pas obturer ou peindre les installations techniques telles qu'interrupteurs, détecteurs, sondes, thermostats, câbles;
- Repérer en début d'année les issues, les moyens d'extinction d'incendie et les déclencheurs manuels permettant de donner l'alerte en cas de nécessité;
- Participer aux exercices d'évacuation;
- Signaler les odeurs suspectes;
- Prévenir la direction en cas d'atteinte d'une maladie contagieuse.

En cas d'incendie

En cas d'incendie, l'évacuation de l'école se fait immédiatement et obligatoirement par tous, en tenant compte de la localisation du feu et des issues de secours. Chaque enseignant-e assure l'évacuation du groupe d'étudiant-es dont il a la charge.

Les enseignant-es présent-es à chaque étage ou à défaut, le personnel administratif et technique, se coordonnent pour veiller à l'évacuation de l'ensemble des personnes présentes et vérifient si les locaux ont bien été évacués.

Le personnel de l'administration assure l'évacuation des différents locaux de l'administration.

Les salles de cours ne doivent jamais être fermées à clé en présence d'étudiant-es. Auditorium et amphithéâtre : lors de l'utilisation, les deux portes doivent être déverrouillées et accessibles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus pourra donner lieu à l'exclusion des étudiant-es, du cours ou de l'établissement, de manière provisoire ou définitive.

En cas d'urgence, contactez :

Mulhouse :

- Accueil/concierge :
T. +33 (0)3 69 76 61 00 – 06 16 31 03 28
- Référent technique : T. +33 (0)3 69 76 61 04
- Coordinatrice : T. +33 (0)3 69 76 61 03

Strasbourg :

- Accueil/concierge :
T. +33 (0)3 69 06 37 77 – +33 (0)6 23 88 64 36
+33 (0)6 23 88 64 38
- Régisseur : T. +33 (0)3 69 06 37 69
- Administrateur : T. +33 (0)3 69 06 37 63

Associations étudiantes

Lalala

Née du désir de favoriser davantage de liens entre les étudiant-es et l'école, mais aussi avec les étudiant-es entre eux/elle, l'association Lalala est très impliquée dans la vie de l'école, notamment lors des soirées de clôture des workshops. Elle est une ressource indispensable aux étudiant-es. Lalala tient également le magasin permettant aux étudiant-es de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de matériel. L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ lalala.mulhouse@hear.fr

La Mine

Lieu de rencontre interannées/options et de bonne humeur, la Mine est une association créée par et pour les étudiant-es. En parallèle à l'organisation régulière de rendez-vous conviviaux, l'association peut apporter un soutien financier ou matériel à des projets collectifs ou individuels. Tous les étudiant-es sont invités à y adhérer et à s'y investir. L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ lamine.strasbourg@hear.fr

Dans le cadre d'un partenariat entre les associations Lalala et La Mine, les étudiant-es adhérent-es peuvent bénéficier des avantages des deux associations lors de leurs déplacements à Mulhouse ou à Strasbourg.

La Muse

L'association La Muse est née du désir de favoriser davantage de liens entre les étudiant-es et l'école, mais aussi avec les étudiant-es entre eux-elles.

La Muse propose également d'accompagner les étudiant-es de l'Académie, durant leurs études, dans une perspective de professionnalisation. L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ lamuse@hear.fr

La Pioche

Installée depuis février 2017, la Pioche a pour but de récupérer toute sorte de matière première (bois, verre, métal, textile, papier) et de développer le ré-emploi de ces matériaux. L'association a développé un système d'économie circulaire en créant une monnaie virtuelle (la pépite) qui permet d'acheter des matériaux, dont le prix est fixé selon son état, son poids et sa valeur sur le marché. Pour chaque adhésion (au prix de 5 €), le nouveau membre reçoit 10 pépites. Ouvert à toutes les étudiant-es. Permanences : mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h + jeudi de 17h à 18h

Saxifrage-les-jardins

Cette association porte le projet de faire germer une autre philosophie du vivant à partir de la pratique

d'un jardin en permaculture, à côté de l'école à Mulhouse. Développer un imaginaire, une intention créatrice en parallèle d'une capacité à produire de la nourriture, à maîtriser les besoins en eau, habitat,

énergie pour respecter la logique du vivant : l'heure est à l'action !
L'adhésion est ouverte à tou·tes.
Contact : ✉ saxifrage.jardin@gmail.com

Indications pour les étudiant·es en Musique

Absence

Toute absence doit être justifiée auprès du/de la conseiller·e aux études et du/de la professeur·e concerné·e. À compter de la première absence non justifiée, une sanction disciplinaire peut être prononcée. Trois absences non justifiées sont susceptibles d'entraîner l'exclusion de l'Académie supérieure de musique, prononcée par le directeur de l'Académie, après avis du Conseil de discipline.

Sont considérées comme absences justifiées :

1. les problèmes de santé accompagnés d'un justificatif médical ;
2. les cas d'accident ou de décès de proches, obligations civiles et militaires, grèves des transports ;
3. les convocations : concours et examens sur présentation de justificatifs et après accord du directeur de l'Académie ;
4. plus généralement, l'ensemble des cas dits de force majeure dûment justifiés.

Toute absence doit être notifiée et justifiée immédiatement ou par anticipation, par voie écrite (courrier ou mail), auprès du/de la conseiller·e aux études et du/de la professeur·e concerné·e.

Un document devra être transmis : certificat médical, attestation de participation à un concours, etc.

Toutes les activités pédagogiques de l'Académie sont prioritaires par rapport à toute autre activité extérieure. Toute participation d'un·e étudiant·e à une activité extérieure, musicale, chorégraphique ou autre, de même que toute absence prévisible, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la conseillère aux études supérieures concernée, avec copie au professeur concerné dès que l'étudiant·e en a connaissance et au plus tard dans un délai minimal de huit jours précédant l'absence ou le début de l'activité. Les autorisations d'absence ont un caractère exceptionnel et ne peuvent être accordées que par le directeur de l'Académie. L'étudiant·e absent·e est tenu·e d'argumenter par écrit son absence et de fournir un justificatif.

Toute absence non justifiée ou n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation est réputée irrégulière.

Demande de congé

Si un·e étudiant·e est admis·e à participer à un concours d'orchestre ou un concours d'interprétation ou d'improvisation, l'étudiant·e doit fournir à l'Académie une attestation de participation de la part de l'organisateur du concours, le plus tôt possible et au plus tard la veille de son départ. Si un·e étudiant·e rencontre des problèmes phy-

siques (tendinite, problème de dos...), l'étudiant·e doit obtenir un certificat médical indiquant la nécessité d'une période de repos. Une date de début et une date de fin doivent être clairement indiquées. L'étudiant·e doit transmettre ce certificat à son conseiller aux études par courrier déposé au bureau de l'Académie ou par mail.

À la fin de son congé, l'étudiant-e doit fournir une autorisation médicale de reprise des cours. Par ailleurs, si une période de congé est demandée, ce congé concerne l'ensemble des activités de l'étudiant-e au sein de l'Académie. Le congé ne peut porter sur quelques matières et dispense

obligatoirement de la totalité des cours. Le directeur de l'Académie peut par ailleurs, à titre exceptionnel, accorder un congé à l'étudiant-e qui le demande et qui justifie de motifs pertinents (conditions familiales particulières...).

Plans des bâtiments

Scannez ce QR code pour accéder aux plans des bâtiments des différents sites de la HEAR. (Un document papier reprenant les plans de chaque site est également disponible à l'école.)



Services numériques

Retrouvez sur la page services-numeriques.hear.fr l'ensemble des informations à connaître pour prendre en mains les divers outils (messagerie @hear.fr, Taïga, WIFI...) et services numériques mis à votre disposition par la Haute école des arts du Rhin.



Programmation culturelle

227 – 228

Expositions, concerts, conférences, journées d'études, projections... la HEAR propose chaque mois un grand nombre d'évènements via ses étudiant-es, ancien-nes étudiant-es et personnalités invitées, sur les trois sites de l'école comme chez ses partenaires culturels et artistiques.

L'actualité de l'école vous est envoyée à votre adresse @hear.fr.

📅 **Le programme culturel complet de la HEAR est disponible sur agenda.hear.fr**

La Chaufferie, Strasbourg

Galerie d'exposition de la HEAR, La Chaufferie accueille des expositions d'artistes français et internationaux, portées par les options et les ateliers de l'école.

- Eamon Sprod, une invitation de l'atelier Espaces sonores de l'option Art
Exposition du 6 octobre au 12 novembre 2023
Vernissage mercredi 4 octobre 2023
- Regionale 24,
Commissaire invitée : Béatrice Josse
Exposition du 1^{er} décembre au 7 janvier 2024
Vernissage jeudi 30 novembre 2023
- mountaincutters, une invitation de l'atelier Verre de l'option Art-Objet

Exposition du 12 janvier au 10 mars 2024
Vernissage jeudi 11 janvier 2024

- MARS, HorsFormat (et autres PLANÈTES), festival de l'atelier Hors-format de l'option Art
Fin mars-début avril, programme à venir
- L'articho (édition), dans le cadre des Rencontres de l'illustration.
Exposition du 19 avril au 12 mai 2024
Vernissage jeudi 18 avril 2024
- Mondes multiples par David Legrand, une invitation de l'atelier d'animation
Exposition du 24 mai au 30 juin 2024
Vernissage jeudi 23 mai 2024

QUAI# : soirées de clôture des sessions de workshops à Mulhouse

Deux fois par an, le site d'arts à Mulhouse invite artistes et designers professionnels pour 4 jours de workshops avec les étudiant-es. En clôture, les soirées QUAI# accueillent le public pour un temps de restitution festif. Expo, performances, créations sonores... : l'occasion pour les étudiant-es

plasticien-nes de présenter leurs travaux issus du workshop. Les étudiant-es de l'Académie de musique sont invité-es à y proposer des formes musicales (25 min environ).

- Les dates seront communiquées ultérieurement.

Portes ouvertes, Mulhouse et Strasbourg

Vendredi 2 et samedi 3 février 2024

Rencontres de l'illustration, Strasbourg

Expositions dans les musées et les cafés, rencontres dans les bibliothèques, les écoles et salon des indépendants. L'illustration et le dessin essaient sous toutes leurs formes à travers la ville. Le festival Central Vapeur, les musées de

la ville de Strasbourg, le réseau des médiathèques de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et la HEAR fêtent l'illustration onze jours durant.

- Les dates seront communiquées ultérieurement.

Week-end Festival des Diplômes 2024

Présentation dans le bâtiment de Strasbourg des travaux des étudiant-es de DNSEP/master Art, Art-Objet, Communication graphique, Design, Design textile, Didactique visuelle, Illustration et Scénographie.

Propositions musicales par les étudiant-es de la HEAR Musique.

- Preview professionnelle : vendredi 28 juin 2024
- Vernissage : vendredi 28 juin 2024
- Exposition : samedi 29 et dimanche 30 juin 2024

Concerts par les étudiant-es de la HEAR Musique

Les étudiant-es de l'Académie offrent tout au long de l'année un programme musical de grande qualité dans les espaces de la Cité de la musique et de la danse de Strasbourg. Ces concerts sont gratuits (mais souvent soumis à réservation).

Orchestre symphonique

- Samedi 28 octobre 2023, 20h
- Vendredi 1^{er} et samedi 2 décembre 2023, 19h
- Vendredi 15 et samedi 16 mars 2024, 19h

Concerts du midi

- Vendredi 24 novembre, salle 20
- Mardi 12 décembre (musique ancienne)
- Jeudi 21 décembre, salle 30
- Vendredi 19 janvier, salle 20
- Mardi 06 février (musique ancienne)
- Jeudi 08 février, salle 30
- Vendredi 22 mars, salle 20
- Vendredi 05 avril (musique ancienne)
- Jeudi 18 avril, salle 21

Orchestre baroque

- Dimanche 26 novembre 2023, 17h
- Dimanche 21 janvier 2024, 17h
- Samedi 8 et dimanche 9 juin 2024

Brass Band

- Lundi 15 janvier 2024, 19h

Concert de La Muse (association des étudiant-es de l'Académie de musique)

- Vendredi 31 janvier 2024, 19h

L'ensemble de musique contemporain

- Jeudi 1^{er} février 2024, 19h

Semaine de la direction (Orchestre symphonique et Brass Band, récitals-examens des étudiant-es en direction...)

- Vendredi 12 avril 2024, 19h
- Samedi 13 avril 2024, 17h et 19h

Big Band

- Samedi 11 mai 2024

Concerts-examens (musique de chambre)

- Du 23 au 25 mai 2024

Récitals-examens (toutes disciplines)

- Du 10 au 28 juin 2024

Programme complet sur agenda.hear.fr

Dates-clés

Vacances

(Les cours reprennent le dernier jour indiqué.)

👁️ Arts

Rentrée : lundi 2 octobre 2023

Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Hiver : du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024

Printemps : du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024

Été : samedi 6 juillet 2024

🎵 Musique

Rentrée : mardi 5 septembre 2023

Toussaint : du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023

Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Hiver : du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024

Printemps : du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024

Été : samedi 6 juillet 2024

(Attention : les dates des vacances de l'Université diffèrent et des activités peuvent être maintenues à l'Académie.)

👁️ 🎵 Conseils d'administration

les 17 octobre, 22 novembre, 14 décembre, 19 mars et 13 juin

Commissions de vie étudiante et Commissions pédagogiques de site

👁️ Art et Design - Mulhouse

CVE les 24 octobre, 5 décembre, 20 février et 13 mai ; CPS les 31 octobre, 25 janvier, 19 mars et 21 mai

👁️ Art et Communication - Strasbourg

CVE les 26 octobre, 7 décembre, 22 février et 16 mai ; CPS les 2 novembre, 23 janvier, 21 mars et 23 mai

🎵 Musique - Strasbourg

Les dates seront communiquées au fur et à mesure de l'année.

👁️ Journées d'accueil

Du lundi 25 au mercredi 27 septembre

👁️ 🎵 Festival de rentrée à Mulhouse

Jeudi 28 et vendredi 29 septembre

👁️ 🎵 Speed-dating pour les étudiant-es en interprétation, en composition et en arts

Jeudi 12 octobre 2023, 14h - 16h, salle 30, Cité de la musique et de la danse

👁️ 🎵 Élection des délégué-es des étudiant-es

Jeudi 19 octobre 2023

👁️ Workshops à Mulhouse, session 1

Du 6 au 9 novembre 2023

👁️ 🎵 Journées de la mobilité internationale

Du 6 au 10 novembre 2023

👁️ 🎵 Semaine Hors limites

Du 29 janvier au 1^{er} février 2024

👁️ Journées Portes Ouvertes

Vendredi 2 et samedi 3 février 2024

👁️ Workshops à Mulhouse, session 2

Du 25 au 28 mars 2024

🎵 Concerts-examens de musique de chambre

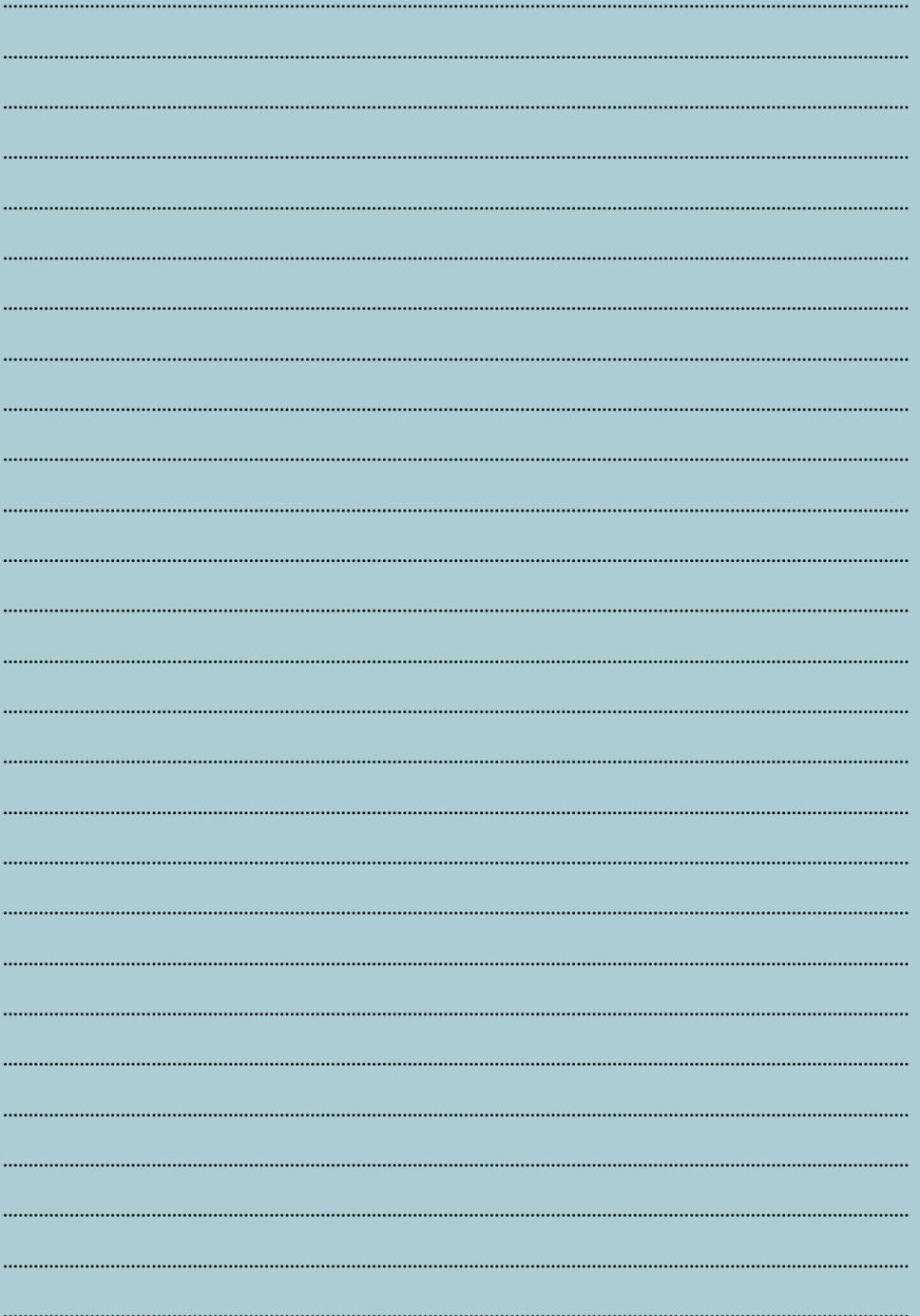
Du 23 au 25 mai 2024

🎵 Période des récitals-examens

Du 10 au 28 juin 2024

👁️ 🎵 Week-end Festival des Diplômes 2024

Du 28 juin au 30 juin 2024



Responsable de la publication

Stéphane Sauzedde

Réalisation

Rosalie Behra, Lucile Favet, Thibaut Gindensperger,
Anne Guyonnet, Sophie Lafage, Anaïs Menrath,
Christine Ritzenthaler, Elizabeth Vinciguerra

Coordination

Josy Coutret / Anaïs Jean

Mise en pages

Anaïs Jean

Impression

Kocher, septembre 2023

Caractère

Police Academy Sans Regular et Bold

Visuel de couverture

Tracé du Rhin, de sa source dans les Alpes et les
Grisons suisses à son embouchure dans la Mer du
Nord, en Hollande (Pays-Bas), 1320 km plus loin.
Infographie © Marc Senny-Palany, d'après un visuel
de Jean Isenmann

La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle, sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Ses membres fondateurs et ses principaux contributeurs sont : la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse, l'État – ministère de la Culture et DRAC. Elle reçoit le soutien de la région Grand Est.



